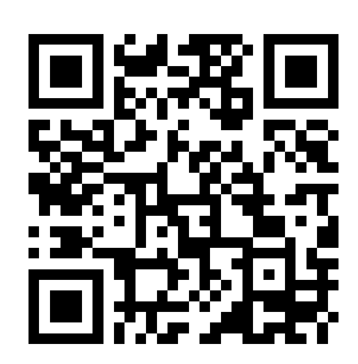
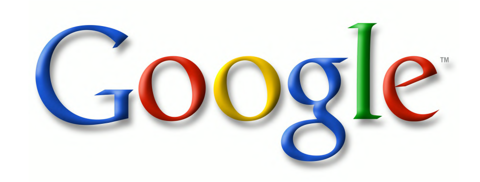






Le nobiliaire universel

Ludovic de Magny

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE

FRANCE

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE

FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Ancien élève de l'École des Chartes,
Chevalier des Ordres de Constantinien, de Saint-Grégoire-le-Grand, de la Conception de Villaviçosa, des Saints-Maurice et Lazare, de la Couronne d'Italie, de Henri-le-Lion, du Sauveur, de Malte, etc.,
Directeur des Archives de la Noblesse et du Collége héraldique de France.

6E VOLUME

DE LA

2e SÉRIE

XIIIe VOLUME

1878



6E VOLUME

DE LA

2e SÉRIE

XIIIe VOLUME

1878

PARIS
A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE
41, RUE LAFFITTE, 41

DE BARGHON

AUVERGNE

Seigneurs des Grandvaulx et des Chapelles



Armes : *d'azur, au cygne d'argent, becqué et membré de sable; au chef cousu de gueules, chargé de trois molettes d'or.* Couronne : *de baron.* Supports : *deux lions couronnés.* Devise : *Adhuc sublimis moriens.*

Famille de chevalerie originaire de Kœnigstein en Misnie, selon le Mémoire rédigé par M. le Marquis de Villemont sur les titres, diplômes et notes de Me Ensfelder, Notaire attaché à la direction de la Noblesse de la Basse-Alsace.

Elle s'est alliée aux Sachsen, et aux Schaldorf (Pays de Hesse et de Bavière), aux d'Ossandon d'Auvergne, aux de Berthet du Bourbonnais, aux Courby de Gourdolles, et aux de Corday du Renouard.

Cette famille a pour auteur Stanislas DE BARGHON, vivant en 1373, Capitaine de troupes impériales et créé Baron (*Freiher*) par l'Empereur Charles IV, pour services rendus pendant les guerres d'Italie. Son petit-fils, Simon-Wilhem DE BARGHON, fit partie de l'association des Francs-Juges, au titre de Chevalier avec armes et bouclier, Mit-Schild, en 1445. (*Archives de la Sainte-Vehme de Dortmund-Westphalie.*) Toutefois, le premier membre de cette famille connu en France fut Carl-Franz DE BARGHON, Capitaine des reîtres noirs de M. de Schomberg; il acquit, le 12 mai 1632, la Seigneurie des Grands-Vaulx-sur-Allier et le fief des Chapelles, y attenant.

Puz DE BARGHON, fils du précédent, seigneur des Grandvaulx et des Chapelles, Gendarme de la garde du Roi, habitant la paroisse de Villard, près Dun, fut assigné, le 2 juillet 1699, par-devant M. le Vayer, intendant de la généralité de Moulins, lors de la recherche, et fut maintenu dans sa noblesse. (*Registre de la généralité de Moulins, Manuscrit à la bibliothèque Richelieu.*)

Cette famille a fourni plusieurs Gendarmes de la garde du Roi, dont un fut blessé à Fontenoy, et un Garde du corps du Roi Louis XVI, M. DE BARGHON-MONTEIL.

Elle est aujourd'hui représentée par :

1° Michel DE BARGHON-DES-CHAPELLES ;

2° Et François DE BARGHON-FORT-RION, qui a eu de son mariage avec mademoiselle Julie DUCHER un fils :

A. Jacques Antoine-François DE BARGHON-FORT RION, littérateur et historiographe distingué, marié à mademoiselle Charlotte DE CORDAY DU RENOUARD, dont deux filles :

AA. Marie et Césarine DE BARGHON-FORT RION.

Ouvrages à consulter : *Tablettes généalogiques de* WEBEL, 1580; DESBREST, *Notice sur Chaleldon; Fiefs d'Auvergne, par l'abbé* SORBIER ; *Armoriaux de d'*AIGNIÈRES, GOURDON DE GENOUILLAC, DE MAGNY, etc.

DE BÉHAGUE

FLANDRE ET ARTOIS

Comtes de Behague; Seigneurs de Rolleghem, de Villeneuve-l'Étang, et autres lieux



Armes : *Parti : au 1, d'or, à 3 épis de blé de sinople posés 2 et 1 ; au 2, de sinople à 3 têtes d'aigle arrachées d'argent, coupé d'azur à une fleur de lis d'or* (1), *et une fasce d'argent, chargée d'une rose de gueules brochant sur le coupé.* — Couronne : *de Comte.* — Support : *deux aigles.* — Devise : *Bon guet chasse mal aventure.*

(1) Selon *La Chesnaye des Bois*, la fleur de lis serait une concession de Marie, duchesse de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire.



RIGINAIRE de la Flandre, la famille DE BÉHAGUE dont le nom s'est écrit aussi BEHAGLE et BEHAGEL en flamand, se divisa en plusieurs branches, lors des troubles religieux et politiques qui éclatèrent au XVIme siècle dans les Pays-Bas ; les unes s'attachèrent à Marguerite d'Autriche et les autres au Prince d'Orange.

Par suite de la dispersion des différentes branches de cette maison et des guerres qui désolèrent la Flandre et l'Artois, elle perdit presque tous ses titres et actes de l'Etat civil, de sorte que deux d'entre elles, les principales, dont les membres suivaient la carrière des armes, furent obligées de faire constater leur noble et ancienne origine, par des actes de notoriété.

Elle s'est alliée aux plus nobles familles des provinces dans lesquelles elle a séjourné, savoir celles de : Van Estrywe, de Gaignon, de Wonner, de Préaux, de Cancer, de Constant, Alen de Saint-Wolston, Dowdalh d'Atholm, Verdelhan des Fourniels, Le Secq, Van Hoven, de Marigny, Van Meldert, Van Ostvelt, Roettier, de Genthon, de Weittershem, Bailliot, de Haber, etc., etc.

Un certificat délivré, le 18 octobre 1769, par les gentilshommes du gouvernement de Calais et d'Ardres et un autre donné à Bruxelles, le 11 mars 1789, par le Roi d'armes des Pays-Bas, attestent que la famille DE BÉHAGUE ou BÉHAGLE est ancienne, noble et militaire, et qu'elle a fourni dans le cours de sa filiation des illustrations de toutes sortes dans l'armée, la robe et le clergé (1).

Ils ont servi, ainsi que plusieurs autres documents domestiques, à établir la filiation qu'on va lire.

FILIATION

I. Jacob DE BÉHAGUE, Ier du nom (celui par lequel le Certificat de 1789, commence la généalogie de cette famille), vivait sous le gouvernement de Marie, Duchesse de Bourgogne (1478-1482) ; il laissa pour fils :

(1) Voir la copie de ces deux actes dans les *Archives de la Noblesse* par LAINÉ, tome I, article DE BÉHAGUE.

II. Jacob DE BÉHAGUE, IIme du nom, Écuyer, qui mourut, en 1561, avait eu quatre fils :

1° Jacob DE BÉHAGUE, III° du nom, mort sans postérité;
2° Robert, Ier du nom, qui a continué la descendance;
3° Martin DE BÉHAGUE; } Auteurs de deux Branches existantes, en 1686,
4° Philippe DE BÉHAGUE; } Flessingue et à la Haye.

III. Robert DE BÉHAGUE Ier du nom, Ecuyer, seigneur de Rolleghem, né en 1520, se maria, en 1550, avec dame Josèphe VAN ESTRYWE, et mourut, en 1584, laissant pour enfants :

1° Jacob, IV° du nom, qui a continué la Branche aînée;
2° Martin, Ier du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE, rapportée ci-après;
3° Robert de BÉHAGUE, II° du nom, décédé gouverneur d'Hulst, en 1592, à l'âge de trente-deux ans. et inhumé dans cette ville; il ne s'était pas marié;
4° Judith DE BÉHAGUE, femme de N. de WONNER, originaire du canton de Berne, lieutenant-colonel d'un régiment suisse; elle en eut un fils qui mourut capitaine au même régiment. Après la mort de son mari et de son fils, Judith DE BÉHAGUE rejoignit son frère aîné.

IV. Jacob DE BÉHAGUE, IVe du nom, Ecuyer, né vers 1552, ayant pris part à la conjuration du Prince d'Orange, fut obligé de se réfugier, l'année suivante, à Werchoq, en Boulonnais, avec sa femme et sa sœur Judith. Inquiété bientôt après pour cause de religion, il se retira d'abord dans la ville de Calais, puis à Guines avec sa famille. Il a laissé le fils unique, qui suit.

V. Marin DE BÉHAGUE, Ecuyer, né en 1587, mourut en 1654, laissant de demoiselle Madeleine GAIGNON, son épouse, deux fils, qui ont abjuré le protestantisme. Ces deux fils sont :

1° Pierre, Ier du nom, qui a continué la descendance;
2° Michel DE BÉHAGUE, Écuyer.

VI. Pierre DE BÉHAGUE, Ier du nom, Écuyer, né vers 1630, épousa à Calais, vers 1675, Marie-Jeanne DE PRÉAUX. Voyageant en Hollande, en 1686, avec son fils, il renoua les relations de parenté entre sa Branche et celles de Flessingue et de la Haye. (Le chef de cette dernière, intéressé dans la Compagnie des Indes et jouissant d'une fortune considérable, est mort sans postérité.) Pierre DE BÉHAGUE a vécu jusqu'en 1705. Ses enfants furent :

1° Pierre, II° du nom, dont l'article suit;

2° Marie-Jeanne DE BÉHAGUE, épouse de Messire Armand-Louis DE CANCER (1), Chevalier, Seigneur, Baron de Pignan, Mestre de camp de cavalerie, Exempt des Gardes-du-corps du Roi, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Syndic de la Noblesse du pays conquis et reconquis, fils de Messire Henri de Cancer, Chevalier, Seigneur de Pignan, Capitaine d'une compagnie de gens de pied au régiment du Cardinal Mazarin et de Marie du Flos. De ce mariage est issu un fils : N...de Cancer, Capitaine de cavalerie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, Commandant pour le Roi à Guines, et Syndic de la Noblesse du Calaisis et de l'Ardresis.

VII. Pierre DE BÉHAGUE, II[e] du nom, Ecuyer, Seigneur de Villeneuve-l'Etang et autres lieux, décédé en 1761, et inhumé en l'église de Notre-Dame de Calais, avait épousé Marie-Anne-Eléonore DE GENTHON, d'une famille noble du Dauphiné. De ce mariage sont issus quatre enfants :

1° Jean-Pierre-Antoine, dont l'article suit ;

2° Jacques-François-Marie-Eléonore-Timoléon, dont l'article viendra après celui de son frère aîné;

3° Marie-Louise-Éléonore DE BÉHAGUE, née en 1724, mariée par contrat du 11 octobre 1752, avec Pierre DE CONSTANT (2), II° du nom, Chevalier, Seigneur de Bohay, ancien Capitaine au régiment de Provence-Infanterie, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Lieutenant du Roi à Neuville, fils de Jean-Baptiste de Constant, Chevalier, Seigneur de Fontenailles, Conseiller du Roi et Procureur général de Sa Majesté au Bureau des finances de la Généralité de Lyon, et de demoiselle Reine du Soleil. (*Dictionnaire de la Noblesse*, *in*-4°, *t. V*, *p.* 96). De ce mariage sont issus :

A. Pierre-Barthélemy-Marie-Joseph-Reine-Alexandre DE CONSTANT, né le 2 juillet 1755, reçu élève à l'Ecole royale militaire, en 1766;

B. Charlotte-Adélaïde DE CONSTANT, née le 2 janvier 1761 ;

C. Reine-Pierrette-Eléonore DE CONSTANT, née le 12 juillet 1763;

4° Marie-Charlotte-Adélaïde DE BÉHAGUE, née en 1734, mariée par contrat du 5 octobre 1762, avec Luc ALEN DE SAINT-WOLSTON, Chevalier, Capitaine Aide-Major au régiment de Lally, Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui a fait avec beaucoup de distinction les campagnes de l'Inde de 1757 à 1760, créé Brigadier d'infanterie le 1[er] janvier 1784, et décédé dans ce grade, en 1790. Il était fils de Patrice Alen de Saint-Wolston, Chevalier, d'une famille originaire du comté de Kildare, en Irlande, Major Général de l'armée du Roi Jacques II, dans ce royaume, et de Marie Dowalh d'Athlone. (*Dictionnaire de la Noblesse, in*-4°, *t. XII*, *p.* 460.) De ce mariage sont issus six enfants.

(1) DE CANCER : *de sable, au lévrier d'argent, accompagné de trois étoiles d'or.*

(2) DE CONSTANT : *d'azur au sautoir ondé d'or, chargé en cœur d'un écusson de sable.*

VIII. Jean-Pierre-Antoine, dit le Comte DE BÉHAGUE, Lieutenant Général des armées du Roi, né en 1727, entré au service en qualité de Cornette dans le régiment d'Egmond-Cavalerie, le 1er septembre 1744, fit les campagnes à l'armée de Flandres, sous le Maréchal de Saxe, et se trouva à la bataille de Fontenoy et aux siéges de Mons et de Charleroy; il passa dans la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, immédiatement après la réforme qu'amena la paix de 1748, et servit dans ce corps jusqu'au 1er septembre 1755, époque à laquelle il obtint une compagnie de dragons dans le régiment de Harcourt. Il fut breveté Lieutenant-Colonel de dragons, le 18 novembre 1761, et Chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 5 mars 1762. Le 15 avril suivant, il reçut une commission pour commander à Cayenne et dans la Guyane, et il succéda au Gouverneur avec le titre de Commandant Général de cette colonie, par lettres patentes du 1er janvier 1763. Le Roi lui permit, le 28 septembre suivant, de revenir en France pour y continuer son service; après avoir rendu compte à Sa Majesté de la mission particulière dont il avait été chargé, il reçut l'ordre de retourner dans la Guyane en qualité de Commandant en Chef, par lettres-patentes du 1er août 1764; avant son départ il fut présenté au Roi, et en obtint une audience de congé le 9 septembre suivant (*Gazette de France du* 19 *de ce mois*). Conformément à une lettre close de Sa Majesté, du 28 juin 1765, M. DE BÉHAGUE revint continuer ses services en France, y rendit compte de sa mission et obtint du Roi un traitement de trois mille livres en appointement, le 17 avril 1767. On le créa Brigadier de dragons, le 20 avril 1768; le 18 octobre de l'année suivante il obtint du Commissaire pour la capitation des nobles du gouvernement de Calais, et des principaux Gentilshommes du pays, une attestation de sa noblesse ancienne et d'origine étrangère. Il fut nommé Commandant pour le Roi à Belle-Ile-en-Mer, et Lieutenant Général des armées le 20 mai 1791. Le 12 mai 1787, il donna acte de reconnaissance de parenté à Messire Eustache-Joseph-Dominique DE BÉHAGUE, Ecuyer, Maître particulier des Eaux-et-Forêts de Tournehem, Chef de la 3e Branche de cette famille. Le Comte DE BÉHAGUE était Gouverneur de la Martinique, en 1792. Forcé, au commencement de 1793, d'évacuer cette île, où il n'avait pu maintenir le pavillon blanc, ni voulu arborer les couleurs nationales, il se réunit, avec trois vaisseaux qui l'avaient accompagné, à l'escadre anglaise de l'Amiral Gartner, avec laquelle il fit une descente à la Martinique, alors occupée par les troupes du Général Rochambeau qui, après plusieurs combats et un siége de quarante-neuf jours, furent obligées de capituler et de se rendre ainsi que leur Général. Le Comte DE BÉHAGUE est décédé à Londres, en 1813, sans postérité. (*Dictionnaire des Généraux français par M. de Courcelles, t. II, p.* 75.)

VIII *bis*. Jacques-François-Marie-Eléonore-Timoléon, Chevalier DE

Béhague d'Hartincourt, frère du précédent, né en 1742, est entré, au service, en 1751, en qualité de surnuméraire dans la seconde compagnie des mousquetaires de la Garde du Roi, le 1er septembre 1755. Il passa Lieutenant dans le régiment de Périgord-Infanterie, et fut nommé Major d'artillerie, le 1er août 1764. Il a épousé en 1765, N. Verdelhan des Fourniels, sœur de Bathilde-Madelaine-Félicité Verdelhan des Fourniels, épouse de Jacques de Moreton de Chabrillant, Maréchal des camps et armées du Roi, et fille de Jacques Verdelhan, Ecuyer, Seigneur des Fourniels, de Saint-Nazaire, de Guisans, etc., l'un des fermiers généraux de Sa Majesté, Maître d'hôtel ordinaire de la Reine, et de Marie-Madeleine Morin.

Cette branche est éteinte.

SECONDE BRANCHE

IV. Martin de Behague, Ier du nom, Ecuyer, né en 1553, second fils de Robert de Béhague, Ier du nom, Ecuyer, seigneur de Rolleghem, et de dame Josèphe Van Estriwe, épousa, en 1580, dame Jeanne Van Meldert, dont la famille s'était alliée à l'illustre maison de Montenack, en Hasbaye. (*Histoire du Cambresis, t. III, p.* 826) Martin de Béhague mourut en 1615, et fut inhumé à Oudenarde dans la Chapelle de Saint-Jean, où, sur sa tombe, se voyait une inscription en flamand, surmontée de l'écusson de ses armes. Il fut père de onze enfants :

1° Martin, IIe du nom, dont l'article viendra;
2° Philippe de Béhague;
3° Robert de Béhague; } La postérité de l'un d'eux s'est établie
4° André de Béhague; } à Francfort;
5° Michel-Éloi de Béhague, auteur de la troisième branche, rapportée ci-après
6° Laurent de Béhague (1);
7° Jeanne de Béhague;
8° Pétronille de Béhague;
9° Anne de Béhague;
10° Autre Jeanne de Béhague;
11° Corneille de Béhague.

(1) Laurent, ou l'un de ses frères Robert ou André, a formé une Branche en Artois, représentée en 1770, par trois frères; l'aîné avait servi au régiment de Foix, le second, dans le régiment de Beccarie, et le troisième, dans le bataillon d'Artois. Leur père et leur oncle avaient été Officiers dans le régiment de Nuaillé; leur aïeul, dans la maison du Roi, et leur grand-oncle dans le régiment des dragons de Parpaille, où il fut tué.

V. Martin DE BÉHAGUE, IIe du nom, Ecuyer, décédé à Oudenarde, en 1668, et inhumé dans la chapelle de Saint-Jean', avait épousé : 1° demoiselle N. WACHTER ; 2° demoiselle Marguerite LE SECQ, rappelée dans le contrat de mariage de Philippe, leur fils, qui suit :

VI. Philippe DE BÉHAGUE, Ecuyer, inhumé à Beauvais dans l'église de Saint-Thomas, avait épousé en la paroisse de Saint-Martin, Cloître-Saint-Marcel, à Paris, le 24 novembre 1669, demoiselle Anne VAN HOVEN, qui le rendit père de cinq fils et trois filles :

1° Philippe DE BÉHAGUE, qui voyagea en Russie, où les bontés du Czar le fixèrent; il y est mort comblé de marques de distinction ;
2° Jean-Joseph DE BÉHAGUE, mort célibataire;
3° Jean-Baptiste, qui a continué sa Branche;
4° Jean-François DE BÉHAGUE, mort à Saint-Domingue;
5° Nicolas DE BÉHAGUE, inhumé en l'église de Saint-Thomas de Beauvais;
6° Marie-Anne-Françoise DE BÉHAGUE, épouse de N. DE VIGNERON (1), Chevalier, Seigneur de Breteuil;
7° Marie-Adrienne DE BÉHAGUE, morte à Paris ;
8° Claude-Georgette DE BÉHAGUE, femme de N. DE PINCEMAILLE, morte à Compiègne.

VII. Jean-Baptiste DE BÉHAGUE, Chevalier, épousa Marie BRICARD, dont il a laissé deux enfants, savoir :

1° Jean-François, qui suit;
2° Louise-Françoise DE BÉHAGUE, mariée vers 1725, avec Robert DE MARIGNY (2), Ecuyer.

VIII. Jean-François DE BÉHAGUE, a épousé, par contrat du 14 décembre 1733, Marie-Hélène ROETTIERS, sœur de Joseph-Charles Roettiers de la Bretèche et de Jean-Claude Roettiers de la Chauvinerie, et fille de Georges Roettiers, graveur des monnaies de la ville de Paris, et de Marie-Claude-Hermant, et petite-fille de Joseph Roettiers, né à Anvers, en 1635, appelé, en 1679, par le grand Colbert, pour remplacer le célèbre Varin dans la charge de graveur général des monnaies (3), et qui fut aussi membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture. (*Dictionnaire de la Noblesse*, *in-4°*, *t. XII*, 1778, *p.* 241.) De ce mariage sont issus :

(1) DE VIGNERON : *d'or, à trois perroquets de sinople, becqués et membrés de gueules.*

(2) DE MARIGNY : *d'argent, à deux fasces d'azur.*

(3) Le père de Joseph-Philippe Roettiers, qui avait formé trois de ses fils dans l'art de graver les médailles, s'y était acquis une réputation européenne ; les héritiers de son nom l'ont soutenu honorablement, et on les a vus, recherchés par plusieurs souverains, être en même temps graveurs généraux des monnaies d'Angleterre, de France et des Pays-Bas.



1° Jean-Baptiste-Emmanuel DE BÉHAGUE, né en 1735; il entra au service en qualité d'enseigne dans le régiment de la Tour-du-Pin-Infanterie, en 1756, y devint Lieutenant, en 1757, puis Capitaine, par commission du 5 mai 1762;
2° Marie-Laurent de BÉHAGUE.

TROISIÈME BRANCHE

V. Michel-Éloi DE BÉHAGUE, Ecuyer, Capitaine de cavalerie, IVe fils de Martin DE BÉHAGUE, Ier du nom, et de dame Jeanne VAN MELDERT, épousa, en 1623, dame Marie DE MAUD'HUY, de laquelle il eut :

VI. Jean DE BÉHAGUE, Ecuyer, marié avec dame Jeanne DE CAULERS, d'une ancienne famille d'Artois, éteinte. De ce mariage est issu le fils dont l'article suit :

VII. Jean-François DE BÉHAGUE, Ecuyer, épousa dame Jacqueline VAN OOSTVELT, de laquelle il laissa le fils ci-après :

VIII. Gilles-François DE BÉHAGUE DE MONTAGU, Ecuyer, ancien Officier au régiment de Noailles, a épousé : 1° en 1719, dame Marie-Anne-Thérèse BUBBE; 2° demoiselle Catherine-Thérèse FERVACKE, avec laquelle il vivait encore le 9 octobre 1757. Il avait eu de sa première femme :

1° Eustache-Joseph-Dominique, dont l'article suit;
2° Louis-François DE BÉHAGUE, Ecuyer, Seigneur du Bois de Lelos et de Malassises, Capitaine d'infanterie, le 31 janvier 1779. Il fut présent, avec son frère François-Alexis, au contrat de mariage d'Eustache-Antoine RICHARD, leur neveu. Louis-François est décédé sans postérité;
3° François-Alexis DE BÉHAGUE, Chevalier de Canteraine, Capitaine au service de France, qui, le 11 mars 1789, obtint du premier Roi d'armes des Pays-Bas, un certificat où furent visés tous les titres constatant sa Noblesse et sa filiation depuis Jacob DE BÉHAGUE, Ier du nom, son septième aïeul. Il est décédé sans postérité.

IX. Eustache-Joseph-Dominique DE BÉHAGUE, Ecuyer, Conseiller du Roi, Maître particulier des Eaux-et-Forêts de Tournehem, décédé le 18 novembre 1822, avait obtenu un acte de reconnaissance de famille et de parenté de Messire Jean-Antoine, Comte DE BÉHAGUE, chef de la Branche aînée, Maréchal des camps et armées du Roi. Il se maria, le 20 octobre 1754, avec Catherine-Benedicte BOUCHER, et il eut de cette union :



1° Eustache-Antoine-Richard, qui suit :
2° N. DE BÉHAGUE DE ROQUEMONT, marié en Angleterre et mort sans postérité.

X. Eustache-Antoine Richard DE BÉHAGUE, Ecuyer, né à Saint-Omer, le 9 octobre 1757, Lieutenant général civil de Tournehem, Président de l'assemblée des bailliages du Calaisis, lors de la convocation des Etats généraux de 1789, reçu Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, le 30 août 1815; il a eu de Henriette-Polyxène DE WEITTERSHEIM, fille du Baron de Weittersheim, de noblesse immédiate de Souabe et de la Haute-Alsace, un fils qui suit.

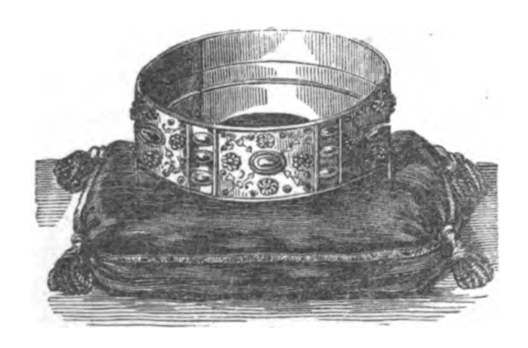
XI. Amédée DE BÉHAGUE, né à Strasbourg, le 12 octobre 1803, ancien Membre du Conseil général du Loiret, Officier de la Légion d'honneur, a reçu, en 1857, de S. A. S., la Duchesse de Parme, pour services rendus par sa famille, le titre héréditaire de COMTE, porté déjà dans la Branche aînée.

Il a épousé, le 14 mai 1825, Victoire-Félice BAILLIOT, fille du Pair de France. De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Octave, qui suit;
2° Valentine DE BÉHAGUE, mariée : 1° le 25 janvier 1849, avec le Comte de JOUFFROY-GONSSANS; 2° le 25 mai 1854, avec le Comte D'ARAMON.

XII. Octave Comte DE BÉHAGUE, né le 26 novembre 1826, a épousé, le 28 avril 1866, mademoiselle LAURA DE HABER, dont deux filles :

Berthe et Martine DE BÉHAGUE.



BERNARD ALIAS DE BERNARD

ANJOU, BRETAGNE, BLESOIS, TOURAINE

Comtes de la Fregeollière, de la Fosse, Seigneurs de la Barre, de Baugé, de Belœil, de Boismarais, du Breil, de Conan, de la Fayelle, des Hommeaux, du Joncheray, de Longué, de Louvrinière, de la Verronnière, du Ronseray, d'Estiau, de Beaulieu, de la Fosserie, de Courville, de la Cocheraye, de la Pichardais, de la Hussaudière, de la Gouberie, etc.



Armes : *d'argent, à deux lions léopardés de sable, lampassés et armés de gueules, passants l'un sur l'autre.* — **Couronne** : *de Comte.* — **Supports** : *deux levrettes.* — **Devise** : *Honneur et tout pour honneur.* (Nobiliaire de Bretagne de Potier de Courcy).



La famille DE BERNARD, qui paraît être primitivement originaire d'Anjou, est une des plus anciennes et des plus considérables de cette province, où elle a possédé une quantité innombrable de fiefs et seigneuries.

Elle a fourni de nombreuses branches répandues, dès le XVIe siècle, en Touraine, en Blésois et en Bretagne, et bien que les divers auteurs qui parlent de cette famille, entre autres d'Hozier dans son *Armorial Général,* registre II, ne la fassent remonter qu'à la fin du XVe siècle, il est acquis que dès le commencement de ce siècle, elle occupait déjà un rang distingué.

Elle a fourni les preuves authentiques de son ancienne noblesse en diverses circonstances, savoir :

1° Le 13 juin 1670, devant les Commissaires royaux de la province de Bretagne, qui lui délivrèrent un jugement de maintenue de noblesse;

2° Le 12 mai 1738, devant le Parlement de Bretagne qui rendit un arrêt en sa faveur;

3° En 1770, devant d'Hozier, Juge d'armes de France, à l'occasion de la réception de Charles-Anne-René BERNARD DE LA FREGEOLLIÈRE au Collége royal de La Flèche.

D'après ces documents d'une authenticité incontestable et les actes nombreux que possèdent sur la famille DE BERNARD les Archives départementales de Maine-et-Loire, et une Généalogie complète, signée par d'Hozier de Sérigny, qui se trouve aux mains de la famille, il a été facile d'établir sa généalogie non interrompue à partir de l'année 1419.

ALLIANCES : De Conan, de Beaune, Goullard, Savary, Brethe de Longué, d'Estampes du Bellay, du Bot, de L'Hommeau, Allain, Le Gauffre, Jarry, de Barbançon, Goussault, Douineau, de La Haye, Davoust, Collas, de Kergozou, Margrit de Saint-Mars, Lusson de La Villette, de Jomini, Jegou du Laz, de Montaubon, de Ladvocat, Doublard, Froger de Pontlevoy, de l'Espinay, Robert de Rouzée, Audouin, Boceau, Chotard de Briançon, Le Gaigneurs de Luigné, de Meguyon, Guérin de La Piverdie, Queru de La Poustière, de Bourne, de Boissard, Sourdeau de Beauregard, de Badmann, de Fayaux, de La Mouche de Beauregard, de Lopez, etc.

ILLUSTRATIONS, DIGNITÉS ET HONNEURS : Un Capitaine Gouverneur de Loches, en 1447; Un Archevêque de Tours, en 1445 et Un Ambassadeur à Rome, en 1448; Plusieurs Maires de la ville d'Angers, en 1490; Un Garde du petit scel de Montpellier, en 1499, Ecuyer de Claude de France; Un Secrétaire du Roi, Contrôleur des Finances de la Reine, en 1496; Un Gou-

verneur bailli de Blois; Un Maréchal-des-Logis des armées du Roi, en 1635; Un Lieutenant-général de la Senéchaussée de Beaumont; Un Substitut du Procureur général du Roi; Un Capitaine de cent hommes de guerre, en 1671; Un Lieutenant des Gardes du gouvernement d'Anjou, en 1719; Des Officiers de tous grades dans les armées de terre; Plusieurs Chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Cette famille a formé cinq branches principales issues toutes de la tige mère des BERNARD, Seigneurs DE BEAULIEU, savoir :

1° La PREMIÈRE BRANCHE des Seigneurs de COURVILLE, de LA FAYELLE, de LA COCHERAYE, de LA PICHARDAIS, etc.;
2° La DEUXIÈME BRANCHE des Seigneurs DU BREIL et de LA HUSSAUDIÈRE, de BELŒIL, de LA RIVIÈRE, DU JONCHERAY;
3° La TROISIÈME BRANCHE des Seigneurs DU BREIL, de LA GOUBERIE, de LA FREGEOLLIÈRE, de LA VERRONNIÈRE, Comtes de LA FOSSE actuellement existante;
4° La QUATRIÈME BRANCHE des Seigneurs et comtes de LA FREGEOLLIÈRE actuellement existante;
5° La CINQUIÈME BRANCHE des Seigneurs DES HOMMEAUX et DU BREIL actuellement représentée à Paris.

FILIATION

I. Guillaume BERNARD est mentionné dans une Ordonnance de paiement dressée par Charles, Duc de Valois et d'Orléans, Comte de Blois, à son Trésorier général, au profit dudit Guillaume BERNARD, homme d'armes, auquel était due la somme de trente-sept livres dix sols tournois à titre d'appointements militaires; ce mandat est du 2 juillet 1419. (*Original en parchemin.*)

Guillaume BERNARD fut père de :

1° Jean, qui suit;
2° André BERNARD, Abbé de Beaulieu, de 1412 à 1426;
3° Guillaume BERNARD, qui succéda à son frère dans l'administration de l'abbaye de Beaulieu, de 1426 à 1442;
4° Liger BERNARD, Chanoine et Chantre du Chapitre de Saint-Mexme, de Chinon.

II. Jean BERNARD fut Capitaine-Gouverneur de Loches, en 1446 et 1447; il avait pour contemporain, et probablement pour parent très-direct, un autre Jean BERNARD, Archevêque de Tours en 1445, successivement Professeur ès droits, Archidiacre et Doyen d'Angers, Maître des requêtes, mort en 1463; celui-ci était l'oncle de Gui BERNARD, aussi Maître des requêtes



en 1439, Archidiacre de Tours, Ambassadeur à Rome en 1448, élu Evêque de Langres en 1453, enfin Chancelier de l'Ordre de Saint-Michel en 1469; bien que d'armes différentes, rien ne s'oppose à ce que cet illustre Prélat appartienne à la famille DE BERNARD, qui fait l'objet de cette Généalogie. (*Voir Blanchard, Histoire des Maîtres des Requêtes; Sainte-Marthe; Gallia Christiana; et Moreri, Grand Dictionnaire historique.*)

Jean a laissé :

1° Jean, qui suit;
2° René BERNARD, Maire d'Angers le 1er mai 1490, charge qui conférait la noblesse; il épousa Anne DE CONAN, dont un fils :
A. Noble Thibaut BERNARD, Seigneur de Norsay, Élu d'Angers, mort sans postérité en 1531.

III. Jean BERNARD, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur d'Estiau en Anjou, de Roysnes et de La Chataigneraye, fut anobli par lettres patentes du Roi Louis XI données à Pont-Saint-Maxence, au mois de mai 1477; il naquit à Baugé et fut nommé Echevin d'Angers en 1474; il rendit aveu pour le fief de la Grillardière, en la mouvance de Beaugé, en Anjou, en l'année 1480, (*Archives nationales, registre coté* 348; *et Noms féodaux, tome I).*

Jean BERNARD fut Maire et élu d'Angers en 1485; il est ainsi qualifié dans un acte original du 26 novembre de ladite année, par lequel noble Jean de Montferrand, Ecuyer, Seigneur de La Chataigneraye lui fit le retrait du fief d'Azé, qu'il lui avait vendu moyennant six cents écus d'or.

Il fut réélu Maire le 1er mai 1487, et continué dans ses fonctions le 1er mai 1488. (*Voir Lambron de Lignim, Armorial des Maires de la ville d'Angers, in-4°, pages* 4, 10, 13 *et* 20.) Il mourut le 3 décembre 1494.

Il avait épousé : 1° Colette DE BEAUNE, fille de Jean DE BEAUNE, Trésorier et Argentier de Monseigneur le Dauphin, Maire de Tours en 1471, et de Jeanne Annyl, sa seconde femme;

2° Guillemine DE CONAN, de la famille des Seigneurs de Rabestan; elle était sœur de Anne de Conan, femme de René BERNARD, son frère, Maire d'Angers; laquelle est nommée Guillemine Conain, Dame d'Estiau, veuve de Jean BERNARD, dans un acte original du 5 février 1507; elle fut enterrée auprès de son mari dans l'église de Sainte-Maurille d'Angers.

Du premier lit vint :

1° Jean BERNARD, Écuyer, fut nommé Garde du petit scel de Montpellier, en 1499; puis le 28 octobre 1505, il était Écuyer de Madame Claude de France et Capitaine du château de Montrichard. (*Lambron de Lignim, page* 20.)

Du second lit naquirent :

2° Autre Jean, qui suit;
3° Perrette BERNARD, qui était mariée le 28 juillet 1524 avec noble René GOULLARD, Seigneur de Chambrettes;
4° Marguerite BERNARD, mariée à François SAVARY, Seigneur de Saché.

IV. Noble Jean BERNARD, IIIe du nom, Ecuyer, Seigneur d'Estiau, de Longué, de Narsay, de La Rivière, de Roysne et de La Chataigneraye, élu Maire d'Angers en 1515, était Conseiller-Secrétaire du Roi, Contrôleur des Finances de la Reine, suivant des provisions que Louise de Savoie, mère du Roi François Ier, lui donna, en qualité de Régente du Royaume, l'an 1522; il testa le 17 avril 1534, et mourut dans l'exercice de son office le 21 du même mois, suivant un extrait des registres mortuaires de l'église collégiale de Saint-Maurice d'Angers, où il fut enterré.

Jean BERNARD avait épousé Anne BRETHE, Dame de Longué et de Cherigné, fille de noble René Brethe, Ecuyer, Seigneur de Longué, du Marais, d'Ouches, de Cherigné, Maître d'hôtel de la Reine Anne de Bretagne et de Jeanne Loppin; étant devenue veuve, elle se remaria avec Jean Hurault, Chevalier, Seigneur de Vueil et du Marais, Conseiller au Parlement de Paris en 1520, premier Maître des requêtes de l'hôtel du Roi, mort en 1541. (*Le Père Anselme*, *Histoire des Grands Officiers de la Couronne*, *tome VI*, *page* 589.)

De l'union de Jean BERNARD et d'Anne BRETHE naquirent :

1° Élie, qui suit;
2° Philippe BERNARD, dont on ignore la destinée;
3° Jean BERNARD, auteur de la première branche des Seigneurs DE COURVILLE, etc. en Bretagne, rapportée au paragraphe 1er;
4° Charles BERNARD, auteur de la seconde branche des Seigneurs de LA HUSSAUDIÈRE, etc. établie en Bretagne, rapportée au paragraphe 2;
5° Jeanne BERNARD, dame d'Estiau, mariée, par contrat du 26 mai 1540, à Jacques D'ESTAMPES, Seigneur de Valençay, Chevalier de l'Ordre du Roi, Capitaine de 50 hommes d'armes et Conseiller d'État.

V. Noble Elie BERNARD, Ecuyer, Seigneur d'Estiau, de Longué et d'Ouches, eut ce dernier fief saisi pour la contribution au ban et arrière-ban. En même temps le fief du Marais était également saisi sur son frère utérin Jean Hurault, Ecuyer, Seigneur de Vueil, mais tous deux s'étant réunis, ils obtinrent conjointement, le 13 janvier 1569, une sentence du Lieutenant-général au bailliage de Tours, qui leur accordait « main-levée de la saisie, « attendu qu'ils étaient exempts de toute contribution par leurs priviléges, « la noblesse et les services militaires joints ensemble. » En effet, dit

d'Hozier : « Suivant ce qu'on lit dans les arrêts, Elie BERNARD avait em-
« brassé la profession des armes dès sa première jeunesse, et il servit encore
« plusieurs années après, premièrement, dans la compagnie des Gendarmes
« du Roi Henri III, et ensuite sous le Duc de Mayenne, durant les guerres
« de religion. »

Elie BERNARD épousa, le 19 septembre 1572, Charlotte DU BELLAY, fille de Jean du Bellay, Seigneur de La Flotte, Chevalier de l'Ordre du Roi, et de Françoise de Mailly, de la famille du Cardinal du Bellay et des princes d'Ivetot.

Elie BERNARD fut père de :

1° Pierre, qui suit;
2° Jean BERNARD, Écuyer, qui fut père d'autre;
   A. Jean BERNARD, Écuyer, Sieur de la Mossuère, marié à Françoise DE LA HAYE, qui en était veuve en 1696. (*Armorial général de France, Manuscrits, Registre coté Touraine, folio* 1371.)

VI. Pierre BERNARD, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, de La Maisonneuve, etc., rendit aveu au Seigneur de Chevigny, le 9 juin 1623, pour quelques biens nobles qu'il tenait de sa femme et assis dans la paroisse de Rodon, en Beauce. (*D'Hozier.*)

Il devint Maréchal-des-Logis du Roi, et exerça aussi la charge de Maréchal-général-des-Logis dans les armées, ainsi qu'on le voit par deux Commissions des années 1625 et 1635.

Pierre BERNARD mourut en 1636, laissant de son union avec Demoiselle Marguerite LE SOURD :

1° Pierre, qui suit;
2° Barthélemy BERNARD, mort jeune;
3° Marguerite BERNARD, qui partagea avec son frère aîné, le 19 décembre 1650, les biens de leur mère et de leur frère Barthélemy.

VII. Pierre BERNARD, IIe du nom, Ecuyer, Sieur de Beaulieu et de La Fosserie, succéda à son père dans la charge de Maréchal-des-Logis du Roi, d'abord par survivance, et ensuite par lettres confirmatives en date du 4 novembre 1636.

Voulant assurer son état contre les recherches de noblesse il demanda et obtint du Roi le 15 juin 1657 des *lettres confirmatives de noblesse*, dont voici la teneur :

« LOUIS, par la grâce de Dieu Roi de France, à tous présents et à
« venir salut. Notre cher et bien amé Pierre BERNARD, Ecuyer, Sieur
» DE BEAULIEU, l'un de nos Maréchaux-des-Logis ordinaire, nous a très-

« humblement remontré que comme il est issu de *noble et ancienne race*, il « y a près de deux cents ans, ses aïeux jusqu'à lui ont rendu des services « très-importants à nos prédécesseurs Rois et à nous, tant comme officiers « domestiques de notre maison, qu'en nos armées; que feu Pierre BERNARD, « son père, était issu de Hélie BERNARD, fils de feu Jean BERNARD, vivant « l'un de nos Conseillers-Secrétaires, élu et Maire de notre Ville d'Angers « sous le règne de François I[er], lequel il aurait très-bien servi dans les fonc- « tions desdites charges, et ensuite ledit Hélie, pendant quelques années tant « dans la Compagnie des Gendarmes de feu notre Cousin le Duc de Mayenne, « qu'en d'autres, à l'exemple duquel ledit feu Pierre BERNARD ayant suivi la « profession des armes et donné en plusieurs rencontres des preuves très- « particulières de sa fidélité et de son affection au bien de cet État, le feu Roi, « notre très-honoré Seigneur et Père, en considération des bons et recom- « mandables services qu'il lui avait rendus en plusieurs circonstances, le « choisit entre ses autres officiers au siége de Montpellier pour lui donner « ladite charge de Maréchal-des-Logis, et même en diverses circonstances « l'aurait honoré de celle de Maréchal-des-Logis de ses armées, dont il se « serait très-dignement acquitté et avait reçu diverses blessures audit Siége « de Montpellier, et en ceux de Montauban, Privas, Sainte-Foy, La Rochelle « et Corbie où il serait décédé; après lequel décès, bien que l'exposant n'eut « qu'environ dix à onze ans, notre dit feu Seigneur et Père ne laissa pas de « lui donner ladite charge de Maréchal-des-Logis, quoiqu'il ne pût pour lors « l'exercer à cause de son bas âge; mais ayant atteint celui de quatorze à « quinze ans, il se mit au régiment des Gardes en qualité de volontaire et « après y avoir passé quelques années, il aurait depuis servi notre dit feu « Seigneur et Père et Nous, en ladite charge de Maréchal-des-Logis, sans « discontinuation, et encore en la conduite de nos troupes et l'échange des « prisonniers Espagnols fait en 1646.

« Ce qu'ayant mis en considération, nous lui aurions accordé, en l'année « 1653, la survivance de sadite charge de Maréchal-des-Logis en faveur de « Jacques-François BERNARD, son fils; et, quoique leur noblesse ne puisse « être contestée ni révoquée en doute, ayant ledit exposant été reconnu noble « en toutes rencontres, même dans les dernières assemblées de la noblesse « du pays Blaisois et Vendômois, faites pour la députation aux États-Géné- « raux et que lui et ses prédécesseurs n'ayant jamais été imposés à la taille « et autres subventions dont ils ont toujours été exempts, non-seulement comme « nos officiers, mais à cause de leur noblesse, étant descendus de la noble et « ancienne famille des BERNARD, qui ont toujours pris alliance dans des « familles nobles, ainsi qu'a fait ledit exposant, qui a épousé Damoiselle Char- « lotte DE BARBANÇON, alliée des Princes DE BARBANÇON et des plus nobles « familles de ce Royaume; néanmoins parce qu'il n'a pas une preuve entière

« de sa noblesse, ni les titres de ses ancêtres, pour avoir été perdus pendant « les guerres civiles et qu'il craint d'y être troublé s'il n'avait nos lettres à « ce nécessaires, il nous aurait très-humblement supplié les lui vouloir « octroyer.

« A ces causes, mettant en considération les bonnes et louables qualités « qui se rencontrent en sa personne, sesdits services et ceux des sus-nommés, « et désirant aussi le favorablement traiter, pour laisser à la postérité des « marques de notre reconnaissance, nous avons de notre grâce spéciale, « pleine puissance et autorité royale, ledit exposant maintenu, gardé et con- « servé, maintenons, gardons et conservons par ces présentes signées de « notre main, audit titre, rang et qualité de noble, sans qu'il puisse être « contraint à faire aucune preuve de noblesse de ses ancêtres et prédéces- « seurs, dont nous l'avons dispensé et dispensons, etc.

« Donné à La Fère le 15 juin 1657 et de notre règne le quinzième, « Signé : Louis et sur le repli, par le Roy, Phelippeaux, et à côté, visa : « Seguier et scellé du grand sceau. »

Pierre Bernard avait épousé, en 1650, Damoiselle Charlotte de Barbançon, fille de René de Barbançon, Seigneur de Champ-le-Roi et de Dame Françoise de Villebresme de Fougère.

De cette alliance, il laissa :

1° Jacques-François, qui suit;
2° N. Bernard, tué à Chiari en Italie étant Capitaine de Grenadiers dans le régiment d'Auvergne, infanterie;
3° Charlotte Bernard, nommée dans un hommage rendu par son frère aîné, le 18 juillet 1678 à la Dame de Longueval;
4° Angélique Bernard, également mentionnée dans l'acte sus-énoncé.

VIII. Jacques-François Bernard, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de Beaulieu, né le 27 mars 1651, eut par brevet du 13 juin 1653, la survivance de la charge de Maréchal-des-Logis qu'avait Pierre Bernard, son père et obtint successivement, le 10 décembre 1671, une Commission de Capitaine de cent hommes de guerre dans le régiment d'Auvergne, et le 29 août 1678, par Commission donnée à Fontainebleau, une Compagnie que la mort du Capitaine d'Autré avait laissée vacante.

Averti le 1er juin 1690 de se trouver à Orléans, avant le 15, dans l'équipage requis par les réglements du Roi, afin de servir en Chef dans la Compagnie du ban de Blois, il s'y rendit et selon un certificat de M. de Creil-Bournazeau, maître des requêtes, daté d'Orléans le 14, ayant été choisi pour Maréchal-des-Logis de l'escadron des bailliages de Chartres et de Blois, il fit ce service en Chef et même avec honneur, aux termes d'un autre certificat

qui lui fut donné à Mayenne le 14 septembre de la même année par les Commandant et Commissaire du même escadron.

Quoiqu'il eut été compris dans tous les arrêts du Conseil et Lettres patentes obtenus par son père, il fut encore assigné devant M. de Bouville, le 23 mars 1707, en vertu de la déclaration du 4 septembre 1696 et des arrêts du Conseil qui la suivirent; mais il lui suffit alors de représenter pour titres, les arrêts du 10 juin 1665 et 25 juin 1668, avec la preuve de sa filiation, M. de Bouville l'ayant renvoyé de l'assignation dès le 19 juin 1707 sur la vue de ces seuls titres.

De son mariage accordé à Blois, le 17 avril 1703, avec Marie Goussault, fille de Jean Goussault et de Marie Marchais, Jacques-François Bernard laissa :

IX. Jacques-François Bernard de Beaulieu, IIme du nom, Chevalier, né le 12juillet 1705, qui entra dans le Régiment d'Auvergne le 24 janvier 1720 et y servit pendant dix ans en qualité de Lieutenant.

Il épousa, par contrat du 20 février 1735 Marie Douineau, sœur de Gilles Douineau, Ecuyer, Président-Trésorier de France, Général des finances, Grand-Voyer de la généralité de Touraine

De cette union naquit :

X. Jacques-François Bernard de Beaulieu, Chevalier, IIIme du nom, né le 2 février 1736, dont on ignore la destinée.

---

§ I. PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE COURVILLE, DE LA FAYELLE, DE LA COCHERAYE, DE LA PICHARDAIS.

V. Jean Bernard, Ecuyer, Seigneur de Courville, en la paroisse de Pluduno, évêché de Rennes, fils puîné de Jean Bernard, IIIe du nom, et d'Anne Brethe, vint s'établir en Bretagne par suite de son mariage avec Demoiselle N. du Bot, « dont la famille, dit D'Hozier, a été de tout temps « reconnue de bonne condition, c'est-à-dire d'une noblesse ancienne et « incontestable. »



Jean BERNARD laissa :

VI. Julien BERNARD, Ier du nom, Seigneur de La Cocheraye ; sa femme, dont le nom n'est pas connu, le rendit père de :

VII. Gaspard BERNARD, Ecuyer, Seigneur de La Cocheraye, épousa par contrat passé le 30 octobre 1633, Jacquemine LE DOS, fille de N. Le Dos et d'Anne de La Rivière et issue des Le Dos, Sieurs de Vaurouau, Evêché de Saint-Malo, reconnus nobles d'ancienne extraction lors de la recherche de 1668. De cette union naquirent :

1° Julien BERNARD, Sieur de la Fayelle;
2° Jean-Baptiste BERNARD, qui suit;

VIII. Jean-Baptiste BERNARD, Ecuyer, Seigneur de La Cocheraye et de Courville, par acte des 27 et 28 octobre 1664, partagea avec son frère aîné la succession noble de leur aïeule maternelle, Anne de La Rivière ; il avait pris alliance, le 11 octobre de l'année précédente, avec Demoiselle Françoise COLLAS, « dont la maison n'était pas moins noble d'ancienne extraction que « celles qui, avant elle, étaient entrées dans la famille. » (*D'Hozier.*)

Ils eurent trois fils :

1° Julien, qui suit;
2° Maurice BERNARD, Écuyer, Sieur de la Fayelle, en la paroisse de Pluduno, né au mois de juin 1683;
3° Claude BERNARD, Écuyer, Seigneur de la Cocheraye.

IX. Julien BERNARD, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Courville et de La Pichardais, était, dès le 26 avril 1694, Lieutenant d'une compagnie d'infanterie au régiment de Thianges, il fut fait Capitaine le 19 juin 1702 et mis à la tête d'une compagnie de grenadiers, le 19 août 1713. Informé par les témoignages de M. d'Albergotti de la manière dont il avait rempli ses devoirs à la défense de Douay, Sa Majesté lui avait accordé la Croix de Saint-Louis, le 11 août 1710.

Les commissions et les lettres originales produites devant le Juge d'armes justifient effectivement de ces derniers services, et l'on a de plus un certificat du 12 février 1729, où le Comte de Laval atteste que « le sieur de Cour- « ville était entré dans le régiment en 1690 ; que depuis il y avait servi sans « discontinuer, tant en qualité de Lieutenant qu'en qualité de Capitaine ; « qu'il s'était distingué partout où avait été le régiment, et notamment à « Nerwinde, aux siéges de Charleroy et de Namur, à la défense de Kaysers-

« wed, à la canonnade de Pers, à la bataille de Queren, à Malplaquet, à la « défense de Douay et à la prise de plusieurs places, comme celles de Landau « et de Fribourg, où il avoit été tué en attaquant le chemin couvert. »

Julien Bernard avait été marié à Saint-Quentin, le 24 octobre 1712, avec Demoiselle Anne-Catherine Cousin, fille de Nicolas Cousin, Avocat en Parlement, et Demoiselle Jeanne Dorigny.

De cette union vint :

X. Gui-André Bernard, Ecuyer, Seigneur de Courville, né le 3 août 1713, obtint en 1738, conjointement avec Claude Bernard, Seigneur de La Cocheraye, son oncle, un arrêt du Parlement de Bretagne qui les maintint dans leur noblesse.

Ayant eu l'un et l'autre connaissance de l'arrêt rendu le 13 juin 1670, en faveur de Pierre Bernard, Sieur de la Hussaudière et de ses deux frères, ils crurent pouvoir demander au Parlement de Bretagne que cet arrêt leur fut déclaré commun avec ceux qui l'avaient obtenu, et pour cela, non-seulement ils prouvèrent la liaison de leurs auteurs avec les auteurs des Seigneurs de la Hussaudière, mais, de plus, ils remontèrent jusqu'à l'origine de leur noblesse et en établissant leur filiation telle qu'on l'établit ici, ils firent voir que ni leurs prédécesseurs ni eux n'avaient point dérogé à leur état.

A peine en âge de servir, Gui-André Bernard avait été admis au nombre des cadets gentilshommes commandés dans la citadelle de Metz par M. du Boschet, et y avait servi jusqu'au mois de janvier 1734; entré alors au régiment de Berry en qualité d'Enseigne, il fut pourvu, le 20 septembre 1735, d'une Lieutenance, puis gratifié d'une pension.

Sur la preuve de ces faits bien établie, la Cour rendit son arrêt, par lequel elle déclara « qu'en accordant la demande des suppliants, elle les reconnais« sait nobles et issus d'extraction noble, ensemble Maurice Bernard, Sieur « de La Fayelle, frère de Claude Bernard, absent; qu'elle leur permettait, « en cette qualité, de prendre le titre d'Ecuyer, et en les maintenant au « droit d'avoir armes et écussons timbrés appartenant à leur qualité, de jouir « de tous les droits, privilèges, etc., attribués aux nobles de la province, « ordonnant que leurs noms seraient employés au rôle et catalogue des « nobles de l'Evêché de Saint-Malo. »

Cet arrêt est du 12 mai 1738.

La Branche de Courville est actuellement représentée par :

I. Alfred de Bernard de Courville, Officier de la Légion d'honneur, ancien Officier supérieur du Génie, marié à Valérie de Jomini dont il a eu :

1° Maurice de Bernard de Courville;
2° Louis-Etienne-Marie de Bernard de Courville, au château de Kerdudo, par Pontscorf (Morbihan), marié à Camille Jegou du Laz, dont:
A. Henri-Marie-Ange de Bernard de Courville;

II. Victor-Marie-Hippolyte Henri de Bernard de Courville, chef de la Branche cadette, au château de La Pichardais, par Plancöet (Côtes-du-Nord), marié à Eulalie-Marie-Olive-Armande de Ladvocat, dont il a eu trois enfants :

A. Hippolyte de Bernard de Courville;
B. Marie de Bernard de Courville;
C. Louise de Bernard de Courville.

---

§ II. DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DU BREIL, DE LA HUSSAUDIERE, DE LA RIVIERE, DE BELŒIL, DU JONCHERAY, ETC.

V. Noble Charles Bernard, Ecuyer, Seigneur du Breil, (troisième fils de Jean Bernard et d'Anne Brethe), était avocat au présidial d'Angers; il épousa par contrat du 9 janvier 1566, Demoiselle Reine de L'Hommeau, fille de André de l'Hommeau et de Françoise Ogier.

Il fit un accord le 14 août 1568 avec son frère Elie Bernard, qui lui céda la jouissance et propriété du fief de la Rivière, et il mourut avant le 19 janvier 1607.

Il eut de son mariage les enfants ci-après nommés :

1° Gabriel, qui suit;
2° Charles Bernard, Ecuyer, Sieur de la Rivière, qui fut marié deux fois : 1° par contrat du 27 janvier 1598 avec Renée Fournier; 2° le 17 juillet 1628 avec Françoise Brundeau, dont il eut trois enfants :

A. Charles BERNARD, Ecuyer, Seigneur de la Rivière, marié à Claude BOUCHARD;

B. Yves BERNARD, Ecuyer, Seigneur de la Fosse et de Larche, marié à Marthe DAVOUST, dont deux filles :

L'aînée Madeleine BERNARD de la FOSSE, mariée avec Alexandre MARGRIT de SAINT-MARS, Capitaine, Chevalier de Saint-Louis;

Et la cadette Geneviève BERNARD de la FOSSE, mariée à M. LUSSON de la VILETTE;

C. Charlotte BERNARD, Dame de GAUTRET, mariée à René DE MONTAUBON, Ecuyer.

Jacques BERNARD, Ecuyer, auteur de la troisième branche des Seigneurs du BREIL, de la GOUBERIE, de la FREGEOLLIÈRE, de la FOSSE, etc., dont on donnera ci-après la filiation;

4° Laurent BERNARD, Ecuyer, Seigneur de la GRANDEMAIRE;

5° Catherine BERNARD, mariée avant 1598 avec Robert BOURGET, Sieur du COUDRAY;

6° Hélène BERNARD, mariée : 1° à Jean LE RAT DE LA NOUE; 2° avec Philippe DOUBLARD de LA BOUVERIE;

7° Renée BERNARD, vivante en 1630.

VI. Noble Gabriel BERNARD, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur de La Hussaudière et du Joncheray, avocat au siége présidial d'Angers, eut de Jacquemine ALLAIN, fille de noble Jacques ALLAIN, Seigneur de la Barre, Lieutenant général en la Sénéchaussée de Beaumont, et de Marguerite LE FEBVRE, les enfants ci-après :

1° Gabriel, qui suit;

2° Et trois filles.

VII. Noble Gabriel BERNARD, IIme du nom, Ecuyer, Seigneur de La Hussaudière, d'abord avocat au siége présidial d'Angers, le 1er mai 1638, et puis Substitut du Procureur-Général du Roi, élu échevin de la Ville d'Angers; il fut marié trois fois : 1° Par contrat du 30 décembre 1624 avec Claude FROGER, fille de noble Jean Froger, de Pont-le-Voy et de Suzanne Pelisson; 2° Avec Charlotte DU RONCERAY; 3° Avec Anne JOLLIVET.

Du premier lit vint :

1° Charles, qui suit;

Du deuxième lit :

2° Gabriel BERNARD, troisième du nom, Ecuyer, Sieur de LA HUSSAUDIÈRE, avocat à la cour, maintenu dans sa noblesse, au rapport de M. Le Févre, conseiller départi pour la Recherche de Bretagne, le 13 juin 1670 (Bibliothèque nationale, Cabinet des titres, fonds français, Manuscrits, coté 8,313).

Il avait épousé Gabrielle Goutard, qui en était veuve, lorsqu'elle fit au bureau de Tours la déclaration de ses armoiries, en conformité de l'édit du mois de novembre 1696. (*Armorial général, volume coté Touraine, folio* 321),
Il ne laissa qu'une fille.

Et du troisième lit :

3° Jacques Bernard, Sieur de Belœil, avocat au Parlement de Bretagne ;
4° Claude Bernard, Ecuyer, Sieur du Joncheray, avocat au Parlement, reconnu noble au rapport de M. Le Fèvre, fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général officiel de 1696. (*Registre coté Bretagne*, 1er, *folio* 747); il laissa une fille :
A. Françoise Bernard, mariée à noble Michel de L'Espinay, Chevalier, Seigneur de la ville Girouard.

VIII. Charles Bernard, Ecuyer, Seigneur de La Hussaudière, Avocat à la Cour, puis premier Substitut du Procureur Général du Roi au Parlement de Bretagne, fut déclaré noble et issu d'extraction noble ainsi que ses frères et ses enfants par arrêt de la Chambre de la réformation de Bretagne, rendu le 13 juin 1670. (*Guérin de La Grasserie*, *Armorial de Bretagne*, 1. *page* 27).
Il fit la déclaration de ses armoiries à l'Armorial général de 1696. (*Manuscrit coté Bretagne*, n° 8, *Registre* 1, *folio* 199, *Cabinet des titres*).
Il épousa Jeanne de Kergozou, de laquelle il eut :

1° François Bernard, Ecuyer;
2° François Joseph Bernard, Ecuyer, Seigneur de Boismarais, marié avec Anne Lemazon, mentionnée dans l'Armorial général de France de 1696. (*Registre coté Touraine*, *folio* 572).
3° Charles Bernard, Ecuyer;
4° Jacques-Charles Bernard, Ecuyer, Sieur de Belœil.

§ III. TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DU BREIL, DE LA GOUBERIE, DE LA FRÉGEOLLIÈRE, DE LA VERRONNIÈRE, COMTES DE LA FOSSE, etc.

VI. Noble Jacques Bernard, Ecuyer, Seigneur du Breil, Avocat au Parlement de Paris, puis Greffier en chef du Greffe civil de la Sénéchaussée

d'Anjou, (3e fils de Charles, Seigneur de La Hussaudière et de Renée de L'Hommeau), fut marié deux fois : 1° Avant le 5 août 1616 avec Marie LE GAUFFRE; 2° Le 14 août 1627 avec Françoise JARRY, fille de Jean Jarry, Seigneur de La Haranchère et de Marguerite Gaudin.

Il mourut le 15 janvier 1658, laissant pour enfants :

1° Philippe, qui suit;
2° Jacques BERNARD, auteur du rameau des Seigneurs DU RONCERAY;
3° Joseph BERNARD, auteur du rameau des Seigneurs DE BOISMARAIS;
4° Françoise BERNARD, mariée à noble François POULLAIN, Seigneur de Grée.
5° Marguerite BERNARD, femme de Renée LE FEBVRE, Seigneur de Chamboureau.

VII. Philippe BERNARD, Ecuyer, Seigneur du Breil, Conseiller du Roi au présidial d'Angers, fut marié deux fois : 1° Avec Demoiselle Françoise AUDOUIN, fille de Pierre Audouin, Ecuyer, Seigneur de La Blanchardière et de Renée Goupil.

Devenu veuf, Philippe BERNARD contracta une nouvelle alliance le 18 janvier 1665, avec Demoiselle Marguerite BOCEAU, fille de noble Nicolas Boceau, Sieur des Landes et de Marie Rivière; elle fut maintenue noble comme veuve de noble Philippe BERNARD par jugement rendu à Tours, le 23 février 1715, par M. Chauvelin, Intendant de la généralité de Touraine. (Procès verbal des preuves de la noblesse de Charles-Anne-René BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE pour être admis au collége Royal de La Flèche, en 1770. (*Cabinet des titres, Bibliothèque nationale.*)

Il fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général officiel de 1696 au bureau de Tours. (*Folio* 122).

Il eut de son premier mariage :

1° Jacques PHILIPPE, qui suit;
2° René-Pierre BERNARD, prêtre, curé de la paroisse de Saint-Aubin de Luigné, mentionné dans l'Armorial officiel précité (*folio* 587); mort en 1711.

Et de son second mariage :

3° Jacques-Philippe BERNARD, auteur DU RAMEAU DES SEIGNEURS DE LA BARRE;
4° François BERNARD, mort jeune.

VIII. Jacques-Philippe BERNARD, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur du Breil, fut nommé Conseiller du Roi, Juge magistrat au présidial d'Angers; il est mentionné dans l'Armorial officiel de 1696 (*folio* 96),

Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1697, Demoiselle Renée ROBERT, Dame de Rouzée et de La Frégeollière, fille de feu noble Mathurin ROBERT, Sieur de Rouzée, Conseiller du Roi, Commissaire aux saisies réelles de la

Ville d'Angers et de Demoiselle Renée Bellière, sa veuve, par contrat passé devant Maître Yvard, Notaire Royal à Angers.

Il fut maintenu dans son ancienne noblesse par jugement de M. Hue de Miromenil, Intendant de Touraine, du 22 novembre 1697 et ensuite par un autre jugement de M. de Chauvelin du 23 février 1715. Il testa le 13 février 1727, et mourut le 4 mars 1731, ayant eu douze enfants, entre autres :

1° Jacques Philippe, qui suit ;
2° N... Bernard, Ecuyer, né le 17 mars 1689.
3° Jean Mathurin Bernard, Ecuyer, Seigneur de La Fosse et de La Liardière, baptisé le 23 décembre 1694, épousa le 19 juillet 1728, Marie Chotard, Dame de Briançon, dont il eut trois enfants ci-après :
A. Bernard Jean Mathurin Bernard, Ecuyer, Seigneur de La Fosse, né à Angers le 3 octobre 1738 ; il eut pour parrain et marraine René-Jean Philippe Bernard, Ecuyer, Seigneur de La Frégeollière et Marie Bernard, sa sœur. Il fut présent au mariage de Jacques-Philippe-Charles-Bernard de Bernard avec Anne-Catherine-Nicole de La Mouche de Beauregard, célébré à Angers, le 5 pluviôse, an III (1795). Dans cet acte il est dit être âgé de 56 ans, et oncle paternel, ayant le germain sur le futur. Il a servi en qualité de cornette dans le régiment de la Reine (Dragons). De son union avec Marie-Anne-Renée-Charlotte de Fayaux, il n'a pas eu d'enfants et est décédé le 29 août 1808.
B. Marie-Perrine Bernard, marraine de son frère ci-dessus, en 1738, Dame de Briançon, née en 1729, mariée en 1754, avec Joseph Bautru, Ecuyer, Seigneur de La Roullerie ;
C. Anne-Monique Bernard de La Fosse de La Jaille, née en 1734 ;
D. Louise Bernard de La Fosse de Rouzée, morte jeune.

IX. Jacques-Philippe Bernard, IIme du nom, Ecuyer, Seigneur de La Gouberie, du Breil et autres lieux, né le 28 mars 1688, comme il appert d'un extrait baptistaire de la paroisse de Saint-Michel du Tertre de la Ville d'Angers, fut tenu au baptême par M. Philippe Bernard, son aïeul, (voir ci-dessus).

Il fut Conseiller du Roi, Juge magistrat en la Sénéchaussée et siége présidial d'Angers ; il épousa par contrat du 2 juillet 1715, Demoiselle Renée-Marguerite Le Gaigneurs de Luigné, fille de Philippe Le Gaigneurs de Luigné, Ecuyer, Seigneur de la Gouberie et de Dame Marguerite Cireul, demeurant en la terre seigneuriale de La Gouberie, paroisse du Vieil-Baugé, où ce contrat fut passé, en présence de Dame Marguerite Boceau, veuve de Philippe Bernard, ancien Conseiller audit siége présidial d'Angers, belle-mère dudit Sieur Bernard, père, et devant Donnais, Notaire Royal, résidant à Baugé. Il présenta ses titres de noblesse au siége de l'élection de Baugé, qui les enregistra par acte du 17 septembre 1738, et il fit son testament le 11 mars 1762. Il avait eu cinq enfants :

1° Jean-Joseph, qui continue la filiation;

2° Charles-Jean-Maurice BERNARD, Ecuyer, Seigneur DE LOUVRINIÈRE et DE LA VERRONNIÈRE, Lieutenant des Gardes du gouvernement d'Anjou, né le 17 mai 1719, marié le 16 mars 1751, avec Demoiselle Marie-Catherine-GUÉRIN, Dame de LA PIVERDIE, dont il eut deux enfants :

A. Alexandre-Henri BERNARD, né le 10 avril 1753;

B. Jean-Baptiste BERNARD, né le 15 avril 1757.

3° René-Jean-Philippe BERNARD, auteur de la QUATRIÈME BRANCHE DES SEIGNEURS DE LA FRÉGEOLLIÈRE, rapportée ci-après;

4° Jacques-Philippe BERNARD, auteur de la CINQUIÈME BRANCHE DES SEIGNEURS DES HOMMEAUX etc., rapportée au paragraphe V;

5° Marie-Renée Marguerite BERNARD, Dame du grand Verdelay, morte à Paris en 1765.

X. Jean-Joseph BERNARD, Ecuyer, Seigneur du Breil, de La Gouberie, de La Fosse et de La Roche-Chardonnet, né le 27 mai 1718, a servi dans les gendarmes du Roi.

De son mariage accordé par contrat du 25 septembre 1752 avec Demoiselle Henriette-Marie DE MEGUYON, fille de Pierre de Meguyon, Ecuyer, Seigneur de La Houssaye et de Dame-Anne Senocq de Florentes, il a eu quatre enfants :

1° Joseph-Jacques-Philippe-Michel BERNARD, Ecuyer, né le 29 janvier 1756;

2° Léon BERNARD, Ecuyer, né le 19 juin 1757;

3° Marie-Jeanne-Henriette BERNARD, née le 4 juillet 1754;

4° Henriette-Marthe BERNARD, née le 24 août 1764.

La Branche des comtes DE LA FOSSE est actuellement représentée par :

I. Jean DE BERNARD, COMTE DE LA FOSSE, à la villa de La Masure, à Château-Thierry (Aisne), marié à Louise-Élisabeth-Marie-Thérèse DE SESMAISONS, dont :

1° Marie-Yolande-Marguerite-Armande DE BERNARD DE LA FOSSE, marié à Constant DE GAULTIER DE BRULLON.

II. Marcel DE BERNARD, VICOMTE DE LA FOSSE, marié à Ida DE SOLÉRAC, dont :

1° Charles-Marie-Christian DE BERNARD DE LA FOSSE, marié à Berthe DE COSSART D'ESPIÈS;

2° Marie-Edouard-Marcel DE BERNARD DE LA FOSSE, marié à Marie DE LANGLADE.

§ IV. QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS ET COMTES DE LA FRÉGEOLLIÈRE (EXISTANTE).

X. René-Jean-Philippe BERNARD, Ecuyer, Seigneur de La Frégeollière, né le 26 août 1721, a servi dans les Gardes du corps du Roi et était en 1770 Capitaine des Invalides.

Il a épousé le 23 novembre 1755, Demoiselle Michelle-Renée QUERUE de LA POUSTIÈRE, Dame de La Sionnière, fille de Messire René Querue de La Pouastière, ancien Major et Capitaine-Commandant dans le bataillon du Mans, Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis, et de Dame Michelle le Cornu de La Chaussée, sa femme, demeurant au bourg de La Fontaine-Saint-Martin, où le contrat fut passé devant Raguideau, Notaire Royal au Maine, résidant à Oyzé. De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° René-Jean-Philippe-Michel BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, né le 6 avril 1758;
2° Henri-René BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, né le 15 septembre 1759;
3° Charles-Anne-René BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, né et baptisé le 1er mars 1761 en l'Eglise paroissiale de Montigné, diocèse d'Angers, fut reçu élève du collége royal de la Flèche le 12 juillet 1770 après avoir produit ses titres de noblesse à M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de la noblesse de France, qui lui délivra un certificat en date du 12 juillet 1770. (*Pièce originale au Cabinet des titres de la Bibliothèque Richelieu, registre* 254, *folios* 113 *à* 117).

La Branche des COMTES DE LA FRÉGEOLLIÈRE, est actuellement représentée par :

I. Miltiade-Henri-Jean DE BERNARD, COMTE DE LA FRÉGEOLLIÈRE, au château de Lorrière, près le Lude (Sarthe), marié à Pauline DE BOISSARD, dont :

1° Charles-Jean-Paul-Romuald DE BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, Officier de marine;
2° Raynold-Louis-Jean-Paul DE BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, Officier de marine.

II. Louis-Camille-Maximilien DE BERNARD, VICOMTE DE LA FRÉGEOLLIÈRE, au château de Saint-Florent, près Saumur (Maine-et-Loire), marié à Alix SOURDEAU DE BEAUREGARD, dont :

1° Alexandre-Henry-Lionel-Renauld DE BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, Officier de marine;
2° Jeanne-Calixte-Louise-Marie DE BERNARD DE LA FRÉGEOLLIÈRE, mariée à Hermann, BARON DE BODMANN.



§ V. CINQUIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DES HOMMEAUX ET DU BREIL,

REPRÉSENTÉE ACTUELLEMENT A PARIS

X. Jacques-Philippe BERNARD, Ecuyer, Seigneur des Hommeaux, né à Angers le 9 mai 1728, a épousé dans la même ville, par contrat du 21 juin 1763, Demoiselle Louise DE BOURNE, fille de feu Louis-Martin de Bourne et de feue Demoiselle Perrine Le Sourd; il est mort le 25 octobre 1770, laissant de son mariage deux enfants, savoir :

1° Lous-Gabriel DE BERNARD, né le 5 août 1768;
2° Jacques-Philippe-Charles DE BERNARD, qui suit;

XI. Jacques-Philippe-Charles-Bernard DE BERNARD, Ecuyer, né à Angers le 5 avril 1770, eut pour parrain Messire Charles-Jean-Maurice DE BERNARD, Ecuyer, Lieutenant des Gardes du gouvernement d'Anjou, Seigneur de La Verronnière, son oncle; il fut admis comme agrégé aux Gardes du corps du Roi en 1815; il avait épousé, le 5 pluviôse, an III, (24 janvier 1795), à Angers, Anne-Catherine-Nicole DE LA MOUCHE DE BEAUREGARD, veuve de François-Louis de Bussy et fille de Messire Pierre de la Mouche de Beauregard, Chevalier, ancien Capitaine, Aide-Major au Régiment de Limousin, infanterie, Chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, et d'Anne-Victoire de Fresne, née de Nicolas de Fresne, Conseiller du Roi en l'élection de Senlis, subdélégué de l'Intendance, et de Marie-Anne-Catherine de Saint-Leu. Cette union fut célébrée en présence de Bernard-Jean-Mathurin DE BERNARD, oncle paternel ayant le germain sur le futur, et de Dame Marie-Anne-Renée Charlotte de Fayaux, son épouse.

M. DE BERNARD est décédé à Saint-Firmin, près Senlis, le 28 avril 1816, à l'âge de 47 ans.

Il a laissé pour enfants :

1° Armand-Jean-Nicol-Charles, qui suit;
2° Anne-Caroline-Antoinette-Louise DE BERNARD, mariée à Saint-Just, près Evreux, avec Alexandre-Nicolas DE LOPÈS, alors Commandant la garde nationale de Vernon; elle est morte à Epieds (Maine-et-Loire) le 29 octobre 1824;
3° Aglaé-Suzanne-Catherine DE BERNARD, née à Senlis en l'année 1800, qui a été mariée le 4 août 1832 audit M. DE LOPÈS, veuf de sa sœur.



XII. Armand-Jean-Nicol-Charles DE BERNARD, né à Senlis, le 11 thermidor an XI (29 juillet 1803), baptisé le même jour en l'Eglise cathédrale de Senlis, par Monseigneur de Villaret, Evêque d'Amiens, fut tenu sur les fonts baptismaux par Armand-Jean DE BERNARD et Anne-Simonne-Justine Gayant, femme de M. de La Vallée de Bournonville.

Il a épousé Marie-Rose-Laurence-Charlotte FONTENELLE, dont il a eu le fils qui suit :

XIII. Charles-Armand DE BERNARD, né à Paris (IIIme arrondissement) le le 6 juillet 1839, qui a épousé le 2 mai 1867, Demoiselle Emilie-Léocadie CARON, dont il a un fils :

1° Charles-Henri DE BERNARD, né le 1er février 1873.



DU BOIS DU BAIS

NORMANDIE



Armes : *d'or, à l'aigle éployée de sable, becquée, languée et membrée de gueules.* — Devise : « Undique suspiciens. » — Couronne : *de Marquis.*



L'histoire de cette famille remonte à l'an 1066; elle a été donnée avec beaucoup de détails dans plusieurs ouvrages héraldiques, notamment dans ceux de MM. de la Chesnaye-des-Bois et de Saint-Allais.

Cette famille a possédé les marquisats de Pirou et de Saint-Quentin, le comté de Bours, les vicomtés de Pont-de-l'Arche et de Belhôtel, la baronnie de Montenay, les fiefs nobles de l'Épinay-

Tesson, de Dangy, des Groisilliers, de la Frenaye, de Launay, du Bais, etc.

Ses représentants actuels sont :

I. M. le Comte Du Bois du Bais, Chevalier de la Légion d'honneur, ancien Aide de Camp de M. le Général de Saint-Alphonse;

II. Jean-Louis-Raoul Du Bois, neveu à la mode de Bretagne du précédent, petit-fils de Jacques-François-César Du Bois du Bais, Ecuyer, Sieur d'Auberville, Juge au tribunal de Ribérac, fils de Jeanne-Clara Bardy de Fourtou.

Elève de l'Ecole de Cavalerie de Saumur en 1863-1864, M. Raoul du Bois a fait, au 1er régiment des hussards, les campagnes de 1859, 1865, 1866 et 1867.

Capitaine au 22e régiment de la garde mobile, attaché à l'état-major général du 16e corps, blessé à l'épaule gauche par un coup de feu, au combat de Loigny, Chevalier de la Légion d'honneur, Maire de Vanxains, successivement Sous-Préfet de Barcelonnette, de la Tour-du-Pin et de Florac, Chef d'escadron de chasseurs dans la cavalerie de l'armée territoriale; marié, le 9 avril 1877, à Mademoiselle Joséphine Reymond, fille de M. Alphée Reymond, Docteur-Médecin, et de Madame Camille Giraud.

III. Valérie-Louise-Marie Du Bois.



DE BOUVIEZ

SUISSE, PAYS-BAS ET AUTRICHE

BARONS DE BOUVIEZ



ARMES : *Mi-parti : au 1, d'azur, à un dextrochère armé d'argent, tenant un sabre du même garni d'or, et sortant d'une nue d'argent mouvant du flanc senestre de l'écu ; coupé : d'or, à trois roses de gueules, boutonnées du champ, qui est de DE BOUVIEZ ; au 2, de sable, au lion d'or armé et lampassé de gueules, ayant sur la poitrine un écusson d'azur semé de billettes d'or, à la bande d'argent brochant, qui est de DE GLYMES.* — COURONNE : *de Baron.* — DEVISE : **Deo adjuvante vincit.**



LA famille DE BOUVIEZ, des Pays-Bas (1), dont le nom a été écrit indistinctement BOUVIER ou BOUVIEZ, est d'une noblesse essentiellement militaire, puisqu'elle compte plus de deux siècles de service dans les armées de l'Empire d'Autriche, du temps où les Pays-Bas étaient sous sa domination.

Les pièces et documents anciens qui se trouvent aux archives de la famille permettent d'affirmer que l'état nobiliaire des DE BOUVIEZ remonte au seizième siècle.

Selon une ancienne tradition et aussi d'après l'avis du célèbre généalogiste belge feu M. Goethals, ils seraient issus des BOUVIER des pays de Vaud et de Neuchâtel, dans la Suisse française.

On voit dans l'écusson des BOUVIEZ, un *bras armé* ou *bardé de fer*, lequel, selon M. Goethals, aurait été pris comme emblème à la suite d'un événement raconté dans l'*Histoire du canton de Vaud*, par Vardel, tome II, page 156 et suivantes, et dans le *Canton de Vaud, sa vie et son histoire*, par Olivier, page 995 et suivantes :

Voici le récit que nous empruntons à ces deux historiens :

« Le pays de Vaud et surtout Lausanne, en 1588, comptaient encore des « familles nobles qui regrettaient la domination de la maison de Savoie et « supportaient avec impatience le joug des bourgeois patriciens de Berne ; ce « fut à ces mécontents que le Duc de Savoye s'adressa en flattant leurs « espérances et en leur promettant des titres, des honneurs et le pouvoir, « s'ils parvenaient à chasser les Bernois du pays de Vaud. Les agents du Duc « réussirent dans leur mission, et parvinrent bientôt à tramer une conspira- « ration dans laquelle entrèrent les personnages les plus riches de Lauzanne, « les premiers magistrats de cette ville et un grand nombre de gentilshommes « de la contrée. Au nombre des conjurés se trouvaient Ferdinand BOUVIER, « Lieutenant, Bailli et Châtelain de Chillon, habitant à Villeneuve, où sa « maison forte s'élevait sur la rive du lac, homme résolu et propre à un coup « de main, et son frère cadet, Jean BOUVIER, surnommé *bras de fer*, parce « qu'il avait remplacé par un *bras de métal* celui qu'il avait perdu dans une « bataille ; la conspiration ayant été découverte au dernier moment, Ferdi- « nand BOUVIER, et son frère Jean BOUVIER furent arrêtés, ainsi que les prin- « cipaux chefs des conjurés qui furent conduits à Berne, où ils eurent la tête « tranchée.

(1) Les actes de l'état civil des années 1711, 1715, 1717, 1724, 1751, 1766, 1767, 1785, 1794, 1800, 1838, relevés sur les archives civiles de Thuin, près Mons, de Bruxelles et de Termonde, portent BOUVIER ou BOUVIEZ : cette dernière orthographe, ayant prévalu, et ayant été adoptée particulièrement par la branche cadette des BARONS DE BOUVIEZ, d'Autriche, la branche aînée qui représente seule la famille actuellement, l'a adoptée également.

« Ferdinand BOUVIER se déroba par la fuite à ce châtiment, et se retira « auprès du Duc de Savoie qui le nomma Commandant en second du fort « d'Allinges, et lui alloua un subside de 5,000 écus d'or, et une pension de « 400 ducats reversible à ses héritiers; c'était un juste dédommagement, car « tous ses biens avaient été confisqués par la république de Berne, son châ- « teau avait été brûlé et rasé, et sa femme, jetée en prison, avait été soumise « à la torture par suite de son refus de livrer les noms des conspirateurs. »

Jean BOUVIER surnommé *Bras-de-Fer*, eut, comme son frère, le bonheur d'échapper à ses ennemis.

C'est ce Jean BOUVIER, selon l'opinion de Goethals, qui se serait réfugié dans le Brabant vers 1590, et aurait été la souche des BOUVIEZ des Pays-Bas.

Quant à la descendance de Ferdinand BOUVIER, le châtelain de Chillon, dont nous n'avons pas à nous occuper ici, elle s'est continuée en Savoie.

La famille DE BOUVIEZ des Pays-Bas s'est divisée en deux branches principales, savoir :

L'*aînée* qui s'est continuée jusqu'à ce jour ;

Et la *cadette* qui est *éteinte* et qui a été décorée du titre de BARON par lettres patentes de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche en date du 30 mars 1811.

Par suite de cette extinction le titre retourne à la branche aînée, qui est actuellement représentée par M. Albert DE BOUVIEZ.

D'après les principaux nobiliaires suisses, le premier auteur connu de la famille BOUVIER serait :

François BOUVIER, Bailli du Châlais et gouverneur de Chillon pour le Duc de Savoie, de 1433 à 1441 ; il avait épousé, le 29 janvier 1408, Jeannette CORDEY, fille unique de feu Pierre Cordey, de Saint-Maurice-d'Agonne.

En 1515, deux membres de la famille, BOUVIER, Hans BOUVIER (*aliâs* Bovier) et Jacob BOUVIER, faisaient partie des Cent gentilshommes de la Garde du Roi de France François Ier, commandés par Guillaume de la Marche, Seigneur d'Aigremont, Conseiller et Chambellan du Roi ; on les trouve mentionnés dans un rôle original de ladite compagnie. (*Original en parchemin aux archives de la famille.*)

Noble Jean BOUVIER habitait Gex avec sa femme Claudine TACON, en 1523; sa fille, Françoise BOUVIER, fut mariée à noble Pierre DU CHAPEAUROUGE, d'une famille des plus considérables du Génevois. (*Galiffe*, *tome Ier*, *folios* 33 et 34.)

C'est de lui que sont descendus en ligne directe Ferdinand BOUVIER, le châtelain de Chillon, et Jean BOUVIER, surnommé *Bras-de-Fer*, dont il a été question ci-dessus et qui est l'auteur des DE BOUVIEZ des Pays-Bas dont nous allons donner la filiation, d'après les documents originaux conservés dans la famille, et les actes de l'état civil relevés sur les registres de la commune de Thuin, près Mons, et sur ceux de Bruxelles et de Termonde.

La famille de Bouviez compte parmi ses principales alliances les familles de Glymes, de Quarré, Michaux, de Buisseret, de la Croix, Gheérolfs, Ghys, Caroly, etc., etc.

FILIATION

I. Noble Jean Bouvier, surnommé *Bras-de-Fer*, vint de Suisse dans les Pays-Bas, vers l'année 1590, et y fit souche ; on n'a pas pu retrouver le nom de sa femme, mais il paraît certain qu'il eut pour enfants :

1° Jean qui suit;
2° Maria Bouviez, qui était mariée sous la date de 1620, avec Noble Nicolas Quarré (*Document original.*)

II. Noble Jean Bouvier, IIe du nom, épousa, vers 1630, N. dont il eut :

III. Noble Jacques Bouvier, né vers 1635, marié en 1671 à N. de Glymes, issue d'une branche cadette de l'illustre maison des de Glymes du Hainaut, Princes de Berghes, issus comme on sait des Ducs de Brabant (1).

Il a eu pour fils :

IV. Noble Jacques de Bouviez, né vers 1675, servit pendant trente-six ans, d'abord comme Enseigne au régiment du Baron de Clays au service de son Altesse électorale de Cologne (*Acte de l'état civil* du 5 juillet 1711), puis comme Lieutenant dans le même régiment et enfin comme Capitaine au régiment d'Arberg (2).

(1) La maison de Glymes, Marquis, puis Princes de Berghes, Comtes de Grimbergues, Vicomtes de Jodogne, Barons de Floriennes et d'Arguiennes, seigneurs de Tourines, Boulers, Limelette, Boneffe, etc. est l'une des plus illustres du Brabant. Elle est issue de Jean *bâtard* de Brabant, surnommé *Gortigyn* ou *Cordekin*, né de Jean II, Duc de Brabant et d'Isabeau Gortigyn, durant le mariage du Duc, lequel fut légitimé par l'Empereur Louis de Bavière par lettres patentes datées du 27 août 1344, dans lesquelles il est qualifié noble homme Jean *Gortigyn*, sire de *Glimes* ; il est l'auteur de cette maison qui portait autrefois le *armes de Brabant, brisées d'un filet en bande, à l'écu d'azur posé en barre semé de billettes d'or à la bande d'argent brochant*. Mais depuis l'alliance des de Glymes, Princes de Berghes, avec Jeanne de Bautersem, dame de Berg-Op-Zoom et de Grimbergue, ils ont adopté les armoiries suivantes : *de sinople, à trois mâcles d'argent et un chef d'or, chargé à dextre d'un canton de sable au lion d'or, langué de gueules, et à senestre de trois pals de gueules.*

(2) Pour faire partie du corps des officiers du régiment d'Arberg, il fallait être noble.

Il a épousé, en 1709, noble demoiselle Marie-Jeanne MICHAUX, dont les armes sont : *d'or, à deux bandes d'azur, chargées chacune de trois billettes d'argent.*

De ce mariage sont nés les enfants ci-après :

1° Jacques-Joseph-Simon, qui continue la descendance ;
2° Simon-Joseph DE BOUVIEZ, né à Thuin le 17 juin 1724, auteur de la BRANCHE CADETTE DES BARONS DE BOUVIEZ en Autriche, *éteints* en 1818 ;
3° Marie-Joséphine-Laure ou Laurence DE BOUVIEZ, née à Thuin, le 23 février 1715 (*Acte de l'état civil*), mariée en 1735 à noble Philippe-Joseph DE BUISSERET, fils de Jacques de Buisseret, Ecuyer, et petit-fils de Pierre de Buisseret, Page de Son Altesse Électorale de Bavière et d'Anne de Marbais (1) ;
4° Marc-Antoine-Joseph DE BOUVIEZ, né à Thuin, le 22 octobre 1718.

V. Noble Jacques-Joseph-Simon DE BOUVIEZ, né à Thuin le 2 mars 1717, (*Acte de l'état civil.*) fut capitaine dans le régiment de Murray au service de l'Empire, puis capitaine propriétaire d'une compagnie franche (2) ; il assista à la bataille de Fontenoy. (Voir Guillaume : *Histoire des régiments nationaux belges, pages* 16 et 21. — *États de service au Ministère impérial de la guerre, à Vienne.*)

Il a épousé, en 1750, Suzanne DE LA CROIX (3), dont il a eu les enfants ci-après :

1° Jean-Guillaume, qui suit ;
2° Jacques-Joseph-Auguste BOUVIEZ, né à Thuin, le 19 mai 1753 ;
3° Marie-Louise-Josephe BOUVIEZ, née le 16 août 1754 ;
4° Alexandre-Joseph BOUVIEZ, né à Thuin, le 11 juillet 1757 ;
5° Druon-Joseph BOUVIEZ, né à Thuin le 16 avril 1759 ;
6° Jules-Joseph BOUVIEZ, né à Thuin le 2 décembre 1760 ;
7° Philippe-Pierre-Joseph BOUVIEZ, né à Thuin, le 27 décembre 1761, qui était en 1789, Lieutenant de la terre et seigneurie de Clonne, près Wasmes, en Tournésis. (*Titre original.*)

VI. Noble Jean-Guillaume DE BOUVIEZ, né à Thuin le 6 novembre 1751, (*Acte de l'état civil.*) fut capitaine au régiment de Clerfayt, au service de l'Empereur d'Autriche.

(1) La famille DE MARBAIS DU GRATY et DE LA PANNETERIE, du Hainaut, anoblie le 11 juillet 1750, porte pour armes : *d'or, à la ruche de sable, accostée de 8 abeilles du même, les têtes dirigées vers la ruche, posées 2, 2, 2, et 2, les deux dernières, un peu au-dessous de la ruche.* (Armorial général de Riestap).

(2) Les dragons wallons jouissaient de plusieurs privilèges; ils avaient droit, à l'exclusion de tous les autres corps de l'armée autrichienne, d'entrer le sabre au clair dans la cour du palais de l'Empereur, à Vienne (*Guillaume, page* 12).

(3) Armes des DE LA CROIX, en Hainaut : *d'azur, au sautoir d'or, accompagné de quatre étoiles du même.*



Il a épousé à Termonde, le 11 avril 1785, Thérèse-Jeanne-Lucie GHEEROLFFS, fille de feu Jean-Emmanuel Gheerolffs, Conseiller jurisconsulte de cette ville, en présence de son oncle Simon-Joseph DE BOUVIEZ, Capitaine au service d'Autriche, et Jean-Marc Vander Vyvère. *(Acte de l'état civil.)* Il a eu de ce mariage deux fils, savoir :

1° Louis-Robert-Marie, qui suit ;
2° Charles DE BOUVIEZ, Lieutenant en premier, au service des Pays-Bas, nommé Chevalier de la Légion d'honneur, le 15 octobre 1817.

VII. Louis-Robert-Marie DE BOUVIEZ, né à Saint-Gilles-lez-Termonde, le 19 avril 1794, (*Acte de l'état civil.*) entra au service, le 31 décembre 1809, comme élève au 36e équipage de la marine française et s'embarqua à Flessingue, en 1810, sur le vaisseau de guerre la *Ville de Berlin.*

Nommé lieutenant au 27e équipage, le 15 janvier 1812, il passa sur le vaisseau de ligne le *Trajan*, et se trouva à plusieurs affaires pendant les années 1810, 1811, 1812, 1813 et 1814.

Le 22 septembre 1812, il fut blessé d'un coup de feu à la cuisse gauche.

Le 2 août 1814, il quitta le service de France avec démission honorable.

Placé en qualité de lieutenant en second le 27 février 1815 au 36e bataillon de chasseurs, au service des Pays-Bas, il fut nommé lieutenant, le 29 août de la même année, et capitaine à la 12e division d'infanterie, le 21 juillet 1828.

Lorsqu'en 1830, la Belgique se sépara de la Hollande, il rendit à Philippeville, où il se trouva en garnison, de signalés services.

Le grade de colonel fut lui offert, mais il le refusa ; et se contenta d'accepter le brevet de lieutenant-colonel qui lui fut envoyé par les membres du gouvernement provisoire de Belgique. Il prit, en sa qualité de lieutenant-colonel, le commandement du 2e régiment de ligne et fut promu au grade de colonel, le 23 août 1835, pour prendre le commandement du 12e régiment d'infanterie.

Il obtint, sur sa demande, sa pension de retraite, le 17 août 1841.

Retiré du service, il voulut être utile encore à l'armée, et, dans ce but, il accepta les fonctions de Membre de la commission de la Caisse des veuves et orphelins qui lui furent offertes.

Nommé Chevalier de l'ordre de Léopold, le 1er mai 1834, la croix d'Officier du même ordre lui fut décernée par arrêté royal du 25 mars 1849, pour ses bons et anciens services.

Il a épousé à Bruxelles, le 20 février 1838, Mademoiselle Pauline-Marie CAROLY.

Il est mort à Bruxelles, le 8 mars 1850, laissant de son mariage les deux enfants qui suivent :

1° Albert-Marie, qui suit;
2° Marie-Suzanne-Ghislaine DE BOUVIEZ.

VIII. Albert-Marie DE BOUVIEZ, né à Bruxelles, le 9 janvier 1842, seul chef actuel de nom et d'armes de sa famille et seul héritier du titre des BARONS DE BOUVIEZ d'Autriche, aujourd'hui éteints.

BRANCHE CADETTE

DES

BARONS DE BOUVIEZ

(EN AUTRICHE)

V. Noble Simon-Joseph DE BOUVIEZ (fils puîné de Jacques DE BOUVIEZ et de Marie-Jeanne MICHAUX), né à Thuin, le 17 juin 1724, fut admis comme gentilhomme au *corps noble* des Pays-Bas, puis au régiment d'infanterie Los-Rios, au service de l'Empereur d'Autriche en qualité de Capitaine. (*États de services émanant du Ministère Impérial et Royal de la guerre, à Vienne.*)

En raison de sa fidélité et du zèle avec lequel il avait servi pendant trente années, de l'an 1742 jusqu'au 20 décembre 1772, il fut incorporé dans le corps de la noblesse autrichienne, ainsi que sa descendance masculine et féminine, par lettres patentes de l'Empereur Joseph II, datées de Vienne du 30 décembre 1772. A ce sujet, les armoiries qu'il tenait de son père lui furent reconnues, et furent décrites sur les dites lettres patentes; ce sont celles qu'on voit figurer en tête de la présente notice.

Enfin il fut pensionné et retraité à l'hôtel Impérial des Invalides de Brandeis (*Requête adresée à l'Empereur* par son fils le Baron François DE BOUVIEZ, Lieutenant-Colonel du régiment infanterie Lusignan, en date du 10 avril 1810).

Il avait eu cinquante-quatre ans de service ; il avait successivement fait les campagnes de son régiment et commandé la place de Limbourg dans les Pays Bas.

Il avait épousé à Bruxelles, le 7 avril 1766, demoiselle Gertrude-Josèphe Ghys (1), en présence de François-Joseph Ghys, père de la future et de François Mertens, Lieutenant du régiment d'Arberg. (*Acte de l'état civil.*)

Il est mort le 20 juillet 1805, laissant de son union le fils qui suit :

VI. François-Simon-Joseph, Baron de Bouviez, né à Bruxelles, le 1er mars 1767, (*Acte de l'état civil.*) entra de bonne heure au service, servit pendant 26 ans dans les armées autrichiennes, et parvint au grade de Lieutenant-Colonel ; en raison de ses services il fut créé Baron par lettres patentes du 30 mars 1811. Voici la copie textuelle de ces lettres patentes :

« Nous, François Ier par la grâce de Dieu, Empereur d'Autriche, Roi de « Jérusalem, de Hongrie, de Bohême, de la Croatie, de la Slavonie, et de la « Galicie; Archiduc d'Autriche, Duc de Lorraine, de Wurzbourg et de Fran- « conie, Grand Prince de la Pensylvanie, etc.

« Avons toujours regardé d'après les exemples des Souverains d'Autriche « ainsi que de ceux qui ont gouverné avant nous, comme un devoir réel, « comme un des plus beaux priviléges de notre puissance souveraine, d'ac- « corder des marques publiques de notre munificence impériale et principa- « lement de récompenser en élevant à des titres d'honneur, tous ceux qui se « sont distingués par leur fidélité et leur obéissance envers le trône, envers « notre personne et notre famille, et à ceux qui se sont fait remarquer par « leur bravoure militaire, dans les emplois civils et dans les sciences; ou ceux « qui ont concouru au bien-être public et également ceux qui ont encouragé « d'autres personnes par un zèle louable à mériter de la chose publique et « principalement pourtant les héritiers, sur lesquels est tombé l'héritage de « la récompense honorable du mérite de leurs ancêtres, afin qu'ils aient tou- « jours devant eux de ne pouvoir se rendre digne de cet héritage qu'en sui- « vant ponctuellement le devoir sacré de leurs ancêtres.

« Notre seule attention a toujours pour point de vue de ne jamais passer « sous silence les différents mérites ; aussi avons-nous prescrit à tous nos em- « ployés supérieurs, de nous faire connaître toutes les personnes qui « ont mérité de jouir de notre munificence et l'on nous trouvera toujours « juste en appréciant les mérites, et en récompensant ceux qui nous ont été « proposés.

« Il est venu à notre connaissance, que notre *bien-aimé et fidèle* François « de Bouviez, Lieutenant-Colonel, a demandé d'être mis au rang des nobles « Barons.

(1) Famille du pays de Liége, qui porte pour armes : *de sable, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles du même.*

« Il a, savoir : Vingt-six années de service militaire; pendant ce temps il « s'est toujours distingué dans toutes les occasions par les ordres qu'il a don- « nés et son exactitude dans le service; par son courage et sa bravoure; « principalement il s'est distingué dans la campagne de 1809; dans les « batailles de Vollano et Voergel; dans la bataille de Raab et dans cette « dernière, ainsi qu'à Vallano, il a reçu des blessures très-dangereuses.

« Nous donnons pour récompense de tous ces services à vous François DE « BOUVIEZ, à *toute votre postérité légitime* des deux sexes, de vous élever au « rang de Noble de l'Empire autrichien avec le titre de BARON, duquel vous « pouvez vous servir ainsi que vos *héritiers* dès à présent.

« Voulons et ordonnons que François Baron DE BOUVIEZ, et sa postérité « des deux sexes soient honorés maintenant et toujours, dans toutes les occa- « sions où ils auront affaire à des employés du gouvernement ou à la no- « blesse; traités et regardés comme de vrais *gentilshommes autrichiens*, respec- « tés comme tels, et jouissent de tous les droits et priviléges de la noblesse.

« Pour vous donner une preuve de notre grâce et vous avoir fait noble, « nous avons donné pour armes à vous François, Baron DE BOUVIEZ et à « votre postérité légitime des deux sexes, les armoiries, dont voici la des- « cription :

Parti : au 1, *Coupé : d'azur au dextrochère armé tenant un sabre d'argent garni d'or et mouvant de trois pics de rocher d'argent; au* 2, *d'or, à trois roses de gueules boutonnées du champ; au* 2, *de sable, au lion d'or, couronné du même, chargé d'un écusson ovale d'azur, penché à sénestre, et chargé d'une fasce d'or; l'écu timbré d'une couronne de Baron et surmontée de* 2 *casques couronnés, ornés de leurs lambrequins, ayant pour cimiers, celui de dextre une aigle d'Empire, celui de sénestre le bras de l'écu.*

« Nous autorisons M. François Baron DE BOUVIEZ et sa postérité légitime « des deux sexes de se servir à l'avenir et pour toujours, dans toutes les oc- « casions où il le jugera convenable, des *armes prescrites*, sans cependant « pouvoir changer quelque chose afin de ne pas porter ombrage à d'autres, « qui auraient à peu près les mêmes armoiries. »

« Nous ordonnons enfin à tous et à chacun, aussi bien du pouvoir ecclé- « siastique, que du pouvoir temporel de regarder vous et votre postérité lé- « gitime des deux sexes comme de vrais Barons de l'Empire autrichien; de « vous honorer comme tels et de ne jamais vous empêcher de vous servir de « vos titres. Ceux qui contreviendraient à nos volontés, encourraient notre « disgrâce souveraine, et seraient en outre punis d'après la loi.

« Nous avons apposé sur votre diplôme notre signature autographe et mis « notre sceau dont nous nous servons comme Empereur d'Autriche et avons « ordonné de l'expédier à M. François Baron DE BOUVIEZ, ainsi qu'à ses *héritiers*.

« Donné par notre bien-aimé et fidèle Comte Alois de Ugarte, notre « Chambellan impérial, Conseiller intime; premier Chancelier de Bohême « et d'Autriche, Grand-Croix de l'ordre Hongrois de Saint-Etienne, à notre « résidence impériale à Vienne, le 30 mars 1811, de notre règne la ving- « tième année.

« *Signé :* Alois, Comte d'Ugarte, Archi-Chancelier du royaume de « Bohême et du Grand-Duché d'Autriche.

« *Signé :* François Comte Woyna.

« D'après les ordres exprès de de Sa Majesté Impériale et Royale.

« Jean Baron de Geislen. »

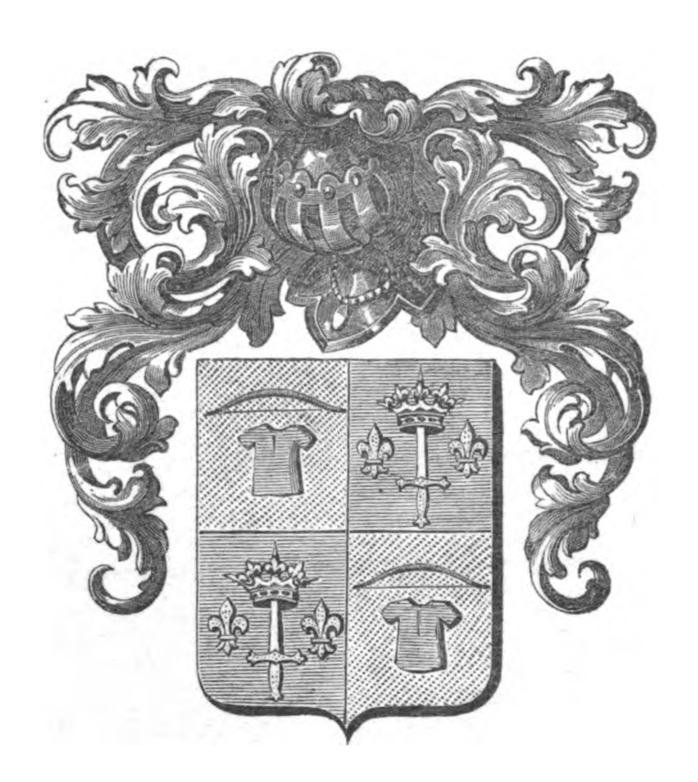
On voit qu'à l'occasion de cette élévation au titre de Baron, François de Bouviez modifia suivant l'usage adopté en Autriche, le blason de ses ancêtres : à la place de la *nue d'argent,* il adopta *trois pics de rocher*, sans doute pour rappeler le souvenir des nombreux siéges de places fortes auxquels il avait pris part,

Le Baron de Bouviez avait épousé Lucilia de Joel, dont il n'eut qu'une fille :

Franceseca-Élisabeth-Lucia de Bouviez, née en 1813, morte jeune.

BROU DE CUISSART

PICARDIE



Armes : *Écartelé : aux 1 et 4, d'or, à une cotte de mailles d'azur, surmontée d'un arc de gueules couché en chef,* qui est de Cuissart ; *aux 2 et 3, d'azur, à l'épée haute d'argent, garnie d'or, soutenant la couronne royale de France, et accostée de deux fleurs de lis du même;* qui est de du Lys. — Casque : *de chevalier orné de ses lambrequins.* — Devise : « *par Dieu et la pucelle.* »



La famille BROU DE CUISSART, qui a obtenu l'autorisation d'ajouter à son nom celui de Cuissart, par décret présidentiel du 24 avril 1876, tient à la noblesse, d'abord par sa propre extraction, attendu qu'elle est descendue de Jeanne d'Arc par les femmes et que, par lettres patentes du roi Charles VII, octroyées à Mun-sur-Yèvres, en décembre 1429, les titres et qualités de noblesse avaient été accordées à Jeanne d'Arc, ainsi qu'à *sa postérité née et à naître tant en ligne féminine que masculine.* En accordant à la famille de Jeanne d'Arc ce privilége exceptionnel, plusieurs fois

confirmé depuis et en dernier lieu par décret du roi Charles X, en décembre 1827, le roi Charles VII lui avait donné le droit de porter le nom de *du Lys*, et la fleur de lys dans ses armes.

La famille Brou de Cuissart, tient encore à la noblesse par la famille de Cuissart, famille noble du Soissonnais, dont l'origine remonte à Pierre Cuissart, Exempt de la compagnie écossaise des gardes du corps du Roi, en 1490, et dont les armoiries ont été enregistrées officiellement à l'*Armorial général* de l'année 1696, au nom de François Cuissart, Officier de la vénerie du Roi (*Registre de la généralité de Soissons, Election de Clermont, article* 41); la famille conserve précieusement le brevet original de cet enregistrement d'armoiries signé par d'Hozier (1).

Suivant une tradition, un cadet de cette famille serait venu s'établir en Beauvaisis, après la bataille de Poitiers, en 1356.

Voici comment s'établit la parenté de la famille Brou de Cuissart avec Jeanne d'Arc, d'après le savant ouvrage de MM. de Bouteiller et de Braux intitulé : *La famille de Jeanne d'Arc*. Paris, Claudin, 1878.

I. Jacques d'Arc, né à Ceffonds, en 1380, mort en 1431, avait épousé Isabelle Romée, de Vouthon, née en 1387, morte le 28 ou le 29 novembre 1458, dont plusieurs enfants, entre autres :

II. Pierre d'Arc, chevalier du Lys, seigneur de l'Isle-aux-Bœufs, mort avant 1467, frère de Jeanne d'Arc, *la Pucelle d'Orléans*.

Il épousa 1° Jeanne Baudot; 2° Jeanne de Prouville, dont plusieurs enfants, entre autres :

III. Helwide du Lys, née vers 1450, morte en 1530, mariée, en 1467, à Étienne Hordal, gentilhomme Champenois, dont elle eut, entre autres enfants :

IV. Jean-Étienne Hordal du Lys, mort en 1575, marié à Alix de Tannoys, dont il eut :

V. Marie Hordal du Lys, mariée à Didier Guillot, maître Echevin de Saint-Epvre à Toul, dont :

VI. Marguerite Guillot du Lys, mariée à Louis Le Liepvre, Echevin de Toul, qui eut d'elle :

(1) Il a existé en Anjou une très-ancienne famille noble du nom de Cuissart, seigneurs de Savonnière, Bussy-Fontaine, le Bruillier, le Richardet. Cette maison de vieille chevalerie portait pour armes : *d'or au chef de sable, chargé de trois croisettes d'argent*. Elle s'est alliée aux familles de Villeprouvée, de Quatrebarbes, de Brye, de Sillas, de Bussy, Poitras, de Fay, le Normand, Girard de Villars, de Buor, etc.

VII. Jean LE LIEPVRE DU LYS, baptisé à Toul, le 5 novembre 1595, maitre Echevin de Toul, qui épousa, le 13 janvier 1644, Madeleine MAGNAN, dont:

VIII. Thomas LE LIEPVRE DU LYS, Ecuyer, marié à Marguerite GUILLOT, de laquelle est issue :

IX. Anne LE LIEPVRE DU LYS, née en 1686, morte le 20 septembre 1761, épousa Messire Laurent DE CHAZELLES, Ecuyer, seigneur de Lorry, Conseiller Secrétaire du Roi en la chancellerie du Parlement de Metz et Receveur des finances de la généralité de cette ville, mort à Metz le 30 juin 1752. De ce mariage est née :

X. Anne-Marie-Joséphine DE CHAZELLES, mariée le 28 janvier 1744, en premières noces, à Antoine GOUSSAUD, Conseiller au Parlement de Metz, Ecuyer, seigneur d'Antilly, né à Metz, le 28 août 1707. Il fut père de :

XI. Anne-Antoinette GOUSSAUD, mariée à Marie-Claude-Sébastien DE BEAUSIRE, né le 7 janvier 1738, Conseiller au Parlement de Metz, mort en 1805, dont :

XII. Henri DE BEAUSIRE, capitaine au régiment d'Auxerrois, Chevalier de Saint-Louis, marié à N. THRÈSE, de laquelle est issue :

XIII. Marie-Antoinette-Colette DE BEAUSIRE, mariée à Pierre-Edouard BROU, Capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, Commandeur de la Légion d'honneur, Gouverneur du Sénégal, Major général de la flotte, mort en 1861, dont plusieurs enfants, entre autres :

XIV. Henri BROU DE CUISSART, Intendant de corps d'armée, Commandeur de la Légion d'honneur, marié : 1° à Estelle VIEVILLE ; 2° à Thérèse DE CUISSART.

Du premier lit est né :

1° Noël BROU DE CUISSART, Employé des lignes télégraphiques Chevalier de l'ordre du Cambodge.

Et du deuxième lit :

2° François BROU DE CUISSART, Officier d'Infanterie;
3° Thérèse BROU DE CUISSART.



BRUGEROLLES DE VAZEILLES

LANGUEDOC, LIONNAIS ET AUVERGNE

SEIGNEURS DE VAZEILLES, DE VOROZE, DE LATGA ET DE FREYCINET



ARMES : *d'or, à une fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'argent, et accompagnée de deux têtes de more de sable tortillées d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux aigles.* (Ancien cachet.)



La famille BRUGEROLLES DE VAZEILLES, tire son nom du lieu de *Brugerolles* ou *Brugairolles*, situé près Alaigne dans le département de l'Aude, ancienne province du Languedoc : ce lieu situé sur *le Sou*, était autrefois une ville forte que le prince de Joyeuse détruisit de fond en comble, en 1587 ; on y voit aujourd'hui un beau château moderne. (*Dictionnaire de Becherelle, tome I, folio* 780.)

Le nom de BRUGEROLLES, de même que celui de VAZEILLES, se rencontre dans les Chartes (1) et les documents historiques dès le XIIe siècle.

Le plus ancien personnage connu est Arnauld DE BRUGEROLLES, vivant, en 1188, auquel Isarn, vingt-et-unième abbé de l'abbaye de Montolieu, près Carcassonne (Aude), donna, le septième jour des ides d'octobres 1188, l'église de Saint-Jean, avec la troisième partie de la ville ou bourg de BRUGEROLLES, ainsi que tous les droits ecclésiastiques et civils attachés à cette église, qui lui appartiendraient sa vie durant, avec pouvoir d'y célébrer les offices divins, et à la charge de fournir à l'abbé Isarn, l'hôtellerie et le gîte et à six cavaliers de sa suite une fois l'an, et tous les égards à eux dus. A sa mort l'église redevenait libre et dégagée de toutes ces obligations (*Gallia christiania, tome VI, folio* 980).

Après Arnauld DE BRUGEROLLES, nous trouvons les personnages suivants qui figurent dans les documents historiques.

En 1315, Foulques DE VAZEILLES, Chevalier, Seigneur de Voroze, vivait en la ville de Voroze, ainsi qu'il résulte d'une Charte de bail et de rente perpétuelle conservée dans les Archives de la famille. (*Titre original.*)

En 1328, Jean DE VAZEILLES (*Johannes de Vaseliis*), assista comme témoin avec Pierre Jantelme, vicaire de l'église de Saint-Laurent de Viviers, Ponce Audran, diacre, Jean de Durand, Etienne de Marsac, Pierre de Brunel, et Jean de Giraud, au testament fait l'an 1328, le troisième jour du mois d'août, par Ponce Lauzerie au château de Rochemaure, au diocèse de Viviers (*Titre original*).

En 1336, Raymond DE VAZEILLES (*de Vaseillo*) rendit foi et hommage à Robert, Dauphin d'Auvergne, Seigneur de Saint-Ilpize. (Bouillet, *État des Comtés et Vigueries existantes en Auvergne, tome II, folio* 414.)

En 1350, Pierre DE VAZEILLES, damoiseau (*domicellus*), assiste avec un grand nombre de gentilshommes, tels que Jean Le Groing, damoiseau, Jean de Lage, Guillaume de Lage, damoiseau, Perrin de Versac, damoiseau, Per-

(1) Les chartes et pièces nobiliaires sont aux Archives de la famille.

rin de la Salle, damoiseau, Jean de Bouc-Ermenaux, damoiseau, Perrin de Cortix, damoiseau, et Guillaume de Bleaume, aux foi et hommage rendus par Mathieu de Grosbois, Seigneur de Lestang, damoiseau, au très-excellent Prince Pierre Comte de Clermont et de Bourbon, Chambellan du Roi, pour son fief relevant de la Baronnie de Bourbon. (*Charte aux Archives nationales, registre de la Chambre des Comptes, coté P.* 461).

En 1723, Catherine DE VAZEILLES rendit foi et hommage au roi, pour une maison, sise à la Guillotière, relevant de son Comté de Lyon. (*Charte aux Archives nationales, registre de la Chambre des Comptes, trésoriers de France. Lyon, aveux et honneurs, coté P,* 498, *Charte n°* 79).

Les Archives de l'Etat civil ont été ravagées et détruites dans la plupart des différentes localités où a résidé la famille BRUGEROLLES DE VAZEILLES : cette circonstance commune à un si grand nombre de familles, rend tout à fait impossible l'établissement de sa filiation au delà du commencement du XVII[e] siècle.

FILIATION

Premier Degré

I. François BRUGEROLLES DE VAZEILLES, né en 1635, Conseiller en la Cour des Aides de Clermont-Ferrand, en 1696, requit l'enregistrement des Armoiries de sa famille à l'*Armorial officiel* créé en vertu de l'Edit du Roi du 20 novembre 1696.

A cette occasion, le Juge d'armes lui octroya des Armes d'office, celles qu'on voit figurer en tête de cette notice.

Il laissa trois fils :

1° Pierre qui suit ;

2° Pierre BRUGEROLLES, dit LE JEUNE, qualifié seigneur de Latga et de Freycinet Conseiller secrétaire du Roi et couronne de France, qui rendit aveu et dénombrement au Roi, en 1723, pour le tènement de Latga, justice haute, moyenne et basse, dime, cens et rentes, sis en la paroisse de Tanavelle, près Saint-Flour, qu'il avait acquis de Louis de Meullat, Chevalier, Baron de Roffiat. (*Archives nationales, registre des Aveux, coté* 509, *folio* 44). Il est décédé à Saint-Flour le 27 octobre 1779.

3° Etienne BRUGEROLLES DE VAZEILLES, né en 1699, Lieutenant d'infanterie, résidait en la paroisse du Valenjol, en Auvergne, lorsqu'il mourut le 1[er] mai 1772.



D'après ses états de service signés par M. d'Espagnac, Maréchal de camp, Inspecteur des compagnies detachées à l'Hôtel royal des Invalides et délivrés le 26 août 1764, on voit qu'il était né à Valenjol, près Saint-Flour, en la Généralité de Clermont; qu'il avait été fait Lieutenant, et admis à l'Hôtel des Invalides, après avoir servi pendant trente et un ans, dans le régiment des Grenadiers de France ; il avait été autorisé par le Roi à résider dans son pays natal où il est mort, comme nous l'avons dit plus haut, le 1er mai 1772. (*Certificat original de services militaires, et acte de décès.*)

Deuxième Degré

II. Noble Pierre BRUGEROLLES DE VAZEILLES, Ecuyer, né en 1664, est décédé à Tanavelle, près Saint-Flour, le 8 septembre 1732, à l'âge de soixante-huit ans.

Il avait épousé, en 1715, Noble demoiselle Anne COUTEL, fille de Jacques Coutel, Seigneur de la Motte d'Argilly, Capitaine au régiment de Normandie, puis Maréchal de bataille, issu d'une famille noble d'Auvergne qui porte pour armes : *d'azur, au lion d'or, au chef d'argent chargé de huit pals de gueules* (1).

Il eut de cette union un fils et une fille, savoir :

1° Charles, qui suit ;
2. Laurence BRUGEROLLES DE VAZEILLES, non mariée, qui eut pour tuteur son oncle, Pierre DE BRUGEROLLES, Seigneur DE LATGA et DE FREYCINET.

Troisième Degré

III. Noble Charles BRUGEROLLES DE VAZEILLES, Ecuyer, né à Tanavelle (Cantal), le 26 octobre 1716, a épousé à Saint-Flour, le 29 mai 1744, demoiselle Claudine MISSONIER, dont il a eu le fils, qui suit.

Quatrième Degré

IV. Noble Charles BRUGEROLLES DE VAZEILLES, né à Saint-Flour le 14 avril 1746, a épousé à Saint-Alban (Lozère), le 11 février 1779, demoiselle Catherine-Élisabeth POLGE. Il est mort à Saint-Alban le 19 février 1822, laissant de cette union le fils qui suit.

(1) Jean COUTEL, Seigneur d'Ardanne, né à Saint-Flour, fut Conseiller au Grand-Conseil, en 1533, Maître des Requêtes, en 1540, et Président au Grand-Conseil en 1544; il est mort en 1557. Son fils Antoine COUTEL, Conseiller au Parlement, est mort en 1587. Antoine COUTEL était Conseiller à la Cour des Aides de Paris, en 1620.

Cinquième Degré

V. Pierre-Antoine Brugerolles de Vazeilles, né à Saint-Alban, le 21 novembre 1784, a épousé à Serverette (Lozère), le 31 mai 1810, demoiselle Louise Pradin.

Il est décédé à Saint-Alban, le 4 juin 1838, laissant de ce mariage :

Sixième Degré

VI. Augustin-Toussaint Brugerolles de Vazeilles, né à Saint-Alban, le 2 juin 1820, qui a épousé à Saint-Alban, le 13 novembre 1844, demoiselle Marie-Rose Dalle.

Il est mort à Saint-Martin-la-Plaine (Loire), le 26 octobre 1877, laissant de ce mariage deux enfants savoir :

Septième Degré

VII. Jean-Baptiste-Antoine Brugerolles de Vazeilles, né à Rive-de-Gier (Loire), le 17 janvier 1857;

Et Louis-Philippe-Félix Brugerolles de Vazeilles, né à la Grand-Combe (Gard), le 10 décembre 1852.



CARDEZ

COMTES

ESPAGNE ET FRANCHE-COMTÉ



Armes : *d'azur, à trois chardons d'or, deux en chef et un en pointe, et quatre caractères chinois mis en pal. (Ces quatre caractères signifient :* Sceau de la province du Koug-tcheou. — **Couronne** : *de Comte.* — **Supports** : *deux Chinois.* — **Devise** : « Pro sede Petri. »



La famille CARDEZ, dont le nom indique une origine espagnole, est venue s'établir à Silley, paroisse de Chantrans, dans la Franche-Comté, avant 1550; elle habitait antérieurement Sept-Fontaines, également dans la même province, laquelle était comme on le sait, en 1530, sous la domination de Charles-Quint, Empereur d'Allemagne.

Sa filiation est établie sur actes de l'État civil à partir de :

FILIATION

I. Denis CARDEZ, de Silley, qui épousa Antonie MAIRE, d'Ouhans, dont il eut :

1° Laurent, qui suit;
2° Jean CARDEZ, né le 6 mai 1611.

II. Laurent CARDEZ, de Silley, épousa, le 28 juillet 1615, Barbe PERRUCHE, de Plaisir-Fontaine, du prieuré de Bonneveaux.
Il eut de cette union :

III. Jean CARDEZ, de Silley, né le 17 septembre 1620, qui a épousé vers 1650, Claudine PAILLET, de Bolandos, dont il eut trois enfants :

1° Antoine CARDEZ, né le 15 avril 1648;
2° Jacques CARDEZ, né le 15 septembre 1652;
3° Jean, qui suit;

IV. Jean CARDEZ, de Silley (dit Allemand), a épousé, le 27 novembre 1675, Anatholie COULET, de Longeville, paroisse de Vesigneux, dont il a eu quatre enfants :

1° Guillaume qui suit;
2° Claude CARDEZ, né le 31 mars 1679;
3° Claude-Antoine CARDEZ, né le 18 septembre 1680;
4° Claude CARDEZ, né le 2 août 1687.

V. Guillaume CARDEZ, de Silley, paroisse de Chantrans, fut marié le 9 novembre 1697, à Claudine MOUREZ, de Chantrans, de laquelle il a eu :

1° Jean-Baptiste qui forme le degré suivant;
2° Claude-Françoise CARDEZ, née le 24 septembre 1702;
3° Anatoile CARDEZ, né le 19 janvier 1705;

4° Guillaume Cardez, né le 19 mars 1707;
5° Claude Cardez, né le 24 août 1709;
6° Marie Cardez, née le 17 septembre 1711;
7° Marc Cardez, né le 14 février 1713.

VI. Jean-Baptiste Cardez, de Silley, a épousé, le 24 avril 1725, Catherine Mairé, de Flagey, paroisse de Chantrans, dont il a eu dix enfants, savoir :

1° Étienne Cardez, né le 11 février 1726 ;
2° Rose Cardez, née le 15 juin 1729;
3° Jacques-Antoine, qui forme le degré suivant;
4° Marie-Josephe Cardez, née le 15 janvier 1733;
5° Germain Cardez, né le 14 juillet 1735;
6° Jean Cardez, le né 16 septembre 1737;
7° Jean-Pierre Cardez, né le 4 février 1740;
8° Jean-Denis Cardez, né le 12 mai 1742;
9° Claude-Louise Cardez, née le 29 février 1744;
10° Jean-Claude Cardez, né le 25 octobre 1745.

VII. Jacques-Antoine Cardez, né le 15 novembre 1730, à Silley, résidant à Montgesoye, est mort le 24 janvier 1812, à Besançon.

Il avait épousé, le 23 octobre 1764, Jeanne-Thérèse Dubief, de Vuillafans, fille de Gengulphe Dubief et de Jeanne-Benigne Roy, de Vuillafans, née en 1740, morte à Besançon, le 3 mai 1778.

De ce mariage vinrent :

1° Jeanne-Françoise Cardez, née le 13 novembre 1765, morte en bas âge;
2° Jeanne-Baptiste Cardez, née le 22 octobre 1767, et mariée à M. Gachet, de Margaux, Capitaine et Chevalier de la Légion d'honneur;
3° Claude-François-Nicolas qui suit;
4° Gaspard-Mathieu-Balthazar Cardez, né en 1772, à Besançon, Officier dans le même régiment que son frère Claude-François;
5° Jean-François Cardez, né en 1774 ou 1776, à Besançon, employé aux Haras royaux, Marié à N. dont il a eu :
   A. Thérèze Cardez, née à Besançon, mariée à M. Le Jeune;
   B. Charles Cardez, né à Besançon, marié à N;
   C. Camille Cardez, né et décédé à Margaux.

VIII. Claude-François-Nicolas Cardez, né le 26 juillet 1770, et baptisé le même jour à Vuillafans (Doubs), est mort à Margaux (Gironde), le 13 octobre 1827, Officier retraité.

Il reçut deux blessures à la bataille d'Iéna, le 14 octobre 1806, et à celle d'Eylau, le 8 février 1807, et malgré l'effort de l'ennemi dans le plus fort de la mêlée, il parvint à sauver le drapeau de son bataillon qu'il remit ensuite à son chef de corps. Dans la campagne de Russie, il fut retenu prisonnier de guerre, du 10 décembre 1812 au 4 octobre 1814.

Il avait épousé Catherine-Adélaïde DE LA ROZE, née à Bordeaux, paroisse Saint-Pierre, le 19 juillet 1783, fille de Furcy-Augustin de la Roze, Capitaine au long Cours et de Marguerite Decoud (*Voir la Notice* DE LA ROZE, *dans ce volume*).

Il a eu de cette union le fils qui suit :

IX. Bertrand-Ferdinand CARDEZ, né à Margaux le 22 mars 1822, notable commerçant, a été successivement Maire de la ville de Rions, et Directeur du Syndicat des marais des Queyries de Bordeaux ; il a été créé Officier d'Académie, Chevalier des Ordres pontificaux de Saint-Grégoire-le-Grand, et du Saint-Sépulcre de Jérusalem ; honoré par le Saint-Père de la médaille commémorative de Mentana ; nommé correspondant de l'Œuvre Apostolique et des Missions étrangères, et enfin créé COMTE romain héréditaire par Sa Sainteté Pie IX, par Bref du 22 décembre 1876, la 31e année de son pontificat.

Il a épousé Marie-Eugénie-Hélène GIZARD, née au château de la Roque, Commune de Gaillac (Lot), dont il a cinq enfants :

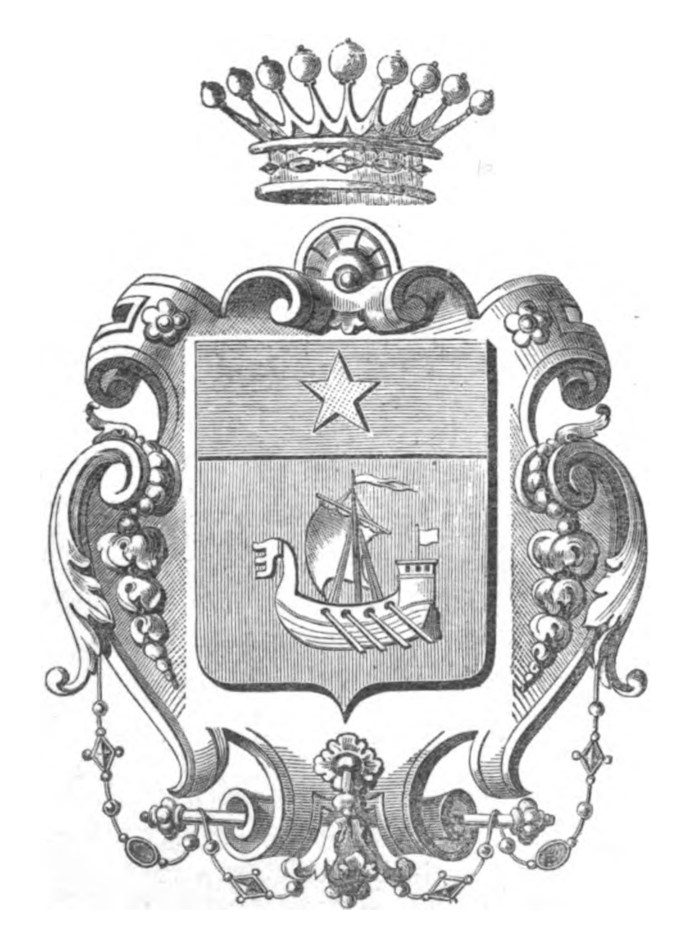
1° Marie-Catherine-Adélaïde CARDEZ, née le 5 mars 1848, et mariée en juillet 1870 à M. H. GRANVAL ;
2° Alexis-Marie-Joseph-Paul CARDEZ, né le 12 juin 1850 ;
3° Pierre-Justin-Bernard-Eugène CARDEZ, né le 10 mai 1853 ;
4° Clément-Marie-Bernard CARDEZ, né le 28 août 1856 ;
5° Marie-Bernardine-Célinie CARDEZ, née le 26 janvier 1859. Tous ces enfants sont nés à Bordeaux en la paroisse de Saint-Louis.



CHIGHIZOLA-VICINI

COMTES

ITALIE ET FRANCE



ARMES : *De gueules, à la galère d'argent; au chef cousu d'azur, chargé d'une étoile d'or.* DEVISE : *Leale.* COURONNE : *de Comte.* SUPPORTS : *deux licornes.*



L'ANCIENNE famille italienne CHIGHIZOLA de Toscane, qui ne doit pas être confondue, selon l'historien *Gamurrini,* avec les familles du même nom qui ont existé dans divers parties de de l'Italie, et qui d'ailleurs ont une orthographe différente, a donné à cette contrée plusieurs Officiers distingués, des Magistrats de mérite, entre autres un *Procuratore cameriæ,* des Gonfaloniers en Toscane, et nombre de Religieux et Religieuses.

Divisée en trois branches qui se sont établies dans les provinces de Rimini, des Marches et de Gênes, cette famille a contracté les plus belles alliances notamment avec les Guarca, les Malvezzi, les Scopinello, les Fiorezza et les Ghellini d'Italie; et en France avec les Marquis de Mazargues, les Allègre, les Comtes des Isnards, les de Félix, et les Comtes de Sinety de Provence, etc.

Dès le XVIme siècle on trouve Jean-Baptiste Chighizola, riche Armateur de Rimini, qui est en rapports importants avec la République de San Marino et avec Charles Malatesta, prince de Rimini, lequel par son intermédiaire, lui fait épouser, le 10 janvier 1521, Cleria Laudo, fille de noble Pierre Laudo.

Les relations maritimes de Jean-Baptiste Chighizola s'étendent jusqu'à Venise et Gênes où il vint s'établir; sa fortune, et son honorabilité lui acquirent rapidement une position distinguée dans cette République.

C'était l'époque de la grande lutte de la France contre la maison d'Autriche; et à cette occasion, la République de Génes ayant pris parti pour Charles-Quint, confia le commandement de sa flotte au célèbre Doria : cette flotte, composée, selon la coutume du temps, de bâtiments armés en course, en comprenait plusieurs appartenant à Jean Chighizola.

La paix faite, Charles-Quint désirant témoigner sa gratitude aux Génois, pour les services rendus à sa cause, octroya de grands priviléges à leur République, et créa Nobles les principaux d'entre ceux qui l'accompagnaient; c'est à cette époque que l'on trouve au *Livre d'Or* les Armoiries de la famille Chighizola blasonnées comme elles sont figurées ci-dessus.

La République de Gênes possédait un gouvernement à peu près oligarchique où dominaient quelques familles connues sous le nom *Del Portico Vecchio;* mais la rivalité s'établit bientôt entre les anciens et les nouveaux, appelés *Del Portico Nuovo*. Ces rivalités amenèrent de tels désordres, qu'en 1676, un décret établit une parité complète entre les deux Noblesses, en les autorisant à changer ou à modifier leur nom, sans doute pour se conformer aux usages de l'Occident. Ces changements ont opéré une certaine confusion dans le classement de la Noblesse, et *le Livre d'or* en a subi le contre-coup; de telle

sorte qu'il y a dans les archives locales des lacunes assez nombreuses et que des noms, communs à des familles, ne sont point suffisants pour établir leur parenté.

Quoi qu'il en soit, on trouve comme appartenant à cette Noble famille :

Francesco CHIGHIZOLA, fils de Jean-Baptiste, qui continua les opérations maritimes de son père ; il épousa Marie-Agnès SCAPINELLO d'une famille noble de Modène.

Son petit-fils, Pierre CHIGHIZOLA, armateur comme son aïeul, épousa Marie-Luigarde VICINI, le 26 janvier 1630 ; il en eut plusieurs fils et deux filles, dont l'une entra dans le couvent du Gardo.

Joseph CHIGHIZOLA continua le descendance et vécut noblement à Gênes dans son *palazzo* qui existe encore et porte le nom de la famille ; il épousa Maria BOLOGNINI d'une bonne noblesse de la Romagne.

Bartholomé CHIGHIZOLA, son fils, épousa, en 1701, Philomène GHELLINI, de la maison Noble de ce nom ; il en eut plusieurs enfants, entre autres :

André qui s'unit, le 1er juin 1740, à Maria LANSO, dont il eut :

Jean CHIGHIZOLA, qui a épousé, le 24 novembre 1771, Marguerite VICINI, d'une maison déjà alliée à la sienne. Pour se distinguer de ses autres parents, il ajouta à son nom paternel celui de sa mère, selon la coutume adoptée dans certaines provinces d'Italie.

Jean-Baptiste CHIGHIZOLA, un des fils de Jean, suivit les Français après l'évacuation de l'Italie, et vint se fixer à Marseille où bientôt il acquit, par sa grande distinction, une situation exceptionnelle. Il devint régent de la Banque de France, et mourut entouré de l'estime générale de ses concitoyens. Il avait épousé Joséphine ALLÈGRE, d'une ancienne famille de Provence dont les armes sont : d'*azur, à deux bras armés d'argent, mouvant des deux flancs de l'écu, les mains jointes tenant un guidon en pal de gueules, flottant à dextre, chargé d'une fleur de lis d'or, et accompagné en pointe d'un casque d'argent posé de profil.*

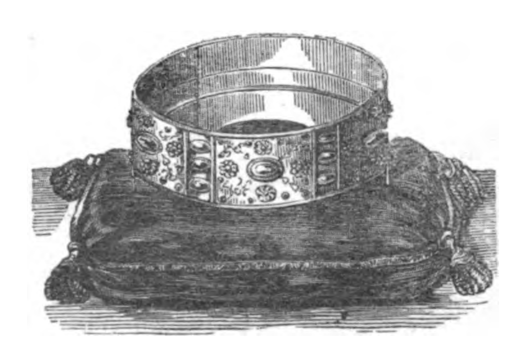
Les recherches les plus complètes prouvent surabondamment que les diverses branches des CHIGHIZOLA sont éteintes, et qu'il ne reste plus pour représenter la famille en France que le fils de Jean-Baptiste :

Le Comte Alfred Chighizola-Vicini, qui a été reconnu dans les titres et noms portés par ses ancêtres. Il a épousé, le 1er mars 1877, mademoiselle Renée de Bonfils-Lapeyrouse, fille du Comte Léonce-Léonard de Bonfils-Lapeyrouse (1) et de Napoléone de Montholon-Semonville.

De ce mariage est né un fils;

Aimé-Léonce-Michel-Joseph Jean-Baptiste Chighizola-Vicini, né le 6 décembre 1877.

(1) La maison des Comtes et Marquis de Bonfils-Lapeyrouse, est originaire d'Italie où elle était connue dès le XIIe siècle, sous le nom de Bonfigli et Bonfiglio : elle a fourni à l'Église plusieurs Cardinaux, un Pape sous le nom de Sébastien VI, un Général en Chef de l'armée de Venise, et une foule d'illustrations de toutes sortes, etc. Armes : *de gueules à trois besants d'or; écartelé : de gueules, à la patte d'ours d'or, onglée de sable.*



COPIN DE VALAUPUY

PICARDIE

SEIGNEURS DE VALAUPUY, DE VALMIGNON, DE FAY, ETC.



ARMES : *De gueules, à trois chevrons dentelés d'argent.* (Armorial général de 1696). — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Nec timuit usquam.* .(Vieux cachet de famille).

CETTE famille, dont le nom se trouve orthographié dans les vieilles chartes COPIN, COPPIN, et même COUPIN (1), est connue en Picardie depuis plusieurs siècles et paraît avoir occupé anciennement un rang distingué dans la noblesse de cette province.

Le plus ancien personnage connu par les chartes est : Nicaise Copin ou de Coupin que l'on trouve mentionné dans le *Rôles des nobles et fieffés du bailliage d'Amiens*, dressé le 25 août 1337, et qui furent convoqués pour la guerre. (Belleval, *Trésor généalogique de Picardie*.)

Après lui on trouve :

Jehan Copin, qui obtint des lettres de rémission du Roi Charles VI, avec sa femme Jeanne ; ces lettres furent signifiées au bailli de Vermandois, en novembre 1393 (*Registre du Trésor des Chartes aux archives nationales JJ.* 145) ; autre Jean Copin prieur, puis abbé de l'abbaye de Vicogne, de l'ordre des Prémontrés, au diocèse d'Arras ; il mourut le 6e jour des ides de décembre de l'an 1409 (*Gallia Christiania T. II*).

Jean Copin de Chanceau, Ecuyer, qui régla les conditions de son mariage, le 22 janvier 1445, avec Jeanne de Ricey, fille de Guillaume de Ricey, Ecuyer, Seigneur de Montigny-sur-Aube. Ces conventions furent passées devant l'official de Langres, en présence de noble Perrenault de Grenant, Chanoine de l'église cathédrale de Langres, de Jean de Saint-Seine, Ecuyer, de messire Jean Charmes et de quelques autres. (*Cahier en papier de huit rôles*.)

Philippe ou Philippot de Copin, suivit Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, lorsque ce prince vint combattre Jacqueline de Bavière, qui lui disputait la succession du Brabant, à laquelle il avait droit, comme le plus proche parent mâle du dernier Duc et avait réuni à ses domaines le Brabant et la Hollande. Philippe de Copin devint, au rapport d'Olivier de la Marche, l'un des principaux officiers de ce prince (*Mémoires, Bruxelles*, 1615).

Jean Copin, Archer du duc de Brabant, Comte de Nevers, qui obtint au mois de janvier 1482, des lettres de rémission pour avoir tué par imprudence d'un coup d'arbalète, un nommé *Martin*. (*Registre du trésor des Chartes, n° 206 aux Archives nationales*.)

(1) On trouve, en Bourbonnais, une famille Copin qui paraît être une branche des Copin de la Picardie, et à laquelle appartiennent ces personnages, que l'on retrouve cités dans les annales de cette province.

Laurent Copin, habitait la paroisse de Neuville. (*Noms féodaux, Ire partie, page* 314.)

Jean Copin, Licencié ès-lois, était Châtelain d'Huriel, en 1458. (*Titre original en parchemin*.)

Robert Copin avait des rentes et une justice foncière en la paroisse de Saint-Christophe, en 1465. (*Noms féodaux, première partie.*)

Enfin, Nicolas Copin, Avocat en parlement, possédait le fief de Saint-Loup-sur-l'Abron, en 1676. (*Ibid.*) Cette famille s'éteignit vers cette époque.

Le premier de la famille à partir duquel la filiation peut être établie d'une manière régulière et suivie est Léonard COPIN.

FILIATION

I. Léonard COPIN habitait Amiens, en l'année 1485, une maison qui appartenait à Pierre Loysel, abbé de Saint-Acheul. (Beauvillé, *Recueil de documents sur la Picardie*, *tome Ier*.)

Léonard COPIN paraît avoir laissé, pour enfants :

1° Nicolas, qui suit;
2° Étienne COPIN, demeurant à Mourart-le-Franc, en Beauvaisis, qui obtint des lettres de rémission du roi François Ier, en 1525, à la suite d'une rixe dans laquelle il y avait eu mort d'homme. (*Archives nationales, Registre du Trésor des Chartes, registre JJ.* 248, *f°* 132).
3° Jeanne COPIN, qui donna quittance, le 8 juillet 1553, d'une indemnité à elle accordée pour une maison qu'elle possédait et qui fut démolie lors de la construction des fortifications de la ville de Corbie (BEAUVILLÉ, *Documents sur la Picardie, tome* 1er *page* 248).

II. Nicolas COPIN, figure, à la date du 15 mai 1538, en qualité d'Archer dans la montre de cent hommes d'armes et de cent quarante-huit archers en garnison à Péronne, sous le commandement de Monseigneur le Dauphin. (BEAUVILLÉ, *Documents sur la Picardie*, *page* 232.) Il a laissé pour fils :

III. Noble Georges COPIN, qui fut envoyé en Guyenne, où il épousa en l'année 1550, damoiselle N., dont il eut deux enfants, savoir :

1° N., qui suit;
2° Antoine COPIN, Seigneur de Valmignon;
2° Marguerite COPIN, mariée, en 1569, à Jean DE BARADAT (1), Ecuyer, Seigneur de Cahusac, dont l'arrière-petit-fils, noble Bernard de Baradat d'Amery de Thou, né au diocèse de Soissons, en 1656, fit ses preuves de Malte, en 1669. (*Vertot*, tome VII.)

IV. Noble N. COPIN, Ecuyer, Consul de la ville d'Amiens, en 1590, épousa, en 1605, demoiselle N., dont il eut les enfants ci-après :

1° Louis, qui suit;

(1) La famille de BARADAT est originaire de Gascogne; une de ses branches s'est fixée en Soissonnais à la fin du XVIe siècle, et a donné plusieurs personnages remarquables, entre autres un Evêque de Vabres, puis du Mans; un Evêque de Noyon ; plusieurs chevaliers de Malte ; des Mestres-de-camp de cavalerie et d'infanterie, etc. Elle s'est directement alliée aux : DE CARBONNEAU, DE COLIGNY, DU FAUR, DE LAURO, DE ROMAIN, etc. Ses armes sont : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois roses d'argent.*

3° Maximilien Copin, qui était garde du scel du Roi, en 1651, ainsi qu'il appert d'un acte d'hérédité et de soumission, fait au bailliage de Compiègne pour empêcher le scellé après la mort de feu Raoul Levesque, receveur du Roi, de Senlis et Compiègne. (*Copie collationnée sur papier.*)

V. Noble Louis Copin, Ecuyer, Conseiller du Roi, puis Capitaine des archers de la ville d'Amiens, né vers 1610, épousa vers 1647, demoiselle Enguerrande de Boves, d'une ancienne famille de l'Ile-de-France, qui porte pour armes : *de sinople, à trois pals de vair, au chef cousu de Gueules.*

Il mourut à Amiens, le 18 mars 1683, et fut inhumé, le lendemain, dans l'église des Jacobins de ladite ville. (*Registres de la paroisse de Saint-Michel d'Amiens.*) Il laissa pour enfants :

1° Claude, qui suit;
2° Noble Louis Copin, né, le 17 juin 1652 (*Registre de la paroisse Saint-Firmin de Castillon d'Amiens.*), avocat en parlement, élu Echevin de la ville d'Amiens, le 25 septembre 1696, exerça les fonctions de l'Echevinage jusqu'au 25 septembre 1698. Il avait épousé Françoise Eudel (1), de laquelle il ne paraît pas avoir laissé d'enfants;
3° Madeleine Copin, née le 14 septembre 1650 (*Registres de la paroisse Saint-Firmin de Castillon.*), fut mariée par contrat, du 12 février 1668, à messire Charles Renouard, Seigneur de Bezancourt, Conseiller du Roi (2).

VI. Noble Claude Copin, Seigneur de Valaupuy, Fay et autres lieux, né le 16 mai, 1648, premier Echevin de la ville d'Amiens, mourut, le 21 septembre 1711, et fut inhumé dans l'église des Jacobins de cette ville. Il s'était marié, en premières noces, le 20 janvier 1671, avec Magdeleine de Flesselles (3), fille de Jacques de Flesselles et d'Elisabeth Feuquel (*Registres de*

(1) L'armorial officiel dressé en suite de l'édit du mois de novembre 1696, donne pour armes à Florimond Eudel, président en l'Election de Péronne, et à Jean Eudel, Chanoine de l'église royale et collégiale dudit lieu : d'*Azur, à un chevron d'or, accompagné de trois demi-vols d'argent, 2 en chef et 1 en pointe.*

D'autre part, Jean Eudel, Avocat en parlement; Claude Eudel, Avocat à Amiens; Françoise Eudel, veuve de Charles Gorguette, Ecuyer, Sieur du Bus; Marie-Françoise Eudel, femme de Jean Trudaine, Ecuyer, Sieur du Quesnoy, et Eléonore Eudel, veuve de Charles Fournier, sont mentionnées dans ledit armorial.

(2) Charles Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles d'Amiens, est mentionné dans l'armorial général de 1696, comme portant pour armes : d'*Argent, à une quintefeuille de gueules, accompagnée de trois feuilles de houx de sinople, soutenues chacune d'un croissant d'azur, 2 en chef et 1 en pointe.*

Mathieu Renouad, Ecuyer, Seigneur de la Touasne, Bacons, la Mothe, Villeneuve, était Secrétaire du Roi, Receveur de taille, 1656 et suiv. (*Dict. Hist. Mondidier.*)

(3) La famille de Flesselles ou Flexelles porte : *d'Azur, au lion d'argent, au chef d'or chargé de trois tourteaux de gueules.* Elle remonte à Guy de Flexelles, demeurant à Raincheval, au bailliage d'Amiens, mari d'Honorée le Thuillier, qui en était veuve au mois de décembre 1569. Dans sa descendance, on compte un médecin ordinaire du Roi Henri II, un Docteur régent en la Faculté de Médecine de Paris, un Conseiller en la chambre des Comptes de Paris, reçu en 1669, un Président en la même Chambre et Conseiller d'Etat, plusieurs Conseillers au parlement de Paris, un Lieutenant-Général des armées du Roi, Capitaine des gardes de la Reine Catherine de Suède, Ambassadeur en Pologne et en Suède, Conseiller d'Etat d'épée, un Aumônier du Roi, un Mestre de camp de cavalerie, etc. Les Flesselles ont formé deux branches, l'aînée qui a résidé à Amiens, et la cadette qualifiée de Marquis de Brégy, Vicomtes de Corbeil, Barons de Sainte-Sevère, Seigneurs de Flesselles, de Tigery, etc., se sont alliés aux Canaye, d'Elbene, de Landes, de Thumery, de Croisettes, Coquelard de Préfosse, etc.

la paroisse de Saint-Martin d'Amiens); et en seconde noces, le 5 janvier 1682, avec Marie-Magdeleine Boschet (1). (*Registres de la paroisse de Saint-Remy.*)

Du premier lit, vinrent :

1° Louis-Joseph Copin, qui décéda, le 13 février 1680, à l'âge de six ans et fut inhumé le lendemain en l'église paroissiale de Saint-Michel, vis-à-vis l'hôtel Saint-Roch (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

2° Claude-Louis, qui suit;

3° Jacqueline Copin de Valaupuy, décédée le 20 septembre 1676, âgée de six ans et dix mois. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

4° Anne-Marguerite Copin de Valaupuy, fut mariée, le 21 novembre 1713, à messire François Tondu, sieur du Caudet. A la bénédiction nuptiale assistèrent messire Adrien-Louis Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles d'Amiens, et François Renouard, Conseiller et Avocat du Roi aux Eaux-et-Forêts, cousin de la mariée. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

5° Angélique Copin de Valaupuy, unie, le 27 décembre 1710, à messire Adrien Pingré (2), Écuyer, d'une famille des plus considérables de la ville d'Amiens. (*Registres de la paroisse Saint-Martin d'Amiens.*)

6° Marie-Madeleine Copin de Valaupuy, née, le 26 septembre 1672, fut tenue au baptême par messire Louis Copin, son aïeul paternel et dame Marie-Madeleine de la Porte. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

7° Angélique Copin de Valaupuy, née, le 18 avril 1675, eut pour parrain et marraine messire Charles Renouard et Magdeleine Copin, sa tante. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Elle prit alliance, par contrat du 16 janvier 1698, avec messire Jean-Baptiste Prévost de Rambeaucourt (3), Conseiller et Procureur du Roi, en la prévôté Royale de Doullens, fils de Jean Prévost de Rambeaucourt, « Conseiller et Procureur du Roy en la mairie de la ville de Doullens, » et de damoiselle Marie-Suzanne de Loysel. Les assistants au mariage furent Jacques de Flesselles, Chanoine, Charles Renouard, Conseiller du Roi, Receveur des tailles à Amiens

(1) Jean Boschet, Ecuyer, Chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, portait : *d'or, à trois fasces dentelées de sinople.* (Armorial de 1696.)

(2) A cette famille, alliée directement à celles d'Auxcousteaux, de Blottefière, Dragon, du Fresne, le Guyon de la Mairie, de Hollande, de Louvencourt, Morel, de Rune, etc., appartenaient : Pierre Pingré, Écuyer, Sieur de Grouy, Conseiller du Roi, Président trésorier de France en la généralité d'Amiens; Pantaléon Pingré, Ecuyer, Sieur de Fricamps, Conseiller du Roi, aussi revêtu des mêmes fonctions ; N. Pingré, Lieutenant criminel du bailliage d'Amiens ; François Pingré, Seigneur de Foucaucourt, Mousquetaire du Roi ; Louis Pingré, Procureur du Roi au bailliage d'Amiens ; Henry Pingré, Seigneur de Vraignes ; Jean Pingré, Ecuyer, Sieur d'Ambreville, et Jean Pingré, Sieur du Quesnoy, qui tous sont mentionnés dans l'Armorial général de 1696.

D'autre part, Pierre Pingré, Conseiller à la Cour des Aides, fut sacré Évêque de Toulon, le 12 janvier 1659, et mourut le 3 décembre 1662. — Alexandre-Gui Pingré, Chanoine régulier et Bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève, mort Membre de l'Institut, le 1er mai 1796 à l'âge de 85 ans, fut un des plus célèbres astronomes du XVIIIe siècle. — Cette famille a pour armes : *d'Argent, au pin de sinople, fruité de gueules, et surmonté d'une grive de sable.*

(3) Cette famille s'est alliée à celle de Judas, du Puis, etc. Louis Prévost, Ecuyer, Sieur de Beauregard, fit enregistrer dans l'Armorial général officiel de 1696, les armes suivantes : *d'Azur, à un dextrochère armé d'argent, mourant du flanc senestre, et tenant un sceptre d'or en pal.*



et Maximilien du Bar, Ecuyer, Lieutenant au régiment de Saluces. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

Angélique Copin était veuve du dit Sieur de Rambeaucourt, avant l'année 1706, ainsi qu'il appert d'une quittance, du 2 décembre 1706, donnée pour arrérages de gages dus à son mari. (*Original en parchemin signé.*)

8° Marie-Barbe Copin de Valaupuy, née le 27 août 1796, fut tenue sur les fonts par messire Jean-Baptiste Pingré, Seigneur du Quesnoy et Barbe de Maconville. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*)

9° Thérèse Copin de Valaupuy, née le 6 novembre 1677, eut pour parrain Louis de Flesselles et pour marraine Madeleine de Bonnaire. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

10° Antoinette Copin de Valaupuy, née le 24 avril 1769, fut tenue au baptême par Louis Hac et Antoinette Morgan, femme de M. Gelay, Trésorier de l'extraordinaire des guerres. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*)

Du deuxième lit vinrent :

11° Jean-Joseph Copin de Valaupuy, né le 21 mars 1683, fut tenu au baptême par Jean-Baptiste Boschet, son grand-père et par Madeleine Copin, sa tante. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*) Il épousa Charlotte du Feu, fille de Charles du Feu (1) et de la dame Philiberte de la Machère.

12° Françoise-Catherine Copin de Valaupuy, née le 13 juillet 1684, eut pour parrain et marraine François de Vitry, Ecuyer, Sieur des Autheux et Barbe de Maconville. (*Registres de la paroisse Saint-Michel d'Amiens.*) Elle décéda, le 16 décembre 1754.

13° Jeanne Copin de Valaupuy, née le 16 février 1686, fut tenue sur les fonts par Robert de Vismes, ancien Echevin de la ville d'Amiens, et par Jeanne Cardot, femme de messire Nicolas Picard, Sieur de Boucancourt ; elle mourut le 16 juillet 1753.

14° Marie-Rose Copin de Valaupuy, née le 29 juin 1687 ; ses parrain et marraine furent-Jean Boscher, Ecuyer, Chevau-léger de la garde du Roi, et Marie-Magdeleine Copin, sa sœur du premier lit.

VII. Noble Claude-Louis Copin de Valaupuy, né le 21 mars 1681, fut tenu sur les fonts baptismaux par messire François Morgan et Françoise Eudel, femme de messire Louis Copin, Avocat en parlement. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Il épousa, par contrat du 5 mai 1707, Geneviève Caron (2). (*Registres de la paroisse Saint-Sulpice d'Amiens.*)

(1) La famille du Feu est originaire de Picardie. — Nicolas du Feu était Sergent de la Prévôté d'Amiens, en 1573, de même que Philippe, en 1581. Romain du Feu, né à Mondidier, Receveur de la Faculté de médecine de Paris, fut inhumé solennellement dans la nef de Saint-Étienne-du-Mont de Paris, en 1630. (*Dict. hist. de Mondidier.*) Les armes des du Feu sont : d'*Azur, à la Salamandre d'argent, enflammée de gueules.* (Goze. — *Église du Saint-Sépulcre de Mondidier.*)

(2) Charles Caron, Sieur de Blangy, Avocat au parlement, est mentionné dans l'Armorial général de 1696, portent : *de gueules, à trois chevrons d'or.*

De cette union sont issus :

1° Claude-Nicolas, qui suit ;
2° Firmin-Bernard COPIN DE VALAUPUY, Abbé, décédé le 10 février 1772, à l'âge de cinquante-deux ans, et inhumé dans la chapelle Saint-Remy d'Hébecourt. (*Registres de la paroisse Saint-Firmin en-Castillon, à Amiens.*)
3° Marie-Madeleine-Geneviève COPIN DE VALAUPUY, née le 16 août 1707. (*Registres de la paroisse Saint-Remy d'Amiens.*) Elle fut mariée à Louis BOULLÉ (1), Seigneur d'Elicourt, Officier de la marine du Roi.
4° N. COPIN, Enseigne d'une compagnie d'infanterie à la Louisiane, nommé Lieutenant par commission donnée à Versailles, le 1er février 1754 ; *Signée* Louis, et plus bas : Rouillé. (*Copie en papier collationnée.*)

VIII. Noble Claude-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, propriétaire au village de Vers-Hébecourt, épousa, le 29 janvier 1759, Hélène BARBIER, fille d'Antoine Barbier et de Marie-Marguerite de la Haye. (*Registres de la paroisse Notre-Dame d'Amiens.*) Il mourut, le 11 mai 1792, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, ayant eu de son mariage, les enfants ci-après :

1° Pierre-Louis-Nicolas, qui suit ;
2° Marie-Hélène COPIN DE VALAUPUY, baptisée, le 1er janvier 1760. (*Registres de la paroisse de Vers-Hébecourt.*)
3° Elisabeth-Geneviève COPIN DE VALAUPUY, décédée au berceau, le 31 juillet 1762. (*Reg. ibid.*)
4° Geneviève-Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 12 juillet 1763. (*Reg. ibid.*)
5° Marie-Madeleine COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 30 juillet 1765. (*Reg. ibid.*)
6° Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY, baptisée le 9 avril 1767. (*Reg. ibid.*)

IX. Pierre-Louis-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, né, le 31 juillet 1771 (*Registres de la paroisse de Vers-Hébecourt*), épousa, le 5 ventôse an V de la République française (25 février 1797), Geneviève-Angélique-Rosalie DE BAILLON DE BOUVINCOURT (2), sa cousine issue de messire Pierre-Antoine-Lugle-Lu-

(1) Jacques BOULLÉ était Maire de Montdidier, en 1494. — Jacques BOULLÉ, Seigneur d'Argenlieu, Procureur du Roi au bailliage de cette ville, en 1696 ; — Jean BOULLÉ, Prévôt de la même ville, en 1667 ; (*Dict. his. de Mondidier.*) enfin Jean BOULLÉ, Conseiller du Roi au baillage de Mondidier, Officier de feu S. A. R. le duc d'Orléans, est mentionné dans l'Armorial du Roi de 1696, avec les armes : de *Sinople à un chevron d'argent, chargé à la pointe d'un annelet de sable.*

(2) Cette famille, originaire de l'Isle-de-France, où elle a contracté de grandes alliances, possédait les Seigneureries de le Sablonnière, de Gannes, d'Acqueville, de Beaussaut, etc. — Jean et Godefroy DE BAILLON étaient Échevins de la ville de Montdidier, en 1496. — Godefroy DE BAILLON, époux de Jeanne D'ESCLAINVILLERS, fonda en 1549, la chapelle du Saint-Sépulcre de Montdidier. On remarque au milieu de la voûte du chœur de cette chapelle un écusson soutenu par un lion, contenant les armoiries de la famille DE BAILLON, qui sont d'*Azur, à la croix d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.* Sur les quatre clefs latérales de ladite voûte se trouvent des écussons en losange, qui appartiennent à des femmes de la famille DE BAILLON. (GOZE, (*Hist. Église Saint-Sépulcre, Mondidier.*) — Cette famille est alliée en Picardie aux Halwin, de Vignacourt, de Poix, de Saint-Fuscien, de Maillart, de la Villette, de Méry, le Caron, Boullé, etc.

glien de Baillon, Chevalier de Bouvincourt, Conseiller du Roi, et de Marie-Angélique Boullé d'Elicourt. (*Registres de la commune de Vers-Hébecourt.*)

Madame DE VALAUPUY DE BAILLON fut arrêtée et emprisonnée sous la Terreur. Elle était nièce et pupille de M. de Bertin de Baillon, ministre de la Justice, émigré le 23 juin 1792.

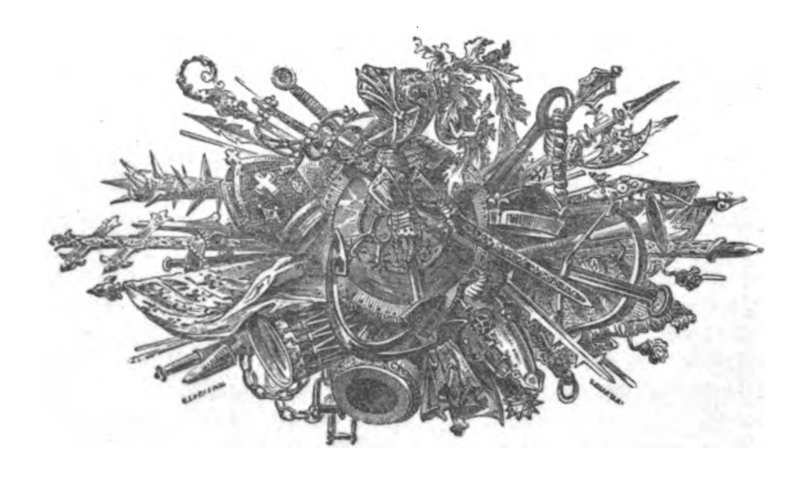
De son union avec mademoiselle DE BAILLON, Pierre-Louis-Nicolas COPIN DE VALAUPUY, laissa pour enfants :

1° Nicolas-Lugle Luglien, qui suit ;
2° Théodore-Alphonse COPIN DE VALAUPUY né le 30 ventôse, an XIII (21 mars 1805) ;
3° Madeleine-Angélique COPIN DE VALAUPUY, née le 25 vendémiaire an VIII (17 octobre 1799) ;
4° Marie-Madeleine COPIN DE VALAUPUY, née le 12 vendémiaire an X (5 octobre 1801) ;
5° Amable-Félicité COPIN DE VALAUPUY.

X. Nicolas-Lugle-Luglien COPIN DE VALAUPUY, a épousé à Guignemicourt, le 14 février 1828, mademoiselle Victorine PICARD, fille de M. Joseph-André Picard, propriétaire, et de dame Victoire Descoutures.

De ce mariage sont nés trois enfants, savoir :

1° Auguste-Casimir COPIN DE VALAUPUY, né le 11 avril 1829 ;
2° Louis-Henry-Auguste COPIN DE VALAUPUY, né le 7 janvier 1840 ;
3° Amable-Victorine-Héloïse COPIN DE VALAUPUY.



DE CORDAY

NORMANDIE

SEIGNEURS DE SAINT-GERVAIS, DU RENOUARD, D'ARCLAIS, DE GLATIGNY, DE MARTIGNY, DU MESNIL-JOUBERT, D'ARMONT, DE CAUVIGNY, DE GROSDOUET, DE TOURNAY, D'ORBIGNY, ETC., ETC.

ARMES : *d'azur, à trois chevrons d'or.* COURONNE : *de marquis.* SUPPORTS : *deux levrettes.* DEVISE : *Corde et Ore.*



LA famille DE CORDAY est originaire de l'Élection d'Argentan, et son origine remonte au XII[e] siècle. Lors de la Recherche de Monfaut, Commissaire du Roi, faite en 1463, plusieurs de ses membres, entre autres Raoul DE CORDAY, Collin DE CORDAY (1), Eustache DE CORDAY, de Falaise, Jean DE CORDAY, du Plessis, furent maintenus nobles dans leurs privilèges.

En 1463 et en 1465, Robert DE CORDAY, Écuyer, héritier de feu Jean Fouillet, Écuyer, Seigneur de Tournay et Jean DE CORDAY, Écuyer, Seigneur de Martigny, reçurent foi et hommage d'Etienne des Champs et de Martin Le Mesle, pour certaines choses relevant desdits fiefs de Tournay et de Martigny. (*Titres originaux.*)

Lors de la recherche de la noblesse de 1666, les DE CORDAY obtinrent encore des jugements de maintenue.

Enfin, en 1789, parmi les membres des assemblées de la Noblesse convoqués pour l'élection de députés aux États généraux, on trouve : Jacques-Adrien DE CORDAY, et François-Isaac DE CORDAY.

La maison DE CORDAY a marqué au premier rang par ses services militaires; plusieurs de ses membres ont été décorés de la Croix de Saint-Louis.

(1) COLLIN DE CORDAY, gouverneur du château de Falaise, se défendit avec un courage surhumain, lors du siège de cette ville par les Anglais, et il fut mutilé des deux mains, lesquelles furent clouées sur la porte du château; la chronique rapporte que de ses moignons sanglants COLLIN DE CORDAY menaçait encore les ennemis.

Elle s'enorgueillit d'avoir donné naissance à l'illustre Charlotte DE CORDAY D'ARMONT qui, au péril de sa vie, osa délivrer le genre humain d'un abominable monstre.

Charles DE CORDAY, né en 1744, fit ses preuves pour être reçu Chevalier de l'Ordre de Malte en 1756.

La famille DE CORDAY qui formait autrefois trois Branches principales, n'en a plus que deux existantes aujourd'hui :

1° Celle des DU RENOUARD ;

2° Celle des D'ORBIGNY.

La branche des du RENOUARD, a pour chef actuel : M. Pierre-Jules DE CORDAY DU RENOUARD, habitant Versailles, qui a eu de son union avec mademoiselle Alexandrine LE VANIER DES VAUVIERS :

1° Henri DE CORDAY DU RENOUARD, marié à mademoiselle Mathilde DE CHASBOISON NOIRFONTAINE dont :

A. Valery DE CORDAY ; *B.* Alfred DE CORDAY ;

2° Charlotte DE CORDAY, mariée à Jacques-Antoine-François, Baron DE BARGHON-FORT-RION, dont deux filles ;

A. B. Marie et Césarine DE BARGHON-DE-FORT-RION.

DUPONT DE DINECHIN

BEAUJOLAIS ET FOREZ

SEIGNEURS DE BONNEFONT, DU LIESME, DE DINECHIN, DE BRIAL, D'EGRIVAY, ETC.



ARMES : *d'azur, au lion d'or armé et lampassé de gueules, tenant de ses pattes de devant une hache d'armes d'argent accompagnée en chef à dextre d'un soleil d'or mouvant de l'angle du chef, et à senestre un peu en pointe d'une étoile aussi d'or.* (Armorial général officiel de 1696, Registre de Lyon, folio 233.) *L'écu timbré d'un casque d'écuyer, orné de lambrequins aux couleurs de l'écu.* — SUPPORTS : *deux aigles de sable, armés et becqués de gueules.*



OBLE et ancienne famille originaire de Charlieu au comté de Beaujolais, en Bourgogne, où elle réside encore de nos jours.

La famille DU PONT (de Ponte), d'après des documents que l'on possède encore, existait à Charlieu avant le XIIIe siècle.

Cette famille perdit ses archives lors du sac et pillage de la ville de Charlieu prise d'assaut, en 1590, par le marquis de Saint-Sorlin, au nom des Ducs de Nemours et de Nivernais, lors des guerres de religion ; le fait est constaté par le procès-verbal qu'en fit rédiger, en 1618, le marquis de Fourilles, Lieutenant général des armées du Roi, allié à cette maison, lequel procès verbal a été mis sous nos yeux, ainsi que les pièces originales qui attestent l'authenticité de la généalogie ci-dessous :

I. Jean DUPONT, Ecuyer, Seigneur de Bonnefont, avait épousé Nicole BOURGES, dont il eut :

1° Jean, dont l'article viendra ;
2° Benoîte DUPONT, mariée le 27 juin 1555 à Gilbert DE CHAUMEJAN, marquis de Fourilles, père du Lieutenant général de ce nom.

II. Jean DUPONT, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Bonnefont, avait épousé Marie DUCHAMP-JANIAT, de laquelle il eut le fils qui suit.

III. Philibert DUPONT, Ecuyer, Seigneur du Liesme et de Dinechin, Lieutenant général, en l'élection de Roanne, avait épousé le 26 avril 1608, Louise DE LA RONZIÈRE, dont il eut trois fils, savoir :

1° Gaspard, dont l'article viendra ;
2° Jean DUPONT, Gendarme de la Garde, qui fit des prodiges de valeur, au siége de Perpignan en 1642, et se signala sous le Duc d'Halincourt, dans les guerres de la Catalogne, du Piémont, de Flandre et d'Allemagne.
3° Frédéric DUPONT, Ecuyer, Capitaine-Châtelain, et juge royal de la ville de Charlieu.

IV. Gaspard DUPONT, Ecuyer, Seigneur du Liesme et de Dinechin, Lieutenant général en l'élection de Roanne, né le 12 octobre 1625, épousa le 24 novembre 1659, Françoise-Christine DU RYER, fille de noble André du Ryer, Seigneur de la Garde, Gléne, Malzoir et Beauvoir, Ambassadeur à Constantinople, Gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, son interprète de langues étrangères, Capitaine-Châtelain de Semur.

De ce mariage, vinrent :

1° Louis-Philibert, dont l'article suit;
2° Jérôme Dupont, Ecuyer, Gendarme écossais;
3° Jean-Guy Dupont, Ecuyer, né le 8 novembre 1683, Capitaine au régiment de Bouhier;
4° Christophe Dupont, Ecuyer, Avocat en Parlement, fit enregistrer les armoiries de sa famille à l'*Armorial général* créé en vertu de l'Édit du Roi du 20 novembre 1696, au Registre de la Généralité de Lyon, élection de Roanne, folio 235 (*Manuscrits à la Bibliothèque Richelieu.*)

V. Louis-Philibert Dupont, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, né le 31 mai 1679, servit d'abord comme Gendarme de la Garde du Roi, de 1700 à 1705; il fut ensuite Capitaine de cavalerie au régiment de Marcillac, puis il passa, en 1709 Aide-major au régiment de Bouhier. Il y servait en même temps que son frère Jean-Guy, Capitaine au même régiment. Il avait épousé le 18 février 1713, Jeanne Dumont-Monnier de Bois-Franc. De ce mariage vinrent :

1° Louis mentionné ci-après;
2° Françoise Dupont, mariée à M. Dulignier;
3° Marguerite Dupont, religieuse aux Dames de Sainte-Ursule de Paray.

VI. Louis Dupont, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, Brial, Egrivay, né le 30 septembre 1715, fut Officier au régiment du Boulonais; se distingua au siége de Philisbourg, et ne quitta le service qu'à cause de la faiblesse de sa vue; il fut alors nommé gouverneur de la ville de Charlieu. Il avait épousé, le 4 février 1739, Marie-Renée Chaulce, fille de noble Jacques Chaulce, Ecuyer, Seigneur de Faverges, dont le fils Gilbert Chaulce de Chazelles, Capitaine au régiment de la Couronne, se distingua à la bataille de Fontenoy, et y fut créé Chevalier de Saint-Louis.

De ce mariage vinrent :

1° Jacques, dont l'article viendra;
2° Françoise Dupont;
3° Claudine-Marie Dupont;
4° Marie-Laurence Dupont.

VII. Jacques Dupont, Ecuyer, Seigneur de Dinechin, Brial, Ecrivay, etc., servit d'abord comme Gendarme de la Garde du Roi, de 1765 à 1772; puis il passa Lieutenant de dragons au régiment de Bauffremont et s'attira l'estime particulière du Prince de Lambesc. Il avait épousé, le 3 février 1771, Marie-Rose du Ryer, fille de noble Hubert-Christophe du Ryer, Gendarme de la Garde du Roi et de Marie-Françoise Josse de la Bêche. Il mourut le 25 octobre 1782, laissant huit enfants :

1° Claude-Clément qui suit ;
2° Philibert DUPONT, Ecuyer ;
3° Marie-Aimé-Joseph DUPONT, Ecuyer ;
4° Claude-Hubert DUPONT, Ecuyer ;
5° Marie-Marguerite DUPONT ;
6° Marie-Renée DUPONT ;
7° Marie-Henriette DUPONT ;
8° Marie-Chantale DUPONT.

VIII. Claude-Clément DUPONT DE DINECHIN, Ecuyer, né le 18 septembre 1774, a épousé le 11 septembre 1797, Marie-Ferréoline GONTIER, fille de Henri-Guy Gontier, Avocat en Parlement et de Gilberte Perroy. De ce mariage sont issus onze enfants, savoir :

1° Marie-Jean-Xavier, dont l'article viendra ;
2° Théophile DUPONT DE DINECHIN ;
3° Henri-Théophile DUPONT DE DINECHIN ;
4° Marie-Rose ; 5° Caroline ; 6° Eulalie ; 7° Ferréoline ; 8° Antoinette ; 9° Henriette ; 10° Léopoldine ; 11° Théodorine DUPONT DE DINECHIN.

IX. Marie-Jean-Xavier DUPONT DE DINECHIN, né le 16 juillet 1802, admis à l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr en 1819, nommé Sous-Lieutenant au 41e de ligne, le 6 février 1822 ; fit la campagne d'Espagne de 1823, lors de l'intervention française pour le rétablissement du Roi Ferdinand VII ; puis les campagnes d'Afrique de 1840 à 1845 ; et fut créé Chevalier de la Légion d'honneur en 1843, puis Chef de bataillon au 30e de ligne. Ayant quitté le service en 1849, il se maria, le 16 décembre 1850, avec Marie-Jeanne-Marguerite FAVRE. Il est mort le 15 mai 1866, laissant de ce mariage cinq enfants, savoir :

1° Marie-Joseph-Camille qui suit ;
2° Marie-Antoine-Philibert DUPONT DE DINECHIN, né le 29 novembre 1853 ;
3° Marie-Joseph DUPONT DE DINECHIN, né le 2 juillet 1858 ;
4° Marie-Marguerite-Clémentine DUPONT DE DINECHIN, née le 2 octobre 1851 ;
5° Marie-Anne-Amédée DUPONT DE DINECHIN, née le 9 août 1855.

X. Marie-Joseph-Camille DUPONT DE DINECHIN, Chef actuel de la famille, né le 18 décembre 1852.

D'ÉTIVAL

(SERRURIER DE LA FUYE)

NIVERNAIS



ARMES : *d'azur, à une tour d'argent; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'argent.* — SUPPORTS : *deux lions, l'un à dextre debout, l'autre à sénestre, assis tournant le dos à l'écu et le regardant.* — *L'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins.*



ette famille est originaire de Nevers. — Théodore SERRURIER DE LA FUYE, Ecuyer, Seigneur de la Fuye, commune de la Suze (Sarthe), autrefois province du Maine, et de la châtellenie d'Etival, commune de Saint-Germain d'Arcé (Sarthe), anciennement province d'Anjou, Garde du Corps du Roi Louis XV, comme Gendarme rouge des Gentilshommes de la Garde ordinaire du Roi, Lieutenant de cavalerie, se fixa, en 1774, à La Flèche, où il fut Conseiller du Roi et

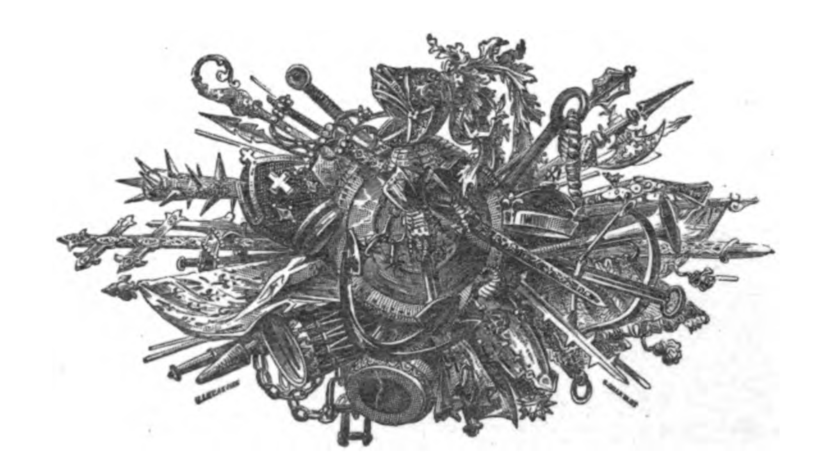
Subdélégué de l'Intendance de Tours. Son fils prit le nom de la terre d'Etival, comme le portent ses descendants;

Charles d'Etival, résidant à Etival en Saint-Germain d'Arcé (Sarthe);

Et Albert d'Etival, résidant à Paris.

M. Duvigneul, Officier d'infanterie d'élite, Chevalier de la Légion d'honneur, Médaillé de Sainte-Hélène, beau-père et grand-père des précédents, résidait au Lude et à Mousseaux, commune de Dissé (Sarthe).

Son père était juge au tribunal de la Flèche et son grand-père possédait, sous le règne du roi Louis XV, le fief des Vigneuls, commune de Saint-Pierre-des-Bois (Sarthe).



FLAMEN D'ASSIGNY

NIVERNAIS



Armes : *d'azur, à deux lions rampants d'or posés en fasce.* — **Couronne** : *de Marquis.* — *Aliàs : d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois flammes du même,* 2 *en chef et* 1 *en pointe.* — (Armorial officiel de 1696.)



La famille FLAMEN D'ASSIGNY est originaire du Nivernais, où elle est connue depuis le XIVe siècle. En effet, Hugues et Huguenin Flamen, étaient Échevins de Nevers en 1367 et 1389. Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Jehan Flamen, Archer de la porte de la garde du Roi, en 1588, qui eut de son union avec Hencoire Le Noir :

II. Jean Flamen, IIe du nom, qui exerça l'art de la médecine à Nevers dans les dernières années du XVIe siècle. Il épousa Claude Bourgoing, qui le rendit père de :

1° Étienne, qui suit;
2° Guillaume Flamen, Avocat, Echevin de Nevers, en 1657, marié à Elisabeth Le Clerc, dont un fils :
a. Guillaume Flamen du Coudray, Sieur de la Chassaigne, Lieutenant de l'artillerie de France au département de Bourgogne, et Chevalier de Saint-Louis, marié à Marie Mahy, dont un fils : Gilbert Flamen de Cujas, Trésorier de France à Bourges, et trois filles mariées dans les familles Rapine de Sainte-Marie, Gilbert de Viry et Godin de la Joncière.

III. Etienne Flamen fut, comme son père, médecin à Nevers et élu Echevin de cette ville en 1624. Il épousa Jeanne de Favardin, dont :

IV. François Flamen, médecin à Nevers, fut élu Echevin de cette ville, en 1671. Il eut de son union avec Marie Millet, deux enfants :

1° Jean-Claude, qui suit;
2° François Flamen, prêtre, Chanoine de l'église cathédrale de Nevers.

V. Jean-Claude Flamen d'Assigny, Ier du nom, Avocat en parlement, Conseiller du Roi, Receveur des décimes du diocèse de Nevers, Contrôleur des deniers patrimoniaux de ladite Election, épousa, en 1704, Catherine Mahy, de laquelle :

1° Jean-Claude, qui suit;
2 Gilbert-François Flamen d'Assigny, Avocat en parlement, père de deux filles décédées sans alliances;
3° Louise-Catherine Flamen d'Assigny, femme d'Auguste de Godefroy, Capitaine au régiment de Chartres, infanterie, et Chevalier de Saint-Louis.

VI. Jean-Claude Flamen d'Assigny, IIe du nom, Avocat en parlement, puis Maître en la Chambre des Comptes de Nevers, s'allia, en 1749, à Louise de Prisye, de laquelle il laissa :

1° Jean-Claude, qui suit;
2° Gilbert Flamen d'Assigny, Ministre plénipotentiaire de Louis XVI à la Cour de Bavière, en 1789, Colonel du génie et Directeur des fortifications de Paris, en l'an X, Sous-Gouverneur des Pages de Napoléon Ier, Chevalier de Saint-Louis, Officier de la Légion d'honneur, avait épousé Henriette Bourgeois de Moléron, dont :
a. Ariel Flamen D'Assigny, Capitaine des frégates du Roi, Officier de la Légion d'honneur, décédé à Alger, en 1845;
b. Benjamin Flamen d'Assigny, né en 1800, Directeur des poudres et salpêtres, Chevalier de la Légion d'honneur.

VII. Jean-Claude FLAMEN D'ASSIGNY, IIIe du nom, seigneur de Sury-en-Vaux, de la Motte, de la Forest et des Chaumes, Ecuyer, auditeur en la Chambre des Comptes de Paris, se maria, en 1780, avec Angélique-Agnès-BARTHELEMONT-SORBIER ; il est mort en 1827, laissant deux enfants :

1° Henri-Jean, qui suit ;
2° Frédéric-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier supérieur d'artillerie, mort sans enfants de Victorine BOURGOUIN DE LA BAUME, son épouse.

VIII. Henri-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Garde du corps du Roi Louis XVIII, Membre du Conseil général de la Nièvre, est décédé, en 1865, ayant eu de son union, contractée en 1827, avec Louise-Jeanne BELLON DE CHASSY :

1° Frédéric-Louis, qui suit;
2° Henri-Jean FLAMEN D'ASSIGNY, Chef de bataillon dans l'armée territoriale, Chevalier de la Légion d'honneur, marié en 1859, à Caroline du Verne, dont il a eu :
A Louis; *B* Frédéric; *C* Hubert; *D* Marie-Thérèse; *E* et Gibert FLAMEN D'ASSIGNY, nés en 1860, 1862, 1867, 1870 et 1874.

IX. Frédéric-Louis FLAMEN D'ASSIGNY, Chef de bataillon dans l'armée territoriale, a épousé, en 1858, Anne-Amélie DU PUY; il habite le château de Sury (Nièvre), et a pour enfants :

1° Henri FLAMEN D'ASSIGNY, né 1863;
2° Isabelle FLAMEN D'ASSIGNY, née en 1860;
3° Jeanne-Marie FLAMEN D'ASSIGNY, née en 1872.

DE FOCRAND ou FORCRAND

BRESSE ET BUGEY

SEIGNEURS D'ARROMAS, DE LANGES, DE COISELET ET DE CORLEYSON



ARMES : *d'azur, à un lion d'or, au chef d'argent.* CIMIER : *un lion d'or.* SUPPORTS : *deux lions du même.* DEVISE : *In armis et togâ.*



LA famille DE FOCRAND ou FORCRAND est une des plus anciennes de la Bresse et du Bugey, attendu que son origine remonte à l'année 1278, époque à laquelle Étienne DE FOCRAND était possessionné à Betheneins, commune de Montceaux, arrondissement de Trévoux.

De 1415 à 1431, nous trouvons à Bourg-en-Bresse, un Jean DE FOCRAND, Notaire apostolique, qui eut pour fils Aymé DE FOCRAND, le premier de la filiation que donne Guichenon dans son *Histoire de la Bresse et du Bugey.*

I. Aymé DE FOCRAND fut d'abord Notaire apostolique à Bourg-en-Bresse, puis, en 1461, il fut nommé Conseiller et Secrétaire d'Amé VII, premier Duc de Savoie. Il fut employé en diverses occurrences par ce Prince : après la mort de Jean, Duc de Bourgogne à Montereau, le Duc de Savoie ayant su que le duc Philippe revenait en Bourgogne, lui envoya son Secrétaire, Aymé DE FOCRAND jusqu'à Arras, pour le prier de venir en Savoie pour se concerter sur les moyens à employer pour pacifier la querelle des Orléanais et des Bourguignons.

Les enfants d' Aymé FOCRAND furent :

1° Jean, qui suit ;
2° Claude DE FOCRAND, Secrétaire du Duc de Savoie qui épousa, le 24 mai 1495, Florence DE BARRIÈRE, fille de Claude de Barrière, secrétaire du Duc de Savoie ;
3° Jean DE FOCRAND, le jeune, Chevalier, Docteur ès-droits, qui épousa Jeanne BERGIER, fille de François Bergier, Seigneur du Rous et de Montflory. Il eut deux fils :
  A. Philippe DE FOCRAND, Seigneur de Coiselet, auteur de la branche des SEIGNEURS DE COISELET en Bugey.
  B. et Barthélemy DE FOCRAND, Seigneur d'Arromas et de Coiselet, qui épousa, en 1536, Jeanne DE GAYANT, dont il eut un fils : Claude-Bonaventure DE FOCRAND, Seigneur d'Arromas qui mourut avant son père, en 1548.

II. Jean DE FOCRAND, Seigneur d'Arromas et de Torterel, fut longtemps Avocat fiscal de Bresse, et figure en cette qualité dans divers édits et déclarations faits par Philippe de Savoie, Comte de Bresse, en faveur de la ville de Bourg nommément ès années 1471 et 1475; et, l'an 1496, le même Prince étant Duc de Savoie, lui donna la charge d'Avocat général de Savoie, et l'envoya à l'Assemblée qui devait se tenir à Chatillon-les-Dombes, avec les Députés du Duc de Bourbon pour définir les limites de Bresse et du Dombes.

Il épousa, en 1496, Françoise DE BARRIÈRE, fille aînée de Claude de Barrière, Secrétaire de Son Altesse de Savoie. Ses enfants furent :

1° Jacques, qui suit ;
2° Guillemette DE FOCRAND, mariée à Richard DE COUCY, Seigneur de Genissia.

III. Jacques DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Langes et d'Arromas, ayant eu quelques difficultés à démêler avec Jean, Seigneur de Chales et de Corgenon, Gouverneur de Bresse, et s'étant rencontré avec lui à Bourg, dans la rue de la Halle, devant l'hôtellerie de la Pomme, ils mirent tous deux l'épée à la main, et le sort de ce combat fut tel que Jacques DE FOCRAND tua le Seigneur de Chales. On a fait au sujet de ce duel un vaudeville dont le succès dure encore aujourd'hui parmi le peuple.

Il fut nommé, le 20 mai 1542, Conseiller du Roi François Ier, et Lieutenant particulier au bailliage de Bresse.

Il épousa, le 9 janvier 1544, Antoinette-Félicie DU CURTIL, fille unique et héritière de Claude du Curtil, Écuyer, Seigneur de Langes, de Peronne et de Dortans. Il eut d'elle :

1° Thomas DE FOCRAND, seigneur de Langes, mort sans alliance;
2° Guillaume DE FOCRAND, Écuyer;
3° Claudine DE FOCRAND ;
4° Françoise DE FOCRAND.

IV. Guillaume DE FOCRAND, Écuyer, Seigneur d'Arromas, de Saint-Germain et de Corleyson, épousa, le 28 janvier 1577, Philiberte DE LA PERRIÈRE, dame de Saint-Germain-en-Remiremont, fille de Claude de la Perrière, Ecuyer, Seigneur de Corleyson et d'Annemonde, dame de Saint-Germain. Il eut d'elle :

1° Claude, qui suit;
2° Barthélemy DE FOCRAND;
3° Philiberte DE FOCRAND, qui épousa LE BON-GUILLOD, Ecuyer, Seigneur des Bertrandières.

V. Claude DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Corleyson, eut pour enfants:

1° Guillaume DE FOCRAND, Seigneur de Corleyson, mort sans alliance;
2° Louise DE FOCRAND, qui épousa, le 10 février 1641, Jean DE MOREL, Ecuyer, Seigneur de [Champagne et de la Croix en Comté, fils de Guillaume de Morel, Ecuyer, Seigneur de Champagne et de la Croix, et de Raymonde de Vielettes. Ils eurent deux filles :
   A. Renaudine DE MOREL;
   B. Jeanne DE MOREL.

BRANCHE

DES SEIGNEURS DE COISELET, EN BUGEY

III. Philippe DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, vivant en 1540, eut pour enfants :

1° Antoine, qui suit ;
2° Barthélemy DE FOCRAND, Curé de Coysia.

IV. Antoine DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, laissa pour enfants :

1° Claude, qui suit;
2° Jacques DE FOCRAND, Ecuyer, Coseigneur de Coiselet, qui épousa Marie DU LÉGER, fille de Georges, Sieur de Romanèche, décédé sans enfants.

V. Claude DE FOCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, épousa Suzanne DU MOLARD, dont il eut :

1° Claude, qui suit;
2° Antoine DE FOCRAND, Coseigneur de Coiselet, qui fut Page du Marquis de Coligny, et porta ensuite les armes en Piémont sous le Marquis de Lullins, Colonel général de la Cavalerie légère en Savoie.

VI. Claude DE FOCRAND OU DE FORCRAND, Écuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 27 avril 1643, demoiselle Denise MEYNIER, fille de Claude Meynier, Avocat du Roi, et il eut de cette union les enfants ci-après :

1° Joachim, qui suit;
2° Antoine DE FORCRAND, } morts tous deux deux au service de Louis XIV, en
3° Joseph DE FORCRAND, } qualité de Garde-du-corps;
4° Jean DE FORCRAND, mort jeune;
5° Anne DE FORCRAND;
6° Marie DE FORCRAND ;
7° Denise DE FORCRAND.

VII. Joachim DE FORCRAND, Écuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 14 septembre 1688, demoiselle Jeanne BRUNET DE MARCHON, fille de Jean-Antoine Brunet de Marchon, Avocat au Parlement.

Il eut d'elle :

1° Claude, qui suit ;
2° Marie DE FORCRAND ;
3° Françoise DE FORCRAND ;

VIII. Claude DE FORCRAND, Ecuyer de Coiselet, qui servit longtemps le Roi en qualité d'Officier de cavalerie, épousa, le 3 janvier 1726, demoiselle Marie-Joséphine DOUGLAS, fille de Charles-Joseph Douglas, Écuyer. De cette union vinrent :

1° Claude-Joseph DE FORCRAND, mort jeune ;
2° Claude-Louis, qui suit ;

IX. Claude-Louis DE FORCRAND, Ecuyer, Seigneur de Coiselet, épousa, le 21 septembre 1750, demoiselle Françoise-Rose ANDRÉA DU VOERLE, fille de Jean-Claude Andréa, Seigneur du Voerle, Avocat à la Cour. Il eut d'elle :

1° Claude-Joseph DE FORCRAND, Prêtre, ancien Chanoine de la cathédrale d'Arras en Artois ;
2° Jeanne-Françoise DE FORCRAND, morte sans alliance ;
3° Louis-Alphonse-Auguste, qui suit ;
4° François-Marie DE FORCRAND, marié, le 7 septembre 1801, avec demoiselle Elisabeth-Françoise DE PRAEVIDÈ-MASSARA, fille de Pierre de Praevidè-Massara, Ecuyer, Trésorier de France en la Chambre de Lyon.
5° Joseph DE FORCRAND, qui épousa, le 10 mai 1797, demoiselle Anne-Pierrette-Victoire DE PRAEVIDÈ-MASSARA, fille de Pierre de Praevidè-Massara, Ecuyer, Trésorier en la Chambre de Lyon.

X. Louis-Alphonse-Auguste DE FORCRAND, Écuyer, Seigneur de Coiselet, Chevalier de Saint-Louis, servit le Roi Louis XVI en qualité d'Officier de cavalerie, de 1781 à 1791 ; ayant émigré, il servit avec le grade de Capitaine de cavalerie sous les ordres de Son Altesse le Prince de Condé et passa ensuite au service de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche, qu'il quitta, en 1804, après trente-quatre ans de services effectifs, et douze campagnes.

Il épousa, le 20 janvier 1806, demoiselle Anne-Camille CAMYER, fille de Nicolas-Marie Camyer, ancien Conseiller en la Sénéchaussée de Lyon. De cette union sont nés onze enfants, savoir :

1° Louise-Joséphine DE FORCRAND, décédée, le 8 octobre 1868, mariée à Jean Martin-Michel DE ROMANANS, décédé ; de cette union vint :

A. Emma DE ROMANANS, aujourd'hui madame CHABALIER ;

2° Pierre-François-Alphonse, qui suit ;

3° François-Honoré-Ernest DE FORCRAND, décédé le 2 novembre 1824;

4° Anne-Claudine-Camille DE FORCRAND sans alliance ;

5° Louis-Marie-Etienne DE FORCRAND, décédé le 13 juin 1837 ;

6° Marie-Louise-Céleste DE FORCRAND, décédée le 5 mai 1871, épouse de Jean-Louis BLANC, mort sans enfants ;

7° Marie-Victor-Adolphe DE FORCRAND, Prêtre, Curé de Massigneux-de-Rives (Ain) ;

8° Joséphine-Rose-Zoé-Elisabeth DE FORCRAND, mariée à Hippolyte DEVAUX, dont deux enfants :

A. Esther DEVAUX, aujourd'hui madame BRENET ;

B. Alphonse DEVAUX ;

9° Marie-Adélaïde-Irma DE FORCRAND, sans alliance ;

10° Claude-Louis-Théodore DE FORCRAND, marié à demoiselle Marie GOLETY, dont deux fils :

A. Henri DE FORCRAND, avocat ;

B. Robert DE FORCRAND ;

11° Marie-Aimé-Amédée DE FORCRAND, non mariée.

XI. Pierre-François-Alphonse DE FORCRAND, épousa, le 21 août 1849, demoiselle Jeanne-Antoinette-Louise DERVIEU DE GOIFFIEU, fille de Jean-Baptiste Dervieu de Goiffieu et de Marie-Sophie Chabert. Il est décédé le 29 juin 1856, laissa de cette union :

1° Jean-Camille-Alphonse, qui suit ;

2° Paul-Antoine-Aimé-Marius DE FORCRAND, né le 24 mai 1852, avocat près la Cour de Lyon ;

XII. Jean-Camille-Alphonse DE FORCRAND, né le 26 juillet 1851, a épousé le 4 août 1877, demoiselle Marceline-Geneviève DAUPHIN, fille d'Antoine Dauphin et de feu Antoinette-Emilie (dite Anelie) Payet.

DE FOUILHAC

QUERCY

Seigneurs de Padirac, de Vernioles et autres lieux



Armes : ***d'azur, à une bande d'or, accompagnée en chef d'une étoile du même.*** **(Armorial officiel de 1696.)** ***L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.***



La Famille DE FOUILHAC ou FOUILLAC est avantageusement connue en Quercy depuis plusieurs siècles; mais les ravages que les guerres religieuses du XVIe siècle ont causés dans ce pays, d'où s'en est suivie la ruine ou la dispersion de la plupart des familles nobles, ne nous permettent pas de remonter sa filiation au delà du commencement du XVIIe siècle.

Elle a donné, depuis lors, entre autres personnages marquants : un Savant, dont nous parlerons amplement ci-après; un Conseiller et Avocat du Roi au siége présidial de Cahors, professeur en l'Université de cette ville; un Capitoul de Toulouse; un Chanoine du chapitre cathédral de l'évêché de Cahors, etc.

Dans l'impossibilité de dresser ici une filiation régulière appuyée par des alliances, il nous est au moins loisible d'établir comme constant que tous les individus que nous allons citer chronologiquement, appartiennent au même estoc.

Raymond-Antoine DE FOUILHAC, né au château de Mordesson en Quercy, en 1622, se voua de bonne heure à la défense des principes de la religion catholique apostolique et romaine, et fut du nombre des Missionnaires qui prirent à tâche de ramener à la foi de leurs pères ses compatriotes imbus des doctrines nouvelles. Il avait déjà fait plusieurs voyages à Rome pour sa propre instruction, et, docte et disert, il ne tarda pas à attirer sur lui l'attention de tous les savants, tant en France qu'en Italie. Il devint l'ami de Baluze et de Fénelon, en même temps qu'il se montra l'émule de Cassini. Pour reconnaître ses mérites, l'Evêque de Cahors le nomma Vicaire général de son diocèse. — « C'est alors, dit M. Cathala-Couture en son *Histoire du Quercy*, que FOUILLAC, décoré, d'une voix unanime, du beau titre de *Père des prêtres,* s'occupa avec un succès éclatant du soin de ramener les protestants. » Nicolas-Joseph Foucault, qui avait succédé à l'intendant Denis Feydeau de Brou, qui lui-même avait succédé, en 1673, à Guillaume de Sève, le distingua bientôt des autres missionnaires; il reconnut, avec admiration dans ce vertueux ecclésiastique, un littérateur, un antiquaire, un mathématicien, et un vrai savant. Formant alors la précieuse collection qui l'a rendu célèbre, il s'aida des recherches et des lumières DE FOUILHAC, à qui il dut le manuscrit *de Mortibus persecutorum*, attribué à Lactance, et qui fut trouvé dans l'abbaye de Moissac. Il sollicita de la Cour des ordres pour ouvrir à FOUILHAC tous les dépôts publics et lui laisser la liberté d'y puiser les matériaux de l'*Histoire du Quercy*, à laquelle il travaillait, et dont il a laissé des

Mémoires dans lesquels on distingue la dissertation sur *Uxellodunum*, et la notice des médailles et des antiques qu'il avait découverts dans le Quercy. FOUILHAC enrichit par ce moyen d'une foule de manuscrits rares, qu'il accompagnait toujours de remarques critiques et judicieuses, la Bibliothèque du Roi, ou plutôt la Bibliothèque de la nation, puisque pour la facilité qu'ont tous les savants de les consulter, c'est plutôt pour elle que pour le Monarque même, qu'on en fait l'amas inestimable.

« Les dépositaires de l'autorité du Souverain, quand ils ne la déploient que pour discerner le mérite et le mettre en œuvre, développent les talents et enflamment le génie. C'est en quelque façon à Foucault, autant qu'à FOUILHAC, qu'on doit toutes ces découvertes intéressantes dont le Quercy se glorifiera à jamais. » (*Tome III, pages* 12, 13, 14.)

Raimond-Antoine DE FOUILHAC a laissé plusieurs notices savantes sur des manuscrits de la Bibliothèque du Roi; des Observations sur la comète qui parut en 1680, et des mémoires pour une *Histoire du Quercy*.

En 1691, Raymond DE FOUILHAC était Chanoine du chapitre de la cathédrale de Cahors, comme il conste de ce qui suit : — « Le premier du mois d'aoust 1691, par mandement de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Messire Henry-Guillaume Lejay, Conseiller du Roi en tous ses conseils, Evêque, Baron et Comte de Cahors, Président-né des Etats du pays de Quercy, furent assemblez dans le palais épiscopal de Cahors, Noble François de Pousargues, Conseiller du Roi, Juge-mage et Lieutenant général en la sénéchaussée et Cour présidiale de Quercy ; M. M. Pierre de Parreil, Chancelier de l'Université; Noble Nicolas de Pousargues; et Monsieur Raymond DE FOUILHAC, *Chanoine au chapitre cathédral*, Messire Pierre de Moustolac, Consul de la ville; Messire Pierre Froment, Avocat; Messire Pierre Dagueneau, Bachelier en médecine; et le Sieur Pierre Derrux, Bourgeois, pour procéder au département des gages des professeurs de l'Université de Cahors imposés en la présente année 1691, sur ledit pays de Quercy. »

« Sur quoy, ledit Seigneur Evêque aurait dit qu'il les auroit assemblez pour examiner les certificats des lectures desdits professeurs, et procéder au département de leurs gages imposés la présente année, conformément à l'ancienne coutume et l'arrêt du conseil d'Etat du 3 octobre 1678. »

La délibération est signée : Henry Lejay, Evêque de Cahors, Pousargues, Juge-mage, Lieutenant général, Parriel, Chancelier, Pousargues, FOUILHAC, Mostoulac, de la Fage, Consuls, Fromen, de Ganeau, Derrua et J. Ayraud, Notaire. (*Titre original.*)

L'année suivante, Raymond DE FOUILHAC présida, en l'absence de l'Archevêque, l'Assemblée des Etats du Quercy, tenue dans le palais épiscopal de Cahors, dont l'ouverture eut lieu le 1er août 1692. (*Titre original.*)

Arnaud DE FOUILHAC est qualifié Conseiller et Avocat du Roi au siège présidial et Sénéchal et Professeur en l'Université de Cahors, dans l'*Armorial général de France* dressé en conformité de l'Edit du mois de novembre 1696. Il déclara porter pour armes : *d'azur, à une bande d'or accompagnée en chef d'une étoile de même.* (*N*° 9 *du bureau de Cahors, registre coté* 15, *Montpellier et Montauban, folio* 1095, *Cabinet des titres, Bibliothèque Nationale.*)

Dans un arrêt du Parlement de Toulouse, du 31 août 1739, on trouve cité, en qualité « d'intimé et défaillant, messire Antoine-Raymond DE FOUILHAC, Professeur en l'Université de Cahors, conjointement avec Messieurs du Tillet, d'Orgueil, de Saint-Hilaire et autres, au sujet de la succession de feu Messire Jean-Pierre du Tillet de la Bastide. » (*Extrait des registres du Parlement de Toulouse.*)

Pierre DE FOUILHAC, Avocat, Seigneur de Padirac et de Vernioles, fut élu Capitoul de Toulouse, en 1758. (*Brémond, Nobiliaire Toulousain, page* 358.)

Le Sieur DE FOUILHAC est mentionné dans un jugement du Tribunal des maréchaux de France, rendu à Paris, le 31 juillet 1775. (*Titre original en papier.*)

La famille DE FOUILHAC est actuellement représentée par MM. Edouard, Henri et Alfred DE FOUILHAC.

MONOGRAPHIE

SUR LE NOM

DE GARNIER

EN BRETAGNE



ARMI les noms patronymiques et héréditaires dont l'histoire de notre pays a consacré le souvenir, il en est peu d'aussi ancien que celui de GARNIER (1). N'ayant l'intention de relever le nom de GARNIER que dans l'*Histoire de Bretagne* et les documents privés de la famille GARNIER DE KÉRIGANT, nous ne citerons quelques autres faits, pris ailleurs, que pour corroborer son ancienneté.

En 617, dit Estienne Pasquier dans ses *Recherches sur l'Histoire de France*, il y avait, dans le royaume de Bourgogne, un maire du Palais ou vice-roi du nom de GARNIER, qui livra à Clotaire, Roi de France, la Reine Brunehaut, de sinistre mémoire, et les quatre arrière-petits-enfants que son petit-fils, Théodoric, Roi de Bourgogne, « avait eu de quatre concubines différentes (2). » Sans vouloir commenter la version d'Estienne Pasquier, nous désirons surtout indiquer qu'elle fait remonter le nom de GARNIER au septième siècle et à la première race des Rois de France. Avant de quitter les faits en dehors de l'*Histoire de Bretagne*, nous devons encore signaler deux autres GARNIER, dont le premier, GARNIER DE NANTEUIL, serait le héros d'un roman de Chevalerie (*Manuscrit de la Bibliothèque nationale* (3), et enfin GARNIER, Comte de Gray, qui figure à la salle des Croisades, et fut, en 1096, à la première Croisade avec Godefroy de Bouillon. C'est probablement ce GARNIER qui est nommé dans la *Jérusalem délivrée* du Tasse (4). Cette

(1) Patronymique, nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré de celui qui en est le père. (*Dictionnaire de Landais*.)

(2) *Recherches sur la France*, par Estienne Pasquier, pages 956 et 962.

(3) De Marchangy, *Tristan le Voyageur ou la France au quatorzième siecle*, page 201, tome I. (Voyez Manuscrits, biblioth. du Roi, fonds. de la Vallière.

(4) GARNIER, Comte de Gray, salle des Croisades, à Versailles, son écusson est : de *sable, à la fasce d'argent*. Le Tasse, qui fit sa *Jérusalem délivrée* vers le milieu du seizième siècle, dit, chant XXe : « ..... Les Nor-

famille émigra-t-elle du Royaume de Bourgogne en Bretagne, ou alla-t-elle de celle-ci en Bourgogne? C'est ce qu'il est difficile de connaître.

Ce que l'on peut affirmer, c'est que le nom de GARNIER ne figure sur aucun des rôles des anciens bans et arrière-bans de la noblesse de France recueillis par M. de la Roque dans son *Traité de la Noblesse*, et parmi lesquels se trouvent les Gentilshommes de Bourgogne, tandis qu'au contraire on trouve ce nom dans les premiers siècles de l'*Histoire de Bretagne*, figurant parmi les Prélats, les Abbés des monastères, les Chevaliers, dans les montres et les recensements de la noblesse des neuvième, dixième, onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles. Si le nom de GARNIER a bien effectivement existé en Bourgogne sous la première race des Rois de France, il est mentionné d'une façon irrécusable dans l'*Histoire de Bretagne*, dès la deuxième race, et il n'a cessé d'y figurer, ainsi qu'il est facile de le suivre, à l'aide des historiens bretons, presque sans interruption, jusqu'à nos jours.

En tout cas, il n'est guère probable qu'il se soit trouvé, à cette époque reculée, et dans deux contrées faisant partie de l'ancienne Gaule, deux familles du même *nom*, occupant les fonctions les plus élevées sans qu'elles aient aucun lien de parenté? En effet, sous Charles le Chauve, Roi de France de la deuxième race, il est question, en 852, d'un Comte Lambert, chargé de la garde des Marches de Bretagne (*comites limitis*), dont le frère du nom de GARNIER eut la tête tranchée par ordre du Roi de France, auquel son frère Lambert avait fait la guerre par ordre de son souverain le Duc de Bretagne (1). D'autre part, en 861, selon les historiens bretons Dom Lobineau et Dom Morice, un GARNIER fut Evêque de Rennes (2). Ces deux personnages appartenaient-ils à la même famille? On serait porté à le supposer en raison du nom, des hautes fonctions qu'ils ont remplies, et des lieux où ils agissaient. Dans les siècles suivants : en 990 (3), 1000 (4), 1031 (5), 1040 (6), 1074 (7), 1084 (8), 1086 (9), 1087 (10), 1092 (11), 1096 (12), 1101 (13), 1138 (14),

« mands ont été abattus, renversés sous ses coups (Argant), GARNIER, Roger, Gérard, ont expiré de sa « main. » Il semblerait, d'après le poëte, que GARNIER, comme GARNIER de Nanteuil, était Normand sinon Breton. Plusieurs historiens ont prétendu que les Bretons furent, à la première Croisade, sous les ordres du Duc de Normandie. Je crois qu'ils y furent avec leur Duc, Alain Fergent, et qu'ils restèrent sous ses ordres. Alain Fergent fut cinq ans en Terre Sainte.

(1) Dom Lobineau, tome I, page 56, et Dom Morice.

(2) Dom Lobineau t. I p. 56.

(3) 990. Dom Morice, page 353, tome I, des Preuves, actes, concernant les Évêques de Rennes, un Abbé, Saint-Mélaine, etc. (4) 1000. Idem, t. I, preuves, page 356. (5) 1031. Idem, pages 368-370, t. I, Fondation de Saint-Georges de Rennes, S. Guarini Episcopi. (6) 1040. Idem, tome I, pages 385 et 386.

(7) 1074. Idem. (8) 1084. Idem, page 400, fondation du Prieuré de Chateaubourg.

(9) 1086. Idem, page 463, Guarinum, Redon, Episcopos.

(10) 1087. Idem, page 480, Prieuré de Sainte-Croix, de Josselin, GARNIER, Abbé de Marmoutier.

(11) 1092. Première Croisade, GARNIER Comte de Gray.

(12) 1096. Dom Morice, page 507, don fait au Prieuré de Saint-Martin, de Josselin.

(13) 1101. Idem, page 515, tome I, Guarino de Laurigan, Prieur.

(14) 1138. Idem, page 577, Guarenerius, Prieur de Sainte-Croix de Gosselin.

1144 (1), 1150 (2), 1152 (3), 1161 (4), 1180 (5), 1184 (6), 1186 (7), pendant lesquels l'Eglise poursuivit très-activement son œuvre civilisatrice, on trouve des membres de cette famille GARNIER parmi les dignitaires des abbayes, des prieurés, et figurant comme témoins dans les fondations et dons pieux qui leur sont faits par les souverains et les chefs du pays. Plusieurs sont qualifiés d'Evêques, ainsi qu'on le verra aux renvois.

Il est à remarquer que, pendant les siècles ci-dessus indiqués, l'action de la famille GARNIER s'exerça dans la même contrée : Marmoutier, Rennes, Redon, Moncontour, Guingamp, Josselin, etc., et qu'ils sont tous, à peu d'exception près, membres du clergé. A partir de la fin du douzième siècle (1186), cette situation changea complétement, et la plupart d'entre eux suivirent la carrière des armes, soit au service des Ducs, soit au service des Rois de France.

Ainsi, en 1207, dans l'acte de fondation du Prieuré de la Primaudière, par Geoffroy de Chateaubriand et Guillaume de la Guerche, en faveur des religieux de l'Ordre de Grandmont (8), comme témoins sont deux Evêques et neuf Chevaliers, au nombre desquels se trouve Mey GARNIER. D'où venait ce Mey GARNIER, Chevalier? Quel était son origine, son berceau? Si les documents écrits manquent absolument pour répondre à ces questions, le titre qu'il porte, pourra peut-être, jusqu'à un certain point, permettre de les résoudre. En effet, Mey GARNIER étant *Chevalier*, devait posséder un sceau et au moins un fief. Les historiens du moyen âge, après avoir beaucoup disserté sur l'origine des fiefs qui remontent à un passé qui n'a pas laissé de traces écrites, sont arrivés, presque tous, à attribuer leur établissement aux Romains (9). Nous sommes de cet avis, et nous croyons que le fief qui dérive de *fides* fut, dans le principe, la première circonscription, la base de l'organisation établie par les habiles vainqueurs des Gaules, pour assurer leur conquête.

Au-dessus des Fiefs ou Seigneuries se trouva la *Baronnie* qui comportait quatre Fiefs. Le nom de *Chevalerie*, que l'on donna aussi aux Fiefs, venait très-probablement encore des Romains, chez lesquels les Chevaliers, dans l'ordre hiérarchique, venaient après les Sénateurs.

Ce n'est que plus tard, sous le moyen âge, que la Chevalerie acquit la situation qui est parvenue jusqu'à nous. Mais, ce qui nous semble hors de

(1) 1144. Dom Morice, page 590, du premier volume des Preuves. (2) 1150. Idem, page 603, idem. (3) 1152. Idem, page 622, idem. (4) 1161. Idem, page 644, idem. (5) 1180. Idem, page 679, idem. (6) 1184. Idem, page 690, idem. (7) 1186. Dom Lobineau, page 320, Assises du Comte Geoffroy, volume II des Preuves. Garnerius abbas majoris monasterii, etc.

(8) Dom Morice, tome I des Preuves, page 809.

(9) Dom Morice, Préface du tome II des Preuves, page 6, dit : « Les Chevaliers étaient des « Seigneurs de fiefs concédés, dans les premiers temps, par le tyran Maxime, ou dans la suite par les « Princes régnant dans le pays. »

doute, c'est que tout possesseur de Fief, dans l'origine, fut Seigneur et Chevalier, et avait, entre autres privilèges, celui d'avoir un sceau pour sceller les actes. Ce sceau devint, pour beaucoup, des armoiries. D'après cela, en 1207, un Chevalier, devant avoir un fief et un Sceau, il fallait les rechercher et les trouver, sinon pour atteindre, au moins pour approcher du but que nous nous proposons.

Mais, pour y parvenir, il est nécessaire de donner quelques détails sur l'origine des noms qui ne furent guère en usage, dit Eudes de Mézerai, célèbre historiographe, que sur la fin de Philippe II, dit Auguste, c'est-à-dire dans le douzième siècle.

« ..... C'est alors que les familles commencèrent à avoir des noms fixes « et héréditaires; que les Seigneurs et Gentilhommes les prenaient le plus « souvent des terres qu'ils possédaient; les gens de lettres du lieu de leur « naissance; que les juifs faisaient de même, quand ils se convertissaient et « que les riches marchands les prenaient aussi de la ville de leur demeure. « Quant à ce qui a donné, selon cet auteur, les surnoms aux roturiers, ça été « aux uns la couleur ou la manière de poil, l'habitude ou les défauts du corps, « la façon des habits ou l'âge; aux autres, la profession, l'office, le métier : « à quelques-uns leurs bonnes ou mauvaises qualités; à plusieurs, la pro- « vince ou le lieu de leur naissance. »

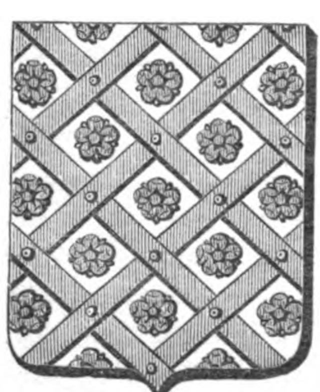
« ..... Quand les fiefs furent *faits héréditaires et patrimoniaux aux familles,* « sur la fin de la deuxième race de nos rois, la noblesse en France et autres « pays, prit des surnoms de ses principaux fiefs, ou bien ils *imposèrent leurs* « *noms à leurs fiefs et en firent un composé*. Le nom de ville, qui signifie une « métairie, une maison et le lieu où l'on se borne et qu'on habite, a beau- « coup servi de terminaison, etc. (1). »

D'après ces observations que l'examen confirme, les familles qui, au moment où les noms propres devinrent une nécessité, avaient déjà des noms patronymiques et héréditaires, les donnèrent à leurs fiefs. D'après cet usage, la famille GARNIER, tant pour s'y conformer que pour affirmer sans doute davantage l'ancienneté de son nom, le donna à ses fiefs, maisons et métairies, etc., qui s'appellèrent la Ville-Garnier. L'un était situé dans le Comté de Goëlo, paroisse d'Etable, et dépendait de la Seigneurie de la Roche-Suhare. Les autres, dans les paroisses de Quessoy et de Pommeret, Seigneurie de Moncontour, où la famille GARNIER n'a cessé de figurer aux montres et recensements de la noblesse, tant pour ses biens nobles que pour les membres de la famille qui étaient tenus au service envers l'Etat, jusqu'au seizième siècle, époque à laquelle elle cessa de posséder les biens auxquels elle avait donné son nom. D'après des titres sur les fiefs déposés

(1) De la Roque, de *l'Origine des Noms*, ch. VII, page 15.

aux archives de Saint-Brieuc, la famille GARNIER avait cessé de posséder la grande partie de ces biens, dès 1538, ce qui peut faire supposer qu'elle les possédait depuis longtemps (1).

Si par suite du rang de Chevalier, de Mey GARNIER, en 1207, nous avons été conduit à rechercher et à trouver les fiefs et biens qui avaient appartenu à sa famille et probablement à lui-même, héréditairement ou *conventionnellement* ce qui avait eu lieu dans le principe pour la plupart des fiefs, il en a été à peu près de même pour le *sceau* qui était une obligation pour le Seigneur ou Chevalier. Ce Sceau, pour Mey GARNIER, dut être celui qui est, en 1306, attribué à Jehan GARNIER, Chevalier, parmi ceux qui ont été recueillis et reproduits dans l'*Histoire de Bretagne* de dom Morice (2). Il est devenu les armes de cette famille : *D'argent au treillissé de gueules cloué d'or, semé de roses de gueules, une dans chaque claire-voie.*



En 1245, Pierre GARNIER est imposé d'une somme de 30 livres de rente, dans l'assiette établie en faveur de Raoul de Fougère, par André de Vitré (3). En 1305, Jehan GARNIER, Chevalier, est compris pour une somme de IX.XX, dans la recette de Jean Leroy, Trésorier du Duc (4). 1306, sceau de Jehan GARNIER dans le tableau des sceaux reproduits dans l'*Histoire de Bretagne* sous le nº 191ᵉ.

En 1341, GARNIER DE CLISSON, de la Maison de Clisson, dit d'Argentré, sans doute par alliance, Chevalier, Capitaine du Château de Brest, pour Charles de Blois, est tué en le défendant (5).

En 1345, Pierre GARNIER a ses biens confisqués (6).

En 1351, GARNIER DE CADUDAL, Chevalier, est tué à la bataille de Mauron (7). 1375-1379, Messire Jehan GARNIER, Chevalier, figure aux montres d'Olivier de Clisson, dont la famille possédait la Seigneurie de Moncontour, de laquelle dépendait la Ville-Garnier, tenues à Vannes, Brest et Monstrelet (8). 1380, Jehan GARNIER, Chevalier, montre d'Olivier de Clisson, en avril et août (9). 1383, extrait des comptes de Jehan Le Flamens, Trésorier du Duc, Jehan GARNIER, Chevalier, et un autre Chevalier, in-

(1) *Archives de Saint-Brieuc*, cinquième boîte, trente-cinquième liasse, Fief de la Ville-Garnier, en Etable, maison et métairies nobles en Quessoy.

(2) D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, page 312, et Dom Morice, tome I, sceau 191.

(3) Dom Morice, tome I, page 927. La valeur de l'argent était au moins vingt fois plus grande qu'aujourd'hui.

(4) Dom Morice, tome I, p. 1109. (5) Dom Lobinau, tome I, page 1351.

(6) Dom Morice, tome I, page 1442. — (7) Dom Morice, tome II des Preuves, page 204 et suivantes.

(8) Dom Morice, tome II, page 243. — (9) Dom Morice, tome II, page 471.

demnité pour service (1). 1384, Macé GARNIER, montre de Jean de Landivi (2). 1392, GARNIER, montre de Guillaume de Lage, au Mans (3). 1394, sentence arbitral entre le Duc et Olivier de Clisson, Yvon GARNIER, Trésorier du Duc (4). 1411, Alain GARNIER, Ecuyer, montre du bâtard de Quintin (5). 1415, montre de Jean de la Rocherousse, de Quessoy, tenue à Paris le 21 janvier, et dans laquelle se trouve Rolland GARNIER, Ecuyer, que nous trouverons plus loin compris, en 1426, dans le recensement des nobles de la paroisse de Quessoy (6). 1417, Michelet GARNIER est porté sur l'état de la maison du Duc (7). 1420, montre du Sire de Rieux, pour le recouvrement de la personne du Duc, Michelet GARNIER (8). 1420, Rôle de la retenue de Jehan de Penhoët, Amiral de Bretagne, Jehan GARNIER (9). 1437, serment des nobles de la Seigneurie de Moncontour Olivier GARNIER (10).

Nous ferons remarquer ici, comme fait important pour le but que nous nous proposons, que, dans cette prestation des nobles du duché, par Seigneurie, le nom de GARNIER ne figure que dans celle de Moncontour, où était évidemment et depuis longtemps leur résidence. Comme aussi ils ne sont plus qualifiés du titre de Chevalier, nous sommes porté à penser que la perte de leurs fiefs a commencé dans le courant du quinzième siècle. 1475, Etienne GARNIER, extrait du compte de Jean Bonami, Trésorier de la Duchesse pour quatre ans commencés en octobre 1471 (11). 1477, extrait du compte de Guillaume de la Croix, Trésorier des guerres du Roy. Collin GARNIER fait partie de la compagnie de Morice du Mené, avec d'autres Gentilshommes du pays de Moncontour, entre autres Hugues GARNIER (12). 1477, Guichard GARNIER, homme d'armes dans la compagnie de François de Pontbriand, des environs de Moncontour (13). 1480, Etienne GARNIER, Seigneur de la Barillière (*D. M.*, tome III, page 392). 1481, Guion GARNIER est au nombre des hommes d'armes de la compagnie de Morice du Mené de la même contrée (7). 1489, Pierre GARNIER figure parmi les notables de la ville de Dinan, lors de la rédaction de la fondation de l'église de Saint-Malo, par Jean, Vicomte de Rohan. L'acte est rédigé par Bérard, passe et Boisadam, passe qui étaient Gentilshommes et légalisé par le scel du Vicomte de Rohan (14). 1505, Antoine GARNIER, dit le Veau, montre du Maréchal de Rieux, à Saint-Quentin, 1er janvier. La plupart des noms cités dans cette montre sont du pays de Moncontour, et y existent encore ou aux environs : « Alain de Roma, Louis Fraval, Guillaume Goyon, Henri de la Pallière, « François de Matignon, Jacques de Couvran, etc. (15). »

(1) Dom Morice, tome II, page 527. (2) Dom Morice, tome II, page 615. — (3) Dom Morice, tome II, page 642. — (4) Dom Morice, tome II, page 861. — (5) Dom Morice, tome II, page 915. — (6) Dom Morice, tome II, pages 946 et 979. — (7) Dom Morice, tome II, page 1003. — (8) Dom Morice, tome II, page 1013. — (9) Dom Morice, tome II, page 1303. —(10) Dom Morice, tome III, page 207. — (11) Dom Morice, tome III, page 326. — (12) Dom Morice, tome III, page 353. — (13) Dom Morice, tome III, page 411. — (14) Dom Morice, tome III, page 643. — (15) Dom Morice, tome III, page 871.

Dans le seizième siècle vivait aussi Robert GARNIER, né en 1534, à la Ferté-Bernard : il fut le premier en France à publier des tragédies qui ont eu une grande et heureuse influence sur l'art dramatique ; il fut le précurseur du grand Corneille.

Après avoir compulsé soigneusement les *Histoires de Bretagne*, de D'Argentré, de Dom Lobineau et de Dom Morice, afin de constater l'existence et la situation des membres de la famille GARNIER, nous avons eu recours aux anciennes montres, reformations et recensement des nobles, maisons et métairies nobles de Bretagne, pour contrôler notre travail et déterminer son berceau. Nos recherches ont confirmé nos présomptions, et nous ont conduit à penser que ce berceau était dans quatre à cinq paroisses que nous ferons connaître successivement et en deçà et au delà desquelles on ne trouve, dans le passé, que peu ou point de membres de cette famille. D'abord, en 1426, on retrouve dans un recensement des nobles de Quessoy, Rolland GARNIER (1), déjà cité, comme faisant partie de la montre de Jean de la Rocherousse, dont le château existe encore dans Quessoy. Dans le recensement de 1443, il est mention d'Olivier GARNIER, qui était, en 1447, au nombre des nobles de Moncontour qui prêtèrent serment de fidélité au Duc. « Dans la revue des montres des nobles, anoblis, exempts et autres, tenant « fiefs, nobles sujets aux armes de l'Evêché de Saint-Brieuc de 1477, on lit : « Paroisse de Quessoy : les héritiers Olivier GARNIER, 40 livres, Arthur « Botrel pour lesdits héritiers et enfants dudit Olivier GARNIER, Brigandine, « Solade, Voulge, etc. » Au recensement des nobles et maisons nobles de Quessoy, en 1512. « La maison du Botrel à Jeanne GARNIER et au précédent « à Olivier GARNIER. 1513, la maison et le domaine noble de la Ville-Garnier « d'embas à Pierre Grossetête, non noble. » « 1513, la maison de Poul- « lavon à Thébaud Kermerec et au précédent à Olivier GARNIER. 1535, les « maisons nobles de Quilhec et de la Ville-Garnier d'en haut à Adrien du « Feille et à Mathurine Madeuc, sa femme, nobles.

« La maison de la Ville-Garnier du bas, qui fut à Raoul Grossetête, non « noble, à Antoine Oristel, noble, de même que la métairie de la VILLE- « GARNIER. » — Paroisse de Pommeret : nobles et maisons nobles : « Plaintes « faites au Roy en 1513 par les paroissiens de Pommeret contre Alain Le « Forestier, qui tient la maison de la Ville-Garnier, comme noble, quoique « roturière. » « 1535, même paroisse de Pommeret : nobles et maisons « nobles : La VILLE-GARNIER à Raoul Le Forestier. » Par ces citations, nous avons voulu corroborer ce que nous avons dit sur l'existence de la famille

(1) *Anciennes Montres*, *Archives de Rennes et de Saint-Brieuc*, et un exemplaire manuscrit aux nos mains, de la famille, pages 143 et 144.

GARNIER dans la Seigneurie de Moncontour, où a été, pendant des siècles son principal lieu d'existence.

Au moment du recensement de 1477, après la mort d'Olivier GARNIER, ses héritiers et ses enfants sont représentés par Arthur Botrel. Mais, à partir de cette époque ou du commencement du seizième siècle, la famille GARNIER ayant perdu ses propriétés, ne paraît plus dans aucune montre et ne figure plus dans les recensements postérieurs, 1666-1669, de la noblesse de la contrée, il n'en est plus question. On trouve bien, et en assez grand nombre, des individus de ce nom, dans les diverses parties de la Bretagne, déboutés, faute de titres (1); mais de la famille GARNIER, de la Ville-Garnier, dont nous venons de préciser l'existence, plus rien. Cette famille a-t-elle donc entièrement disparu ou bien a-t-elle renoncé, après avoir perdu sa fortune, à la noblesse qui était une charge? Cela semble certain. Non-seulement, nombreuse comme elle était, elle n'a pu et n'a pas, en effet, cessé d'exister, mais elle s'est pour ainsi dire transformée en se retirant vers les paroisses d'où elle était sortie : Plœuc, L'Hermitage, Allineuc et le Bodéo, qui a été le berceau de la branche de Kérigant. Mais la famille GARNIER ayant contracté, dès l'origine des noms propres, ainsi que l'indique ce qui précède, l'habitude de donner son nom à ses fiefs d'abord, puis à ses maisons et métairies, l'a conservée dans sa nouvelle fortune, ce qui permet de la suivre dans son exode. Après avoir perdu les biens que nous avons énumérés, et qui nous ont fourni les moyens de la retrouver à travers les temps, il nous a été possible, en usant du même procédé, de la suivre dans sa retraite vers les communes à l'ouest de Quessoy. En effet, sur la limite de Quessoy, en Henon, non loin de la VILLE-GARNIER, à quatre kilomètres environ, à l'ouest, on trouve, sans aucun caractère nobiliaire, la NOE-GARNIER, et un peu plus loin encore, à l'ouest, en Plœuc, LAUNAY-GARNIER (2). Il n'est pas inutile d'ajouter qu'il y existait, depuis des siècles, une famille de Launay.

En Allineuc, paroisse à l'ouest de Plœuc, il y a au village de Leffo une sorte de petite gentilhommière qui s'appelle la PORTE-ÈS-GARNIER. Enfin, au village de Kérigant, paroisse du Bodéo, que nous considérons comme leur point d'arrêt, parce qu'on ne les retrouve plus au delà, ils fondèrent plusieurs établissements qui, par leur date de construction coïncident avec leur émigration de Quessoy. Le premier est devenu un logement de ferme, lorsqu'en 1692 ils bâtirent le modeste manoir qui existe encore aujourd'hui. La première maison portait leur nom sur une ardoise du faîte, avec la date de 1517, et la seconde celle de 1692, sur la couverture d'une des fenêtres, toujours avec le nom de famille. Ces habitudes, les noms de baptêmes reli-

(1) La famille GARNIER, en raison de son ancienneté, ne pouvait avoir de titres de noblesse écrits.

(2) Cartes de Cassini.

gieusement conservés et en usage dans la contrée, et leur tradition d'ancienne noblesse qui leur fit refuser des lettres de noblesse sous la Restauration, la conservation, quoique bien effacée, dans la petite chapelle de Kérigant; de l'écusson de 1306, ont été, pour nous, joint à ce qui va suivre, la preuve que cette famille est bien de la vieille race dont nous essayons de tracer la monographie. Les titres que nous avons eus sous les yeux font remonter la branche de Kérigant à Jacques GARNIER, époux de Jeanne JEGOU, au commencement du seizième siècle.

En 1540, Jacques GARNIER était notaire, *passe*, ainsi que l'indique un aveu à la Seigneurie de Quintin, rendu par Arthur Morice, de la paroisse du Bodéo, village de Kérigant. L'aveu est signé également par un autre Notaire *passe* Th. Le Couiac, qui appartenait à l'une des familles les plus anciennes du pays de Quintin.

Quelques auteurs prétendent que le mot *passe* ajouté à la suite du nom du Notaire était un signe de noblesse : nous ne le croyons pas, sans pouvoir toutefois en indiquer la signification. Dom Lobineau, au Glossaire de son *Histoire de Bretagne,* page 1812, tome II, dit : « Passard, passer des contrats, les dresser « et les mettre en forme juridique. Les Ducs créaient des offices de Notaires, « Secrétaires, Passeurs; lesquels, en signant les actes, ajoutaient à leur « nom le mot *passe*. » Ils paraît qu'ils avaient le droit de légaliser partout en raison de leur nomination.

Un autre aveu de l'année suivante 1541, et dont les originaux sont aux archives du château de Quintin, est signé Le Roussignol et GARNIER, *passe*. Cet aveu est rendu par Louis Denizot, de maison, courtils, vergers et terres, situés au village de Kérigant, et qui appartiennent depuis plusieurs siècles à la famille GARNIER DE KÉRIGANT. Un autre aveu, rendu à la Seigneurie de Quintin par Pierre Gaudin, de la Ville-Gaudin, est encore signé par J. GARNIER, *passe*, il est de 1554. On a écrit aussi que les Ducs avaient créé des charges de Notaires héréditaires, ce qui n'est guère probable, quoiqu'on ait entre les mains un acte original qui semblerait justifier cette assertion; c'est une vente consentie par Claude des Brosses, Escuyer, sieur des Brosses et du Toulmain, à Yves de Kérémar, Ecuyer, sieur de Questinguy, Poulného, Kerdony, etc., habitant l'un et l'autre la paroisse d'Allineuc, dans lequel sont mentionnés, comme Notaires, l'aïeul Jacques GARNIER, son fils et son petit-fils. La tenue qu'ils possèdent en Allineuc est comprise dans l'acte de vente dont nous avons l'original et indiquée comme suit : « ..... et l'autre tenue « est possédée par Me Jean GARNIER, qui cause ayant était d'autre S. Jean GARNIER, « fils Jacques. » Cet acte est du 20 novembre 1600.

Dans ce même acte de vente figurent encore deux autres familles GARNIER : « autre tenue possédée par François GARNIER, qui cause ayant était

« feu Gilles Garnier fils Yvon; autre tenue possédée par Mathurin « Garnier fils Guillaume. »

Nous avons tenu à donner une analyse de cet acte de vente de 1600, parce qu'il indique trois branches de la famille Garnier de Kérigant, avec trois générations dans chaque, et aussi pour nous fournir l'occasion de signaler un fait assez particulier, et qui est à nos yeux, sinon une preuve, au moins une forte présomption que le berceau de cette vieille race qui a commencé pour ainsi dire avec les nations française et bretonne est dans les paroisses que nous avons indiquées, et où on en trouve encore aujourd'hui des traces qui semblent le constater. En effet, en parcourant les registres de l'état civil de Plœuc, l'Hermitage, Allineuc et le Bodéo du dix-septième siècle, on ne peut s'empêcher d'être frappé du nombre des membres de la famille Garnier qui y figurent : c'est une véritable peuplade. Ainsi, sur les registres de la paroisse d'Allineuc qui ne remontent pas au delà de 1641, on a relevé deux cent quatorze naissances, sans tenir compte des alliances contractées par les filles, dans l'espace de cinquante-huit ans, c'est-à-dire depuis 1641 à 1698. Les membres de cette famille, sans être aussi nombreux dans les trois autres paroisses voisines, sont bien supérieurs en nombre aux autres habitants. N'y aurait-il pas eu là une véritable tribu dont les membres, selon les circonstances, se sont dispersés et fixés ailleurs? Toujours est-il, qu'en présence d'un tel fait, on ne peut nier que cette famille ne fût sur ce coin de terre depuis bien longtemps.

La diversité de situation de ses membres en est aussi une preuve : les uns exercent des états, ils sont laboureurs, tisserands, marchands de toiles en gros, propriétaires de biens importants; ils sont désignés sous les qualifications les plus diverses, d'honorables gens, de sieurs de tel ou tel endroit, de noble homme et de Messire, etc. Nous ferons remarquer ici que la cause, pour beaucoup d'entre eux, de s'être faits tisserands, marchands de toiles en gros, etc., c'est que peu de temps avant, presque toutes les familles aisées de la Seigneurie de Quintin et plus tard d'une partie de la Vicomté de Rohan, furent entraînées dans l'industrie toilière vers la fin du quinzième siècle, par les Seigneurs de Quintin.

En 1472, Jeanne du Perrier, héritière de Quintin, ayant épousé Jean de Laval, celui-ci, après son mariage, introduisit, dans la Baronnie de Quintin, l'industrie des toiles à l'instar de celle de Laval, qui datait du quatorzième siècle, par suite du mariage d'un Laval avec une fille des Flandres, Béatrix de Gavre. Ce commerce des toiles, qui enrichit le pays, fut comme une troisième phase dans l'existence de la famille Garnier. Elle lui dut le rétablissement de sa fortune et de sa position, en l'éloignant toutefois, et pour plusieurs siècles, des fonctions publiques et des honneurs qu'elles procurent.

La famille Garnier, en perdant ses biens seigneuriaux, dans les paroisses

d'Etable, Pommeret et Quessoy, en se repliant vers le lieu de son origine, laissa sur son passage les mêmes traces que celles qui nous ont permis de constater les lieux ou mieux le siége de son existence.

Dans la paroisse du Bodéo, d'où est sortie la branche DE KÉRIGANT, elle a possédé à peu près toutes les propriétés importantes, et ses fils y ont épousé, dès l'instant où il est possible de fixer leur présence, vers 1517, les filles des familles riches du pays.

Le second des fils de Jacques GARNIER, Mathurin GARNIER, occupait, en 1609, la maison paternelle au village de Kérigant. Mathurin GARNIER avait épousé Marguerite PERROT, Dame du Quellineuc, de laquelle il eut plusieurs enfants. L'aîné, Jean GARNIER, épousa en premières noces Béatrix LE HELLOCO, et en deuxièmes Jeanne GUILLAUME, Dame du Kerdenot, paroisse de Saint-Martin des Prés, évêché de Quimper.

De Jean GARNIER naquit, au commencement du dix-septième siècle, François GARNIER, quatrième aïeul, qui demeura dans la maison paternelle qu'il rebâtit en 1692; il fut le premier de cette famille à ajouter à son nom: Sieur DE KERIGANT. De ce mariage provint, en 1645, le trisaïeul François GARNIER, qui ne fut que le deuxième fils du quatrième aïeul, et qui, ayant épousé Isabeau BOSCHIER, Dame de Kergoulio en Allineuc, y fut habiter et prit le surnom de GARNIER DE KERGOULIO.

De François GARNIER DE KERGOULIO naquit, en 1687, le bisaïeul, autre François GARNIER, qui fut Avocat au Parlement de Bretagne, et se fixa à Quintin, où il épousa, en 1716, Madame veuve FRAVAL DE COATPARQUET. De son mariage, il eut trois fils, dont l'aîné, l'aïeul François GARNIER, fut aussi Avocat au Parlement, et épousa Mademoiselle Marie-Marguerite SURCOUF, sœur du père du fameux marin Robert SURCOUF, dont une des grand'mères était une petite-fille de du Guay-Trouin. Les deux frères de cet aïeul prirent les surnoms de GARNIER DES GARENNES et de GARNIER DE KERUAULT, en Allineuc. M. GARNIER DES GARENNES n'eut qu'une fille, qui épousa un LE GONIDEC DE KERHALIC. M. GARNIER DE KERUAULT eut trois fils, dont l'un, GARNIER DE KERUAULT, se maria à Saint-Malo où il fut s'établir. Il a laissé deux fils, dont l'un, le second, Edouard GARNIER, mort Colonel d'artillerie, a laissé un fils qui est aujourd'hui l'unique représentant des parents connus de la branche des GARNIER DE KÉRIGANT.

Il se peut qu'il y ait d'autres membres de cette branche à Rennes, où fut s'établir, dans le seizième siècle, un certain Pierre ou Marc GARNIER, sieur de Contuhan, en Bréhan-Loudéac et de la Villeblanche en Saint-Thélo. L'existence de cette branche nous a été révélée par deux pièces : 1° le partage des biens du quatrième aïeul au bas duquel, en date du 1er mars 1690, se trouve la quittance de son pupil Marc GARNIER, fils de Gilles GARNIER, de son compte de tutelle s'élevant à environ dix mille livres; et 2° une récla-

mation très-intempestive adressée plus de quarante ans après, vers 1750, aux petits-enfants du quatrième aïeul.

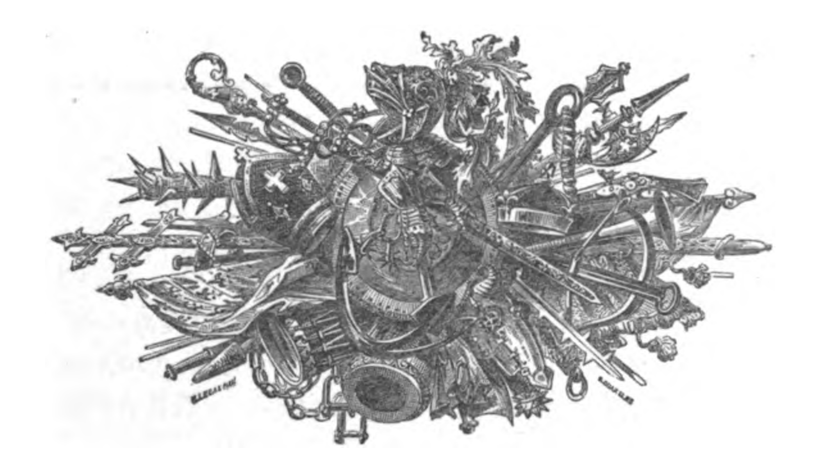
Quant à l'aïeul, il eut cinq enfants : une fille et quatre garçons ; Robert, le second, est mort sans avoir été marié ; l'aîné, Charles, qui fut Maire de Quintin sous la Restauration, et Chevalier de la Légion d'honneur, n'eut qu'une fille ; le quatrième, Jean-Marie GARNIER-BODÉLÉAC a eu un fils, lequel a laissé aussi un fils aujourd'hui Maire de Quintin et Membre du Conseil d'arrondissement. Quant au troisième fils de l'aïeul François GARNIER, il reprit le surnom de KERIGANT, qui avait continué à être porté par la branche aînée de sa famille qui venait de s'éteindre dans la personne de M. Jean GARNIER DE KÉRIGANT, dont la tombe est sous le porche de l'église du Bodéo. Ce Jean GARNIER DE KÉRIGANT, en 1788, lorsque l'on construisit les quais de la rive droite du Port-du-Légué-Saint-Brieuc, fut chargé, par le Contrôleur général des Finances, Lambert, dont on avait donné le nom au nouveau quai, de le représenter à la pose de la première pierre ; il est dit dans le procès-verbal de la communauté que M. DE KÉRIGANT *est d'une famille qui s'est distinguée au service du Roi et vraiment respectable*. Les auteurs de l'*Histoire des Évêchés de Bretagne* ajoutent : « Nous verrons dans la guerre de la « Chouannerie que cette tradition se conserva noblement dans cette fa- « mille (1). En effet, le père de M. GARNIER, DE KÉRIGANT pendant la Terreur, défendit, au prix de ses biens et de son sang, Dieu, l'autorité et la liberté, que des forcenés qui s'étaient emparés du pouvoir essayèrent de noyer dans le sang. Il commanda une des légions de l'armée royaliste et fut, au milieu de péripéties qui ressemblent à un roman, condamné à la déportation, puis à mort, avec son beau-frère, M. Le Gris du Val, qui commanda, dans les Côtes-du-Nord, l'armée royaliste ; il était cousin germain de M. Le Gris du Val, Prédicateur ordinaire de Louis XVI, et qui écrivit à la Convention, comme Prêtre catholique, pour demander d'accompagner le Roi à l'échafaud. A la Restauration, il fut nommé Chevalier de Saint-Louis.

Il a laissé deux fils de son mariage avec Mademoiselle Elisabeth-Olive LE TEXIER DE BOSCENIT, dont le père était Seigneur des paroisses de Saint-Gilles-du-Mené, de Plessala et de Saint-Gouéno.

L'aîné, François GARNIER DE KÉRIGANT, avait épousé Anna-Francesa-Catherine SURTEES, fille de Sir John SURTEES, dont les ancêtres étaient au nombre des compagnons de Guillaume le Conquérant. M. Surtees était beau-frère de Lord Eldon qui fut grand Chancelier d'Angleterre pendant vingt-cinq ans. Il fut Directeur des contributions indirectes et Chevalier de la Légion d'honneur, et il est mort sans laisser d'enfant. Le cadet, M. Pierre GARNIER DE KÉRIGANT, n'a eu qu'une fille de son mariage avec Mademoiselle

(1) *Histoire des Évêchés de Bretagne*, par MM. de Geslin, de Bourgogne, et A. de Barthélemy.

Honorine-Marie-Emilie Le Frotter, dont les aïeux furent, au commencement du treizième siècle, parmi les fondateurs et bienfaiteurs de l'abbaye de Beauport. Cette fille a épousé M. Hyacinthe Moraud, Vicomte de Callac, Lieutenant-Colonel d'artillerie, Directeur de l'artillerie du 11e corps d'armée. Sorti de Saint-Cyr en 1826, il a quitté le service en 1830. Il a été Maire de Quintin, a commandé la 5e légion des mobilisés des Côtes-du-Nord, pendant la guerre de 1870, et a été alternativement Membre du Conseil d'arrondissement et du Conseil général, dont il fait encore partie.



GRIMAUD DE CHAUME

DAUPHINÉ ET POITOU

Seigneurs de Béesgue et de Feydelières



Armes : *d'azur, à trois têtes de chameau d'or, clarinées d'argent. — L'écu timbré d'un casque de Chevalier orné de ses lambrequins.* — **Devise** : « Bene facere et verba contemnere. »



Très-ancienne famille du Dauphiné qui a eu pour auteur : François DE GRIMAUD, surnommé BÉESGUE, châtelain delphinal de Theys, la Pierre, et Domène ; il passa en Italie en 1387, sous la bannière du Duc de Touraine, marchant au secours des Florentins, contre Galéas Visconti, duc de Milan.

Antoine de Grimaud, son fils, et Jacques de Grimaud, son neveu, fils de Pierre, assistèrent à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Antoine DE GRIMAUD était châtelain de Voiron en 1434, et un autre Antoine en 1506.

Vénérable Seigneur Guillaume DE GRIMAUD, dit BÉESGUE, était en 1500 recteur de la Chapelle de Saint-Antoine, fondée jadis par noble Antoine DE GRIMAUD, dans l'église de Salmorenc.

Pierre DE GRIMAUD, déclaré ancien noble, par jugement du 10 mars 1641.

Antoine DE GRIMAUD, son fils, fut reçu Chevalier de Malte en 1648.

Gaspard DE GRIMAUD, Évêque de Gap en 1715.

La filiation suivie de cette ancienne famille est établie régulièrement à partir de :

I. Étienne de GRIMAUD, vivant vers 1470, qui laissa de Claudine DE FILLON :

II. Jean de GRIMAUD, dit BÉESGUE, Écuyer, qui combattit en 1495, à la bataille de Fornoue; il épousa Catherine COCT DE BOUQUÉRON, laquelle testa le 28 décembre 1563, et eut pour fils :

III. Jean DE GRIMAUD, IIe du nom, dit BÉESGUE, Écuyer, Seigneur de Feydelières, marié, le 27 avril 1547, avec Isabeau DE BRUNEL, fille de Gaspard de Brunel, Seigneur de Mayolans, et de Chatonnay et de Marguerite de Garadeur; il eut de cette alliance :

1° Soffrey DE GRIMAUD, Chanoine de Saint-Chef, Recteur de la chapelle de Saint-Antoine, dans l'église de Salmorenc;
2° Annibal, qui suit;
3° Florence DE GRIMAUD, religieuse à Montfleury;
4° Catherine DE GRIMAUD;
5° Ennemonde DE GRIMAUD;
6° Charlotte DE GRIMAUD, religieuse à Montfleury;
7° Isabeau DE GRIMAUD.

IV. Annibal DE GRIMAUD, Seigneur de Béesgue, fut marié le 21 février 1578, à Jeanne-Béatrix ROBERT DE BOUQUÉRON, fille de Jean-Béatrix Robert, Écuyer, Seigneur de Bouquéron, Conseiller au Parlement, et d'Anne de la Tour. De ce mariage sont nés six enfants, savoir :

1° Jean de Grimaud, Seigneur de la maison forte de Feydelières, Chanoine du chapitre de Saint-Chef;
2° Pierre, qui suit;
3° Claude de Grimaud;
4° Françoise de Grimaud, religieuse à Montfleury;
5° Claude de Grimaud, mariée avec Antoine de Galles, Vi-Bailli du Buis;
6° Isabeau de Grimaud, femme de Jean de Jacquelin, Écuyer, Seigneur de la maison forte de Vergeron.

V. Pierre de Grimaud, Seigneur de Béesgue, fut déclaré ancien noble, par jugement du 10 mars 1641, des intendants Chazé et de Sève; il épousa : 1° le 29 juin 1626, Anne de Gumin; 2° Charlotte de Rivoire, fille d'Étienne de Rivoire, Écuyer, Seigneur de la Bruyère et de Prudence de Previeux, et veuve de noble Claude de Gauthier, Écuyer. Il laissa du premier lit six enfants, savoir :

1° Pierre de Grimaud de Béesgue, Chanoine et Chantre au chapitre de Saint-Chef, qui testa en 1670;
2° Antoine de Grimaud, Chevalier de Malte, reçu en 1648, Commandeur de Bellecombe, qui fut l'un des quatre chevaliers députés par le Grand-Maître, pour aller prendre possession de l'île de Saint-Christophe, au nom de l'Ordre;
3° Louis, qui suit;
4°, 5° et 6°, Jeanne de Grimaud, Marie et Françoise, religieuses à Montfleury.

VI. Louis de Grimaud, Seigneur de Béesgue, Conseiller au Parlement, vivant en 1716, épousa Petronille de Rachais, dont il ne paraît pas avoir laissé de postérité, car la Seigneurie de Béesgue était tombée, en 1737, entre les mains d'Antoine de Gumin, Seigneur d'Hautefort, d'où elle passa dans la maison de Meffrey.

Gaspard de Grimaud, fut évêque de Gap en 1715.

Une branche de la famille de Grimaud, passée en Poitou vers 1700, a produit entre autres personnages marquants : Gaspard-Naulin de Grimaud, Grand-Prieur du Roi, Docteur en théologie à Saint-Sulpice, et Chevalier de l'ordre et milice de Montpellier, en l'année 1750. — Sa sœur, Charlotte-Marguerite-Naulin de Grimaud, fut dame Chanoinesse, en 1752.

Cette famille s'est alliée à la famille de Chaume, et a réuni son nom au sien.

Représentants actuels :

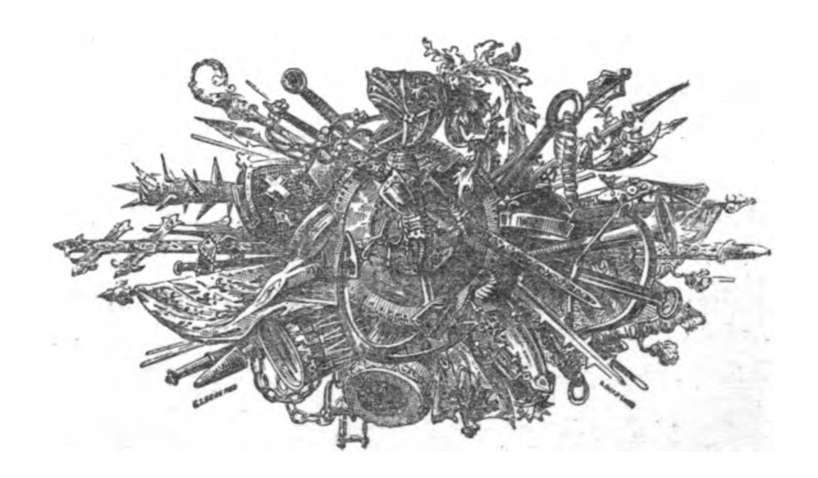
I. Paul GRIMAUD DE CHAUME ;

II. Marcel GRIMAUD DE CHAUME ;

III. Henri GRIMAUD DE CHAUME ;

IV. Blanche GRIMAUD DE CHAUME.

Résidence : Château d'Esgne, par Vivonne (Vienne).



GUENEAU

NIVERNAIS

Seigneurs de la Motte-Marcé et de Mont-en-Genevray.



Armes : *d'argent, à la fasce d'azur, chargée de trois étoiles d'or.* Supports : *deux levrettes d'or.* Couronne : *de Comte.* Devise : *Rectè semper.*



ETTE famille nivernaise, dont la filiation authentique remonte à Jean GUENEAU, bourgeois de Moulins-Engilbert en 1518, et qui paraît descendre de Jean GUENEAU, Châtelain de Billy et de Corvol-l'Orgueilleux, de 1372 à 1395, a possédé les fiefs de la Motte-Marcé et de Mont-en-Genevray.

I. Jean GUENEAU, vivant en 1518, eut pour fils :

1° Jacques GUENEAU, qui suit, et dont les neveux furent Seigneurs de Turigny, du Creuzet, de Saint-Gormange et autres lieux;
2° Guillaume GUENEAU, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE;
3° Etienne GUENEAU, qui forma la PREMIÈRE BRANCHE des GUENEAU DE LUZY.

Les descendants de Jacques existent encore aujourd'hui, nous les trouverons ci-dessous. Le petit-fils de Guillaume, Philbert GUENEAU, épousa, par contrat du 25 novembre 1576, Anne GOUSSOT, fille de François Goussot et de feu Guillemette de Montfoy. Il en eut : Philbert et Guillaume GUENEAU. Philbert, Avocat au bailliage et pairie de Nivernais en 1611, fut la souche des GUENEAU DE LA MOTTE-MARCÉ qui fournirent, pendant un siècle, des échevins de la ville de Nevers, et qui comptent parmi leurs membres Jean GUENEAU DE LA MOTTE-MARCÉ, Chevalier de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, Commandeur de Nevers en 1684. De Guillaume vinrent plusieurs juges de la châtellenie de Moulins-Engilbert et des subdélégués de l'Intendant de la généralité de Moulins en Bourbonnais. Les derniers descendants de cette branche sont connus sous les noms de GUENEAU DE MONT, GUENEAU DE GRANDRYE et GUENEAU DE BOUJOUAN. Les principales alliances de ces branches furent contractées avec les familles : Pinet, Pougault, de Meru, du Ruisseau, Robert des Chevannes, et Sallonnyer de Chaligny.

II. Jacques GUENEAU épousa Jeanne COURTOIS, dont il eut :

III. Pierre GUENEAU, Ier, marié, le 3 décembre 1536, à Jeanne PAILLET, sœur de Guillaume Paillet, qualifié seigneur d'Imbersin, en Champagne, dans un acte du 8 mars 1562, et de Noël Paillet, Docteur en théologie, Curé de Saint-Jacques-la-Boucherie, à Paris. De cette union est issu :

IV. François GUENEAU, marié, le 5 juillet 1579, à Esmée PERNIN, de laquelle il eut trois enfants, savoir :

1° Blaize GUENEAU, mari de Philiberte BERNARD;
2° Jeanne GUENEAU, femme de François COTIGNON;
3° Pierre, qui suit;

V. Pierre GUENEAU, IIe, épousa Claudine GORNILLAT, et en eut deux enfants : Pierre qui suit, et Françoise.

VI. Pierre GUENEAU, IIIe, épousa en 1656, Françoise DANTHAULT, dont le frère, Dominique, fut marié, en 1664, avec Esmée DE JUISSARD ; il eut d'elle huit enfants, savoir :

1° Pierre qui suit;
2° François GUENEAU, Procureur au bailliage de Saint-Pierre-le-Moutier, mari de Charlotte LION ;
3° Gabrielle GUENEAU ;
4° Joseph GUENEAU, marié à Claudine LAUMAIN ;
5° 6° 7° et 8° Françoise, Jeanne, Jean et Marie GUENEAU.

VII. Pierre GUENEAU, IVe, épousa, le 24 septembre 1686, Gabrielle POTRELOT, dont l'oncle, Michel, fut la souche des Potrelot de Grillon ; il en eut :

1° Françoise GUENEAU ;
2° Marie GUENEAU ;
3° Claude GUENEAU, qui suit ;
4° Guillaume GUENEAU, marié à Marie MISSOLLIER.

VIII. Claude GUENEAU, épousa le 11 janvier 1734, Magdeleine MOUQUET, dont il eut le fils qui suit, et qui, étant veuve, se remaria le 6 juillet 1739, avec Pierre-Joseph BELLIGNY.

IX. Pierre GUENEAU, V^e, auteur de la seconde branche DE LUZY, épousa 1°, le 15 novembre 1763, Jeanne MAZOYER ; 2° le 25 septembre 1797, Marie-Guillemette THOLLÉ, nièce de Guillaume THOLLÉ, Évêque constitutionnel de la Nièvre, de laquelle il eut les deux fils rapportés ci-après : Louis-Antoine et Jean-Baptiste-Auguste.

X. Louis-Antoine GUENEAU épousa Marie SOILLY, dont il eut :

1° René GUENEAU, médecin en chef de l'hôpital général de Moulins-sur-Allier, marié d'abord à Marie BRUEL, qui lui donna Paul ; puis à Héloïse BOUCOMONT dont il a Jane ;
2° Élisabeth GUENEAU, mariée à Léon SALLARD, puis à Eugène GIAT.

X *bis*. Jean-Baptiste-Auguste GUENEAU, Docteur en médecine à Luzy, a épousé Pierrette-Pauline ROBERT, de laquelle sont issus :

1° Louis-Auguste Gueneau, docteur en médecine, médecin militaire, chevalier de la Légion d'honneur, mort à trente-trois ans, le 5 novembre 1863, à Pachuca (Mexique), victime de son dévouement ;

2° Lucien-Philippe Gueneau, capitaine de cavalerie démissionnaire après la guerre de France, actuellement sous-préfet à Château-Chinon, marié à Marie-Jeanne-Césarine Amiot, veuve d'Hilaire de Rayssac ;

3° Victor-Augustin Gueneau, Percepteur des contributions directes, auteur de notices historiques sur diverses communes du Morvan, marié à Marie-Jeanne-Sébastienne-Stéphanie Amiot.

DEUXIÈME BRANCHE

II. Guillaume Gueneau, fils puîné de Jean Gueneau, épousa Jeanne Bongards, dont il eut :

1° Philbert, qui suit;

2° Guillaume Gueneau, marié avec Guillemette Tartarin, qui le rendit père de :

A. Guillaume Gueneau, marié à Jeanne Brigard, dont il eut trois enfants :

AA. Dom Toussaint Gueneau;

BB. Geneviève Gueneau;

CC. Guillaume Gueneau, qui épousa Guillemette Jacquiot, dont trois enfants;

DD. Guillaume Gueneau, né en 1602 ;

EE. Anne Gueneau, née en 1605;

FF. François Gueneau, né en 1607;

3° Lazare Gueneau, Prêtre, Chanoine de la Collégiale de Moulins-Engilbert.

III. Philbert Gueneau, épousa, par contrat du 14 novembre 1543, Philberte Bernard. D'eux naquirent cinq enfants, savoir :

1° Guillaume Gueneau, marié à Phelippe Isambert, et fut père de :

A. François Gueneau, qui eut de sa femme Elisabeth Chauveau :

AA. Antoine Gueneau, né en 1601;

BB. Guillaume Gueneau, né en 1606;

2° Philbert, qui suit ;

3° Vincent Gueneau, qui eut pour fils;

A. Vincent Guenau, marié avec Claude Saye, dont quatre enfants;
AA. Jean Gueneau, né en 1601;
BB. Jeanne Gueneau, née en 1603;
CC. Claude Gueneau, né en 1604;
DD. Gilberte Gueneau, née en 1606;
4° Guillemette Gueneau, femme de Gabriel Paillet;
5° Nazaire Gueneau, qui épousa Jean Delisle.

IV. Philbert Gueneau, épousa par contrat du 25 novembre 1576, Anne Goussot, fille de François Goussot et de feu Guillemette de Montfoy, qui le rendit père de :

1° Guillaume, qui suit:
2° Philbert Gueneau, Avocat au bailliage et pairie de Nivernais, en 1611, auteur des Gueneau de la Motte Marcé.

V. Guillaume Gueneau, mari de Marguerite Lardereau, partagea avec son frère Philbert, le 9 juillet 1611, et eut le domaine de Mont-en-Genevray. Il laissa quatre enfants :

1° François Gueneau, qui eut de sa femme Anne Mauclerc;
A. Marguerite Gueneau, femme de Pierre du Ruisseau;
B. Guillaume Gueneau, Prêtre, Chanoine de la Collégiale de Moulins-Engilbert;
C. François Gueneau, épousa Anne Bré, dont naquit :
AA. Madeleine Gueneau, mariée à Jean Mérat, dont une fille;
2° Charles, qui suit;
3° Gilberte Gueneau;
4° Françoise Gueneau, femme de François Reullon.

VI. Charles Gueneau, épousa Jeanne Martin. Il eut en partage Mont-en-Genevray, et laissa pour enfants :

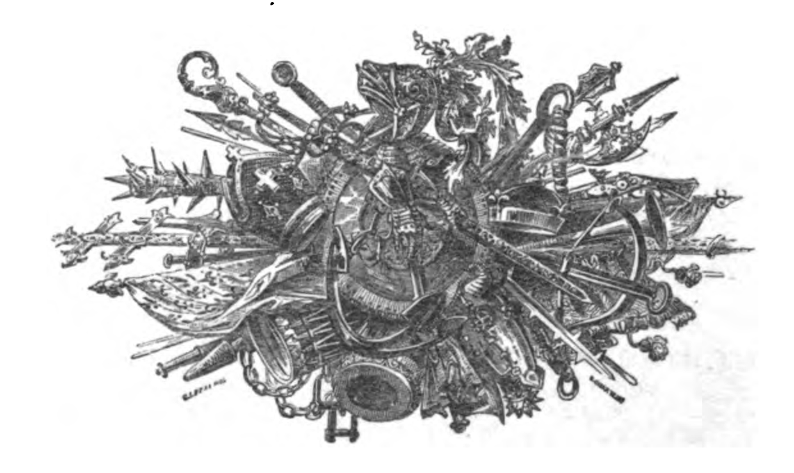
1° Guillaume, qui suit;
2° Marguerite Gueneau, qui épousa François Perraudin;
3° Jeanne Gueneau, femme de Jean Pougault;
4° Madeleine Guenau, femme de Jacques Reullon.

VII. Guillaume Gueneau, juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, fut marié avec Jeanne de Meru, qui lui donna :

1° Jeanne-Marguerite Gueneau, femme de noble Pierre Sallonnyer de Chaligny;
2° Charles-Guillaume, qui suit;

VIII. Charles-Guillaume Gueneau, Juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert, subdélégué, acquit le 30 juin 1712, du chapitre de Saint-Cyr de Nevers, la justice de Mont-en-Genevray. Il avait épousé, le 28 septembre 1700, Marie du Ruisseau, et mourut le 21 septembre 1729, laissant de son union :

1° Jeanne-Marie Gueneau, religieuse ursuline;
2° Françoise Gueneau, mariée à Charles-Robert des Chevannes;
3° Guillaume Gueneau de Grandrye, Capitaine de cavalerie, Garde-du-corps du Roi, en 1769;
4° Jacques Gueneau de Mont, Cadet au régiment de Royal-Roussillon, en 1734;
5° Guillaume-Claude Gueneau de Boujouan, Juge de la ville et châtellenie de Moulins-Engilbert.



HARDEN-HICKEY

IRLANDE ET FRANCE

Seigneurs Suzerains, Barons de Carrick-on-Suir en Irlande ;
Barons de Conteville; Seigneurs de Chopillard, de Bellemont,
de la Marebroc, de Bonneval, de Gonfans, du Bordage, etc., en France.



Armes : *Écartelé : aux 1er et 4e, d'azur, au lion léopardé d'or, au chef d'hermines, à la*

bande de sable ; aux 2ᵉ et 3ᵉ, de sinople, à la fasce échiquetée d'argent et d'azur, accompagnée de trois fers à cheval d'argent posés deux et un. — CASQUE : *de chevalier surmonté de la couronne de baron Irlandais à cinq perles.* — CIMIER : *un fer à cheval d'argent, issant d'un vol du même.* — SUPPORTS : *deux griffons.* — DEVISE : Honour without honours.



LA famille des HARDEN-HICKEY est une des plus anciennes et des plus nobles de l'Irlande. Son origine se perd dans la nuit des ères druidiques.

D'après Commerford, le grand historiographe de la Noblesse d'Irlande, les HICKEY descendent d'Heber FIONN, monarque d'Erin, et fils aîné de Milesius, roi d'Espagne (*Commerford, pages* 194-198).

Les témoignages de Mac Geoghegan et de O'Brien viennent corroborer l'affirmation de Commerford. (*Mac Geoghegan, vol. I, page* 206, et *O'Brien, page* 254).

Il est établi que cinquante-six générations ont précédé celle de EOCHAID BALL DEARG, souche de la famille des HICKEY (en vieil irlandais : O'HICIDHE.

Les armes primitives de la famille étaient : *d'azur, au lion léopardé d'or, au chef d'hermines, à la bande de sable.* — CASQUE : *de chevalier.* — CIMIER : *une main armée d'un gantelet et tenant un bâton de commandement.* (*Keating, planche II.*)

En 1690, après la bataille de la Boyne, lorsque éclata la lutte entre les *Orangemen* (partisans de Guillaume d'Orange) et les Irlandais catholiques, pour une raison que l'on ne saisirait pas facilement à moins de connaître ces détails de l'histoire de l'Irlande, les HICKEY modifièrent leurs armes. On sait que les *Orangemen* avaient adopté la couleur *jaune* pour rappeler le nom « d'Orange ». Les HICKEY, portant un lion *d'or*, répudièrent cette couleur et, pour afficher bien haut leur conviction, prirent la couleur nationale, le vert. Leur écusson fut alors transformé de la façon suivante : *de sinople, à la fasce échiquetée de deux traits d'argent et d'azur, accompagnée de trois fers à cheval d'argent posés deux et un*).

La génération existante, bien qu'ayant adopté, pour plus de simplicité, les armes ainsi modifiées, porte actuellement son blason écartelé des anciennes armes.

Aux temps déjà si éloignés où l'Irlande était libre, le clan des HICKEY fut un des plus puissants du royaume de Munster. Après la conquête, il se fit toujours remarquer parmi les tribus les plus insoumises et les plus acharnées contre les envahisseurs.

Ce ne fut pas seulement sur le sol de la patrie que cette famille se signala

par sa vaillance. Dans la fameuse *Brigade irlandaise*, qui rendit de si grands services aux rois de France, nous trouvons, en 1713, un HICKEY, Officier détaché ; et en 1789, Grégoire HICKEY, âgé de cinquante-quatre ans, Lieutenant réformé de Berwick, recevait de la France une pension de onze cents livres. (*État des pensions, tome II, page* 358.)

Les HARDEN, eux aussi, avaient en partie quitté l'Irlande pour venir, longtemps avant les HICKEY, demander à la France un asile contre les persécutions dont la noblesse irlandaise était victime.

On trouve en effet une branche des HARDEN établie en Normandie tout à fait au début de cette longue émigration des Stuarts qui entraîna tant d'Irlandais à sa suite. La Noblesse de cette Branche des HARDEN fut reconnue par charte donnée à Antoine DE HARDEN « Verdier en la forêt de Brothonne, « par Henri III, l'an 1556, en considération des services par lui rendus à « Sa Majesté; ladite charte expédiée en chancellerie, sans finances, au « moins de juin 1556, registrée à la Chambre des Comptes et Cour des Aydes. » « (*Pièce du cabinet d'Hozier*).

Les armes des HARDEN de Normandie étaient : *d'azur, au massacre de cerf d'argent, duquel pend un cornet de chasse d'or lié de gueules.*

La maison irlandaise DE HARDEN est alliée à celle de HICKEY depuis cinq générations. Elle s'est éteinte dans la personne de Bridget-Margaret HARDEN, qui épousa son cousin au deuxième degré, le Baron John-Patrick HARDEN-HICKEY.

Pour revenir à l'histoire des HARDEN-HICKEY en Irlande, les chroniques nous les montrent constamment sur la brèche et combattant sans relâche pour la patrie opprimée.

. Le grand O'Connell, parlant d'un ouvrage intitulé « *Mémoirs of Patrick Hickey baronet,* aïeul des représentants actuels. » dit que : « C'est un ouvrage très-curieux et fort courageux, dont la suppression a coûté des milliers de livres sterling au gouvernement anglais. » (*Life and times of Daniel O'Connell, Mullany, Dublin*, 1867, *vol. III.*)

Nous trouvons aussi dans un discours prononcé par le célèbre Sheil aux assises de Clonmel, quelques phrases sur la fameuse guerre qui existait entre les clans des HICKEY et des HOGAN. L'orateur cite ces deux tribus afin de montrer combien l'esprit feudataire s'était perpétué malgré les persécutions et les revers. S'adressant à la Cour et à l'Assemblée qui se composait de sept à huit mille personnes, il parla en ces termes. « Dans ce pays (l'Irlande) un « homme se croit-il par hasard offensé ? Au lieu d'aller trouver un magis-

« trat, il porte plainte devant son clan qui se lève en entier pour venger l'in-
« sulte. Dans le camp opposé une réaction se produit et une confédération tout
« aussi formidable s'organise. Tout ceci provient d'une certaine répugnance
« à recourir à la protection de la loi; car, parmi vous, c'est un point d'hon-
« neur que de mépriser tout moyen légal institué pour redresser vos torts.
« La bataille que se sont livrée les HICKEY et les HOGAN, bataille dans laquelle
« il n'y eut pas moins de cinq cents hommes engagés de chaque côté, met en
« grande lumière les conséquences de cet usage aussi étrange que barbare... »
(*Speeches of the Right honourable Richard Lalor Sheil*, *by thomas Mac Nerin*, *Esq.*, *Dublin* 1868.)

Dans un pays aussi opprimé que l'Irlande, les gens qui avouaient si hautement le dégoût que leur inspirait un gouvernement usurpateur et tyrannique devaient forcément expier tôt ou tard leur audace. Condamné à mort pour crime de haute trahison et de révolte à main armée, John-Patrick HARDEN-HICKEY, dût se réfugier aux Etats-Unis, en 1827; il y mourut peu de temps après, laissant plusieurs filles et un seul fils, qui suit :

Patrick-John Baron HARDEN-HICKEY, né le 1er janvier 1819, à Carrick-on-Suir, dans le comté de Waterford (Irlande). Il épousa, le 25 novembre 1848, demoiselle Catherine-Elisabeth CODE O'KELLY, et mourut à Saint-Germain-en-Laye, le 29 avril 1875.

De cette union sont nés deux fils :

1° John-Patrick-Joseph BARON HARDEN-HICKEY, né le 30 octobre 1849;

2° James-Aloysius BARON HARDEN-HICKEY, né le 8 décembre 1854, ancien Elève de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, homme de lettres, romancier connu sous le pseudonyme de *Saint-Patrice*; il a épousé, à Paris, le 20 février 1878, demoiselle Gabrielle DE SAMPIERI, fille du Marquis DE SAMPIERI, ancien Officier aux dragons du Pape, et de la Marquise Florentine, née BIGOT DE REMBERT.

La famille des HARDEN-HICKEY, compte parmi ses alliances les noms des plus illustres de l'Irlande : O'Connor de Kerry, O'Toole, Kirpatrick, King, O'William, Powers, O'Byrn, Code O'Kelly, Mac Dermott, Mac Lochlin, Mahoney, O'Connell, O'Flaherty, etc., etc.

HAROU

BOURGOGNE ET BELGIQUE.

SEIGNEURS DE VAUBECOURT, DE POMERAL, DE RIVEROY, ET DE SAINT-SUPPLICE.



ARMES. — *Écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à deux fasces d'or, qui est de HAROU, ancien; aux 2 et 3 d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux têtes de cheval affrontées, et en pointe, d'une gerbe de blé surmontée d'une herse, accompagnée de trois étoiles d'or,* 1 *et* 2, *qui est des* HAROU, *de Cambrai. L'écu timbré d'un casque de Chevalier à six grilles d'or, orné de ses lambrequins. Cimier : une tête de cheval au naturel, issante dans un vol banneret de sable.*



uivant une ancienne généalogie établie le 20 avril 1681, par Antoine vicomte de Blois, Chevalier, Seigneur de Chasteau, en Anjou, Roi d'armes et généalogiste de Sa Majesté Très-Chrétienne, en ses duché et comté de Bourgogne, et dont l'original se trouve actuellement en possession du chef de la Branche établie en Belgique, la maison HAROU (1) est de très-ancienne noblesse et tire son origine d'un vieux château, aujour-

(1) Cette famille se rattache, peut-être, à la vieille maison des AROUX ou HAROUX, Seigneurs de Saint-Macaire, de la Garonne, d'Abrit, de la Bastille-Saint-Pierre, du Brésoli, et de la Serre, en Gascogne et Languedoc; Seigneurs de la Blinière et de Vallaunay en Normandie et Artois, dont l'établissement dans le

d'hui en ruines, qui était situé sur la rivière d'Aaroux, près de la ville d'Autun, au Duché de Bourgogne, lequel aurait été pendant de longues années possédé par les auteurs de cette maison.

Son nom se trouve indistinctement orthographié dans les anciennes chartes : Aroult, Aroux, Arroux, Haroux, Harout, Haroult et enfin Harou.

Cette famille reconnaît pour auteur Godefroi Harout, vivant en 1350, qui commence le Ier degré de la filiation.

Elle a contracté de très-nobles alliances et a formé une branche principale, laquelle s'est établie aux Pays-Bas, vers 1469, en la personne de Robert Harou, dit Robinet, Seigneur de Vaubecourt, Porte-Enseigne du Duc de Bourgogne Charles le Hardy, Prince souverain des Pays-Bas, lequel se maria avec Madeleine de Mol et laissa une nombreuse postérité, dont il va être parlé au cours de cette généalogie.

Sa filiation authentique établie sur titres originaux, commence à partir de :

FILIATION

I. Godefroy Harou, Ier du nom, Seigneur de Pomeral, était Conseiller et Maître des Requêtes de Philippe, dit Eudes, Duc de Bourgogne ; il traita en cette qualité, et signa la paix que le dit Duc conclut avec les Suisses, ainsi qu'il est dit dans les *Mémoires du sieur de Rigauville*.

Suivant la généalogie de la maison de Chissé, il avait épousé Claudine de Chissé dont il eut le fils qui suit ; il mourut à l'âge de cent trois ans, l'an 1379.

II. Gédéon Harou, Ier du nom, Seigneur de Pomeral, Bailli de Poligny, puis Conseiller de Philippe le Hardy, Duc de Bourgogne, épousa Geneviève de

Bordelais remonte à six siècles, selon une Charte d'Edouard II, Roi d'Angleterre, duc de Guienne, du 10 avril 1319.

Cette ancienne maison s'allia aux : Comtes de Toiras, du Bosquet-Verther, de Grimoard, de Sales-Lescure, à l'illustre Maison du Goût du Boursier, aux Gavaret-Saint-Léon, de La Tour-de-Lieux, de Laval-Boisière, de Maignant, etc., elle donna en 1373, un Maire à Bordeaux ; en 1383, au Roi d'Angleterre, Duc de Guienne, un Envoyé près des Comtes d'Armagnac ; un Chevalier de la Chambre du Roi d'Angleterre ; vers 1450, un Conseiller à Charles VI ; des Chevaliers de l'Ordre du Roi et nombre d'Officiers de distinction, etc.

A partir de Pierre Harou, Chevalier, Seigneur de la Blinière et de Vallaunay, Capitaine de deux cents hommes d'armes au régiment du Lude, cette maison se divise en deux branches distinctes : celle des Haroux de la Serre, restée en Gascogne et celle des Harou de la Blinière et de Vallaunay établie en Normandie et en Artois, vers 1564.

La première branche portait : *D'azur, à un besant d'or ; écartelé, d'or, à l'aigle éployée de sable ;*

Et la deuxième branche : *D'or, au chevron ondé de gueules, chargé de trois besants écartelés d'or et de sable.*

Pour plus de détails sur cette famille, voir le registre IV de *l'Armorial général de la France* de d'Hozier, où se trouve la généalogie complète de cette maison.



PIERRECLOUX, fille de Raoul, Seigneur de PIERRECLOUX. Il mourut l'an 1368, et son épouse l'an 1392; tous deux furent enterrés en l'Église de Bellevaulx. Ils laissèrent pour fils :

1° Godefroy, qui suit;
2° Messire Florimond HAROU, Docteur en théologie et ès droits, renommé par sa vertu et son grand savoir; il obtint la crosse de l'abbaye de Tournus-sur-Saône, et mourut l'an 1395.

III. Godefroy HAROU, II° du nom, Seigneur de Pomeral, reçut l'ordre de Chevalerie des mains du Duc Philippe de Bourgogne, pour l'avoir accompagné dès son bas âge à la bataille de Forest contre les Anglais, en 1383, où selon les *Mémoires généalogiques du Sieur de Rigauville*, il donna des marques très-signalées de son courage.

Il a épousé Mathurine GUIOT, fille de Messire GUIOT, Seigneur de Riveroy et de Belise Le Boiteux, dont il eut :

1° Florimont HAROU, Seigneur de Riveroy qui, après avoir porté les armes aux guerres de son temps, se fit religieux de l'Ordre de Saint-François, en la ville de Besançon;
2° Gédéon, qui forme le degré suivant;
3° Dame Nicole HAROU, Prieure de l'abbaye des Dames de Meuran, où elle avait refusé la dignité d'Abbesse;
4° Léonore HAROU, mariée en premières noces à Thiébaut DE CHISSÉ, Bailli de la ville de Pontailler; et en secondes noces à Messire Lancelot DE COTTEBRUNE, Chevalier, Seigneur de Thil;
5° Griffon HAROU, dit le *bâtard*, un des plus vaillants Capitaines de son temps, fut tué à la bataille d'Azincourt, en 1415.

IV. Gédéon HAROU, IIme du nom, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, épousa Yolande DE BONNETAN, fille de Joachim DE BONNETAN, Lieutenant au baillage de Chastel-Châlon, dont il eut :

1° Etienne HAROU, Ecuyer, Seigneur de Pomeral, Garde des Sceaux et Chartes de la Maison de Bourgogne, épousa Suzanne DE MOLLIOT, fille de Boniface de Molliot, et mourut sans hoirs;
2° Philippe, qui a formé le degré suivant;
3° Antoine HAROU, Capitaine pour le Duc de Bourgogne aux Pays-Bas, où il fut tué lors du sac de Dinan;
4° Claude HAROU, prêtre, et religieux de l'abbaye de Clugny;
5° Jean HAROU, dit HOSDEN, qui a formé la PREMIÈRE BRANCHE, rapportée ci-après;
6° Jeannette HAROU, qui épousa Claude MONNARD, Avocat fiscal au conseil de Bourgogne.

V. Philippe HAROU, dit HAROULT, Seigneur de Riveroy, puis Seigneur de Pomeral après la mort de son frère, le remplaça dans l'office de Garde des Sceaux et Chartes de Bourgogne.

Il avait épousé en premières noces Cath(rine Le Gay ; et en secondes noces Agnès Monnard héritière de Vaubecourt, au bailliage de Polligny.

Il eut de cette seconde union :

1° Hugues, qui suivra ;
2° Agnès Harou, mariée à Hector de Melanton, dit Malot ou Maclot, Écuyer, Seigneur de Neurang ;
3° Basile Harou, mariée ; 1° à Richard de Chauvirel ; 2° à Eustache de Beaumont, Conseiller au grand conseil de Bourgogne ; et en troisièmes noces à Antoine de Friant, Ecuyer, Seigneur de Montareux ;
4° Barbe Harou, morte au service de la Duchesse de Bourgogne ;
5° Elisabeth Harou, femme de Lancelot d'Eaubonne.

VI. Hugues Harou, dit Haroult, Ecuyer, Seigneur de Pomeral, Riveroy et Vaubecourt, Lieutenant de la Sénéchaussée de Châlon, épousa Béatrix d'Andelot de Precia, avec laquelle il donna à son fils Robert ou Robinet, expatrié aux Pays-Bas, la Seigneurie de Vaubecourt, par charte de l'an 1469. Il eut de cette union :

1° Claude, qui suit ;
2° Godefroy Harou, religieux en l'abbaye de Saint-Claude ;
3° Robert Harou, dit Robinet, auteur de la deuxième branche rapportée ci-après ;
4° Catherine Harou, femme de Hugues Desprez, Châtelain de Montfort-lez-Arbois.

VII. Claude Harou, Ecuyer, Seigneur de Riveroy et Pomeral, Lieutenant de la Sénéchaussée de Châlon, épousa en premières noces Anne de Venecourt ; et en secondes noces Louise de Grammont-Falan, fille de Tristan de Grammont Seigneur de Presy, au pays de Bugey ; il mourut l'an 1479, laissant :

1° Hugues Harou, Ecuyer, mort dans un voyage en Italie, l'an 1496 ; il fut enseveli en la ville de Messine ;
2° Philibert, qui suit ;
3° Constance Harou, Dame d'honneur de la Comtesse de Montbeliard ;
4° Claire Harou, épouse de Charles de Carondelet, Seigneur de La Forest ;
5° Melisande Harou, mariée : 1° à Pierre de La Balme, Chevalier, Seigneur de Mantre ; 2° à Nicolas du Mont, Bailli du Comté de Charolais.

VIII. Philibert Harou, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, après son frère, épousa Aline de Bellin, fille de Jean de Bellin, Conseiller au Présidial de Dôle ; elle mourut de la peste l'an 1499, laissant trois enfants, savoir :

1° Claude-Philibert, qui continue la descendance ;
2° Godefroy Harou, chanoine d'Autun, mort à Rome où il fut enterré dans l'Eglise Saint-Laurent ;
3° Nicolas Harou, Lieutenant de la Sénéchaussée de Briançon, marié à Perrette de Culx.

IX. Claude-Philibert HAROU, Seigneur de Pomeral, Bailli de Vitry, marié en premières noces à Constance LE CHEVALIER qui mourut sans enfants ; et en secondes noces à Cécile DE MANDRE, dont il eut :

1° N. HAROU, religieux de l'Ordre des Croisiers, fondateur du monastère de Bresieux ;
2° Claude-Philibert HAROU, Seigneur de Pomeral, marié, à Autun, à noble Demoiselle N. ;
3° Jean HAROU, religieux de l'Ordre de Citeaux ;
4° Messire Pierre HAROU, renommé par sa vertu et érudition, Abbé du Mont-Saint-Michel, en Beaujolais ;
5° Olivier HAROU, page de Madame de Nevers ;
6° et 7° Cécile et Madeleine HAROU, religieuses à Châlon.

PREMIÈRE BRANCHE

V. Jean HAROU, dit *Hosden*, fils de Gédéon HAROU IIme du nom, Seigneur de Pomeral et de Riveroy, et de Yolande de Bonnetan, était avocat à Dôle. Il épousa Gabrielle DE NOYREULX, qui lui apporta en dot la terre de Saint-Supplice. Il eut de cette union :

1° Gédéon, IIIe du nom qui suivra ;
2° Bauduin HAROU, chanoine de Besançon et Doyen de Mandres.

VI. Gédéon HAROU, IIIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, épousa Marie DE BATTEFORT, fille d'Emery de Battefort, Seigneur de la Grange, dont il eut :

1° Jean, qui a formé le degré suivant ;
2° Alexis HAROU, Récollet et prédicateur de son Ordre à Besançon ;
3° Gédéon HAROU, avocat à Dôle où il épousa Clémence LE BOITEUX, dont il eut :
 A. Claude HAROU, conseiller du présidial, qui épousa Jeannette DE CHALANT, dont un enfant connu, marié à Claudine d'ANDELOT DE PRÉCIA, dont plusieurs enfants, entre autres :
  AA Florent HAROU, camérier du Pape V ; *BB* Etienne ; *CC* Pierre, etc.
 B. Jean HAROU, religieux de l'Ordre de Saint-Benoît ;
4° Anne HAROU, mariée à Jacquemont GRUSET, Bailli de Balançon.

VII. Messire Jean HAROU, chevalier, Seigneur de Saint Supplice, Capitaine de la ville de Gray, épousa Florence CLAIRON, dont il eut :

1° Gédéon, qui suivra;
2° Léonore Harou, mariée à Thiébault Ugonet, avocat au Parlement de Bourgogne; elle mourut à Salins.

VIII. Gédéon Harou, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, épousa en Savoie, Jeanne de Lucinge, dont il eut :

1° Thibaut Harou, Ecuyer, Seigneur de Saint-Supplice, marié en Savoie, où il s'était fixé, à Jeanne de Montmayeur, dont il eut postérité;
2° Blanche Harou, religieuse à Chambéry;
3° Aymée Harou, qui épousa Sébastien de Marne;
4° Anne Harou, Demoiselle d'honneur de Madame de Genève.

SECONDE BRANCHE

VII. Robert Harou, dit *Robinet*, IIIe fils de Hugues Harou, dit Haroult, et de Béatrix d'Andelot, s'expatria aux Pays-Bas, où il servit le Duc de Bourgogne, dit le Hardy, et devint son Porte-Enseigne, l'an 1469, ainsi qu'il ressort d'un acte de partage dans lequel ses père et mère lui donnent en hoirie la tour, le fief et la Seigneurie de Vaubecourt, au comté de Bourgogne.

Il avait épousé, aux Pays-Bas, Magdeleine de Mol, dont il eut les enfants ci-après :

1° Robert, qui forme le degré suivant;
2° Godefroy Harou, homme d'armes sous l'Empereur Maximilien, mort à Bruxelles;
3° Philippe Harou, dont le nom est écrit Aroux et Haroult, habitant de Tournay, épousa Anne Cambry. Il mourut en 1529 et fut enterré en l'Eglise Sainte-Catherine de Tournay. Il eut de son union :
   A. Jean Haroult, licencié ès lois et avocat à Tournay, où il épousa Marie Le Clerc, fille de Mathieu Le Clerc, docteur et conseiller de l'Evêché de Tournay et de Marie Le Lièvre, dont il eut :
      AA. Jacques Harou, greffier des finances de la ville de Tournay où il mourut le 17 octobre 1654, et fut enterré à Saint-Jacques (1). De son union avec Françoise Gobert, il eut deux enfants :

(1) Il doit y avoir erreur dans la généalogie de M. de Blois, car d'après les actes de l'état civil de Tournai, Jacques Harou, Greffier aux finances, mourut à Tournai, le 17 octobre 1654, et aurait épousé, toujours d'après les mêmes actes, demoiselle Françoise Gobert, décédée le 13 juillet 1656, à Saint-Jacques. Son mari mourut également dans cette paroisse.

Françoise Gobert était fille de Philippe Gobert et de Anne Van Orselet, Dame de Mortagne.

Arnold Gobert, figure en qualité d'échevin, dans la composition des consaux en 1619.

(Documents communiqués par M. le Baron de Rasse, ancien Sénateur et ancien Bourgmestre de Tournay, à la suite d'une lettre, dont voici des extraits :

« Rentré à Tournai depuis quelques jours, je m'empresse de vous envoyer copie du crayon remis dans le temps à M. le Sénateur Harou.

« Ce crayon a été fait pour établir la descendance de la famille Hovines ou Hovyne, qui n'est plus repré-

AAA. Cécile Harou, baptisée à Tournai, paroisse Saint-Nicaise, le 11 février 1652 ;

BBB. Anne Itrude Harou, baptisée en la même paroisse, le 29 avril 1653, mariée en la paroisse Saint-Quentin, le 28 novembre 1671, à M. Jacques Berte.

BB. Marguerite Harou, religieuse à Oudenarde ;

CC. Jean Harou, tué au Siége d'Ostende, l'an 1601 ;

B. Philippe Harou ou Haroult, Conseiller et Intendant de la maison du Comte d'Egmont, mort sans enfants ;

C. Catherine Haroult, mariée à Hubert Goley ou Gauley, Seigneur des Ausnois.

VIII. Robert Harou, Ecuyer, Seigneur de Vaubecourt en Bourgogne, né en la ville de Tournay, où il épousa Marie de Landas, fille de Jean de Landas et de Marie Grad ; il servit dans l'armée de Maximilien, où il était Capitaine en 1480, et mourut en combattant contre les rebelles de Gand. Il eut de son union :

1° Gilles, qui suivra ;
2° Marie Harou, mariée en première noces à N. Pasquier de Fromont; et en secondes noces à Guillaume de Bachy dit *Veson*. Elle mourut l'an 1559 ;
3° Jeanne Harou, religieuse à Tournay ;
4° Madeleine Harou, qui épousa en premières noces Enguerrand de Watteau ; et en secondes noces Jean luytens Seigneur d'Esparqueux et de Bossuyt sur l'Escaut. (Les Luytens furent créés vicomtes par Marie-Thérèse) ; et en troisièmes noces, Jacques *Bastard* de Cordes;
5° Agnès Harou, morte à Tournay, ensevelie dans l'église de Sainte-Marguerite.

IX. Gilles Harou, Seigneur de Vaubecourt en Bourgogne, qui vendit ce fief l'an 1531, au sieur de Pierrecloux, épousa Jeanne Van der Leene, dame du dit lieu, fille de Roger Van der Leenne ; il mourut le 16 avril 1543, et son épouse en 1539 ; tous deux furent ensevelis dans l'Église Sainte-Catherine, sous la tombe de Philippe Harou, leur parent. Ils eurent pour enfants :

1° Nicolas, qui a formé le degré suivant ;
2° Gilles Harou, Capitaine d'infanterie au régiment du Comte de Mansfeld, tué à la bataille de Lépante contre les Turcs, après y avoir fait des prodiges de valeur, en 1571 ;
3° Robert Harou, homme d'armes, auteur de la troisième branche établie à Cambray, actuellement existante en Belgique ;
4° Jeanne Harou, mariée à Jacques de Polincove, Capitaine d'artillerie des Etats de Flandres.

« sentée aujourd'hui par les mâles. Mon but était de savoir si Monsieur votre oncle avait quelques rensei-
« gnements sur la descendance de Jacques Harou.

« Les Gobert et les Van Orselet, étaient très-bien posés dans le pays. En 1596, Pierre Van Orselet, était
« Chevalier, Seigneur de Mortaigne; ils furent parrains dans la Branche Denis de Rasse Hovine.

« Signé : Baron Alphonse de Rasse. »

X. Nicolas Harou, Ecuyer, épousa, à Tournay, Catherine de Thillœil, fille de Gilles de Thillœil ; il mourut le 15 mai 1597, et sa femme le 12 mars 1595 ; il fut le premier qui brisa ses armes d'une *étoile en chef;* de son union il laissa :

1° Gilles, qui suivra ;
2° Philippe Harou (1), Echevin de la ville de Tournay, marié le 25 septembre 1599, en la paroisse de Saint-Pierre, à Marthe de Bargibant, fille de François de Bargibant, Mayeur de Saint-Brice et de Guillemette de La Haye ; il eut de cette union :
A. Philippe Harou, Ecuyer, baptisé à Tournay le 7 juillet 1597, fonda avec Marthe de Bargibant sa mère un obit en l'Eglise Notre-Dame de Tournay, et mourut à Douay le 7 juillet 1619 ;
B. Catherine Harou, née et baptisée à Tournay le 14 juillet 1590, épousa le 31 mai 1615, Nicolas Scorion, écuyer, et mourut le 15 mars 1617 ; De ce mariage est issue : Françoise Scorion, mariée à Jean de La Hamayde, Seigneur de Warnave, échevin de Saint-Brice, etc.
C. Anselme Harou, baptisé paroisse N.-D. à Tournai le 3 mai 1595 ; parrain François de Bargibant ; mort en bas âge.
3° Catherine Harou, mariée à Henri Van Oncle, docteur en médecine, échevin puis juré à Tournai ;
4° N. Harou, mariée au Seigneur Robert, dont elle eut plusieurs enfants.

XI. Gilles Harou, Ecuyer, né à Tournay en 1570, épousa à Lille, Demoiselle Barbe du Forest, fille de Pierre du Forest, Ecuyer, Seigneur du Castel, à Roncq. Il mourut le 26 janvier 1638, et son épouse le 20 janvier 1648.

De leur union vinrent :

1° Jean, qui suivra ;
2° Pierre Harou, mort sans enfants ;
3° Gilles Harou, mort sans enfants ;
4° Damoiselle N. Harou, religieuse aux Clairettes, à Lille ;
5° Vénérable Père Prosper Harou, de l'Ordre de Saint-Augustin, mort en 1679 ;
6° Catherine Harou, mariée à N. Beudier.

XII. Jean Harou, Ecuyer, né à Lille le 28 août 1612, dans la paroisse de Saint Maurice, épousa à Dunkerque le 16 décembre 1639, Damoiselle Jacqueline de Meulebeke fille, de Nicolas de Meulebeke, et sœur de Messire Robert de Meulebeke, Bourgmestre du noble Collége du Franc de Bruges.

(1) « En 1609, dit Philippes de Hurges, les révérends pères capucins nous proposèrent d'établir un mont-« de-piété en cette ville de Tournay ; le mauvais états des finances fit ajourner cette proposition, mais dans « une assemblée ultérieure, nos magistrats décrétèrent l'exécution de cette mesure...

De Hurgues, raconte que « l'on nomma alors pour receveur de cet établissement, le Sieur Philippe Ha-« roult, lequel prit cette charge gratis et par charité, nous ayant esté à cette fin par lui requeste présen-« tée. Cependant tout en acceptant l'offre désintéressé de Haroult, les magistrats exigèrent qu'il fournît un « cautionnement. Le Conseiller de Cambry, se chargea de l'en informer « doulchement. »

De semblables dévouements sont assurément bien dignes d'éloges et malheureusement trop rares. (*Tournai ancien et moderne par Bozière*.)

Il mourut le 10 janvier 1646, et fut enterré aux récollets de Dunkerque où se voyait son blason. Il eut pour fils :

1° Pierre Harou, Ecuyer, né à Dunkerque l'an 1640, dont on ignore la destinée. C'est pour lui que fut établie en 1681, par le Vicomte de Blois, la généalogie de sa famille, restée aux mains des Harou, de Belgique.

TROISIÈME BRANCHE

ACTUELLEMENT EXISTANTE EN BELGIQUE.

X. Noble Robert Harou, troisième fils de Gilles Harou, Seigneur de Vaubecourt et de dame Jeanne Van der Leene, homme d'armes, épousa vers 1570, Jacqueline Le Fuzelier native de la ville de Cambrai (1). Il mourut de la contagion dans cette ville, laissant de son union :

1° Jean, qui a continué la descendance;
2° Gérard Harou, Clerc de la recette générale de la ville de Tournay, où il épousa Jeanne Van Lintre. Il mourut le 15 avril 1640, et son épouse le 10 octobre 1665 ; ils furent enterrés en l'Eglise Saint-Piat de Tournay.

XI. Noble Jean Harou, épousa à Cambray, vers 1610, Anne Macqueflan d'une famille patricienne de Cambrai (2). De ce mariage sont issus :

1° Louis Harou, baptisé à Cambrai, le 3 septembre 1629;
2° Nicolas Harou, baptisé à Cambrai, le 3 octobre 1632;
3° Pierre-Antoine, qui suivra;
4° Marie-Elisabeth Harou, baptisée à Cambrai, le 22 juin 1644.

XII. Noble Pierre-Antoine Harou, né et baptisé à Cambrai le 22 février

(1) Vieille maison patricienne de Cambrai qui porte pour armes : *d'or, à 5 fusées d'azur mises en bande*. Elle remonte à Ricol Le Fuzellier qui comparut en 1096 au tournoi d'Anchin. Les Le Fuzellier étaient Seigneurs de Gabbeville, d'Avesnes, de La Motte et de Villecassant. La branche aînée s'éteignit en 1600, en la personne de Claire Le Fuzellier Dame de Villers, mariée à Lambert de Postelles.

(2) A la famille Macqueflan appartenaient : Barbe Macqueflan, qui épousa le 22 janvier 1656, Achille Fiévet, Ecuyer, issu d'une famille patricienne de Cambrai, et dont un descendant, Pierre-François Fiévet, Ecuyer, fut Echevin de Cambrai et Bailli de la Métropole; Anne-Françoise Macqueflan, morte le 24 novembre 1754, étant veuve de noble homme André-Joseph Le Cocq, Secrétaire héréditaire des Etats du Cambresis; Guillaume Macqueflan, licencié en médecine, qui vivait en 1667, et était en 1685, Echevin de la paroisse du Saint-Sépulcre de Cambrai. (*Titre original*).

1643, épousa Catherine Crespin, fille de Daniel Crespin (1), Ecuyer, et de Florence de Baralle.

De cette union vinrent :

1° Anne Harou, baptisée à Cambrai, le 11 février 1662;
2° Anne-Thérèse Harou, baptisée à Cambrai, le 21 mai 1664;
3° Jean-François, qui suit;

XIII. Noble Jean-François Harou, Licencié en droit, Avocat et Bailli, fut baptisé à Cambrai, le 13 août 1665. Il épousa dans cette ville, à la paroisse Saint-Aubert, le 10 janvier 1696, Marie-Philippe de Horne, fille de Pierre-François Fiévet de Horne (2), Ecuyer, et de Marie Anne Brousse, laquelle avait été tenue sur les fonts baptismaux par Monseigneur Philippe-Adrien de Dongelberghe, major de cavalerie du Comte de La Mottrie.

Ils eurent de leur union :

1° Pierre-François Harou, baptisé à Cambrai, le 10 janvier 1700, Chapelain royal de Sainte-Agnès (chapelle de sainte Waudru) à Mons, décédé dans cette dernière ville, paroisse Saint-Germain, le 23 septembre 1765; (*Registre mémorial du chapitre Noble de Sainte-Waudru*, page 16.)
2° Jean-Joseph, qui a formé le degré suivant;
3° Charles-Christophe Harou, né à Cambrai, le 15 mars 1707;
4° Marie-Josèphe Harou, baptisée à Cambrai, le 1er janvier 1697, eut pour parrain Pierre de Horne, Ecuyer, et pour marraine Anne-Françoise Macqueflan;
5° Marianne-Aldegonde Harou, née à Cambrai, le 6 mars 1709.

XIV. Noble Jean-Joseph Harou, Administrateur de l'Assistance publique de Saint-Germain à Mons, décédé dans cette ville, le 14 mars 1792, avait épousé le 1er octobre 1731, Marie-Angelique Wibier, fille de Antoine-Joseph Wibier et de Marie-Françoise Fisenne, née à Mons, le 13 mars 1708, et morte en cette ville le 14 avril 1787. De ce mariage sont issus :

1° Emmanuel-Joseph Harou, qui suit;
2° Jean-François Harou, prêtre et curé de Jemmapes, qui vivait encore le 4 septembre 1797;

(1) La famille Crespin est l'une des plus anciennes du Cambrésis.

Jean, Seigneur de Crevecoeur, épousa Jeanne Crespin, Dame de Saint-Saulieu, vers la fin du XIIIe siècle.

Vers 1500, Michel Crespin, Seigneur de Ranconnière, épousa Marguerite Desmaisières (famille patricienne du Cambrésis).

Vers 1350, un Guillaume de Pons, Ecuyer, Échevin de Cambrai, épousa Agnès Crespin, fille de Robert Crespin, Chevalier, et de Marie Louchard, bienfaiteur de l'hôpital Saint-Jacques à Arras.

Pierre Joseph Crespin, Lieutenant au régiment royal, épousa à Cambrai, le 29 janvier 1754, Catherine-Joséphine Dely de Saint-Georges.

(2) Jean-François de Horne, Mestre de camp d'infanterie, était fils d'Amand de Horne, Seigneur de Geldorp, fournisseur des vivres aux armées des Pays-Bas, et d'Isabelle de la Faille, et petit-fils d'Amand de Horne, Seigneur de Geldorp, Hermeys, Heu, Warm, Armentiers, etc., mort en 1617, et de Barbe de Yode, Dame de Hardincxvelt. Un Jean de Horne, fut Seigneur de Coyeghem.

XV. Noble Emmanuel-Joseph Harou, Licencié en médecine, Echevin de la ville de Cambrai, médecin ordinaire et pensionnaire des Etats du Cambrésis, naquit à Mons, le 29 septembre 1736, et mourut à Cambrai, le 6 juin 1788.

Il avait épousé en premières noces, le 28 avril 1765, Jeanne-Catherine Joséphine Bavay, fille de Clément Bavay et de Marie Jeanne Hottié; et en secondes noces Henriette Henry.

Du premier lit vinrent:

1° Toussaint-Joseph Harou, né à Lens, le 13 juillet 1766, ancien chanoine du Mans, décédé à Bruxelles, le 17 octobre 1837. (Obituaire du diocèse de Malines).
2° Emmanuel-Joseph, qui forme le degré suivant;
3° Ignace-Louis-Joseph Harou, né à Cambrai, le 7 mars 1771, décédé à l'âge de six mois;
4° Catherine-Marie-Louise-Josephe Harou, née à Cambrai, le 24 juin 1773;
5° Sophie-Louise-Hyacinthe-Aimée Harou, née à Cambrai, le 7 juin 1774.

Du second lit sont issus:

6° Charles-Joseph Harou, né à Cambrai, le 2 août 1779;
7° Jean-Marie-Louis-Auguste Harou, né à Cambrai, le 16 juin 1781.

XVI. Noble Emmanuel-Joseph Harou, Bourgmestre de la Commune de Fayt-lez-Seneffe (Hainaut), Licencié en médecine, Juge de paix du canton de Seneffe, naquit à Lens, le 7 décembre 1768, et mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 29 novembre 1838.

Il a épousé Albertine-Désirée-Josèphe de Wavrin-Villers-au-Tertre, née au château de Masnières (Département du Nord), le 3 mars 1774. Elle était fille de François, Marquis de Wavrin, Comte de Villers-au-Tertre et du Saint-Empire, Seigneur de Rumilly, Masnières, la Clite, Ramecourt, premier Pair du Cambrésis, à cause de sa terre de Rumilly, et de Marie-Ursule de Biseau de Houdeng. Elle mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 15 août 1841.

De leur union sont provenus:

1° Honorine-Eugénie-Pauline Harou, née au château de Houdeng-Aimeries (département de Jemmapes), le 10 frimaire an X de la République française (1er décembre 1802), domiciliée au château de Familleureux, non mariée;
2° Wilhelmine-Clotilde-Eugénie-Henriette Harou, née à Trazegnies (département de Jemmapes), le 23 messidor an XII de la République française (12 juillet 1804) et décédée à Ixelles-lez-Bruxelles, le 4 septembre 1869; elle avait épousé Victor-Louis-Joseph Cossée, Ecuyer, fils de Louis-Gonzague Cossée, Ecuyer, et de Marie-Antoine-Elisabeth-Joseph Nève; il était Directeur des contributions directes, douanes et accises, et Chevalier de l'Ordre de Léopold. De ce mariage sont issus:
   A. Sidonie-Désirée-Marie-Louise Cossée, née à Fontaine-l'Evêque, le

24 septembre 1832, mariée à Mons, le 28 décembre 1854, à Lucien-Joseph-Frédéric Baron DE WENCKSTERN, né à Rochefort, le 7 juillet 1828, ancien élève de l'Ecole militaire de Bruxelles, Major au 4me Régiment de Lanciers, Chevalier de l'Ordre de Léopold, fils de Detleff-Alexandre Baron de Wenckstern, ancien Lieutenant-Colonel au service de Russie, Chevalier de l'Ordre royal de l'Epée de Suède, et de Ulrick-Louise Bradenguier; ils n'ont pas laissé d'enfants ;

B. Louise-Aglaé-Joséphine COSSÉE, née à Fontaine-l'Evêque, le 20 mars 1834, mariée à son cousin-germain Henri HAROU, dont on parlera plus loin.

3° Adolphe-Marie-Gustave-Fidèle HAROU, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 23 mai 1806, Chevalier de l'Ordre de Léopold, ancien Capitaine-Commandant de cavalerie, ancien Membre du Conseil provincial de la province de Namur, ancien Lieutenant-Colonel Commandant la garde civique de Namur, décédé à Bruxelles, le 5 juin 1877.

Il épousa au château de Golzinnes (Bossières), le 11 octobre 1837, Charlotte-Henriette-Adélaïde DESMANET DE BIESME, née à Namur, le 12 germinal an XI de la République française (1er avril 1803). Elle était fille de Charles-Alexis-Joseph, Vicomte Desmanet de Biesme, ancien Officier au Régiment d'Infanterie Wallonne du Baron de Vierset au service d'Autriche, membre de l'Ordre Equestre de la province de Namur, Chevalier de l'Ordre du Lion Néerlandais, et de Marie-Thérèse-Josephe-Ghislaine de Zualart.

Ils n'ont pas eu d'enfants.

4° Victor-Adrien-Joseph HAROU, qui suivra ;

5° Prosper-Henri HAROU, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 25 mars 1810, était Officier au 2me Régiment de Chasseurs à cheval; il mourut sans s'être marié à Fayt-lez-Seneffe, le 5 novembre 1831;

6° Florimond-Isidore HAROU, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 11 mai 1812, fut attaché au Ministère des Affaires étrangères et mourut au château de Familleureux, le 17 décembre 1849;

7° Théobald-Omer-Joseph HAROU, né au château de Fayt-lez-Seneffe, le 22 septembre 1815, ancien Sénateur de l'arrondissement de Charleroi, Administrateur des charbonnages du Bois-du-Luc, Bourgmestre de la commune de Familleureux, ancien Président de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement administratif de Charleroi, marié à sa cousine germaine Emilie-Elisa de WAVRIN-WILLERS-AU-TERTRE; née au château de Houdeng-Aimeries, le 5 mars 1815, elle était fille de Henri-Joseph-Marie, Comte de Wavrin-Villers-au-Tertre, ancien Lieutenant au Régiment Wallon des Dragons de Latour, au service d'Autriche, et de Marie-Catherine-Wilhelmine-Antoinette d'Emerich, sa première femme; elle mourut au château de Gouy-lez-Piéton (Hainaut) le 8 septembre 1873.

Théobald HAROU avait précédé sa femme au tombeau, et était mort au château de Gouy-lez-Piéton, le 29 février 1872.

De leur mariage sont issus :

A. Henri HAROU, né au château de Houdeng-Aimeries, le 15 février 1845; il est ancien membre du conseil provincial de la province du Hainaut, et a épousé sa cousine germaine Louise COSSÉE, fille cadette de Victor COSSÉE, Ecuyer, dont il a été parlé précédemment. Leurs enfants sont :

AA. Caroline HAROU, née au château de Gouy-lez-Piéton, le 24 mai 1870;

BB. Elisabeth Harou, née au château de Gouy-lez-Piéton, le 12 mars 1872.

B. Adolphe Harou, né au château de Familleureux, le 28 mars 1847;

C. Frédéric Harou, né au château de Familleureux, le 14 avril 1848, marié le 15 septembre 1874, à Armande de Heusch de La Zangrie, née au château de Ridderbron (Pliermael-Rood), le 9 mars 1851, fille de Marie-Jean-Joseph, baron de Heusch de la Zangrie, ancien membre du Conseil provincial du Limbourg, Bourgmestre de Pliermal-Rood et de Olympe-Adélaïde-Thérèse Holvoet, dont un enfant : Raoul Harou ;

D. Charles Harou, né à Bruxelles, le 17 janvier 1853, décédé au Collége Saint-Stanislas à Mons, le 16 janvier 1870.

XVII. Noble Victor-Adrien-Joseph Harou, Chevalier de l'Ordre de Léopold, Bourgmestre de la commune de Fayt-lez-Seneffe, ancien membre du Conseil provincial de la province de Hainaut, Juge suppléant à la Justice de paix du canton de Seneffe, ancien membre de la Chambre de commerce des arrondissements administratifs de Charleroi et de Thuin, Administrateur des charbonnages du Bois-du-Luc (Hainaut), décédé à Fayt-lez-Seneffe, le 20 juillet 1870, avait épousé Victoire-Joséphine-Marguerite Velloni, née à Bruxelles, le 27 août 1820 ; elle était fille de Jean-Marie-Guyard Velloni et de Catherine Louise Ghislain; elle mourut à Fayt-lez-Seneffe, le 20 mai 1864.

De leur union sont nés :

1° Alfred-Victor-Gaëtan Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 24 janvier 1847, ancien élève de l'Ecole royale militaire de Bruxelles, Officier au 2me Régiment d'Infanterie de ligne, chef actuel de la famille;

2° Edgard-Alphonse-Louis-Victor Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 18 mai 1849, décédé le 9 janvier 1876, sans avoir contracté d'alliance;

3° Victor-Eugène-Jules Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 25 décembre 1851, ancien élève de l'Ecole royale militaire et de l'Ecole de guerre de Bruxelles, Lieutenant au 3me Régiment d'infanterie de ligne, adjoint d'Etat-major;

4° Prosper-Félix-Joseph Harou, né à Fayt-lez-Seneffe, le 18 novembre 1855, Sous-Officier de Cavalerie.



DU HOMMET

NORMANDIE

Barons du Hommet; Seigneurs de Varenguebec, de la Haye du Puits, d'Aulnay, de Beaumont, de Tollevast, de Sartilly, du Mesnil-Durand, et autres lieux.



Armes : Normandie. Primitivement : ***d'argent, à trois fleurs de lis de gueules;*** **actuellement:** ***d'argent, à un sautoir d'azur.*** **— Couronne :** ***de Baron.*** **— Supports :** ***deux Griffons.*** **— Devise : Tam fortis quam fidelis.**



LA famille DU HOMMET apparaît dans les Chartes originales du commencement du XIme siècle, et tire son nom de la terre et ancienne baronnie du Hommet, en Basse-Normandie.

Guillaume de Jumiéges, dans son *Histoire de Normandie, livre III*, Toustain de Billy, dans son *Histoire du Cotentin*, et la *Neustria Pia* font mention d'un Chevalier danois appelé, Richard Turstin, vivant en l'année 1009, qui a épousé EMME, sœur de Robert, Duc de Normandie, et qui serait l'auteur de cette antique maison, dont les descendants ont fourni entre autres personnages illustres : un compagnon de Guillaume le Conquérant, en 1066; un compagnon de Robert Courteheuse à la conquête de Jérusalem, en 1092; plusieurs Connétables de Normandie ; un Chancelier d'Angleterre ; plusieurs Chevaliers bannerets sous Philippe-Auguste ; deux Evêques de Bayeux et Lisieux ; des commandants et hommes d'armes des Ordonnances du Roi ; un défenseur du Mont-Saint-Michel, en 1423 ; etc., etc.

Les cartulaires des abbayes du Plessis, d'Aulnay, de Sainte-Marie-de-Longues, et les manuscrits de Ducy, sont pleins de chartes de donations pieuses faites par divers membres de la famille DU HOMMET pendant l'espace de trois siècles.

Cette famille a été maintenue plusieurs fois dans sa noblesse d'ancienne extraction ; 1° par Raymond de Montfaut, en 1463 ; 2° par M. de Roissy, en 1599 ; 3° par M. d'Aligre, en 1634 ; 4° et enfin par M. de Chamillard, en 1666.

Elle a possédé les baronnies du Hommet, de Say, de Beaumont, d'Aulnay, les fiefs nobles de Varenguebec, de la Haye-du-Puits, de Langrune, de Tollevast, de Sartilly, du Mesnil-Durand, etc.

Elle s'est divisée en quatre Branches, dont trois sont aujourd'hui éteintes ; la quatrième est actuellement représentée par :

1° Théophile-Paul DU HOMMET, chef de nom et d'armes de sa branche ;
2° Marie-Louise DU HOMMET, mariée à M. Frédéric-Oscar, comte DE LAUZIÈRES DE THÉMINES, ancien Officier d'infanterie de marine.

HUNAULT DE LA CHEVALLERIE

LANGUEDOC, ANJOU, MAINE ET BRETAGNE.

BARONS DE LANTA ET DE GOUEYTES; SEIGNEURS DE CABANOUS, LAROUZET,
GOUZOUS, ASPET, SAINT-CHRISTAN, DU BARRY,
EN LANGUEDOC;
DE LA FRESNAYE, DE LA THIBAUDIÈRE, DE LA ROUAUDIÈRE,
DE LA SUHARDIÈRE, DE MARCILLÉ, DE LA VILLE, DE TOUCHEGASTE,
DE LA CHEVALLERIE, ETC.,
EN ANJOU, MAINE ET BRETAGNE.



ARMES : *De gueules, à quatre fasces d'argent; aliàs : d'argent, à quatre fasces de gueules* — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.* — DEVISE : « Les Hunault, les Levis et les Rigault ont chassé les Visigoths. »



A famille HUNAULT DE LA CHEVALLERIE est très-certainement une branche de l'antique maison des HUNAULT DE LANTA d'Aquitaine, anciens Seigneurs de Lanta, qui traitèrent, en 1247, avec Raimond, Comte de Toulouse, au sujet de la terre de Lanta, l'une des baronnies des Etats de cette province. L'historien La Faille, en parlant de l'ancienneté et de l'éclat de cette maison dit que « plusieurs titres lui ont montré qu'elle parait issue de HUNAULT ou HUNOLD, Duc d'Aquitaine, ruiné par Charlemagne. » (*La Faille, Traité de la Noblesse des Capitouls.*)

Quoi qu'il en soit de cette illustre origine mentionnée par le grave historien, nous trouvons la famille HUNAUD ou HUNAULT en Anjou dès le commencement du XIVe siècle; de cette province elle a passé en Poitou.

Elle a donné des Maires à la ville d'Angers, des Magistrats très-distingués, des Officiers de marque par leurs services, plusieurs Chevaliers de Saint-Louis et enfin des médecins très-remarquables, entre autres un Docteur régent de l'Université d'Angers, Médecin ordinaire du Roi.

Elle a été maintenue dans sa Noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. Voysin de la Noiraye, Commissaire départi pour la recherche de la Noblesse aux provinces de Touraine, d'Anjou et du Maine, en date du 23 mai 1667; et, un siècle plus tard, le 8 août 1777, un de ses membres a fait devant d'Hozier de Serigny ses preuves de Noblesse pour être admis aux Ecoles royales militaires.

Ses alliances directes ont été prises dans les maisons les plus distinguées de la Noblesse de sa province. Nous citerons particulièrement celles qu'elle a contractées avec les : Binard, Bault de Beaumont, Bohin, Bouteiller de la Goujonnaye, du Bois de la Ferronnière, Chevreuil d'Andanne, Ernault, du Filiard, Galichon de Courchamps, de Hercé, Lestourneau, Meusnier de Fonteny, Nepveu, Poisson de Gastines, Richomme, Thomas de Jonchères, Ligier de Puyraveau, de Jousselin, de Tudert, de Moustier, de Terrasson, de Blom, etc.

Avant d'être patronymique, HUNAULT ou HUNAUD (*en latin Hunaldus*) fut un prénom. On connait le dicton fameux :

Les HUNAUDS, les LÉVIS, les RIGAUDS,
Ont chassé les Visigoths;
Les LÉVIS, les RIGAUDS, les VOISINS,
Ont chassé les Sarrasins.

Le nom DE HUNAULT, comme nom patronymique, est connu par chartes, en Languedoc, depuis le milieu du XIe siècle.

Vers l'an 1060, Guillaume HUNAULT, (Villelmus UNALDUS), fit don à l'abbaye du Mas-Garnier, au diocèse de Toulouse, de certains domaines pour l'agrandissement de ce monastère*(Gallia Christiana, t.*XIII, 114.)

Guillaume HUNAULT DE LANTA (Guillelmus UNALDI DE LANTA) garantit une Charte de Guillaume, Comte de Poitiers et de Toulouse, en faveur de l'abbaye de Lezat, au mois d'août de l'an 1115. (*D. Vaissette, Histoire du Languedoc, tome II, page* 394.)

Raymond HUNAULT (Raymundus UNALDI), fut témoin, en 1129, d'un acte d'hommage rendu à Bernard-Aton, Vicomte de Nîmes, pour le château de Vinzan. (*Ibid, page* 445.)

Guillaume HUNAULT DE LANTA assista, en 1144, à un plaid tenu par Roger, Vicomte de Nîmes (*Ibid, page* 439.)

Raimond, Geraud et Guillaume HUNAULT furent arbitres du différend survenu entre les Comtes de Toulouse et de Foix, touchant le château de Saverdun, l'an 1202. *(D. Vaissette, tome III, page* 194 *des Preuves.*)

Guillaume HUNAULT DE LANTA fit son testament au mois de novembre 1222. (*Ibid, p.* 328.) Il avait pour contemporain Raymond HUNAULT, coseigneur du château de Saint-Rome et de Basiège, lequel était fils de Geraud HUNAULT et frère de Blanche HUNAULT DE LANTA, femme de Bernard, Comte de Comminges, vivant en 1231. *(Ibid, page* 393.)

Gerauld HUNAULT DE LANTA est compris au nombre des Barons et Chevaliers du Comté de Toulouse qui firent serment de fidélité à Alfonse de Poitiers et à Jeanne de Toulouse, sa femme, l'an 1249. (*Ibid, page* 473 *des Preuves.*)

Guillaume HUNAULT (Guillelmus UNALDUS) fut témoin d'une donation faite au Maître de l'Ordre de l'Epée, en Gascogne, le 15 mai 1261. (*Gallia Christiana, tome XIII, Pr., page* 168.)

Geraud HUNAULT (UNALDI), figure au nombre des seigneurs mentionnés dans l'acte du *Saisimentum Comitatus Tolosæ* de l'année 1271.

Dix ans plus tard, un Geraud HUNAULT, Chevalier, fut témoin de la vente de la terre de Serignac, faite par Messire Odon de Terride, damoiseau, à noble Jourdain de l'Isle, le 15 mai 1281. *(D. Vaissette, t. III, p.* 527 *des Preuves.)*

Raymond HUNAULT, Chevalier, de la Sénéchaussée de Toulouse, fut convoqué pour la guerre de Flandres en 1304 ; il devait conduire vingt-cinq hommes d'armes et cent sergents. (*Ibid, t. IV, page* 137 *des Preuves.*)

Le sceau de HUNAULT, Seigneur de Lanta, Chevalier, reproduit dans *D. Vaissette, tome V, planche* n° 6, représente : *trois fasces de gueules, en champ d'argent*, (l'analogie de ces armoiries avec celles des HUNAULT DE LA CHEVALLERIE est remarquable.)

Guillaume HUNAULT DE LANTA était Abbé de Lézat, en 1313. Il fut plus tard Evêque de Tarbes, d'où il fut transféré à l'évêché d'Agde, en 1337. *(Ibid, page* 276.)

Raymond HUNAULT fut un des Seigneurs qui se trouvèrent aux Assises que le Sire de Blainville, sénéchal de Toulouse, tint dans cette ville, le 23 juin 1314. (*Ibid, page* 506.)

Le Roi exempta de la guerre de Gascogne, au mois de novembre 1340, Guillaume HUNAULT, seigneur de Lanta, alors âgé de soixante ans, lequel avait envoyé son fils, Guillaume, au dernier mandement fait à Compiègne, en la compagnie du Comte de l'Isle. *(D. Vaissette, tome IV, page* 232.)

En 1374, Messire Jehan HUNAULT DE LANTA, servait aux gages de « Louis, fils du Roy de France, et son Lieutenant dans tout le Languedoc. » (*D. Vaissette.*)

En 1424, le Seigneur de la Baronnie de Lanta en Lauraguais (N. HUNAULT), fut appelé aux Etats de Languedoc. (*Ibid.*)

FILIATION

I. Messire François HUNAULT DE LANTA, Chevalier, Baron de Lanta, Seigneur de Saint-Christan, eut de Gabrielle DE MONTFORT :

1° Aimée HUNAULT DE LANTA, mariée par contrat du 1er septembre 1547, avec Armand DE SALIGNAC, Chevalier, Seigneur de la Mothe-Fénélon, lequel ne vivait plus en 1579. Aimée HUNAULT lui survécut et fut mère de quinze enfants, entre autres Louis de Salignac, Evêque de Sarlat, en 1578, sur la démission de François de Salignac, son oncle, et qui eut pour successeur, sur ce siége, son neveu, Louis de Salignac, en 1602. (*Lainé. Archives de la Noblesse, art. de Salignac, page* 29.)

2° Pierre, qui suit ;

II. Pierre HUNAULT, Baron de Lanta, Chevalier, était premier Capitoul de Toulouse, en 1562. Ayant pris le parti des Calvinistes, il fut déposé et condamné à mort par contumace. (*La France protestante des frères Haag.*) Il laissa :

III. Jean HUNAULT DE LANTA, Chevalier, qui eut de Madeleine DE PAILHAS :

IV. Roger HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de Cabanous, marié par contrat du 5 mars 1585, à Françoise DE VILLEMUR, fille de Blaise de Villemur, Chevalier de l'Ordre du Roi, Gouverneur et Sénéchal du Comté de Foix et de dame Fleurette d'Armagnac. (*Lainé, Archives de la Noblesse, tome III.*) De cette union naquit :

V. Noble Jean-François HUNAULT, Ecuyer, Sieur de Cabanous et de Gouzens, qui fut marié par contrat du 3 novembre 1613, avec demoiselle Anne DE LA PASSE, dont il eut :

VI. Noble Jean-Louis DE HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de Cabanous et de Gouzens, marié, le 9 mars 1641, à demoiselle Louise DE BAZON. De cette alliance il laissa :

1° Noble Jean-Louis DE HUNAULT, déclaré Noble par jugement de M. de Bezons, du 1er juillet 1669, et déchargé de l'assignation par ordonnance de M. le Pelletier de la Houssaye, Intendant à Montauban, le 12 août 1698. (*Nobiliaire de Montauban et d'Auch, au Cabinet des Titres, Bibl. Nation.*)

2° François-César DE HUNAULT, Chevalier, Seigneur du Barry, Capitaine au régiment de Piémont, marié à demoiselle Louise DE VENDOMOIS, par contrat du 21 juin 1681. Il fut aussi déchargé de l'assignation par M. l'Intendant de Montauban, le 30 mai 1699. (*Idem.*)

3° Jean-François, qui suit ;

VII. Messire Jean-François DE HUNAULT, Chevalier, Baron de Goueytes, Seigneur de Cabanous, Larouzet, Aspet, et autres places, fut père de :

Marie-François DE HUNAULT DE LANTA, de la paroisse de Montesquiou-Volvestre, au diocèse de Rieux, mariée, le 12 février 1736, à Jean-Bernard DE LARTIGUE, Ecuyer, Seigneur de Solanserre, etc., Capitaine de cavalerie. (*O'Gilcy, Nobiliaire de Guienne, tome II, page* 202.)

Trois membres de la famille DE HUNAULT comparurent aux Assemblées de la noblesse du Languedoc convoquée pour l'élection des députés aux Etats-généraux, en 1789. (*Bremond, Nobiliaire toulousain.*) On croit cette branche éteinte.

BRANCHE CADETTE

DES

HUNAULT DE LA CHEVALLERIE

CETTE Branche est connue en Anjou depuis le commencement du XVe siècle.

Sa filiation est établie sur titres originaux à partir de :

I. Damien HUNAUD, qui épousa, vers 1440, Françoise BINARD, dont il eut :

II. Charles HUNAUD, Ecuyer, Seigneur de Mignerolle et de la Thibaudière marié, à Angers, le 10 février 1475, à demoiselle Renée GOHIN, dont il eut le fils qui suit :

III. Noble Christophe HUNAUD, Seigneur de Mignerolle et de la Thibaudière, nommé Echevin de la ville d'Angers, le 16 avril 1529, mourut dans l'exercice de ladite charge, laissant de son union contractée avec demoiselle François DE HERCÉ (1), un grand nombre d'enfants :

1° Magdelon, qui suit ;
2° François HUNAULT, Ecuyer ;
3° Jean HUNAULT, Ecuyer ;
4° Jeanne, 5° Françoise, 6° Guillemine, 7° Simonne, 8° Renée, 9° Anne HUNAULT ; 10° et Marguerite HUNAULT, femme de Gaspard CHEVREUIL, Ecuyer, Seigneur d'Ardanne et de Chauvigné, qui fut élu Echevin d'Angers le 1er mai, 1592 (*Robert, Recueil des priviléges de la ville et mairie d'Angers.*)

IV. Noble Magdelon HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Fresnaye, de la Thibaudière, de Marcillé, demeurant à Angers, fut élu Echevin de ladite ville le 29 août 1580 et Maire en 1592. (*Idem, page* 1220.)

Par quittance passée devant Etienne Lepelletier, notaire de Sablé, le 15 août 1588, Madeleine Cointerel, nièce du Cardinal Cointerel, confessa avoir reçu de Noble homme Magdelon HUNAULT, Sieur de la Thibaudière et de Marcillé, cinquante écus pour sa part de la somme de six cents pistoles, de deux années échues, le 27 mai dernier, à raison de trois cents écus par an, que le sieur Virgile Crescentio, gentilhomme romain, héritier et exécuteur testamentaire dudit Mathieu Cointerel, Cardinal du titre de Saint-Etienne, doit à ladite Cointerel, légataire dudit défunt Cardinal. (*Gilles Ménage, seconde partie de l'Histoire de Sablé, page* 67.)

L'année suivante, nous retrouvons Magdelon HUNAULT replacé à la tête de l'échevinage d'Angers, dont il avait été destitué par les Ligueurs. Il fut réintégré par le maréchal d'Aumont, chargé de remettre la ville d'Angers sous l'obéissance du Roi, comme il appert du procès-verbal, dressé à ce sujet, les 13 et 14 avril 1589 :

« Jean d'Aumont, Comte de Châteauroux, Chevalier des ordres du Roi, Conseiller en ses Conseils d'Etat et privé, Capitaine de cent hommes d'armes de ses Ordonnances, Maréchal de France, Salut : Comme ainsi que par commandement de Sa Majesté, nous aurions acheminé son armée en ce païs d'Anjou au mois d'avril 1589, pour remettre sa ville d'Angers en son obéissance, laquelle par induction de la plus grande partie des habitants d'icelle se seroit distraite ; Nous, avec l'avis des Sieurs de la Rochepot-Turguan,

(1) La famille DE HERCÉ, originaire du Maine, a pour premier auteur connu Robert de Hercé qui vivait en 1277. Robin de Hercé figure dans un montre passée à Angers en 1380. Cette famille, a donné un Evêque de Dol et un Evêque de Nantes ; le premier, Urbain-René de Hercé, fut fusillé à Quiberon, en 1795. Ses armes sont : *d'azur, à trois herses d'or.*

Conseiller du Roi et Maitre des Requêtes ordinaire de son hôtel, étant près de nous, de Pichairits et des principaux Officiers et habitants de ladite ville, recognus pour bons serviteurs du Roy, avons rétabli l'ancien et premier Maire et vingt-quatre Echevins, avec leurs privilèges, autorité et pouvoir ci-devant à eux donnés par nos Roys; sçavoir : Messire René Bault, Conseiller du Roy au siége présidial dudit Angers ; Magdelon HUNAULT, Sieur de la Thibaudière, etc. » (*Robert*, *Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers, pages* 78, 79, 83.)

Magdelon HUNAULT, avait été marié par contrat du 12 octobre 1566, avec demoiselle Françoise RICHOMME, fille de feu noble homme Nicolas Richomme, sieur de Quarqueron et de feu demoiselle Anne Mauviel (1), demeurants audit lieu de Quarqueron, paroisse du Lion-d'Angers. Ce contrat, fut passé à Angers, devant Jean Eluard, Notaire de la Cour du Roy en ladite ville. (*Preuves pour les Ecoles royales militaires.*)

Magdelon HUNAULT DE LA THIBAUDIÈRE, qui avait été élu Maire et Capitaine de la ville d'Angers, le 1er mai 1592, mourut dans ses fonctions au mois de juin suivant. (*Robert*, *page* 1215.) De son mariage sont issus :

1° Charles, qui suit;
2° Diane HUNAULT;
3° Madeleine HUNAULT, mariée 1° avec Godefroi BOUTELLIER (2), Sieur de la Goujonnaye et de la Blossardière, fils de Hardouin Bouteiller, Sieur de la Goujonnaye, de la Chesdraye et de la Tremblaye, et d'Anne Limelle. Etant devenue veuve, elle se remaria, par contrat du 14 février 1624, avec François DU FILIARD, dit par corruption *de Filias*, originaire de Bresse, fils de Jean, Seigneur des Ormes et de Marguerite-Octavie d'Opps. Il fut Enseigne dans le château de Saumur, sous le maréchal de Brezé; après avoir commandé à Sablé de la part du Roi, il commanda au Havre-de-Grâce, pour madame la Duchesse d'Aiguillon. (*Gilles Ménage, seconde partie de l'Histoire de Sablé, page* 175.)

V. Noble Charles HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière, et de Marcillé, etc., s'allia avec Claude LESTOURNEAU, fille de Philippe Lestourneau et de Dame Claude Terrier, demeurant à Angers. Ce contrat fut passé le 7 octobre 1613, devant Serezin, Notaire royal en la même ville. De ce mariage vinrent :

(1) René MAUVIEL, Sieur de la Touche, fut élu Conseiller, Echevin perpétuel de la ville d'Angers, en 1474.

(2) Geoffroi BOUTELLIER, était sergent de la quinte d'Angers, en 1314. (*Paul Marchegay, Archives d'Anjou*, Tome II). — Pierre BOUTEILLER, sieur de la Pinardière, fut élu Echevin de la ville d'Angers en 1684.

1° Claude, qui suit;
2° Germain HUNAULT, auteur du *premier Rameau*, rapporté ci-après;
3° Madeleine HUNAULT, femme de Jacques ERNAULT (1), Ecuyer, Seigneur de Charost;
4° Marie HUNAULT, mariée à Mathieu THOMAS (2), Ecuyer, Sieur de Jonchères, Avocat au présidial et Procureur de la maison de ville d'Angers, en 1646.

VI. Noble Claude HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière et de Marcillé, demeurant en la paroisse de la Membrolle, élection d'Angers, produisit ses titres de noblesse à Tours, le 28 avril 1667. (*Chevillard, Mémoire manuscrit.*) Il eut pour femme Anne BILLART, dont :

1° Noble Charles HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière, lequel vivait, en 1696; sa femme, dont le nom ne nous est pas connu, le rendit père de :
A. Renée HUNAULT, mariée à Pierre VARIN, Ecuyer, Seigneur du Chastelier.
2° Pierre HUNAULT, qui continue la descendance :

VII. Pierre HUNAULT, Ecuyer, embrassa la médecine qu'il exerça avec honneur à Angers, à la fin du XVII° siècle et au commencement du XVIII° siecle. Il est qualifié docteur-régent en la Faculté de Médecine de l'Université de la ville d'Angers, Conseiller, Médecin ordinaire de Sa Majesté le Roi, dans l'acte d'enregistrement de ses Armoiries qu'il fit à l'*Armorial officiel* dressé en vertu de l'Edit du mois de novembre 1696. (*Volume de la généralité de Tours, cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*) Sa Biographie se trouve dans *Moreri;* on a de lui plusieurs ouvrages estimés. Il fut père de :

VIII, René HUNAULT, Ecuyer, qui, à l'exemple de son père, s'adonna à la médecine; il fit ses études à Angers et fut reçu Maitre-ès-arts à l'âge de dix-huit ans. Il prit le grade de Docteur à Reims (*Hœfer, Nouvelle Biographie, tome XXV*), et plus tard, il alla s'établir à Saint-Malo. Il est mentionné dans l'*Armorial général* de 1696, *généralité de Bretagne*, *tome II*, *page* 803.)

René HUNAULT fut marié en secondes noces à Léonarde NEPVEU (3), dont il eut :

(1) « Messire Jacques ERNAULT, était Conseiller au présidial d'Angers en 1589. » — Son fils, noble Jacques Ernault, Sieur de la Daumerie, aussi Conseiller, fut élu Echevin d'Angers, le 1er mai 1600, (*Robert, Recueil des privilèges de la ville et mairie d'Angers.*) puis maire, le 1er mai 1607. (*Ibid*).

(2) Elie THOMAS, Sieur de la Rousselière, fut élu Conseiller Echevin perpétuel de la ville d'Angers, en 1716. (*Robert.*)

(3) Cette famille est originaire de Sablé. Pierre NEPVEU, Sénéchal de cette ville, en 1373, eut de Julienne le Vayer, Julien NEPVEU, mari de Sainte Quierlavoine. Nicolas Nepveu, Sieur de la Barbottière et Eustache Nepveu, était Lieutenant de Sablé, en 1516. Thomas Nepveu, fut élu Maire d'Angers, en 1628, (*Robert.*) ARMES : *d'azur, à trois anneaux d'or, remplis chacun d'une croisette du même.*



1° François, rapporté ci-dessous ;
2° Pierre HUNAULT, Ecuyer, qui fut médecin à Angers et publia plusieurs ouvrages imprimés dans cette ville, en 1756. (*Hoefer*, *Nouvelle Biographie*.)

IX. François HUNAULT, Ecuyer, né à Châteaubriand, en Bretagne, le 24 février 1701, fut envoyé à Rennes pour y faire ses humanités et sa philosophie, et de là à Angers où il étudia la médecine et se fit recevoir Maître-ès-arts. Pourvu du diplôme de Docteur en Médecine de la Faculté de Paris, il devint plus tard Membre de l'Académie Royale des Sciences, et succéda, en 1730, à du Verney dans la chaire de Professeur d'Anatomie au Jardin des Plantes; il est mort le 15 décembre 1742 sans postérité (*Michaud*, *Biographie universelle*.)

PREMIER RAMEAU

VI *bis*. Germain HUNAULT DE LA THIBAUDIÈRE, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, demeurant en la paroisse d'Estriché, Election de la Flèche et ressort d'Angers, fils puiné de Messire Charles HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Thibaudière et de Marcillé, et de dame Claude LESTOURNEAU, se maria par contrat du 18 janvier 1661, à demoiselle Marguerite DU BOIS (2), fille de feu Messire Louis du Bois, Chevalier, seigneur de la Tousche-Ferronnière et de dame Florence DAVY (3), sa veuve, demeurant en la maison seigneuriale de la Tousche. Ce contrat fut passé bourg de Saint-Germain, en présence de Mathieu Thomas, Ecuyer, sieur de Jonchères, beau-frère dudit sieur de la Chevallerie, tant en son nom que comme procureur de Messire Claude HUNAULT de la Thibaudière, Chevalier, seigneur de Marcillé frère aîné de l'époux, devant René Gillet, Notaire royal de la Cour de Saint-Laurent-des-Mortiers, résidant au bourg dudit Estriché. (*D'Hozier*, *Preuves pour les Ecoles royales militaires*.)

(1) Originaire de l'évêché de Nantes, les DU BOIS, Comtes de la Ferronnière, Seigneurs de la Rougère, de la Thibaudière, etc., ont été maintenus dans leur noblesse d'ancienne chevalerie, en 1669. ARMES : *de gueules, à trois coutelas d'argent en pal, les pointes en bas.*

(2) Les DAVY, Sieurs de la Fautrière, de Chauvigné, du Chiron, de Vaux. etc., très-vieille maison d'Anjou, portent : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un épi, le tout d'or.* « Antoine Davy, Sieur d'Argentré, avocat à Angers, en 1575, a écrit un « Recueil des choses les plus honorables arrivées au païs d'Anjou depuis l'an 1559. » Il étoit fils de Jean Davy, sénéchal de Duré et père de François Davy, Sieur d'Argentré, Professeur en droit en l'Université d'Angers » (*La Croix du Maine*, *Bibliothèque française*.)

Par jugement rendu à Tours, le 23 mai 1667, par M. Voysin de la Noiraye, commissaire départi pour l'exécution des ordres du Roi aux provinces de Touraine, Anjou et Maine, Germain HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Chevallerie fut, sur le vu de ses titres, confirmé en sa qualité d'*ancien Noble*. Cet acte, signé *Voysin*, fut produit par Louis René HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, en 1777.

Germain HUNAULT DE LA CHEVALLERIE eut de son alliance avec Marguerite DU BOIS DE LA FERRONNIÈRE, les enfants ci-après :

1° Charles-Claude, qui suit;
2° Germain HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Prieur de Daon, en l'Election de Château-Gontier, mentionné dans l'*Armorial général officiel de* 1696. (*Volume de la généralité de Tours, Cabinet des Titres, Bibliothèque nationale.*)
3° Pierre HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, prêtre, Curé de Saint-Aubin du Pavois, Election d'Angers, vivant en 1700. (*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)
4° Françoise HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, qui était veuve, en 1700, de Nicolas CADOT, Avocat au présidial d'Angers. (*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)
5° Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, femme de Claude GALICHON, Ecuyer, Sieur de Courchamps, tous deux cités dans l'*Armorial officiel de* 1696, *idem.*)

VII. Charles-Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, comparut à l'arrière-ban d'Anjou, comme il appert du certificat ci-après : « Nous, Louis-François de Servien, Chevalier, Marquis de Sablé, grand Sénéchal d'Anjou, certifions que Messire Charles-Claude DE HUNAULT-THIBAUDIÈRE, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, paroisse d'Estriché, a servi dans le ban convoqué par Sa Majesté, pendant tout le temps porté par ses ordres. En foy de quoy nous luy avons faict expédier le présent certificat, signé de nous et scellé du cachet de nos armes. Fait à Montfaucon, ce seize Septembre mil six cent quatre-vingt-neuf. Signé : *Servien.* »

Le Seigneur DE LA CHEVALLERIE épousa, par contrat du 27 juin 1691, demoiselle Catherine POISSON DE GASTINES (1), fille de Pierre Poisson, Ecuyer, Sieur de Gastines, Conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de feu dame Elisabeth Le Febvre, son épouse, demeurants à Angers, où ce contrat fut passé devant Lenfant, Notaire royal.

Charles-Claude HUNAULT DE LA CHEVALLERIE était mort avant 1700, car sa veuve fit enregistrer ses Armoiries dans l'*Armorial général de France de* 1696. Il laissa pour enfants :

(1) La famille POISSON est originaire de l'Anjou; *La Croix du Maine* parle d'un Pierre Poisson, Sieur de la Bodinière, Conseiller du Roi au présidial d'Angers, vivant en 1581. (*Bibliothèque française, tome II, p.* 308.) François, Ecuyer, Sieur de Gastines, fut élu Echevin le 1er mai 1674. ARMES : *d'azur, au dauphin d'argent, couronné d'or.* (*Lambron de Lignim et Armorial officiel de* 1696.)

1° Pierre-Germain, qui suit;
2° Marguerite Hunault de la Chevallerie, mariée à René Hullin (1), Chevalier, dont une fille unique ;
A Renée-Marguerite Hullin, qui s'unit par contrat, du 23 septembre 1726, avec Melchior-François de Hellaud, Chevalier, seigneur de Vallière et de la Verrie.

VIII. Pierre-Germain Hunault, Chevalier, seigneur de la Chevallerie, s'unit par contrat du 5 juin 1723, avec demoiselle Anne-Marie Bault de Beaumont (2), fille de feu François Bault, Ecuyer, Sieur de Beaumont, et de Dame Françoise du Port, sa veuve, demeurant tous en la ville d'Angers; ce contrat fut passé en ladite ville, devant Daburon, Notaire royal.

De cette union est issu :

IX. Messire René-François Hunault de la Chevallerie, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, ondoyé le 15 janvier 1723(1), qui fut Officier au régiment Dauphin-Dragon, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis. Lors de son mariage, contracté le 18 février 1763, avec demoiselle Jeanne-Louise Meusnier de Fonteny, fille de noble Louis-Martin Meusnier de Fonteny, Conseiller d'honneur aux bailliage et siége présidial de Chartres, et de dame Jeanne-Claude Collardeau, il demeurait en la ville de Chartres, où son contrat fut passé devant le Tellier, Notaire royal. Leurs enfants furent :

1° Germain, qui suit ;
2° Louis-René, Hunault de la Chevallerie, né le 24 avril 1766 et baptisé, le même jour en l'église paroissiale de la ville de Chartres, justifia de sa Noblesse devant d'Hozier, Juge d'armes de France, et fut sur son certificat délivré à Paris, le 8 août 1777, admis au nombre des gentilshommes que Sa Majesté faisait élever dans ses Ecoles royales militaires. (*Cabinet des Titres, Bibliothèque Nationale, à Paris*)
3° Auguste-Louise-Rosalie Hunault de la Chevallerie, baptisée le 7 septembre 1778, fut admise dans la Maison Royale de Saint-Cyr, sur certificat de noblesse de M. d'Hozier de Serigny, juge d'armes de France, en date du 31 mai 1788. (*Cabinet des Titres, Bibl. Nation.*)
4° Catherine-Mélanie Hunault de la Chevallerie, mariée le 21 novembre 1755, à Charles Urbain Richeteau, Seigneur de la Coudre.

(1) Les Hullin originaires d'Anjou, remontent au XIII[e] siècle. Armes : *de gueules, à deux bandes d'argent, accompagnées de trois besants du même rangés au barre* (*La Chesnaye des Bois.*)

(2) Nous trouvons de cette famille : Noble homme Toussaint Bault, Sieur de la Rigottière, élu Echevin le 1[er] novembre 1562, puis nommé maire d'Angers, le 1[er] mai 1567. Armes : *d'azur, à une branche de palmier d'or, et une épée d'argent garnie d'or, posées en pal et séparées par un croissant d'argent, posés en cœur.* (*Armorial des Maires d'Angers.*)



X. Germain HUNAULT, Ecuyer, Seigneur de la Chevallerie, épousa, par contrat du 4 septembre 1752, passé devant Bardoul, notaire à Angers, Marie-Anne GUILLEMOT DE KERGOUET, fille de Messire Jean Guillemot de Kergouët Capitaine commandant les milices du quartier de la paroisse du Trou, Ile et côtes de Saint-Domingue et de Marie-Hélène du Rocher. De ce mariage naquit le fils qui suit.

XI. René-Gérard HUNAULT, Chevalier, Seigneur de la Chevallerie, né le 18 février 1754, Sous-Lieutenant dans le régiment de Royal-Infanterie, compagnie de Crespy en 1772, émigré en 1791, fit la campagne de 1793 en qualité de volontaire dans la compagnie des Officiers du régiment de Brie, à la suite des Princes ; fut nommé Lieutenant-Colonel d'infanterie avec le commandement d'un bataillon dans la 4e légion, le 7 novembre 1799, par le Comte de Chatillon, Général en Chef de la Division catholique et royale du Bas-Anjou et Haute-Bretagne ; Chevalier de Saint-Louis, le 28 décembre de la même année, par Son Altesse Royale Monsieur, Lieutenant Général du royaume. (Le brevet lui en fut donné par le Roi, le 2 octobre 1816.)

Il fit la campagne des Cent-Jours dans l'armée vendéenne d'Anjou, en qualité de Major de division, sous le comte d'Autichamp.

Il épousa, le 20 janvier 1776, Marie-Geneviève-Jeanne JOUHAULT DES TOUCHES, fille de feu Jouhault des Touches et de Jeanne-Françoise Ligier de Puyraveau.

De ce mariage sont nés :

1° Charles-Jean, qui suit ;
2° Marie-Louise HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, mariée avec Louis-Charles-Emmanuel, marquis DE JOUSSELIN, Aide de camp de la Rochejacquelin.

XII. Charles-Jean HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, né à Angers, le 19 juin 1777, suivit son père à l'émigration, en 1791, et fut incorporé, le 2 décembre de cette année, dans la compagnie d'Officiers du régiment de Brie-Infanterie. Il fit la campagne de 1792, à l'armée des Princes. Licencié le 2 septembre de cette année, il entra dans le régiment d'Autichamp, le 1er juillet 1794, et passa, le 1er mai 1795, en qualité de Sous-Lieutenant dans le cadre des Officiers commandés par M. le Comte d'Allonville. Il fut un des cent quarante Officiers qui passèrent en Bretagne avec l'agrément des Princes, le 4 juin de cette année.

Il entra comme Aide-Major dans l'armée de M. de Scepeaux ; fit les campagnes de 1797, 1798, et fut nommé, en 1799, Aide de camp du Général Comte de Grignon, sous les ordres duquel il combattit jusqu'au 4 février 1800, époque de la cessation des hostilités. Rentré au service en qualité de Capitaine, en 1808, au régiment de Westphalie, le 10 septembre, un ordre du

Ministre de la Guerre le fit passer avec son grade dans le régiment de la Tour-d'Auvergne, avec lequel il resta en Italie jusqu'en 1814. — Le 8 février de la dite année, il tomba blessé au genou droit à la bataille du Mincio en enlevant une batterie autrichienne, à la tête de sa compagnie de carabiniers; fut fait prisonnier et rentra en France par suite de la paix du 11 août suivant. Nommé chef de bataillon, le 4 octobre, Chevalier de Saint-Louis le 5 novembre, il reprit le service actif comme Aide de camp du Général d'Autichamp, et fit avec lui la campagne des Cent-Jours dans l'armée vendéenne. Nommé Lieutenant-Colonel de la Légion de la Dordogne, depuis 13e de ligne, il fit partie, en cette qualité, de l'armée d'observation des Pyrénées en 1822, fit la campagne d'Espagne, en 1823, et y reçut le grade de Colonel et la Croix de Saint-Ferdinand d'Espagne de 2e classe. Il avait été nommé Chevalier de la Légion d'honneur en 1820; en 1826, il fut promu au grade d'Officier. Rentré dans ses foyers, par suite de sa demande, le 8 août 1830, il fut mis à la retraite par Ordonnance du 6 janvier 1838, et est mort à Poitiers, le 16 mars 1839.

M. le Colonel de la Chevallerie avait épousé à Poitiers, le 13 floréal, an IX, (3 mai 1801,) Sophie-Elisabeth-Louise DE TUDERT, dont sont issus :

1° Emmanuel-Louis-Adolphe, qui suit;

2° Charles-Louis-Ulie-Olivier HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, né à Poitiers, le 27 janvier 1805, sortit le 1er octobre 1826, de l'Ecole de Saint-Cyr, avec le grade de Sous-Lieutenant, servit dans le 8e régiment d'infanterie légère, sous les ordres de son père, qu'il suivit dans sa retraite en 1830. Il prit part, en 1832, au soulèvement de la Vendée, comme Aide de camp du Général d'Autichamp, et a épousé, le 20 juin 1836, à Moulidars, mademoiselle Marie-Thérèse DE THERASSON.

3° Marie-Alexandrine-Octavie-Alix HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, née à Poitiers, le 15 janvier 1809, mariée le 20 janvier 1830, à M. Augustin DU MOUSTIER, dont un fils : Marcel DU MOUSTIER.

XIII. Emmanuel-Louis-Adolphe HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, Chevalier, chef de nom et d'armes de la famille, né à Poitiers, le 17 mai 1802, nommé Sous-Lieutenant au 30e de ligne, le 8 août 1821, entra avec son grade dans le 13e de ligne et fit avec ce régiment la campagne d'Espagne, en 1823-1824 et 1825; il y fut décoré de l'Ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne de 1re classe et promu au grade de Lieutenant, le 27 octobre 1824; il se retira du service en août 1830.

Il a épousé, le 4 mai 1830, mademoiselle Louise-Caroline de BLOM, héritière des titres des marquis et barons de Blom. De ce mariage sont issus :

1° Carle-Joseph-Arthur, qui suit :

2° Marie-Olivier-Emmanuel HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, né à Poitiers, le 25 juin 1839; sortit le 1er octobre 1860, de l'École de Saint-Cyr; il était Officier

au 1er Chasseurs d'Afrique, lorsqu'il fut blessé à la bataille de Sedan, le 1er septembre 1870, et mourut le 1er mars 1873.

3° Marie-Caroline-Gabrielle HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, née à Poitiers, le 17 février 1841, religieuse de l'Ordre de Saint-Vincent-de-Paul.

XIV. Carle-Joseph-Arthur HUNAULT DE LA CHEVALLERIE, né à Poitiers le 12 avril 1831, a épousé, le 7 janvier 1862, à Versailles, sa cousine Marie-Camille DE JOUSSELIN, fille du marquis de Jousselin et de mademoiselle de Blosseville, fille du Contre-Amiral, Comte de Blosseville.

De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Gérard HUNAULT DE LA CHEVALLERIE ;
2° Hubert HUNAULT DE LA CHEVALLERIE ;
3° Jacques HUNAULT DE LA CHEVALLERIE.



DE JEANSON

EN CHAMPAGNE



Armes : *d'argent, au chevron de gueules, accompagné de trois cœurs du même posé 2 et 1 ; au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.* — Casque de Chevalier *timbré d'une couronne de Comte.*



La famille DE JEANSON, *aliàs* JANSON, est originaire de l'Ile-de-France, où, suivant la tradition, elle serait venue d'Angleterre à l'époque des guerres anglaises ; de là, elle passa en Champagne, où elle a possédé, au dernier siècle, des propriétés importantes.

Un de ses membres a été reçu Chevalier de Malte en 1788, sur ses preuves de noblesse faites par-devant le chapitre de l'Ordre.

Ses alliances, contractées avec de très-bonnes familles, témoignent de l'honorable position qu'elle n'a cessé d'occuper. Nous citerons particulièrement celles qu'elle a eues avec les familles de : Baudéan, Le Cerf de la Mairie, Henne de la Neuville, Hebray de Larochelle, Alissan de Chazet, Croville de Saint-André, Baret de Beauvais, Varanguien de Villepin, Charpentier de Cossigny, Gondallier de Tugny, etc.

Sa filiation directe, établie sur actes originaux, commence à partir de :

I. Noble Edme Jeanson, Bourgeois de Paris, en 1636, que l'on trouve relaté dans une quittance donnée par-devant les notaires du Châtelet de Paris, le 4 mars 1636, par Charles Marquis de Saint-Simon, à haut et puissant Seigneur Claude de Bretagne, Comte des Vertus.

Il épousa Élisabeth Baudéan, fille de Mathurin Baudéan, Bourgeois de Paris.

Elle était veuve en 1667, ainsi qu'il résulte d'une quittance qu'elle donna en son nom et au nom de ses enfants mineurs, « et mêmes majeurs, » à la Princesse Marie de Bourbon, veuve du Prince de Carignan, de la somme de 11,747 livres qui lui était due. Cette quittance est datée du 23 juillet 1667.

De leur union sont nés plusieurs enfants, entre autres :

II. Noble Edme Jeanson, IIe du nom, vivant à Troyes, qu'on trouve enregistré à l'*Armorial général officiel de la France*, de 1696, en la généralité de Champagne.

Il a épousé, en 1710, demoiselle N., dont il a eu pour fils :

III. Noble Edme Jeanson, IIIe du nom, Officier au régiment des Gardes du Roi.

Il a épousé, en 1750, Marie Clément, fille de Valentin Clément, dont il a eu les enfants ci-après :

1o François Edme, qui forme le degré suivant ;
2o Louis-Joseph Jeanson de Bermond, né en 1718, nommé Commissaire des guerres au lieu et place de M. de La Flèche de Grandpré, à la suite d'une information faite par le Lieutenant de la Connétablie et Maréchaussée de France, en date du 7 novembre 1765.
Il avait été précédemment Directeur des Postes à l'armée d'Italie;
3o Hilaire Jeanson, Prêtre, Prieur de Grancey, en 1753.

IV. François-Edme de Jeanson, Ecuyer, Président Trésorier de France honoraire au bureau des finances de Champagne, né en 1715, demeurait à Chablis.

Il a épousé, le 10 mai 1774, Nicole-Marie-Louise Le Cerf de la Mairie, fille de Louis-Nicolas Le Cerf de la Mairie, Avocat en Parlement au Bailliage de Guise, et de Marie-Anne Henne de la Neuville, fille de Pierre Henne de la Neuville et d'Anne Baudrinet.

De ce mariage sont nés quatre enfants :

1° Edme-Louis de Jeanson, ancien Directeur des Droits réunis ;
2° Louise-Joséphine de Jeanson, mariée à M. Hebray de La Rochelle, ancien Officier des Gardes du Corps, Chevalier de la Légion d'honneur ;
3° Marie-Thérèse de Jeanson, mariée en premières noces à M. Bocquet d'Anthenay, Directeur des Contributions indirectes ; et, en secondes noces, à M. le Chevalier Alissan de Chazet, attaché à la Maison du Roi ;
4° Auguste-Edme-Joseph, qui suit :

V. Noble Auguste-Edme-Joseph Chevalier de Jeanson, né et baptisé à Ay, le 19 décembre 1784, en la paroisse de Saint-Brice, fut reçu Chevalier de Malte de minorité, par bulles en date du 20 décembre 1788, et autorisé à porter la croix dudit Ordre par décret royal, en date du 22 août 1824.

Il a épousé, le 13 avril 1812, Mademoiselle Amable-Suzanne Croville de Saint-André, fille de M. Croville de Saint-André, Secrétaire particulier, et de Louise Thieriet, Dame d'atours de madame Victoire, tante du Roi, de la famille normande des Croville, Seigneurs de Gouberville, de l'Élection de Valognes.

De ce mariage est né un fils unique :

VI. Noble François-Anatole, Chevalier de Jeanson, qui a épousé en premières noces, le 15 décembre 1840, Mademoiselle Marie Baret de Beauvais, fille de M. Baret de Beauvais, ancien Chef de bataillon et Juge de paix à Guéret (Creuse), berceau de sa famille, et de dame Irma Duris de Boulimbert ; et en secondes noces, le 25 août 1846, Mademoiselle Séraphine-Flavie Varanguien de Villepin, d'une famille notable de Flandre, alliée aux de Chantereine, de Cuvelier, de Pieffort, de Landre, et de Gabriel Architecte du Roi Louis XVI, etc.

Du premier lit est née une fille :

1° Marie-Augustine-Berthe de Jeanson, mariée le 21 septembre 1864 à M. Adolphe Charpentier de Cossigny, Directeur des haras de Rodez, de la famille des Charpentier, Seigneurs de Foissel, d'Essainville et de Cossigny, qui a eu un Chevalier de Malte, en 1771.

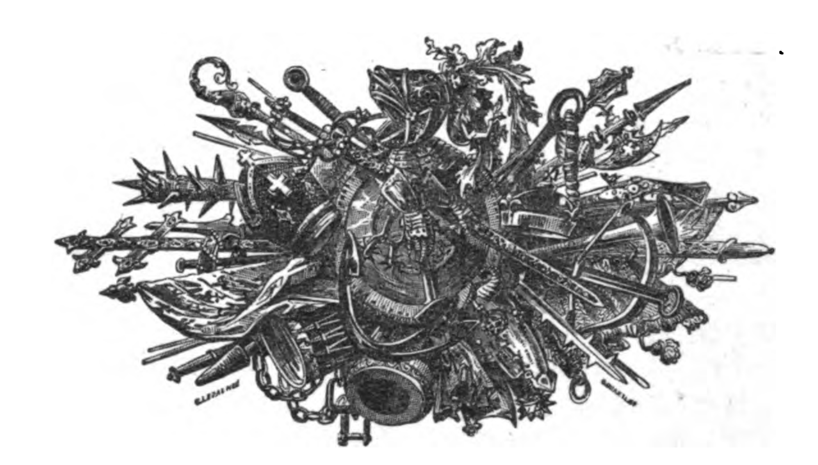


Du second lit sont venus trois enfants :

2° Marie Louise DE JEANSON, mariée le 11 décembre 1873 à M. Arthur-Vulfrand GONDALLIER DE TUGNY, Capitaine d'infanterie, Chevalier de la Légion d'honneur (de la famille Gondallier de Tugny, de l'Élection de Soissons, et descendant de François-David Gondallier de Tugny, Chevalier de Saint-Louis, ancien Aide-major des Chevau-Légers de la Garde du Roi);

3° Claude-Auguste-Raoul DE JEANSON, Officier de cavalerie, non marié;

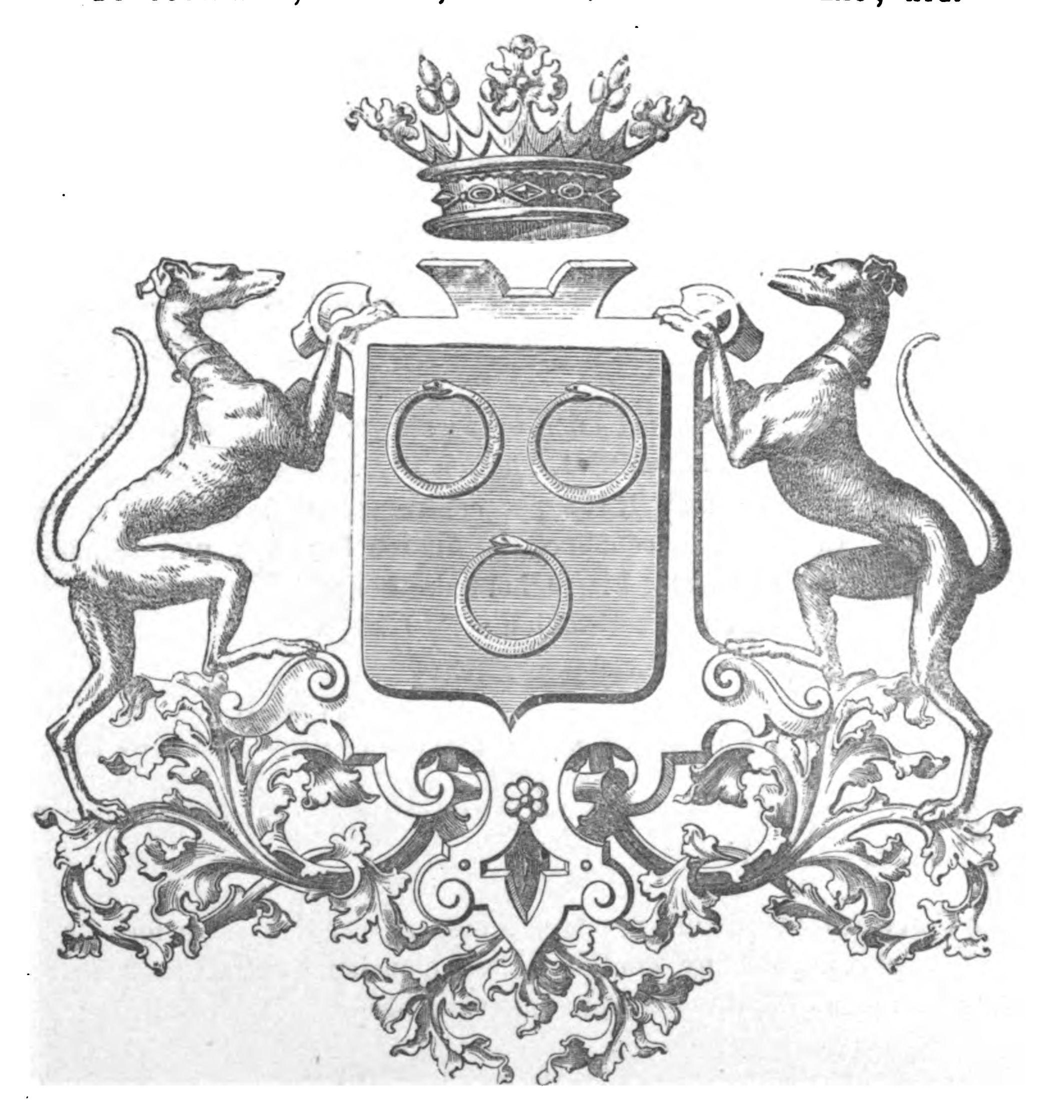
4° Gaston-Fernand DE JEANSON, Sous-Officier de cavalerie, non marié.



DE LAUZON

POITOU

Barons de la Poupardière ; Seigneurs de Lirec, du Mazay, d'Aubervilliers, de la Montat, de Beaumarchais, de la Touche, des Bagnaux, de Prémilly, de Nalliers, du Pin-Trimoullois, du Vieux-Viré, de la Chebassière, de Cloué, de Gournay, des Pontarnières, de Chaumeil, de Plibou, de Lorigny, de la Mosnerie, de la Boucholière, de la Garrelière, de la Gontrie, des Deffands, de Chazeaux, de la Paillère, de Laubuge, du Cousteaux, de Peré, de Mons, de l'Herigondeau, etc.



Armes : (Suivant d'Hozier) d'*Azur, à trois serpents d'argent posés en rond 2 et 1 ; se mordant le bout de la queue* (1). — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux lévriers.*

(1) Thibaudeau, dans son *Histoire du Poitou*, dit que James et François de Lauzon tous deux maires de



A famille DE LAUZON, dont le nom se trouve orthographié LAUZON et LAUSON dans les chartes, est authentiquement connue en Poitou depuis l'année 1518. « De longues minorités, des maisons mises à bail, ont « fait disparaître les anciens titres de cette famille, dit « Thibaudeau. »

En tout cas, l'on peut croire avec Beauchet-Filleau (*Familles de l'ancien Poitou*), que cette famille fut étrangère au Poitou avant James DE LAUZON, et nous avons d'autant plus raison de nous rallier à l'opinion de ce savant généalogiste, que nous avons sous les yeux deux chartes passées à Tournay, l'une en 1341 et l'autre en 1390, où figure un Jehan DE LAUZON.

D'après les savants ouvrages de Beauchet-Filleau, Thibaudeau, la Chesnaye des Bois et autres, la filiation authentique de la maison DE LAUZON remonte à :

Philippe DE LAUZON, qui épousa, vers 1485, Jehanne DE TANGUY. Il fut père de :

James DE LAUZON, Avocat en cour royale, plus tard au présidial de Poitiers, maire de cette ville en 1541, mort en 1549.

Il se maria le 1er mai 1518, par contrat passé à Poitiers, devant Mes Vernon et Gastineau, avec demoiselle Andrée LAURENS, fille de honorable homme et sage maistre Pierre Laurens, Conseiller et avocat du roi, et de Marie Guerry. Il eut de cette union :

1° René DE LAUZON, Chanoine de Saint-Hilaire de Poitiers ;
2° François DE LAUZON, marié à Hilairette BOYNET, fille de Pierre Boynet, Seigneur de la Fresnandière ;
3° Martial DE LAUZON, Chanoine et Chantre de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers.

De François est sortie une nombreuse descendance, laquelle a formé plusieurs branches importantes, dont la noblesse d'ancienne extraction a été reconnue à différentes époques, et dont une seule subsiste actuellement.

Poitiers, en 1541 et 1573, portaient : d'*Azur, à trois serpents d'argent mordant leur queue, 2 en chef, 1 en pointe, à la bordure de gueules, chargée de 6 besants d'or.*

Ces armoiries étaient peintes dans la grande salle de l'hôtel de ville de Poitiers détruite en 1792. Cette bordure était vraisemblablement une brisure adoptée par une branche cadette ; néanmoins, après avoir été abandonnée pendant longtemps, elle a été reprise, il y a quelques années, par un membre de la famille.

Philippe DE LAUZON, Écuyer, Seigneur et Baron de la Poupardière (par érection du 3 janvier 1552) et Jacques DE LAUZON, Seigneur de la Roulière, furent maintenus nobles par Me Quentin de Richebourg, le 13 mars 1715.

François DE LAUZON, Écuyer, Seigneur de Chaumeil, et damoiselle Françoise DE LAUZON, obtinrent confirmation de noblesse de Messire Gilles de Meaupou, Chevalier, Comte d'Ableiges, le 5 mai 1699.

Charles DE LAUZON, Seigneur de la Boucholière, et les autres dénommés ci-dessus furent maintenus nobles, par sentence non expédiée de Messieurs Colbert, Barentin et Rouillé du Coudray, Commissaires du Roi, Intendants en Poitou, en 1667.

CHARGES ET HONNEURS. Cette famille a fourni deux Maires de Poitiers en 1541 et 1573; des Conseillers aux Parlements de Paris et de Bretagne; des Conseillers au Présidial de Poitiers en 1594; des Juges Conservateurs des Privilèges de l'Université de Poitiers en 1580 et 1584; des Conseillers d'État, un Président au Grand Conseil; un Intendant de Provence et de Guyenne, un Gouverneur du Canada de 1650 à 1657; un Sénéchal de la Nouvelle-France, tué en 1661; un Grand Maître des Eaux et Forêts de Guyenne, Poitou, Saintonge, Angoumois, Aunis et des anciens domaines de Navarre; un Aumônier ordinaire du roi Louis XIII; deux Gentilshommes de la Chambre du Roi Louis XIII; deux Mousquetaires de la Garde des Rois Louis XIV et Louis XV; un Garde du Corps du Roi Louis XV; des Officiers de terre et de mer, dont un Lieutenant des Maréchaux de France à Poitiers en 1758; un Chevalier de l'ordre de Saint-Michel, par brevet donné à Poitiers le 28 novembre 1651; un Chevalier de Saint-Louis en 1758.

La maison DE LAUZON était représentée au Xe degré de sa filiation par :

X. Joachim-Augustin DE LAUZON, Baron DE LAUZON, né le 16 septembre 1772, qui émigra et fit la campagne de l'armée des princes dans les compagnies rouges, puis aux hussards de Choiseul, d'abord comme cadet, ensuite en qualité de Maréchal des Logis. Il épousa le 4 juillet 1804, Henriette DU BOUEX, fille de Memin du Bouex, Marquis de Villemort, député aux états-généraux, en 1789, et de Charlotte DE CARVOISIN, dont :

1° Ernest-Marie-Joachim, Baron DE LAUZON;
2° Memin-Marie-Joseph, qui suit;
3° Césaire-Marie-Esprit DE LAUZON, né le 11 septembre 1815, marié le 7 septembre 1840 à Antoinette DE VANSAY, fille de Charles, Baron de Vansay et de Charlotte de Vansay, dont :
  A. Marthe DE LAUZON;
  B. Alliette DE LAUZON;
  C. Antoine DE LAUZON, né en mars 1851.

XI. Memin-Marie-Joseph DE LAUZON, marié le 12 octobre 1847, à Caroline DE SUYROT, fille de Charles de Suyrot et de Pauline de la Roche-Saint-André, dont il eut :

1° François-Marie-Joseph, qui suit ;
2° James-Marie-Augustin DE LAUZON, né le 22 octobre 1851 ;
3° Étienne-Marie-Joseph DE LAUZON, né le 13 décembre 1853 ;
4° Soline-Marie DE LAUZON ;
5° Antoinette-Marie-Henriette DE LAUZON ;
6° Élisabeth-Marie-Radegonde DE LAUZON.

XII. François-Marie-Joseph DE LAUZON, né à Nantes, le 27 avril 1849, et marié en juillet 1876 à Marie LOUVART DE PONTLEVOYE, fille d'Adhémar Louvart de Pontlevoye et de Célina des Nouhes de la Cacaudière.

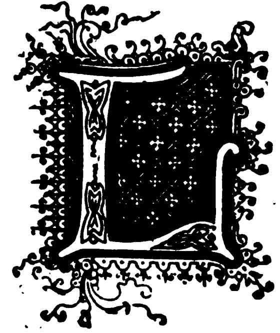


LÉVIS-MIREPOIX

ILE-DE-FRANCE, LANGUEDOC

DUCS DE LÉVIS ET DE VENTADOUR; MARQUIS DE MIREPOIX, DE GAUDIEZ, DE LERAN, DE POLIGNY, DE CHATEAUMORAND; COMTES DE VILLARS, DE LA VOUTE, DE CHALUS, DE QUÉLUS; BARONS DE COUSSAU, ETC.

ARMES : *d'or, à trois chevrons de sable.* — COURONNE *de Duc.* — SUPPORTS : *deux lions.*
DEVISE : « *Dieu aide au second chrétien Lévis !* »



LES origines de la maison DE LÉVIS sont légendaires. Une antique tradition la fait sortir de la tribu sacrée du peuple de Dieu, et la rattache ainsi à la famille de saint Joseph. Quel que soit le degré d'authenticité de cette vieille et touchante légende, il est digne de remarque que les LÉVIS se sont toujours montrés, par leurs actions et par leurs vertus, à la hauteur d'une si illustre origine. L'honneur, la loyauté, la religion ont à toutes les époques trouvé en eux d'ardents défenseurs, et le noble titre de *Maréchal de la Foi*, attaché à leur nom depuis huit siècles, n'a jamais périclité entre leurs mains.

Le château de Lévis, auquel cette maison a donné son nom, était situé en la province de l'Ile-de-France, entre Chevreuse et Versailles.

Le monastère de Notre-Dame de la Roche, fondé par les Sires de LEVIS, entre leur château et Chevreuse, renfermait de précieux documents relatifs à leur maison; malgré cela il a été cependant difficile d'établir leur filiation régulière avant le douzième siècle.

Le père Anselme donne la filiation de la maison DE LÉVIS depuis Philippe DE LÉVIS, Chevalier, vivant en 1197 et père de Guy I[er], célèbre par ses exploits dans les guerres contre les Albigeois. Le Comte Simon de Montfort, beau-frère de Guy, le nomma maréchal de l'armée des Croisés, dite : *Armée de la Foi*, et lui fit présent de riches domaines conquis sur les hérétiques entre autres du château et de la Baronnie de Mirepoix, dont le donataire rendit hommage lige au Roi Saint-Louis, en 1226. A cette époque, la maison DE LÉVIS s'établit dans le Languedoc, où elle devint une des plus puissantes et des plus illustres du pays par ses alliances, par ses possessions et par sa munificence envers les églises et les monastères. Les aînés des descendants

de Guy de Lévis, ont conservé et porté héréditairement le titre de : *Maréchaux de la Foi.*

Nous ne pouvons suivre dans leurs développements les *onze* branches qui sont sorties de cet arbre illustre, et qui ont brillé d'un si vif éclat.

Parmi ses alliances sont comprises dans ce dernier siècle les familles de Bourbon, de Montmorency-Laval, de Roncherolles, de Montalembert, d'Aubusson de La Feuillade, de Scey-Montbéliard, de Forstner, de Grammont, de Saint-Innocent, de Bousies, de Montrond, de Christen, de Jouffroy d'Abbans, de Montalembert, de Mérode, de Crillon, d'Hinnisdal, de Beauffort, Pruvost de Saulty, de Castries, de Flacelière Saint-Juan, etc.

Cette maison est actuellement représentée par :

I. Adrien-Charles-Guy Marquis de Lévis-Mirepoix, Duc et Grand d'Espagne de première classe, né en 1820, marié le 28 mai 1844 à Marie-Josèphe-Hildegarde-Ghislaine de Mérode, fille du Comte Henri de Mérode, née le 18 novembre 1820, dont :

Charles-François-Henri-Jean-Marie de Lévis-Mirepoix, né le 21 juillet 1849.

II. Frère : Adélaïde-Charles-Marie-Sigismond, Comte de Lévis-Mirepoix, né en 1821, marié le 18 juillet 1843, à Julliette de Crillon, fille du Duc de Crillon et de la Duchesse née Rochechouart-Mortemart, dont :

1° Gaston-Gustave-Marie, né le 5 mai 1844, marié le 4 juillet 1867, à Marie-Thérèse d'Hinnisdal ;

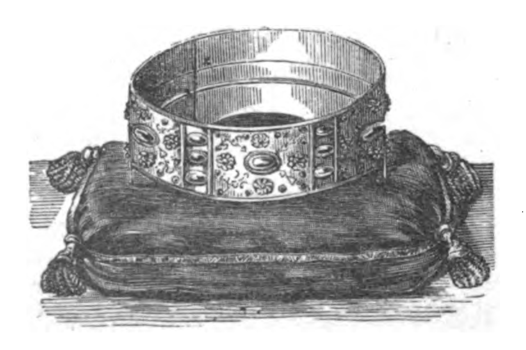
2° Adrien-Charles-Félix, né le 1er mai 1846, lieutenant de cavalerie, marié le 9 avril 1872 à Adélaïde-Albertine-Marthe Pruvost de Saulty dont :

A N., né en novembre 1874;

B Armande-Félicité-Joséphine-Marie-Nelly, née le 18 mars 1873 ;

3° Adrien-Charles-Marie-Valentin, né le 8 janvier 1849, lieutenant de cavalerie, marié le 17 janvier 1874 à Isabelle-Henriette-Marie-Ghislaine de Beauffort, dont :

A Félicité, née le 17 septembre 1874.



DE LICHY DE LICHY

NIVERNAIS ET BOURBONNAIS

COMTES ET MARQUIS DE LICHY; SEIGNEURS DE PARIGNY-SUR-SARDOLLE, DE GRAND-CHAMP, DE CHEVROUX, DE CHÉRY.



ARMES : *D'azur, à la bande d'argent, accostée de trois losanges d'or, péries en bande et posées 1 en chef et 2 en pointe.* — **COURONNE** : *de Marquis.* — **DEVISE** : *Aussi noble que Henry.* (Armorial général officiel de l'année 1696).



riginaire du Nivernais, cette famille noble d'ancienne chevalerie s'est répandue en Bourbonnais, et a possédé des fiefs importants dans ces deux provinces.

Actuellement cette famille se compose de :

I. Charles DE LICHY DE LICHY, marié en 1836 à Séraphine MASSON DE LA VÉRONNIÈRE, dont il a quatre enfants :

1° Blanche DE LICHY, Comtesse DE SAISY DE KÉRAMPUIL;
2° Jacques DE LICHY, marié en 1875, à Caroline DE MASCUREAU;
3° Pierre DE LICHY, marié en 1875, à Marguerite DE CABANNES DE CAUNA;
4° Isabelle DE LICHY, mariée à M. DU SOULIER.

II. Auguste DE LICHY DE LICHY, marié en 1840, à Hortense ALADANE DE PARAIZE, dont il a eu :

1° Octavie DE LICHY, baronne DE MORTHEMER;
2° Et Berthe DE LICHY.

III. Paul DE LICHY DE LICHY.

IV. Octave DE LICHY DE LICHY, marié en 1848, à Caroline DE THOURY, dont il a eu :

1° Louis DE LICHY;
2° Marie-Thérèse DE LICHY;
3° Eugénie DE LICHY;
4° Et Madeleine DE LICHY.

V. Eugénie DE LICHY, Comtesse DE ROCHEFORT DE LA VALETTE.

VI. Hyacinthe DE LICHY DE LICHY, marié en 1858, à Henriette DUPIN DE LA GUERIVIÈRE, dont il a eu :

1° Louise; 2° Marthe; 3° Henry DE LICHY.

Tous les six enfants de Joachim DE LICHY DE LICHY et de Marie-Louise GIROD DE MONTROND.

VII. Madame Henry DE LICHY, née Virginie DE VILLAINES, veuve depuis l'année 1854, sans enfants.

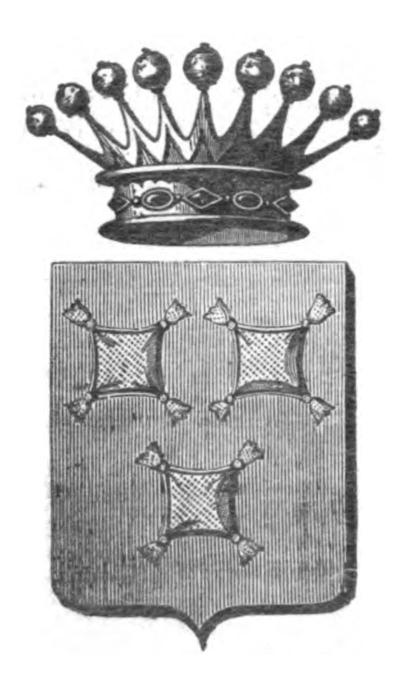
VIII. Madame Amédée DE LICHY, née Clotilde D'ALIGNY, veuve depuis l'année 1855, et qui a une fille :

Marie DE LICHY, Comtesse DE ROCHEFORT D'AILLY.

LE NEUF DE NEUFVILLE

NORMANDIE

COMTES DE SOURDEVAL ET DE TOURNEVILLE
SEIGNEURS DE NEUFVILLE, MONTENAY, SAINT-VICTOR, COURTONNÉ, ETC.



ARMES : *de gueules à trois quarreaux bouffetés d'or*. COURONNE : *de Comte*.



Originaire de Normandie, la maison LE NEUF DE NEUFVILLE, peut prouver sa filiation sur preuves authentiques dès 1371, et a été maintenue dans sa noblesse par arrêts du Conseil d'État des 4 décembre 1659 et 1er septembre 1667.

Elle s'est divisée en trois branches principales :

1° L'aînée des LE NEUF DE NEUFVILLE;
2° La DEUXIÈME BRANCHE des LE NEUF, Comtes DE SOURDEVAL;
3° Et la TROISIÈME BRANCHE des LE NEUF, Comtes DE TOURNEVILLE.

En 1573, Gilles LE NEUF, Conseiller, qui substituait le Bailli de la ville de Caen, présida les Assises de Falaise.

En 1630, Messire Jean LE NEUF, Écuyer, était Lieutenant du Roi en la Vicomté de Caen.

En 1711, Georges LE NEUF, Seigneur de Neufville, était Elu Contrôleur des greniers à sel de l'élection de Falaise.

En 1772, Charles LE NEUF, Seigneur de Neufville, Conseiller du Roi, épousa Françoise DE MAZIN DE LUZARD, fille de M. Mazin, Seigneur de Luzard, Chevalier de l'Ordre royal de Saint-Louis, Directeur-général des plans et places de guerre du Roi.

Cette famille est actuellement représentée par M. MARTIN LE NEUF DE NEUFVILLE, Vice-président du Tribunal civil d'Alençon, Homme de lettres, Chevalier de Saint-Grégoire le Grand, Officier de l'Instruction publique, etc.

DE NOZZOLINI

(ITALIE)



ARMES : *d'azur, à un vase étrusque d'argent allumé de gueules en pointe, surmonté d'u croix pommetée d'argent en chef, et accompagné de deux étoiles d'or à huit rais posées aux flancs de l'écu, l'une à dextre et l'autre à senestre. — Casque de Chevalier orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu.*



LA famille DE NOZZOLINI est enregistrée, comme étant originaire de Pise et de Livourne, sur le Livre d'Or de la

Noblesse de Fiesole, lequel est conservé dans les Archives royales de la députation sur le règlement de la Noblesse de Florence. (Certificat délivré le 6 octobre 1840 par Massimiliano Bagni, Secrétaire de la députation sur la Noblesse et la Cité de Florence.)

Cette famille est actuellement représentée par :

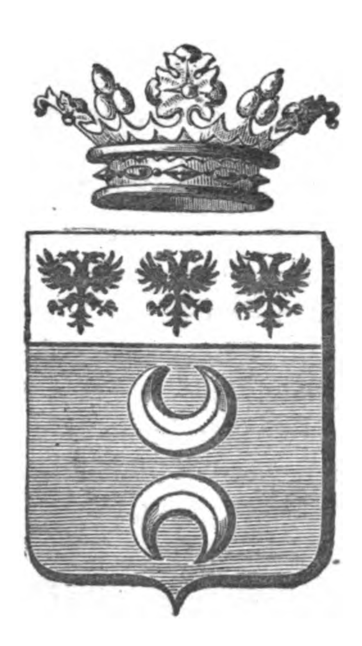
Noble Joseph DE NOZZOLINI, résidant à Kieff (Russie).

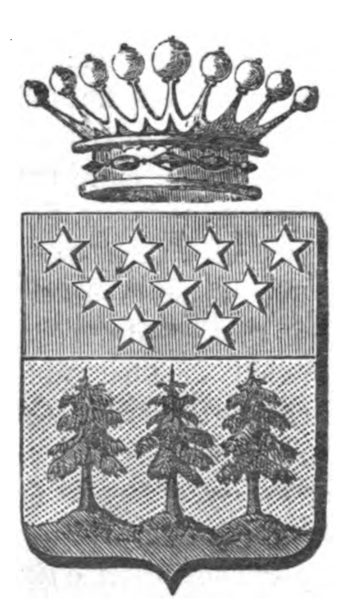


PERROT DE THANNBERG

FRANCE, ANGLETERRE, SUISSE ET AUTRICHE

Comtes de Thannberg; Marquis et Comtes de Fercourt;
Seigneurs de Saint-Dié, de Chateaurouge, de la Neufville,
de Lauchaillou, de La Malmaison, de Champmarin,
des Carneaux, du Courtil, de Thénart,
de la Tour, d'Ablancourt, de Meaux, de Jouy,
de Rubelles, de la Salle, de la Vallée, de Cauvigny,
de la Boissière, de Crèvecœur, de Sainte-Geneviève,
de Villefranche, de Carry, d'Argençon,
du Plessis, de la Bourdillière,
de Saint-Néré, du Vernay, et autres lieux.





Armes de Perrot : *d'azur, à deux croissants d'or adossés, l'un montant, l'autre versé; au chef d'argent, chargé de trois aiglettes de sable à deux têtes, au vol éployé.* — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *Deux Aigles.* — Cimier : *Une Aigle issante.*

Armes de Thannberg : *d'or, à trois sapins de sinople rangés sur trois collines du même; au chef de gueules, chargé de neuf étoiles d'argent, posées 4, 3 et 2* (1). *L'écu posé sur une ancre au naturel.* — Supports : *Deux lions armés et lampassés de gueules.* — Couronne : *de Comte.* — Cimier : *Un lion issant armé et lampassé de gueules, tenant de sa patte dextre une épée d'argent garnie d'or.* — Devise : Semper ad altum.

(1) Une branche de la famille a porté au lieu du *chef de gueules, à neuf étoiles d'argent* : *un chef de gueules, chargé de deux épées d'or en sautoir.*



ARMI les maisons nobles de la province de l'Ile-de-France (où elle est venue de Franche-Comté vers l'an 1440), il n'en est pas de plus considérable et de plus distinguée que celles des PERROT, tant par ses alliances prises dans la meilleure noblesse, que par ses charges de magistrature, ses honneurs et dignités, la quantité et l'importance des Fiefs et Seigneuries qu'elle a possédés.

Au nombre de ses illustrations, on compte : un Archevêque de Besançon au XIIe siècle; deux Présidents aux enquêtes du Parlement de Paris; un Président de la Chambre des Comptes; un Vice-Roi d'Ecosse et d'Irlande; un Prévôt des Marchands de la ville de Paris; un grand nombre de Conseillers au Parlement; des Commandeurs et des Chevaliers de Malte; un Grand-Maître des eaux et forêts de Touraine, Anjou et Maine; un Général de l'Ordre des Chartreux; un Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris; un Membre de l'Académie Française; un Grand Bailli de Morée; un Gouverneur des Iles et Côtes d'Acadie; un grand nombre d'Abbés; une foule d'Officiers de terre et de mer; un grand nombre de Chevaliers de Saint-Louis, etc., etc.

Parmi ses alliances, on remarque les noms les plus illustres de la Noblesse du Parlement de Paris, entre autres ceux des : Gobelin, de Thou, Denis de Moussy, Prevost de Breneux, Le Maçon, d'Auneux, Bourlon, de Pommereu, Texier d'Hautefeuille, Goyet de la Championnière, des Forges, de Rochefort, des Cordes, Nau, Besnard, des Fourmentières, de Combault, Le Ragois de Bretonvilliers, Bossuet, de Créquy, Boille, de Percy, Gron, de Nogentel, Hotman, Minutoli, de Chapeau-Rouge-Popillon, Salladin-Beck, Guillermet, Gardelle, Michée, d'Auvergne, Crocquet, de Chaunes, Mainard de Bellefontaine, de l'Aubespin, de Croisilles, Barentin, de la Guède, Lubert, de Goussey du Breuil de Venisy, de Menou, de Valence, de Marchangy, Rogues de Fursac, Ardent du Masjambost, etc.

La famille PERROT a formé six branches principales, savoir :

1° La PREMIÈRE BRANCHE, établie en Angleterre, éteinte;
2° La DEUXIÈME BRANCHE, à Genève, éteinte;
3° La TROISIÈME BRANCHE, des SEIGNEURS DE LA MALMAISON, éteinte;
4° La QUATRIÈME BRANCHE, des SEIGNEURS DE MEAUX et DE RUBELLES, éteinte;
5° La CINQUIÈME BRANCHE, des SEIGNEURS DU PLESSIS et DE LA BOURDILLIÈRE, éteinte;
6° Et, enfin, la SIXIÈME BRANCHE, actuellement existante, des COMTES DE THANNBERG, en France.

Sa filiation, établie d'après un ancien mémoire manuscrit de l'année 1650, les preuves faites à Malte, et les principaux ouvrages héraldiques, tels que Blanchard, La Chesnaye-des-Bois, le *Dictionnaire* de Moreri, le Nobiliaire manuscrit de Galland à la Bibliothèque de l'Arsenal, le *Mercure*

de France et, enfin, d'après les documents anciens conservés aux Archives des Comtes PERROT DE THANNBERG, remonte à :

I. N. PERROT, vivant en 1330, qui eut deux enfants :

1° JEAN, qui suit;
2° Guillaume PERROT, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE établie en Angleterre, dont il sera parlé plus loin.

II. Jean PERROT, Chevalier, nommé visiteur des châteaux et forteresses du Duché de Bourgogne, par lettres patentes du Duc, en date de l'année 1407. (Ancien mémoire manuscrit.)

Il eut de sa femme, dont le nom est resté inconnu, le fils qui suit :

III. Guy PERROT, Chevalier, Secrétaire d'Etat de la Princesse Marie de Bourgogne, fille du Duc Charles, reçut le serment de fidélité prêté à cette Princesse, l'an 1465. (*Idem.*) Il a laissé pour fils :

IV. Emile ou Milles PERROT, Ecuyer, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes, et ensuite Conseiller au Parlement de Paris, puis Echevin de ladite ville, le 16 août 1515, lequel mourut en 1522.

Il avait épousé, en premières noces, Denise GOBELIN ; et, en secondes noces, Marguerite DE THOU, de la famille du Chancelier. Elle mourut le 22 février 1533.

Du premier lit vinrent :

1° Nicolas PERROT, qui suit;
2° Émile PERROT, IIe du nom, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE établie à Genève, dont il sera parlé en son lieu;
3° André PERROT, qui laissa deux enfants :
   A. N. PERROT, Administrateur de l'Hôtel-Dieu de Paris, mort sans enfants;
   B. Juste PERROT, Général de l'Ordre des Chartreux;
4° Jean PERROT, Écuyer, Seigneur de la Malmaison, auteur de la TROISIÈME BRANCHE de ce nom, dont il sera parlé en son lieu.

Du deuxième lit vinrent;

5° Marie PERROT, femme de Denis DE MOUSSY;
6° N. PERROT, femme de N. PREVOST, Seigneur de Breneux.

V. Nicolas PERROT, Ier du nom, Ecuyer, Seigneur des Carneaux et du Courtil, d'abord Echevin de la ville de Paris, le 16 août 1541, fut élu Prévôt des Marchands, le 16 août 1556; il est mort le 17 mai 1567.

Il avait épousé Anne LE MAÇON, fille de Jacques Le Maçon et de Marguerite de Thou.

De ce mariage sont nés dix garçons et neuf filles, entre autres :

1° NICOLAS, qui suit;
2° Claude PERROT, Ecuyer, mort sans lignée;
3° François PERROT, Ecuyer, de la religion réformée, mort à Sedan, à l'âge de quatre-vingts ans, laissant une fille mariée au baron D'AUNEUX, petit-fils du Chancelier HURAULT DE CHIVERNY;
4° Jean PERROT, Ecuyer, Seigneur de Thenart, Conseiller de l'Hôtel de Ville de Paris, et l'un des Gouverneurs et Administrateurs de l'Hôtel-Dieu, mort en 1641;
5° Denis PERROT, Seigneur de la Tour, de la religion réformée, mort sans hoirs;
6° Pierre PERROT, Conseiller et Procureur du Roi en l'Hôtel de Ville de Paris, mort le 3 juillet 1627; il avait épousé en premières noces, Catherine BOURLON, dont il eut une fille :
  A. Catherine PERROT, femme de M. Etienne CHARLET, Seigneur d'Esbly et de Garennes, Conseiller en la Cour du Parlement;
  Et en secondes noces Louise DE POMMEREU, fille de Michel DE POMMEREU, Ecuyer, Seigneur de la Bretesche, dont une fille :
  B. Marie PERROT, mariée à M. TEXIER D'HAUTEFEUILLE, Conseiller au Parlement.

VI. Nicolas PERROT, IIe du nom, Ecuyer, Seigneur de Saint-Dié, fut reçu Conseiller au Parlement, en 1554; épousa, le 19 août 1555, Demoiselle Claude GOYET, fille de François Goyet, Ecuyer, Seigneur de la Championnière, en Touraine, et de Saint-Dié, en Blésois, Conseiller et Avocat du Roi au Châtelet de Paris, et de demoiselle Marie Gron.

Il mourut le 10 juillet 1594, étant Doyen de la Grand' Chambre, et laissant les enfants qui suivent :

1° CYPRIEN, qui continue la descendance;
2° Paul PERROT, Chevalier, Seigneur d'Ablancourt et de la Salle, né le 24 janvier 1565, fit ses études à Oxford, embrassa la nouvelle doctrine de Luther et de Calvin, et devint un savant littérateur. Etant venu en Champagne, il y épousa, l'an 1591, demoiselle Anne DES FORGES, fille du Seigneur de Dringis et de Demoiselle Jeanne BECHEFER.

De ce mariage vint :

  A. Nicolas PERROT D'ABLANCOURT, né le 5 avril 1606, qui étudia au collége de Sedan, le plus célèbre de la religion réformée, et fit ses humanités, qu'il avait terminées à treize ans; reçu Avocat au Parlement à l'âge de dix-huit ans, il s'en alla sept ans plus tard en Champagne, où il abjura la religion réformée, et passa en Hollande, puis en Angleterre, où il vit Milord PERROT, de la *branche aînée* des Perrot de l'Isle-de-France.

  Reçu Membre de l'Académie française, en 1637, il mourut en sa terre d'Ablancourt, près Vitry-le-Français, le 17 novembre 1664.

  Il a laissé un très-grand nombre de traductions d'ouvrages latins et grecs. On l'avait surnommé *Hardy d'Ablancourt*, à cause de la hardiesse de son style.

(*Dictionnaire* de Moreri et *Dictionnaire critique* d'Ollivier Patru.)

3° Robert Perrot;
4° Anne Perrot, qui épousa, le 1er août 1575, Thomas de Rochefort, Bailli de Saint-Germain-des-Prés-lez-Paris, Maître des requêtes de la Reine-Mère et du Duc d'Anjou; elle mourut le 30 avril 1632;
5° Suzanne Perrot, née le 15 janvier 1559, épousa, le 19 novembre 1579, Jean des Cordes, Secrétaire du Roi;
6° Marie Perrot, née le 1er août 1561, mariée, le 19 novembre 1582, à Martin Nau, Secrétaire du Roi, Receveur général des finances en Champagne, Seigneur de Villepatour, mort à Paris, le 7 mars 1627;
7° Nicolas Perrot, né le 30 novembre 1558, mort à Paris, le 4 avril 1562;
8° Paul Perrot, né le 15 juillet 1562, mort le 18 août suivant;
9° Daniel Perrot, mort en bas âge;
10° Madeleine Perrot, née le 23 juin 1569, morte à Paris, le 24 novembre 1591;
11° Adrien Perrot, né le 15 février 1571, mort à Paris, le 2 novembre 1579;
12° Augustin Perrot, mort en bas âge;
13° Christophe Perrot, né le 15 avril 1581, mort sans postérité.

VII. Cyprien Perrot, Ier du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Dié, près Blois (terre que sa mère avait apportée en dot), né à Paris, le 26 août 1560, fut Conseiller au Parlement et en la Grand'Chambre, en 1590.

Il épousa Demoiselle Marie Besnard, fille de Guillaume Besnard, des Seigneurs de Rezé, en Touraine, aussi Conseiller au Parlement, en 1570, et de Dame Anne Forget. Il mourut en 1623. De son mariage naquit :

1° Jean, qui suit;
2° Marie Perrot, née le 8 janvier 1596, mariée, à Paris, le 26 juin 1614, à Jacques des Fourmentières, Seigneur des Etangs, au Maine, et Conseiller au Grand Conseil, dont plusieurs enfants;
3° Anne Perrot, née le 3 avril 1601.

VIII. Jean Perrot, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Saint-Dié, Fercourt, Cauvigny, la Boissière, Sainte-Geneviève et Meaux, né le 17 avril 1599, fut Conseiller au Parlement, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé, et Directeur de ses finances, puis Président aux enquêtes du Parlement de Paris.

Il épousa, le 15 avril 1625, Madeleine de Combault, fille de Charles de Combault, Seigneur des Cloyes et de Fercourt, et de Marie de Payot, des Seigneurs d'Autheuil et de Vassercourt, et eut de cette union huit enfants :

1° Cyprien, qui suit;
2° François-Marie Perrot, auteur de la Quatrième branche, des Seigneurs de Meaux et de Rubelles, rapportée ci-après;
3° Henri Perrot, né à Paris, le 9 décembre 1644, reçu Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, le 9 décembre 1658; décédé au Temple, à Paris, le 4 mars 1733, étant grand Bailli de la Morée et commandeur de Villers, au Liège,
4° Marie Perrot, religieuse à If;
5° Madeleine Perrot, Religieuse à l'Assomption;

6° Claude Perrot, mariée, en 1652, à Benigne Le Ragois, Seigneur de Bretonvilliers, Président en la Chambre des Comptes;
7° et 8° Angélique et Bonne Perrot.

IX. Cyprien Perrot, IIe du nom, Chevalier, Seigneur de Fercourt, Saint-Dié, Châteaurouge, Cauvigny, La Boissière, Crèvecœur, Sainte-Geneviève, etc.; Conseiller au Parlement, puis Maître des requêtes ordinaire de l'hôtel du Roi; épousa Dame Marguerite Bossuet, cousine de l'illustre Evêque de Meaux, fille de Messire François Bossuet, Seigneur de Villers, Secrétaire du Roi, et de Dame Marguerite de Beuvron.

De cette alliance sont nés cinq enfants, savoir :

1° François-Henri, qui suit;
2° Benigne-Marie Perrot, dit le Comte de Fercourt, Capitaine au régiment Royal-Dragons, blessé mortellement à la bataille de Fleurus, mort le 31 août 1691;
3° Nicolas Perrot, Chevalier, Seigneur de Villebranche, Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, Capitaine des vaisseaux du Roi;
4° Jean-Baptiste Perrot, mort jeune;
5° Marie-Marguerite Perrot, morte jeune.

X. François-Henri Perrot, Chevalier, Marquis de Fercourt, Seigneur de Châteaurouge, Cauvigny, La Boissière, etc., Capitaine de cavalerie, se maria, le 19 décembre 1721, à Marie-Antoinette-Léonore de Créquy, fille de Léonor de Créquy, et de Marie-Antoinette de Schontete, Dame de Robermez et d'Ardennes. On ne croit pas qu'il ait laissé de postérité.

PREMIÈRE BRANCHE

EN ANGLETERRE

(ÉTEINTE)

II. Guillaume Perrot, qualifié Chevalier, habitué dans le Comté de Foix, en l'an 1388 (Froissard, IIIe volume, chapitre VIII), est compris comme Ecuyer dans la montre et revue de la compagnie de Messire Henry de Plédren, qui fut faite audit Comté, le 23 août 1378. Il alla s'établir en Angleterre après que le roi d'Angleterre fut forcé d'abandonner la Guyenne.

Il avait épousé Jeanne Boille, fille d'un Chevalier anglais établi en Guyenne depuis le mariage de Henri II. De cette union, naquirent deux fils :

1° Guillaume, qui suit :
2° Amaury PERROT, dont on ignore la destinée.

III. Guillaume PERROT, IIe du nom, Chevalier, épousa Élisabeth DE PERCY, fille de Guillaume de Percy, Chevalier, et de Françoise de Talbot.
Il eut de cette alliance :

1° Guy, qui suit;
2° William PERROT;
3° Thomasse PERROT, femme de Herbert FIELDING, dont postérité.

IV. Guy PERROT, Chevalier, vivant en 1440, avait épousé N., de laquelle il eut deux fils et une fille :

1° Briant, qui suit;
2° Thomas PERROT, Chevalier, fut marié à Auberée WOYET, *aliàs* Gouet, fille de Thomas Woyet, Gouverneur de Cherbourg, en 1450;
3° Pernelle PERROT, mariée à Georges GREVIL, dont postérité.

V. Briant PERROT, Chevalier, vivant en 1470 (suivant Robert Naunton), laissa le fils qui suit :

VI. Lawhern PERROT, Chevalier, mort vers l'an 1500, qui laissa plusieurs enfants, entre autres :

VII. Thomas PERROT, Chevalier, Seigneur de Carry, Gentilhomme de la Chambre privée de Henri VIII, vivant en 1530. Il laissa pour fils :

VIII. Jean PERROT, Chevalier, Seigneur de Carry, qui parut à la Cour d'Angleterre peu après l'avénement d'Élisabeth au trône (1558). Distingué par cette Princesse, elle l'envoya en Irlande en qualité de son Lieutenant général et de *Vice-Roi* pour réprimer les violences du peuple irlandais. Il parvint, après maints combats, à faire payer les frais de la guerre aux vaincus; mais, arrivé au comble de la faveur, la fortune ne tarda pas à le trahir. Accusé faussement du crime de lèse-majesté, il eut ses biens confisqués et fut jeté en prison, où il mourut empoisonné par Hatton, un de ses ennemis, au moment où la Reine allait faire reconnaître son innocence. Son alliance est restée inconnue, mais il est certain qu'il eut pour fils :

IX. Thomas PERROT, Chevalier, à qui la reine Elisabeth restitua toutes les terres et Seigneuries que son père avait possédées. Il ne survécut pas longtemps à cette restitution, et mourut peu après de douleur et de chagrin ; tous

ses biens retournèrent à la couronne d'Angleterre. Il ne laissa point d'enfants, et sa veuve, sœur du Comte d'Essex, se remaria au Comte de Northumberland.

Ainsi s'est éteinte cette branche, qui a joué un rôle important dans l'histoire d'Angleterre.

SECONDE BRANCHE

A GENÈVE (ÉTEINTE)

V. Noble Émile PERROT, IIe du nom, Docteur en droit, Conseiller, Maître des Comptes au Parlement de Paris, épousa Madeleine GRON, fille de Denis Gron, Procureur au Parlement, Seigneur de la Maisonrouge, et de Marie de Rivière. Il eut de cette union :

1° Respectable Denis PERROT, Ministre protestant, qui assista au mariage de son frère Charles, à Genève, en 1566, et retourna à Paris, où il fut, comme son père, l'une des victimes de la Saint-Barthélemy (1572);
2° Charles, qui suit;
3° Cyprien PERROT, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement;
4° Nicolas PERROT, Conseiller en la Grand'Chambre;
5° Marie PERROT, femme de Jacques DE NOGENTEL, Vicomte de Troly;
6° Geneviève PERROT, femme de Charles HOTMAN, Seigneur de Rougemont, Maître des Comptes, morte en 1579;
7° Emile PERROT, Seigneur d'Argenson, Conseiller des eaux et forêts à la Table de Marbre du palais, à Paris, marié à Anne ARNOULD.

VI. Noble Charles PERROT, savant Théologien, fut reçu, le 4 juillet 1567, Recteur de l'Académie et Professeur en théologie. Il mourut à Genève, le 15 octobre 1608, à l'âge de soixante-sept ans. (*Dictionnaire* de Moreri). Il laissa pour enfants :

1° Noble Denis PERROT, Membre du Conseil des Deux-Cents, en 1610, mort en 1621, laissant de Guillaumie THOMEGUEX, sa femme :
_A_. Noble Charles PERROT, Membre du Conseil des Deux-Cents, en 1637, qui épousa Cécile JORDAN, dont il n'eut pas d'enfants;
_B_. Madeleine PERROT, femme de Noble Paul MINUTOLI;
2° Timothée, qui suit;

VII. Timothée PERROT, Membre du Conseil des Deux-Cents en 1603,

Auditeur en 1604, Conseiller en 1631, mourut le 18 juillet 1648, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Il avait épousé : 1° par contrat du 13 février 1602, Marie DE CHAPEAU-ROUGE-POPILLON, fille du premier Syndic; 2° par contrat du 28 janvier 1635, Françoise PATAC-BELLOT, fille de Pierre Patac-Bellot, Membre du Conseil des Deux-Cents.

Du premier lit, vinrent :

1° Daniel, qui suit;
2° Noble Charles PERROT, Membre du Conseil des Deux-Cents, en 1664, qui épousa Elisabeth SALADIN-BECK, fille de feu Jean Saladin-Beck, et n'en eut pas d'enfants. Sa veuve se remaria à Noble Jean-Jacques RILLIET.

VIII. Noble Daniel PERROT, Membre du Conseil des Deux-Cents, en 1633, mourut en 1647, laissant de sa femme, Anne RILLIET-FAVRE, fille d'Etienne Rilliet-Favre, trois enfants, savoir :

1° Etienne, qui suit;
2° Rosine PERROT, femme de Jean-Jacques GUILLERMET;
3° Catherine PERROT, femme de Robert GARDELLE.

IX. Noble Etienne PERROT épousa Sara CASSIN, dont il eut :

1° Daniel PERROT;
2° Noble Théodore PERROT, marié à N. MICHÉE, fille de Louis-Barthelémy Michée, mort sans enfants;
3° Etienne PERROT;
4° Jeanne PERROT, femme de Daniel GARDELLE;
5°, 6° et 7° Octavie, Jeanne, Renée et Sophie PERROT.

TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LA MALMAISON

V. Jean PERROT, Chevalier, Seigneur de la Malmaison, troisième fils d'Emile Perrot et de Dame Denise Gobelin, épousa Damoiselle Marie D'AUVERGNE, fille de Claude d'Auvergne, Seigneur de la Malmaison.



Il eut deux enfants, qui partagèrent ses biens en 1573, savoir :

1° Claude PERROT, qui suit;
2° Etienne PERROT, marié près de Rays, en Bretagne.

VI. Claude PERROT, Chevalier, Seigneur de la Malmaison, fut Conseiller, puis Président aux enquêtes du Parlement de Paris. Il épousa, le 19 décembre 1571, Catherine CROCQUET, fille de Mathurin Crocquet, Seigneur de Rouairé en Bourbonnais, et de Damoiselle Denise Gobelin.

De ce mariage sont nés deux enfants :

1° Christophe, qui suit;
2° Claude PERROT, Ecuyer, auteur de la CINQUIÈME BRANCHE des Seigneurs DU PLESSIS et DE LA BOURDILLIÈRE, dont il sera parlé plus loin;
3° Marguerite PERROT, mariée à Jean DE CHAUNES, Seigneur de Bures, près Limours.

VII. Christophe PERROT, Chevalier, Seigneur de la Malmaison, Conseiller en la Grand'Chambre du Parlement de Paris, élu PRÉVOT DES MARCHANDS, et mort en 1641, avait épousé Jeanne MAINARD de Bellefontaine, fille de Charles Mainard, Conseiller au Parlement de Paris, et de Françoise de Besançon, au pays d'Aunis.

Ils eurent cinq enfants :

1° Charles, qui suit;
2° Jacques PERROT, Abbé;
3° Christophe PERROT, Commandeur de l'Ordre de Malte;
4° Barnabé PERROT, baptisé, le 15 juin 1614, à Saint-André-des-Arts, à Paris, reçu Chevalier de Malte, le 23 juin 1632, fut tué par les Turcs dans un combat naval, le 13 juin 1638, et enterré à Capo Postero (Sicile); (Voir le *Martyrologe* de Goussancourt.)
5° Gilbert PERROT, Abbé.

VIII. Charles PERROT, Chevalier, Seigneur de la Malmaison, Conseiller au Parlement de Paris, en 1672, épousa Demoiselle Françoise DE L'AUBESPIN, fille de Jean de l'Aubespin, Intendant de la maison du Duc de Guise. Elle mourut avant lui, laissant un fils et trois filles :

1° Nicolas, qui suit;
2° Françoise PERROT, Religieuse au diocèse de Chartres;
3° Jeanne PERROT, mariée à N. DE CROISILLES, dont postérité;
4° Madeleine PERROT, mariée à Messire Honoré BARENTIN, Chevalier, Seigneur des Belles-Ruries et de Monnoye, Président au Grand Conseil.

IX. Nicolas PERROT, Chevalier, Seigneur de la Malmaison, Conseiller au Parlement de Paris; mourut à la chasse, en février 1669, sous les yeux de son père. Il n'avait pas été marié.



QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE MEAUX ET DE RUBELLES

(ÉTEINTE)

IX. François-Marie PERROT, Seigneur de Meaux et de Rubelles (second fils de Jean PERROT, Seigneur de Saint-Dié et de Fercourt, Président en Chambre des enquêtes, et de Madeleine de Combaut), fut Gouverneur des îles et côtes de l'Acadie, dans la Nouvelle-France. Il épousa Madeleine DE LA GUÈDE, fille de Jean de la Guède et de Dame Talon. Elle mourut le 16 février 1698, laissant :

1° François-Marie, qui suit;
2° Henri PERROT, Chevalier de Malte, Enseigne des vaisseaux du Roi;
3° Marie-Madeleine PERROT, qui épousa, en 1700, Louis LUBERT, Conseiller, puis Président au Parlement et en la Chambre des Comptes;
4° Angelique PERROT, Dame de la Roche-Allard, mariée en avril 1705, à Gaspard DE GOUSSE, Chevalier, Seigneur de la Roche-Allard, Capitaine de vaisseaux;
5° Geneviève PERROT, épousa Maximilien-Louis FILON, Conseiller au Parlement de Metz, et mourut à Saint-Mandé, le 31 janvier 1711, à l'âge de vingt-neuf ans.

X. François-Marie PERROT, Seigneur de Meaux et de Jouy, Vicomte de Ville, Capitaine au régiment du Roi, infanterie, en 1698, mourut sans alliance.

CINQUIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DU PLESSIS ET DE LA BOURDILLIÈRE

(ÉTEINTE)

VII. Claude PERROT, Chevalier, Seigneur du Plessis et de la Bourdillière, près Loches, en Touraine; Grand-Maître des eaux et forêts de cette province, ainsi que de l'Anjou et du Maine, par lettres du 4 décembre 1614, avait épousé Anne DU BREUIL, des Barons de Venisy, en Bourgogne. Il en eut six enfants, savoir :

1° Louis, qui suit;
2° Louise Perrot, femme de Jean Guesbin, Ecuyer, Seigneur de Rassay, dont un fils Lieutenant aux Gardes;
3° Claude Perrot, Religieuse;
4° Catherine Perrot, mariée à Messire Louis de Menou, Chevalier, Seigneur de Boussay et de Gentilly, lequel acquit de son beau-frère Louis la seigneurie de la Bourdillière. Après la mort de sa femme, il y fonda un prieuré de filles de l'Ordre de Saint-Bernard, dont sa sœur Claude de Menou fut la Supérieure; lui-même embrassa les Ordres;
5° Nicolas Perrot, Religieux, à Beaugerais;
6° Jean Perrot, Sous-Lieutenant aux Gardes.

VIII. Louis Perrot, Chevalier, Seigneur du Plessis et de la Bourdillière, Enseigne, puis Lieutenant dans le régiment de Normandie, Aide des camps et armées du Roi, par brevet du 11 novembre 1649, épousa Marie de Valence, de laquelle sont issues trois filles.

SIXIÈME BRANCHE

DES COMTES DE THANNBERG

(actuellement existante)



ette branche a pour auteur un Gentilhomme de la branche des Seigneurs de la Malmaison, réfugié en Autriche, lequel y a fait souche, et s'est allié avec une fille des Barons et Comtes allemands de Tannenberg ou de Thannberg, sous la condition d'en porter les noms, titres et armes.

Cette maison de Tannenberg ou de Thannberg, qui est originaire du Tyrol, est l'une des plus anciennes et des plus importantes de la noblesse autrichienne. Son nom primitif était Tannauer.

Le 10 juillet 1410, à Tannenberg, dans le cercle de Potsdam, près de Teltow, les chevaliers de l'ordre teutonique furent battus si complétement par Vladislas V, Jagellon, Roi de Pologne, que dès lors leur puissance fut sapée dans sa base; 50,000 Teutons, parmi lesquels il y avait beaucoup de Brandebourgeois furent tués ou blessés, et 40,000 prisonniers tombèrent au pouvoir des Polonais; 51 drapeaux et 2 pièces d'artillerie, les seules qu'eussent les

Teutons, leur furent pris et envoyés à Krakovie : les Polonais n'avaient pas encore de canons. Le grand maître des Chevaliers fut tué. A la suite de cette victoire, la plus grande partie des pays usurpés par les Teutons rentra sous la domination de la mère patrie. — *(Histoire de Pologne,* par L. Chodzko.)

En 1433, l'empereur Sigismond accorda à Frédéric TANNAUER le droit de porter des armoiries; l'empereur Maximilien confirma cette concession en 1493, en faveur des frères André, Martin et Simon TANNAUER.

Au siècle suivant, d'autres membres de cette famille prirent une part active aux guerres du Portugal, et notamment le 4 août 1578, à la bataille d'Alcazar-Quivir, où le roi de Portugal, Dom Sébastien, défait par Muley Abd-el-Melik, oncle du roi de Maroc, perdit la vie. Un DE THANNBERG commandait la légion tudesque, sous l'étendard du Portugal. Il succomba également dans la mêlée.

Un siècle plus tard, l'empereur Léopold I[er] anoblit, par lettres du 19 mars 1685, Georges TANNAUER, et par un autre diplôme daté de Neustadt, il l'investit du prédicat de TANNENBERG, et le 14 juillet 1792, par de nouvelles lettres, il concéda à Joseph TANNAUER la Baronnie DE THANNBERG, en Autriche, avec le titre de BARON DE THANNBERG, en l'autorisant à en prendre le nom.

Cette famille quitta le Tyrol au XVIII[e] siècle pour s'établir dans la Haute-Autriche, et fut insérée aux matricules du pays, le 5 décembre 1727.

On trouve en Autriche, vers Ischl et Salzbourg, des montagnes du nom de Thannberg, et un village du même nom dans l'*Arlberg* à quelque distance de Bregenz.

Par des lettres du 4 juillet 1737 (1), l'empereur Charles VI conféra le titre de COMTE à Joseph-Antoine-Ignace, Baron DE TANNENBERG, Conseiller de ses finances et son Chambellan, et déclara Nobles Patriciennes sa mère, la Dame Marie-Élisabeth-Hélène, née Baronne DE RISSENFELS, et ses quatre sœurs : Joséphine, Marie-Hélène, Marie-Anne, et Marie-Élisabeth DE TANNENBERG, qui toutes les quatre étaient aveugles.

Le 20 février 1761, le Comte DE TANNENBERG reçut l'investiture de la noblesse du royaume de Bohême.

Il a épousé en premières noces la Comtesse Thérèse DE SARENTHEIM, morte en 1790.

Et en secondes noces la Baronne Victorie DE TAXIS-BORDOGNA, morte en 1817. Il mourut en 1810.

(1) Voici les armes qui lui ont été concédées à cette occasion : elles diffèrent quelque peu de celles des Comtes DE THANNBERG établis en France : *Écartelé : aux 1 et 4, d'azur à deux bandes d'or chargées chacune d'un tourteau de sable, et accompagnées en abîme d'une étoile du second ; aux 2 et 3, de gueules à trois troncs de sapin d'or écotés, posés en pal, sur un tertre de sable. Sur le tout : d'argent, à un château de gueules, donjonné de deux tours du même, ouvert du champ, la herse levée.*



Du premier lit vinrent :

1° Aloïs, Comte de Tannenberg, Baron de Tralzberg, Seigneur de Kampan, Schonnwerth et Liebenreich, né en 1771 et mort le 4 décembre 1846. Il avait été Conseiller privé et Chambellan de Sa Majesté l'Empereur, Seigneur des seigneuries de Rollenburg et Neuhaus, Seigneur et Député en Bohême, Moravie, Silésie, Haute-Autriche et Tyrol, et Pair de l'Empire.

Il avait épousé le 7 mai 1806 Crescence Bordogna-Valnegra, Baronne de l'Empire, née en 1770, morte en 1849, au mois de mars, à Inspruck.

Il n'eut point d'enfants de ce mariage, et en lui s'est éteint, en Autriche, le titre de Comte donné à sa famille.

2° Ignace de Tannenberg Gouverneur en Tyrol, dont on ignore la destinée;

3° Joséphine de Tannenberg, née le 23 avril 1770, morte en juillet 1854.

Du second lit vinrent :

4° Rodolphe de Tannenberg, né le 16 janvier 1795, fut Conseiller privé et Chambellan de Sa Majesté impériale, Président du Code de la Moravie et Silésie, Juge dans le margraviat de Moravie, Président à la Cour d'appel de Prague, Grand-Veneur héréditaire en Tyrol; il est mort à Méran, sans avoir contracté de mariage, le 6 octobre 1846;

5° Victoire de Tannenberg, née en 1791, le 13 décembre, et morte le 18 mars 1853;

6° Crescense de Tannenberg, née le 7 septembre 1796, morte à Inspruck le 12 février 1874;

7° Ottilie de Tannenberg, née le 30 septembre 1801, propriétaire des terres seigneuriales de Kampan, Liebenreich et de Neuhauss à l'Elsch; elle est Dame du palais, et de l'Ordre de la Croix-Étoilée.

Elle a épousé, le 4 mai 1831, le Comte François d'Enzenberg, à Treyn et Sichelsthurm, Chambellan et Conseiller privé, G. R., etc., mort le 24 mai 1874.

Quant à la branche des Comtes de Thannberg qui quitta l'Autriche au siècle dernier pour revenir se fixer en Alsace puis dans l'Ile-de-France, le berceau de ses ancêtres, elle n'est pas moins distinguée par ses services militaires que par ses alliances.

La Famille des Comtes de Thannberg, compte parmi ses ancêtres des Chevaliers de l'Ordre Teutonique, des Chevaliers de Malte, de Saint-Louis, etc., et parmi ses alliances, des Familles recommandables par leur illustration et leur position sociale.

L'attachement et le dévouement constants au catholicisme de ces Gentilshommes leur ont valu de la Cour de Rome, le titre de Comte, pour toute leur descendance dans la ligne primogéniale et masculine, laquelle est actuellement représentée par :

I. Amédée, Comte Perrot de Thannberg, chef actuel de nom et d'armes de la famille, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de Saint-Stanislas de Russie, et du Nicham-Iftikhar etc. a épousé, le 8 juillet 1838, à Paris,

Mademoiselle Louise-Clémentine-Marie PERRIER, de laquelle il a eu trois enfants :

1° Gaston, Comte PERROT DE THANNBERG, Capitaine de cavalerie, Chevalier de la Légion-d'Honneur, et de Saint-Stanislas de Russie, Officier du Nicham Iftikhar, et décoré de la Médaille du Mexique, né le 8 juillet 1840, à Rosières (Meurthe), marié, le 7 mars 1870, à Amiens, avec Mademoiselle Marie-Louise-Juliette BOQUET, dont il a deux enfants :

A. Olivier-Louis-Marie-Gaston-Amédée COMTE PERROT DE THANNBERG, né à Amiens, le 20 mars 1872 ;

B. Roger-Marie-Joseph-Jules, COMTE PERROT DE THANNBERG né à Amiens le 18 août 1877.

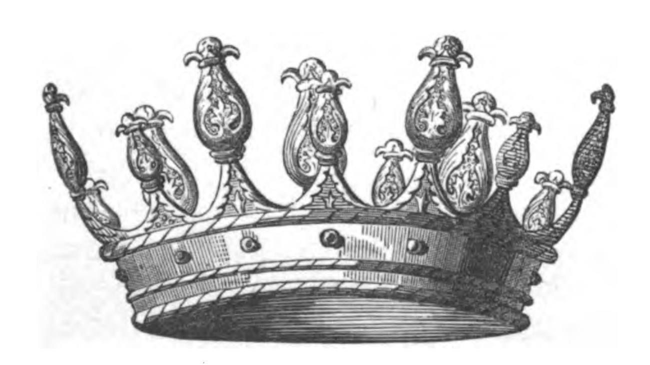
2° Berthe-Marie-Louise-Pauline PERROT DE THANNBERG, née le 14 février 1843, à Rosières (Meurthe), a épousé, le 7 octobre 1872, Jean-Léon MONNIER DE SAVIGNAC ;

3° Henri-Dominique, Comte PERROT DE THANNBERG, Attaché au Département des Affaires Étrangères, Commandeur du Christ, Officier du Nicham-Iftikhar, né le 1er septembre 1849, à Paris.

Et ses deux frères :

II. Ernest, vicomte PERROT DE THANNBERG, ancien Officier de la Marine française et ancien Colonel dans l'armée piémontaise, ayant conservé le grade *ad honorem* dans l'armée italienne, Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de plusieurs Ordres étrangers;

III. Adolphe PERROT DE THANNBERG, Receveur des finances.



POLO DE LARA

ESPAGNE



ARMES : *Parti : au 1, d'or, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or, et accompagnée de deux lions rampants de gueules; au 2, d'argent, à deux chaudières échiquetées d'or et de sable, posées l'une sur l'autre, des anses desquelles s'échappent 7 serpents de sinople langués de gueules. — L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — DEVISE : **In motu lumine.**



DON Luis POLO DE LARA Y ALBANELL, Chevalier de l'Ordre militaire du Saint-Sépulcre, Officier dans l'armée espagnole, né à Toulouse (Haute-Garonne), en 1844, a été inscrit au corps de la noblesse de Madrid le 19 décembre 1876.

Son père, Don Luis POLO DE LARA Y CASTILLO, fut Garde-du-Corps du Roi Ferdinand VII, et sa mère, Doña Dolores DE ALBANELL Y TORRES, était fille de feu le colonel Don

Juan-Francisco de Albanell (1), et de Doña Alejandra-Mariana de Torres y Alvarado.

Chacun de ses ascendants a fait ses preuves de noblesse aux époques voulues, et tous se trouvent inscrits dans les livres de la noblesse des différentes mairies de Gandia, Valencia, Lucena (Cordoue), Arjonilla, etc. Ils ont servi dans l'armée espagnole et, en raison de leur noblesse sans tache dans toutes leurs alliances, ils ont été admis dans les ordres militaires et de chevalerie; de plus, pour leurs services à la cause de leurs Rois, ils ont reçu différents titres du Royaume, et ont été décorés de Grandes Croix.

Les armoiries des Polo de Lara se composent de celles de Polo au 1er quartier, et au 2me de celles de l'illustre maison de Lara, issue des anciens Comtes de Castille.

Salazar y Castro dans son *Histoire de la maison de Lara;* Argote de Molina dans la *Noblesse d'Andalousie;* Piferer, Mosen Febrer, Mendoza et d'autres anciens chroniqueurs se sont occupés trop longuement des priviléges, dignités et généalogies de ces deux familles pour que nous croyions nécessaire d'entrer ici dans plus de détails.

Tous ces auteurs parlent avec de grands éloges de cette famille, et la considèrent comme une des plus anciennes et des plus nobles de la Castille.

(1) Tué sur le champ de bataille.



DE PORTEFAIX

AUVERGNE, NORMANDIE, DAUPHINÉ



ARMES : *d'azur, à deux clefs d'argent passées en sautoir, surmontées d'une fleur de lis d'or. L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*



LA terre de PORTEFAIS ou PORTEFAIX, située aux entours de Monferrand en Auvergne, a donné son nom à une famille (1), qui était connue dans cette province dès le XIIIe siècle.

Guillaume DE PORTEFAIX, Damoiseau, est compris au nombre des légataires de Robert Ier, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, l'an 1262. (Baluze,

(1) Il existe en Périgord une vieille famille de Chevalerie, du nom DE PORTAFÉ, qui semble avoir une commune origine avec celle des DE PORTEFAIX. Son nom signifie *Porte-foi*, porte-étendard. (*Saint-Allais, t.* XI, *fol.* 24 *et* 25.)

tome II, page 269.) Il figure également dans l'acte de foi et hommage rendu par le Comte Robert II, Dauphin d'Auvergne, au prince Alphonse (*Ibid, page* 273.)

C'est indubitablement par suite des guerres anglaises, que la famille DE PORTEFAIX se rencontre au siècle suivant en Normandie, où l'on retrouve Robert PORTEFAIX et Jean PORTEFAIX, son fils, Écuyer, vivant en la paroisse de Saint-Malo, en la banlieue de Bayeux, au nombre des cent-quatre-vingt-deux familles ou personnes que Remon de Monfault, Commissaire du Roi, reconnut comme nobles et habitants de ladite banlieue de Bayeux. (Waroquier, *Tableau de la Noblesse, année* 1787, *page* 30.)

Les vicissitudes que cette famille a subies, comme la plupart de celles appartenant au passé de notre histoire, ne nous permettent pas d'en donner ici une filiation régulièrement suivie. Il faut donc nous borner à classer chronologiquement les divers membres de ce nom qui, vraisemblablement, appartiennent au même estoc.

Guillaume DE PORTEFAIX, Damoiseau, reçut, comme on l'a dit, un legs testamentaire du Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, en 1262.

Jean PORTEFAIX, habitant la vicomté de Bayeux, en Normandie, reçut du Roi Charles VI, des Lettres de noblesse, datées de Paris, le 18 novembre 1377, et dont voici un court extrait :

« — Notum facimus quod *Johannem* PORTEFAIX in vice comitatus « Baiocensis commemorantem et quem vita laudabilis et morum honestas, « plurimum recommandant, Nos volentes prosequi favore speciali... dictum « *Johannem*... ac ejus posteritatem et prolem utriusque sexus in legitimo ma- « trimonio procreandam..., nobilitamus, nobilesque facimus et habiles red- « dimus... ad universa et singula quibus ceteri regii nostri nobiles utuntur « et uti possunt; itaque dictus posteritasque ipsius masculina procreanda in « legitimo matrimonio a quocumque milite voluerunt, possint et valeant mi- « litiæ cingulo decorari; concedentes insuper eidem *Johanni* ac universæ « ejus posteritati ipsi prædictu ut ipsi et eorumque libet in omnibus et sin- « gulis locis et rebus aliisque quibus libet nobilitate et quocumque proroga- « tiva... plenarie, publiceque et libere gaudeant et utantur... » (*Trésor des Chartes, registre coté* 152, *folio* 150, *année* 1397, *Charte* 269, *Archives nationales de Paris.*)

Jean PORTEFAIX fut père de :

Richard PORTEFAIX, Ecuyer, qui, le 24 avril 1425, obtint un répit d'un mois pour servir aveu et dénombrement des terres qui avaient appartenu à Jean du Hommet, Ecuyer, au bailliage de Cotentin ; cet hommage fut rendu le 26 desdits mois et an. (Vautier, *Livre des dons*, etc., *page* 82.) Il eut vraisemblablement pour fils :

Robert PORTEFAIX, demeurant dans la paroisse de Saint-Malo, au diocèse de Bayeux, dont la noblesse fut reconnue, comme nous l'avons dit plus haut, par Rémon de Monfault, Commissaire du Roi pour la Recherche des faux nobles en Normandie, en 1463. Il laissa :

Jean PORTEFAIX, également reconnu noble par Monfault, en ladite année 1463.

Après les guerres anglaises, la famille PORTEFAIX, vint se fixer en Dauphiné, où elle apparaît vers le milieu du XVI[e] siècle. A partir de ce moment il est facile de suivre sa filiation et de l'établir d'une façon régulière.

I. Antoine DE PORTEFAIX, vivant, en 1580, avait épousé Gasparde LAURIER, dont il eut deux fils :

1° Claude, qui suit;

2° Pierre PORTEFAIX, né à Die vers 1580. Après avoir exercé la médecine dans sa ville natale, Pierre PORTEFAIX dut s'expatrier parce qu'il professait les doctrines de la Réforme. Il alla, en 1621, se fixer à Yverdun, près Lausanne, où, le 25 août de ladite année, il obtint la permission d'exercer son art et fut reçu Bourgeois de ladite ville, le 2 mars 1622. Pierre PORTEFAIX qui, dans ses loisirs, cultivait les Muses, a laissé un recueil de poésies, à Genève, en 1623. (*Voyez le Dictionnaire de Pierre Larousse*). Il eut deux fils :

A. Pierre PORTEFAIX;

B. Charles PORTEFAIX, qui laissa trois enfants ;

AA. Alexandre PORTEFAIX, Membre du Conseil de la ville de d'Iverdun;

BB. Maximilien PORTEFAIX, aussi Membre du Conseil de ladite ville;

CC. Pierre-Joseph PORTEFAIX, Membre du Consistoire et Juge de Belmont. (*Voyez la France protestante, tome VIII, pages* 303-304.)

II. Claude DE PORTEFAIX fit revente, en l'année 1606, aux Commissaires-Députés à la réunion du Domaine, du péage de Crest, tant en son nom propre que comme fondé de pouvoir de ladite Gasparde LAURIER, sa mère, veuve dudit feu Antoine DE PORTEFAIX. *(Inventaire du département de l'Isère, série B, registre* 3107.) Claude DE PORTEFAIX laissa entre autres enfants :

1° Antoine, qui suit ;

2° Constance DE PORTEFAIX, mariée à François DE CHAPAIS, qui après avoir servi avec distinction sous le Maréchal d'Ornano et le Connétable de Lesdiguières, fut pourvu d'une commission de Capitaine de carabins, et du gouvernement de la ville de Crest. Constance DE PORTEFAIX fut mère d'un grand nombre d'enfants, notamment d'André DE CHAPAIS, né et baptisé à Crest, le 22 mai 1632. (De Magny, *Livre d'Or de la Noblesse, tome I, page* 170).



III. Antoine DE PORTEFAIX, vivant à Crest, épousa dans cette ville Marie JANERON, dont il eut le fils qui suit :

IV. Louis DE PORTEFAIX, qui était avocat en la Sénéchaussée de Crest, ainsi qu'il résulte d'un arrêt de l'année 1707, fixant les plaidoiries de la cause entre Joseph de Tertulle, pour le fait et sous le nom du marquis de la Baume-Pluvinel, Conseiller en la Cour, et ledit Louis DE PORTEFAIX (*Archives de l'Isère, série B, carton* 1489). L'inscription suivante, qui entoure la cloche de l'horloge de la ville de Crest, établit entre autres que ledit Louis DE PORTEFAIX était, en 1705, consul de ladite ville. « Maria hœc campana anno 1501, « primùm fusa, Dein anno 1654, effrata, demùm anno 1656, œre publico « conflata, Consule Bertrand Gontard, iterum anno 1702, effrata, conflata « œre publico, Joanne Claudio Jacquemet ornatissimo urbis prœfecto per- « petuo, consulibus que Virgilo Justissimis, Ludovico DE PORTEFAIX, An- « tonio BRUYÈRE, diu noctu que constitis, pro futuro horlogium adest. »

La famille possède une ancienne lettre de Louis DE PORTEFAIX, adressée de Grenoble au Supérieur des Cordeliers à Crest, en 1708, sur laquelle se trouve le cachet de ses armoiries, conformes à celles placées en tête de cette notice.

Louis DE PORTEFAIX épousa, par contrat du 19 mai 1692, Anne BROHARD, dont il eut :

V. Louis DE PORTEFAIX, IIe du nom, né en 1696, marié le 7 janvier 1736 avec Jeanne TEYSSONNIER, qui le rendit père de :

VI. André DE PORTEFAIX, né à Crest (Drôme), le 11 décembre 1744, qui épousa au mois d'avril 1770 (1), Marie DAVIN. De cette union vint :

1° Joseph, qui suit;
2° Alexandre DE PORTEFAIX.

VII. Joseph DE PORTEFAIX, né à Crest, le 8 décembre 1773, s'est marié le 21 floréal an XI, avec Suzanne-Elisabeth LAFARGE, dont il a eu deux filles savoir :

Marie-Anne-Julie et Marie-Nancy DE PORTEFAIX, mariées à MM. OLLIVIER et MATHIEU, de Crest (Drôme).
La première est décédée laissant des enfants et petits-enfants qui habitent Crest et Marseille; la seconde existe encore et a également des enfants et petits enfants qui habitent Lyon.

(1) C'est à cette époque que se rapporte la fameuse légende DE PORTEFAIX DE VILLARET qui, à l'âge de onze ans, attaqua et tua la bête féroce du Gévaudan. (*Voir le Récit aux Archives de l'Hérault, folio 6, chap. 44, Laire.*)

LE PROVOST DE LA ROCHE

(ALIAS LE PREVOST)

NORMANDIE ET BRETAGNE.

SEIGNEURS DE MIETTES, DE LA PORTE, DE VISEL, DE LA FERTÉ-CORBIÈRE, DU FORT-BORDAGE, DE SAINT-GERMAIN DE FOURCHES, DE ROYVILLE, DE SANDOVILLE, DE BELLEGARDE, DE LA ROCHE, DE LULAGRIS, DES MAZURES, DE LA TOUCHE, DE RAVILLY, ETC.



ARMES : *d'azur, au lion d'argent, aliàs d'or, armé et lampassé de gueules, tenant une hache d'armes d'or, aliàs d'argent. — L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* — **SUPPORTS** : *Deux lions.*



On connaît en Normandie dix familles nobles du nom de LE PREVOST ou LE PROVOST(1), la plupart d'ancienne Chevalerie; la plus importante d'entre elles, dont il va être question de cette notice, est originaire de la généralité de Caen.

Cette famille Le Prevost date de l'époque de la conquête de l'Angleterre, c'est-à-dire de l'an 1066 : suivant une ancienne tradition, son premier auteur, que certains historiens nomment Guillaume, d'autres Robert et même Richard, était filleul de Guillaume-le-Conquérant.

Le fils aîné de Guillaume Le Prevost, resta en Angleterre et y fit souche; le fils cadet revint en Normandie, ainsi que ses frères, où ils possédaient de grands biens dans les élections de Falaise, d'Argentan, d'Avranches et de Mortain, dans la généralité de Caen.

Cette famille fut reconnue noble d'ancienne extraction par Raimond de Montfaut, en 1463, en la personne de Jean Le Prevost, de la paroisse de la Trinité, sergenterie du Val-Saint-Pair, au diocèse d'Avranches.

Deux siècles plus tard, Jean Le Prevost, Écuyer, sieur de Visel, âgé de quarante ans, fils de Pierre, petit-fils de Jacques Le Prevost, demeurant en la paroisse de Tirepied, sergenterie de Seez, élection d'Avranches; et Jacques Le Prevost, Ecuyer, Sieur de la Ferté-Corbière, âgé de soixante-douze ans, résidant en la sergenterie de Hallé en l'élection de Mortain, fils de Louis, petit-fils de Jacques, et arrière petit-fils de Jacques Le Prevost, firent leurs preuves d'ancienne noblesse, l'an 1666, devant Chamillart, Intendant de la généralité de Caen

Les anciens cartulaires ont conservé les noms d'un grand nombre de personnages sortis de ce vieil estoc dans les temps les plus reculés, et qu'il n'a pas été possible de rattacher filiativement à la souche mère.

Nous allons les énumérer dans leur ordre chronologique.

En 1233, Martin Le Prevost donne et cède à l'abbaye d'Ardennes, tout le tènement que Mathieu de Brouais tenait de lui dans cette paroisse (*Extraits des Archives du Calvados, par Léchaudé d'Anisy, tome I, folio* 17.)

En 1238, Hugues Le Provost, de Crocy, donne à la même abbaye, une pièce de terre à Crocy. (*Idem, tome I, folio* 18.)

En 1239, Robert de Bretteville confirme toutes les donations faites à l'abbaye d'Aunay par Raoul Le Prevost. (*Idem, tome I, folio* 4).

(1) Ce vieux nom s'écrivait en latin Prœpositus, Prœfectus, ou Prœtor; en français Prevost ou Prevôt et en breton Provost. — Les anciens titres en font mention sous tous ces noms indistinctement et le plus souvent avec un article comme Le Prevost ou Le Provost. Dans la famille qui fait l'objet de cette notice, c'est cette dernière dénomination qui a prévalu pour la branche des Le Provost de la Roche, passée en Bretagne au XVIIe siècle.

En 1240, Hugues Le Prevost, de Merry, donne à l'abbaye de Saint-André en Gouffern, au diocèse de Séez, une acre et demie de terre à Merry. (*Idem, tome I, folio,* 439.

Le même vendit en 1251 à Ranulf Hébert une rente en froment, mesure d'Aubigny et autres redevances. (*Idem, tome II, folio* 160.)

En 1268, Gautier de Gacé, Ecuyer, Guillaume Hastivel, Pierre Le Prevost, Robert Angot et Nicolas Le Vavasseur donnent à l'abbaye de Barberie, deux gerbes de la dîme du Mesnil de Rouvres. (*Idem, tome I, folio* 171.)

Jean, Guillaume et Jacques Le Provost, frères, vendent à l'abbaye de Fontaine-Daniel, en 1282, quatre acres de terre à Fontenay-le-Pestel. (*Idem, tome I, folio* 359.)

Jehan Le Bourt, de la paroisse de Saint-Etienne-le-Vieil, de Caen, donne en 1348 au trésor de ladite église pour y être enterré, « lui et sa mie Nicolle, » une rente de quatre sols tournois, à prendre sur une maison située sur l'eau d'Oudon, entre la maison de Jean Le Provost et celle de Guillaume d'Anisy. (*Idem, tome I, folio* 380.)

Le 2 septembre de l'an 1390, les maréchaux de France donnent l'ordre au receveur général de Rouen de payer les gages de Simonnet Le Prevost, Archer de la compagnie de Jehan d'Estouteville, (*Titre original.*)

Certains auteurs parlent d'un Guillaume Le Prevost, Grand Bailli de Caen en 1380; on croit qu'il fut père de Pierre Le Prevost, rapporté au premier degré de la filiation.

FILIATION

I Noble homme Pierre Le Prevost, Ecuyer, Lieutenant du château de Falaise en 1400, eut pour femme N. dont il laissa :

1° Jehan, qui suit ;
2° Thomas Le Prevost, Prêtre, Curé de la ville d'Exmes, élection d'Argentan, est cité comme témoin dans un contrat d'acquêt fait par Guillaume de la Pallu, le 5 mai 1449. (*Titre original.*)

II. Jean Le Prevost, Ecuyer, était en 1460, Trésorier de Montgardon, ainsi qu'il appert d'un fragment d'inventaire de Notaire dans lequel est mentionné un bail à ferme fait par Jehan Le Prevost et Guillaume Le Canu, Trésoriers de Montgardon, à Jehan Torquetil, du lieu de Montgardon, près Coutances. (*Titre original.*); il a épousé noble Dame Agnès de Montfort, dont il a eu :



III. Girot Le Prevost, Ecuyer, Seigneur de Miettes, fut marié à noble Dame Jehanne du Rosel, et eut d'elle le fils qui suit;

IV. Guillaume Le Prevost, Ecuyer, Seigneur de Miettes, a épousé noble Dame Gillette Durand, dont il a eu deux enfants:

1° Jean, qui forme le degré suivant;
2° Robert Le Prevost, Ecuyer, marié à noble N. Boullon, dont:
A. Marie Le Prevost, mariée à Messire N. Le Jeune, Ecuyer.

V. Jean Le Prevost *aliàs* Le Provost, Ecuyer, Seigneur de Miettes, est compris dans un rôle des amendes de Caen et de Falaise, dressé en 1513, par le Lieutenant général du Bailliage de Caen, pour la somme de soixante-dix sols. (*Titre original.*)

Il a épousé en premières noces Marie Toustain, fille de Bertrand Toustain, Ecuyer, Avocat en cour laye, ainsi qu'il appert de son contrat de mariage original, reçu par Guillebert Richart, Garde des sceaux aux obligations de la vicomté de Falaise, le 1er septembre 1504; les témoins étaient: Jehan Durand, Henri de Bernières, et Henri Le Bigot. (*Titre original.*)

Il a laissé pour enfants:

1° Jean, qui suit;
2° Mathieu Le Prevost, Ecuyer;
3° Jacques Le Prevost ou Le Provost, auteur de la Branche des Le Provost de la Roche rapportée à la fin de cette notice.

VI. Jean Le Prevost, Ecuyer, Seigneur de Miettes, a épousé en premières noces, par contrat passé devant Jean Baudouyn, notaire royal à Falaise le 31 juillet 1557, Marie de la Rue, fille de noble homme Henri de la Rue, Seigneur de Pantou. (*Titre original.*)

Et en secondes noces, Jeanne B[illegible]jon.

Il acquit de Laurent des Rotours, Avocat à Falaise, une maison sise en ladite ville, par contrat passé devant Pierre Clément et Jacques Jacdant, Notaires royaux audit Falaise, le 24 août 1555; cette maison confinait à celle de son frère, Mathieu Le Prevost. (*Titre original.*)

De son premier mariage sont nés:

1° Guillaume Le Prevost, Ecuyer, mort sans enfants;
2° Mathieu, qui suit;
3° Henry, auteur de la première branche des Seigneurs du Marais et de Saint-Germain de Fourches, rapportée ci-après:

VII. Mathieu Le Prevost, Ecuyer, Seigneur de Miettes, vendit par contrat passé devant Nicolas Labe et Barthelemy Boutery, tabellions royaux à Falaise, le 27 juillet 1593, à noble homme Henry Le Prevost, Sieur de Fourches, Conseiller du Roi et Lieutenant général de M. le Vicomte de Falaise, trente-trois écus un tiers de rente à prendre chacun an sur Joseph Tirmois, Ecuyer, Seigneur et Patron d'Abeville. (*Titre original.*).

Il a épousé, en 1593, noble Dame Anne Billard, dont il a eu le fils qui suit :

VIII. Louis Le Prevost ou Le Provost, Ecuyer, Sieur de Miettes, fut mis en demeure, le 25 juin 1639, par l'Archidiacre de Noron et le Prévôt de Falaise, d'avoir à prouver son dire sur une accusation portée par lui contre Nicolas Gauche, Prêtre, Curé de Noron. (*Titre original.*)

Il a épousé noble Demoiselle Marie Toustain, dont il a eu trois enfants :

1° Robert, qui suit ;
2° Charles Le Prevost, Écuyer ;
3° Mathieu Le Prevost, Ecuyer, lesquels firent un partage de la succession de leur père par devant le tabellion royal de Saint-Laurens, près Falaise, le 1er avril 1673. (*Titre original*) (Dans cet acte, leur nom est écrit Le Provost).

IX. Robert Le Prevost ou Le Provost, Ecuyer, Seigneur de Miettes et de Pomprey, en 1673, fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* du Roi de 1696.

Il a épousé noble Damoiselle Julienne de Robillard, dont il a eu :

X. Jean-Baptiste Le Prevost, Ecuyer, Sieur de Miettes et de Pomprey, qui a épousé Marguerite Le Charpentier, qui le rendit père de trois enfants :

1° Louis-Toussaint, qui suivra ;
2° Marc-Antoine Le Prevost, Ecuyer ;
3° Jean-François Le Prevost, Ecuyer.

XI. Louis-Toussaint Le Prevost, Ecuyer, Seigneur de Pomprey et de Miettes, dont on ignore la destinée.



PREMIÈRE BRANCHE

DES

SEIGNEURS DU MARAIS ET SAINT-GERMAIN DE FOURCHES.

VII. Henry Le Prevost, né en 1561. Ecuyer, Seigneur du Marais, et de Saint-Germain de Fourches, a épousé noble Dame Marie Billard, dont il a eu deux enfants, savoir :

1° Guillaume, qui suit;
2° François Le Prevost, qui a formé la seconde branche, des Seigneurs de Saint-Germain de Fourches, dont l'article viendra plus loin.

VIII. Guillaume Le Prevost ou Le Provost, Ecuyer, Seigneur du Marais, était en 1650, Conseiller du Roi et Lieutenant de robe longue en la prévôté générale de Normandie. (*Titre original.*) Le 22 mai 1652, il se fit représenter par Maître Guillaume de Lezeaux, Ecuyer, Prêtre, Curé de la paroisse de Fourches et Trésorier de ladite église, pour acquérir une place de cinq pieds carrés dans la chapelle Sainte-Anne, et constitua une rente de cent sols en faveur de ladite paroisse.

Sa veuve, Marie Le François était tutrice de ses enfants mineurs en 1654, et céda son office à son fils, qui suit :

IX. Henry Le Prevost, Ecuyer, Seigneur du Marais, fut reçu d'abord Bachelier en droit civil et canonique en l'Université de Caen, par diplôme du 25 août 1654, succéda, ladite année, à feu son père dans ses fonctions de Conseiller du Roi, et Lieutenant de robe longue, en la prévôté générale de Normandie ; on voit par un acte en parchemin du 14 mai 1666, que les trésoriers généraux des finances au bureau de Caen enjoignent à leurs lieutenants et officiers d'avoir à lui bailler la finance de son office. (*Titre original.*)

Il fit en outre une donation à l'église de Fourches, sa paroisse, le 29 mai 1650. (*Titre original.*)

Ses Armoiries ainsi que celles de sa femme, noble Damoiselle Marie des Rotours ont été enregistrées à l'*Armorial général* de 1696.

Il a eu de son union:

X. Dominique Le Prevost, Ecuyer, Seigneur du Marais, marié à N. Trotrel, dont trois enfants :



1° Omer, qui suit;
2° Jacques LE PREVOST, Ecuyer, Chevau-Léger de la Garde du Roi, en 1700, enregistré avec ses armoiries à l'*Armorial général* du roi;
3° Isaac LE PREVOST, Seigneur d'Odonville, enregistré, comme son frère, à l'*Armorial général* du roi, en 1700.

XI. Omer-Dominique LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur du Marais, a épousé noble Dame Élisabeth TROTREL, dont il a eu :

1° Louis-Dominique, qui suit ;
2° Louis-François LE PREVOST, Ecuyer, né le 3 août 1743;
3° François-Louis LE PREVOST, Ecuyer.

XII. Louis-Dominique LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur du Marais, né, en 1736, mort sans avoir contracté d'union.

DEUXIÈME BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE SAINT-GERMAIN DE FOURCHES.

VIII. François LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Germain de Fourches, né en 1606, servait en 1635, dans la compagnie du Sieur Marguerie de Nonant, aux lieu et place de Henry, son père, âgé de 75 ans.

Il épousa, vers 1650, noble Dame Marie DU FOUR, dont il eut le fils qui suit :

IX. François LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Germain de Fourches, reçut, le 20 novembre 1674, un congé et certificat du Vicomte de Turenne, duquel il résulte qu'il faisait partie du ban et de l'arrière-ban convoqués pour le service du roi. Il fit enregistrer ses armoiries à l'*Armorial général* de 1696.

Il épousa noble Damoiselle Anne DE CORDEY, dont il eut quatre enfants :

1° René François, qui forme le degré suivant;
2° François-Jacques LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Germain de Fourches, a épousé noble Damoiselle Jacqueline DES ROTOURS, dont il n'a point eu de postérité;
3° Jacques LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Bellegarde, enregistré avec ses armoiries à l'*Armorial général* du Roi, de 1696;
4° Jean LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de la Porte, enregistré avec ses armoiries à l'*Armorial général* du Roi, de 1696.

X. René-François LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Germain de Fourches, a épousé noble Dame Louise TROTREL, dont il a eu :

1° Henry, qui suit;
2° Louis-René-François LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Saint-Germain de Fourches, a épousé Demoiselle Marie DAUPHIN, dont il a eu :
A. Henry-René-Jacques-Philippe LE PREVÔST, mort sans postérité.

XI. Henry-François-Jacques LE PREVOST, Chevalier, Seigneur des Fourches, a épousé noble Demoiselle Cécile-Élisabeth-Adélaïde MALLARD DE LA VARENDE, dont il a eu les enfants ci-après :

1° Léon-Henri-Jacques-Marie, qui suit;
2° Louis-François-René LE PREVOST, Ecuyer.

XII. Léon-Henri-Jacques-Marie LE PREVOST, Écuyer, Seigneur de Fourches, épousa noble Demoiselle Marie-Henriette DE FROMONT DE BOUAILLE, dont il eut :

XIII. Edouard-Henri LE PREVOST, Ecuyer, Seigneur de Fourches, marié à noble demoiselle Lucile BOURGEOIS DE BOYNES, dont il a eu un fils :

Marie-Henri-Albert LE PROVOST de Fourches, né le 16 mars 1850, tué pendant la guerre de 1870.

TROISIÈME BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE LA ROCHE, DE LULAGRIS, DE LA VILLOUTIN, DE RAVILLY, DU BOURG, DES MAZURES, DE LA TOUCHE, DE LA PINSONNIÈRE, DE LAUBRUÈRE, ETC.



RANSPLANTÉE de Normandie en Bretagne, cette branche de la famille LE PREVOST, plus communément appelée LE PROVOST, est originaire de la Sergenterie de Mortain, en l'Election d'Avranches.

Les alliances que cette branche a données ou reçues sont des plus distinguées; il suffira de citer celles de : de la Personne, remontant à Hugues de la Personne, Chevalier de l'Ordre du Porc-Epic, premier Ecuyer du duc d'Orléans, fait prisonnier avec ce Prince à la

journée d'Azincourt, en 1415; de la Villelouays, connue depuis Guillaume, Seigneur de la Villelouays, vivant au milieu du quinzième siècle; enfin celles de Heurtaut de Chazie, Lyon de la Vallée, Boullaire du Plessis, Plesse de Saint-Mirel, de la Porte, de Boessière de Rosvéguen, Lenoir-de-Tournemine, Huot de Grandcourt, etc.

Sa filiation est établie sans interruption par titres originaux et authentiques, à partir de :

VI. Jacques Le Prevost, ou Le Provost, Seigneur de Courhéry, né en 1520, mentionné plus haut, au cinquième degré de la souche mère, habitant la paroisse de Refuveille au bailliage de Mortain, et dont il est question dans un registre ayant appartenu à Martin Le Provost son arrière-petit-fils (1), eut de sa femme, dont le nom n'est pas venu à notre connaissance, le fils qui suit :

VII. Charles Le Prevost ou Le Provost, Seigneur de la Roche, né en 1548, est mentionné avec sa femme Jeanne Heurtaut de Chazie, dans le traité de mariage de son fils, qui suit :

VIII. Guillaume Le Prevost ou Le Provost, Seigneur de la Roche, né le 15 août 1575, épousa Léonore Serrand, fille de Guillaume Serrand et de Damoiselle Béatrix de Villeheust, ainsi qu'il résulte de son contrat de mariage reçu par Adrien Fermin, Garde-des-sceaux des obligations de la Vicomté de Mortain, le 10 janvier 1613. Ce contrat fut passé en la paroisse de Montigny en présence de : « Nobles hommes Mre Jean Tesson, Sieur de la Poullinière, Lieu-« tenant en la Vicomté de Mortain, Isaac d'Autheville, Sieur du Régal, Jac-« ques de Villeheust, Sieur du Manoir-Loyer, Abraham, Sieur et patron de « Mongotier, Thomas Servaulx, Sieur de la Soufficyère, Mathurin de Cha-« rençey, Sieur de la Gesbertyère, discrepte personne Messire Pierre Le « Vieil, Prêtre, Curé de Montigny et Me Julien de Launay-Pastelinière, ses « témoins. » Il décéda, le 29 mars 1629, et fut inhumé dans l'église des Chéris, immédiatement près le banc des du Plantys, Seigneurs de la paroisse des Chéris. Il eut pour enfant :

IX. Noble Martin Le Provost, *alids* Le Prevost, Ier du nom, Sieur de la Roche, Avocat en Parlement. Par acte du 7 octobre 1635, passé au lieu et village de Lulagris, en la paroissé des Chéris, par MMes Pierre Dapilley et François Pinson, tabellions, Martin Le Provost, « Sieur de la Roche, habitant audit lieu », constitua une rente foncière sur une maison avec ses dé-

(1) Ce titre de famille renfermant des données généalogiques en parfaite harmonie avec celles des documents conservés ou retrouvés, reçut après le décès de Martin Le Provost, Sieur de la Roche, à la date du 27 juin 1669, « pour éviter mutation, » l'attestation légale et authentique de Estienne Le Meusnier, sergent royal à Mortain.



pendances assise aux Chéris, au profit d'André Le Lièvre, de ladite paroisse, laquelle maison avait été acquise par feu Guillaume LE PROVOST, Sieur de La Roche, son père. *(Copie légalisée.)* Par un autre acte, du 23 octobre 1659, Martin LE PROVOST amortit une rente au profit de Joachim de la Barberie, Ecuyer, Sieur dudit lieu; cet acte fut passé au lieu de la Roche, paroisse de Refuveille, devant Gabriel Trochon et Yves Regnaut, tabellions royaux de la Vicomté de Mortain. (*Original en parchemin.*)

Martin LE PROVOST avait épousé au Ferré, le 19 octobre 1658, Jeanne LYON, fille de Macé Lyon, Sieur de la Vallée et de Michelle Tesnière. (*Extrait légalisé.*) On voit par un acte du 13 octobre 1685, que ladite Damoiselle Jeanne LYON, Dame DE LA ROCHE, agissant comme fille et héritière pour une moitié de défunts Nobles gens Macé Lyon et Michelle Tesnière, Sieur et Dame de La Vallée, obtint une sentence du siége royal de Fougères contre Michel Lyon, Sieur de Leblet et Georges Lyon, Sieur de la Villoutin, ses frères. (*Cahier en papier.*)

Jeanne LYON, Dame de La Roche, décéda le 12 août 1720, à l'âge de quatre-vingts ans, et fut inhumée le lendemain, en l'église du Ferré, en présence de Martin LE PROVOST, Louis LE PROVOST, Julien LE PROVOST, etc. (*Extrait légalisé.*) Elle avait eu de son union les enfants ci-après :

1° Georges LE PROVOST, né le 20 octobre 1660, fut tenu au baptême dans l'église de Saint-Georges de Reintembault par Georges Lyon, Sieur de la Villoutin et Marguerite Godefroy; (*Extrait légalisé.*)

2° Martin, qui suit;

3° Jean LE PROVOST, Sieur de Lulagris, fut tenu sur les fonts baptismaux, en l'église de Saint-Georges de Reintembault, le 21 novembre 1662, par Jean de Bordes, Sieur dudit lieu et Demoiselle Heronnette Turquetil. (*Extrait légalisé.*) Il eut d'une alliance dont on ignore le nom, les enfants ci-après :

A. Louis LE PROVOST, Sieur des Masures;
B. Julien LE PROVOST, Sieur de la Touche;
C. Pierre-Joseph LE PROVOST, Sieur de la Pinsonnière ;
D. Charles LE PROVOST, Sieur de Lulagris;
E. Eusèbe LE PROVOST, Sieur de Laubruère.

Ils demeuraient tous au village de la Touche, paroisse de Mellé, lors du partage fait le 9 octobre 1724, entre eux et Martin LE PROVOST, au sujet de l'héritage de Julien LE PROVOST. Sieur du Bourg, leur oncle paternel et frère dudit Martin ; (*Cahier en papier.*)

4° Julien LE PROVOST, Sieur du Bourg, fut baptisé le 25 janvier 1667. Ses parrain et marraine furent : Jean Janvier, Sieur de Linogais et Julienne Deshays, Dame de la Philippotière ; (*Extrait légalisé.*)

5° Françoise LE PROVOST, fut baptisée en l'église paroissiale du Ferré, le 29 septembre 1665. Elle eut pour parrain Messire Noble François Roussel, Prieur des Chéris; et pour marraine Jeanne Chauvel, Dame de la Philippotière (*Extrait légalisé.*)

6° Perrine LE PROVOST, femme de N. GERMAIN, habitant au bourg du Ferré, et mère de :

A. Hilaire-Nicolas GERMAIN, cohéritier de son oncle maternel, Jullien LE PROVOST DU BOURG, en 1724.

X. Noble Martin LE PROVOST, IIe du nom, Sieur de la Roche, fut baptisé en l'église de Saint-Georges de Reintembault, le 11 novembre 1661, et fut tenu sur les fonts par le Sieur de la Grousserie, et la Dame de la Vallée. (*Extrait légalisé.*)

Par acte du 9 novembre 1724, les biens délaissés par Damoiselle Jeanne LYON, Dame de la Roche, sa mère, situés au village de la Villoutin, paroisse du Ferré, et ceux délaissés par feu Julien LE PROVOST, Sieur du Bourg, son frère, furent partagés entre ledit Martin LE PROVOST, pour un tiers, et les enfants de son frère Jean LE PROVOST, et sa sœur Perrine LE PROVOST, pour les deux autres tiers. *(Cahier en papier.)*

Martin LE PROVOST DE LA ROCHE fut marié par pactes du 4 juin 1696, passés au bourg des Chéris, pardevant MM. Etienne Delatouche et Pierre Leclerc, tabellions royaux de la Vicomté de Mortain, avec Demoiselle Madeleine DE LA PERSONNE (1), fille de Jean-Jacques de la Personne, Ecuyer et de Demoiselle Catherine Le Midou. Le contrat fut passé en présence de « Noble Dame Suzanne Dumas, veuve de feu Messire Samuel de Varignières, vivant Chevalier, Seigneur de Marcilley; de Charles-Simon Payen, Ecuyer, Sieur de la Garanderie et de la Dame, son épouse; de Jean Baubigny, Sieur du Gage et de Damoiselle Magdeleine Le Midou, son épouse, tante de ladite future épouse; et du consentement de Messire Louis de Pierrepont, Chevalier, Seigneur, Marquis de Biards et de haute et puissante Dame Marguerite de Varignières, son épouse, parents et amis des parties et autres. » (*Extrait légalisé.*) La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux, le 28 novembre, de la dite année 1696, en l'église paroissiale des Chéris, en présence de Simon Payen, Sieur de la Garauderie; Jean Baubigny, Sieur du Gage, et de Damoiselle Jeanne Lyon. (*Titre origrinal.*)

Décédé le 2 février 1730, Martin LE PROVOST DE LA ROCHE fut inhumé, le lendemain, dans l'église du Ferré, en présence de Louis et Julien LE PROVOST, Georges Gautier, Gilles Le Bechu et autres. (*Extrait légalisé.*) Il laissa :

(1) Très-ancienne famille noble originaire de la Brie et de la Picardie, dont était Hugues DE LA PERSONNE, Chevalier de l'ordre du Porc-Épic, qui fut fait prisonnier avec le Duc d'Orléans à la bataille d'Azincourt, en 1415.

Elle a produit plusieurs personnages marquants, entre autres un Chanoine de la cathédrale de Meaux, en 1560; un Prieur de Saint-Faron de Meaux, avant 1612, un Lieutenant particulier civil et criminel au présidial de Meaux, des Conseillers en Parlement, un Capitaine du château de la Latte, etc., et elle a possédé les fiefs de Saint-Germain-lès-Couilly, de la Sauvage, de Saint-Gaubert, de Donneval, de Chanlieu, de Montigny, de Russy, de Saint-Maur, de Donjon, etc.

ARMES : *de sinople, à une bande d'argent, chargée de trois merlettes de gueules ; écartelé, d'or, à un lion de gueules*



1° Jean-Jacques, qui suit ;
2° Catherine-Jeanne Le Provost, fut baptisée dans l'église paroissiale des Chéris, le 26 août 1702. Ses parrain et marraine furent Messire André de Baubigny, Clerc, et Demoiselle Catherine Le Midou. (*Extrait légalisé.*)

XI. Noble Jean-Jacques Le Provost, *aliàs* Le Prevost, Seigneur de la Roche, de Ravilly, du Bourg, etc., né le 7 octobre 1700, fut baptisé le 10 desdits mois et an, dans l'église des Chéris ; il eut pour parrain et marraine Jean-Jacques de la Personne, Ecuyer, Sieur de Saint-Maur et Jeanne Lyon. *(Extrait légalisé.)*

Par acte du 4 octobre 1720, Dame Catherine Le Midou, veuve de feu Jean-Jacques de la Personne, Ecuyer, Sieur de Saint-Maur, demeurant en la ville de Matignon, paroisse de Saint-Germain, évêché de Saint-Brieuc, donna procuration audit Jean-Jacques Le Provost de la Roche, son petit-fils, pour gérer les affaires qu'elle avait aux Chéris, à Saint-Martin et ailleurs. *(Pièce légalisée.)*

Jean-Jacques Le Provost de la Roche, fut nommé Capitaine du château de la Latte en Saint-Cast, en Bretagne, par provisions de Messire Jacques de Matignon, duc d'Estouteville, Lieutenant général de Sa Majesté en Normandie, données à Paris, le 10 janvier 1722. (*Archives des Côtes-du-Nord.*) Il habitait ledit château de la Latte, autrement dit de la Roche-Guyon, quand il épousa, par contrat du 6 janvier 1742, noble Damoiselle Marie-Thérèse-Ursule Boullaire, Dame de la Villemoizan, fille de Noble Pierre Boullaire, Sieur du Plessis, et de Dame Françoise Le Tort. Ce contrat reçu par MM. Bellanger et Caro, « Notaires ducaux, » est signé à la minute : Boullaire de La Villemoizan, Le Provost, Françoise Le Tort, Villerobert, de Saint-Meloir, R. Le Tort des Mareix, Bernard, de la Bouexière-Lancelot, Jeanne Bernard, Boullaire du Plessis, Pontays de la Marre-Guinard, Marie de Chapdelaine du Coulombier, et Louise Renault de la Basselande. *(Grosse en papier.)* Les conjoints reçurent la bénédiction nuptiale en l'église paroissiale de Lamballe, le 9 janvier suivant, après dispense de deux bans accordée par Monseigneur Louis-François de Vivet de Montclus, Evêque Seigneur de Saint-Brieuc, en date du 8 janvier précédent. (*Pièce en papier.*)

M. Le Provost de la Roche, maire de Lamballe, fut député aux Etats généraux de la province de Bretagne assemblés par ordre du Roi dans la ville de Saint-Brieuc, le 18 février 1768. (*Extrait légalisé des archives du département d'Ille-et-Vilaine.*) On le retrouve présent aux mêmes Etats à la date du 20 décembre de la même année (*idem*). Le 21 février suivant, il adressa à l'Intendant de Bretagne un rapport relatif à l'entretien de la grande voie de communication allant de Paris à Lamballe, et de Lamballe à Brest. Enfin, il attacha son nom à diverses autres améliorations qu'il obtint pour la ville de Lamballe. Ses éminents services ne furent pas d'ailleurs méconnus. En

l'année 1768, suivant lettre d'avis du Contrôleur général des finances adressé à l'Intendant et d'après les ordres de Sa Majesté, la rétribution de deux cents livres, qui lui était due comme député, fut portée au double (*Archives d'Ille-et-Vilaine, série C, liasse* 1803.) ; et dans deux lettres autographes conservées aux mêmes archives (*Série BB,* 15) datées des 12 octobre et 25 novembre 1769, nous le voyons remercier l'Intendant de la gratitude dont il l'a honoré et des faveurs et bienfaits qu'il en a reçus.

Son dévouement à la Royauté ne fut pas moins remarquable. Le 23 juillet 1789, lorsque la Communauté de ville, « pénétrée des sentiments les plus vifs de fidélité et d'amour pour son Roi », décida que le serment de fidélité serait prêté le lendemain par les habitants et la milice, M. LE PROVOST DE LA ROCHE apposa le premier sa signature à cette délibération, et outre les Membres de la Communauté de ville, cent vingt-trois notables signèrent après lui. (*Archives de la mairie de Lamballe, série BB.* 15.)

Le 6 décembre 1781, Jean-Jacques LE PROVOST DE LA ROCHE acquit de Pierre-Mathurin Le Chapelier, Abbé de Quinguen, la portion de la maison dite de Beausoleil, appartenant audit Abbé. *(Grosse en parchemin.)*

Sa femme, mourut le 22 octobre 1788 et fut inhumée, le lendemain, dans le cimetière de la paroisse de Lamballe. *(Extrait légalisé.)*

Suivant quittance du 27 juin 1789, son mari, « Noble Jean-Jacques LE PROVOST DE LA ROCHE, en qualité de donataire de ladite dame Boullaire, « acquitta le droit du centième denier au bureau de Lamballe. *(Extrait en papier.)*

M. DE LA ROCHE mourut, âgé de près de cent ans, le 16 février 1800. *(Extrait légalisé.)* Il laissa pour enfants :

1° Mathurin-Jean-Charles, qui suit :

2° Claude-Jean LE PROVOST DE LA ROCHE, né à Lamballe, le 18 novembre 1748, fut baptisé le même jour; ses parrain et marraine furent Claude Jan de la Guérande, Ecuyer, et Demoiselle Jeanne Bertrand, Damoiselle des Marès. Le registre baptistaire est signé : Claude Jan de la Guérande, Jeanne Bernard des Marès, Louise Renaud de la Basselande, Battas de Mainville, Louise Malinge du Colombier, Micault de Joulleville, Boullaire de Villemoizan, du Colombier-Varin, Micault de Mainville, Boullaire du Plessix, LE PROVOST et J.-G. Abgrall. (*Extrait légalisé.*)

3° Charles-François LE PROVOST DE LA ROCHE, né à Lamballe, le 10 janvier 1753, fut tenu sur les fonts par Charles Boullaire, Sieur de la Villemoizan, Lieutenant au siége de cette ville et par Françoise Guynard. (*Extrait légalisé.*)

4° Marie-Françoise LE PROVOST DE LA ROCHE, née à Lamballe, le 5 janvier 1747, fut baptisée le surlendemain. Parrain : Noble François Boullaire, Sieur du Plessix ; marraine : Dame Anne-Marie de Chapdelaine, Dame du Colombier. (*Extrait légalisé.*)

5° Louise-Jeanne LE PROVOST DE LA ROCHE, née le 3 juillet 1751, fut tenue sur les fonts baptismaux, le lendemain ; elle eut pour répondants spirituels : Noble

Me Jean-François Guynard, Sieur de la Marre, Avocat en parlement, et Dame Louise Renaut, Dame de la Basselande. (*Extrait légalisé.*) Elle fut mariée à M. Pierre-Julien-Auguste-René Plesse de Saint-Mirel, fils de François et Dame Renée Le Moine. (*Extrait légalisé.*) Elle est décédée à Lamballe, le 25 mars 1827.

6° Jeanne-Thérèse Le Provost de la Roche, née à Lamballe, le 12 juin 1755, (*Extrait légalisé.*) fut unie, le 26 septembre 1786, à Noble Jean-Baptiste-François de la Porte, Avocat en parlement, Procureur fiscal de la Juridiction de Lamballe, Sous-directeur de la Réformation du Duché de Penthièvre, Sénéchal de l'ancienne Baronnie de la Hunaudaye, fils de feu Mathurin de la Porte et de Dame Marie du Jardin, son épouse. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux en présence des Sieurs Le Provost de la Roche père, et Le Provost de la Roche, frère de la mariée. Le registre est signé : Jeanne-Thérèse Le Provost de la Roche, de la Porte, Le Provost de la Roche, Boullaire, de la Roche-Provost, Le Provost de Lulagris, Varin du Colombier, Le Dissez de Penanrun, Sénéchal de Lamballe, Micault de Mainville, Aubrée du Rhun, de la Hamelinaye, Gabrielle-Jeanne Plancher du Bothier, Louise de la Roche le Provost, et Pomellet, recteur. (*Extrait légalisé.*)

XII. Mathurin-Jean-Charles Le Provost de la Roche, Ecuyer, Sieur de Lulagris, né à Lamballe, le 11 juin 1744, ondoyé le même jour, ne reçut les cérémonies du baptême que le 28 avril 1754. Ses parrain et marraine furent Noble Mathurin-Hilarion Chouesnel, Sieur de la Salle, Fermier du Duché de Penthièvre et Dame Magdeleine Le Moine de Villemoizan. Lors de la cérémonie apposèrent leur signature sur le registre : Magdeleine-Tristane Lemoine de la Salle-Chouesnet, Marie-Anne Lohio, Le Corgne de Souleville, Françoise Le Tort, Pétronille Lemoine, Battas de Mainville, Charlotte Collas, Anne Guynard, Françoise Bernard, Micault fils, de la Goublaye du Perray, Boullaire de la Villemoizan, Micault de Mainville, Boullaire du Plessix, des Portes-Glé, Mathurin-Jean-Charles Le Prevost, Marie-Thérèse Boullaire, de la Roche le Provost, Le Provost, et P. Brouté, recteur. (*Extrait légalisé.*) Il épousa à Ploërmel, Demoiselle Anne-Louise de la Villelouays (1), fille de feu Mathurin de la Villelouays, Ecuyer, et de Dame Catherine Jehanne. Ils reçurent la bénédiction nuptiale en présence des sieurs et dame Jean-François de la Bigne de Villeneuve, docteur en médecine, Armel Jumel, de la Villelouays-Desprez, Le Provost de Lulagris, et Anne-Louise de la Villelouays (*Extrait légalisé.*) Il est décédé à Ploërmel en 1821, et sa femme le 27 mai 1820. D'eux naquirent :

1° Jean-Louis, qui suit;

(1) La famille de la Villelouays, Seigneurs du dit lieu, de la Villéan, du Boisboyer, de Belestre et de Meslé, maintenue dans sa noblesse lors de la réformation, en 1670, porte pour Armes : *d'azur, à la licorne saillante d'argent.*



2° Françoise-Marie-Thérèse Le Provost de la Roche, née à Ploërmel, le 15 octobre 1786, tenue au baptême, le lendemain, par Vincent-Yves Larcher, Ecuyer, et Demoiselle Françoise-Charlotte-Bonaventure de la Boessière, fut mariée à Rennes, le 28 novembre 1826, à François-Marc le Mordan de la Villecochard, dont :

A. Edouard le Mordan de la Villecochard, décédé à l'âge de quinze ans;

B. Louis le Mordan de la Villecochard, habitant le château de Guignefolles près Erné (Mayenne), marié à Mademoiselle Aline de Fresnay.

XIII. Jean-Louis Le Provost de la Roche, né à Ploërmel, le 12 mai 1774, eut pour parrain noble homme Jean-François de la Bigne de Villeneuve, docteur en médecine, et pour marraine demoiselle Marie-Marthe de la Villelouays. Il épousa à Vannes (Morbihan), le 4 août 1801, mademoiselle Marie-Anne-Françoise Jouchet du Ranquin, fille de Alain Jouchet du Ranquin, ancien alloué au siége présidial de Vannes, et de Thérèse Louyer du Parquet, décédée à Rennes, le 12 octobre 1858. M. de La Roche est également mort à Rennes, le 23 octobre 1860. Il a laissé de son union :

1° Charles-Marie-Servais Le Provost de la Roche, né à Vannes, le 6 septembre 1807, entré à l'Ecole polytchnique, en 1826, à l'Ecole d'application de Metz, en 1828, Sous-lieutenant au 1er régiment du génie, en 1830; Capitaine d'Etat major, en 1835 ; Chef de bataillon, en 1851 ; enfin Lieutenant colonel, en 1860; blessé au siége d'Anvers, en 1832. Il fut nommé Chevalier de la Légion d'honneur le 14 janvier 1833, puis Officier de cet Ordre le 30 décembre 1862.

2° Mathurin-Joseph-Marie-Théophile, qui suit;

3° Léonide-Anne-Jeanne-Thérèse-Marie Le Provost de la Roche, né à Baud (Morbihan), le 3 juillet 1812, fut mariée, le 6 avril 1842 avec Elie-Marie Huot de Grandcourt (1), Capitaine au 12e régiment d'infanterie de ligne, Chevalier de la Légion d'honneur, fils de Bonaventure-François Huot de Grandcourt, demeurant à Lamballe, et de feu dame Claude-Julienne-Cécile de Partenay, décédée au dit Lamballe, le 10 avril 1832. De ce mariage sont nés deux enfants :

A. Ernest, Huot de Grandcourt, né en 1844, décédé à l'âge de huit ans;

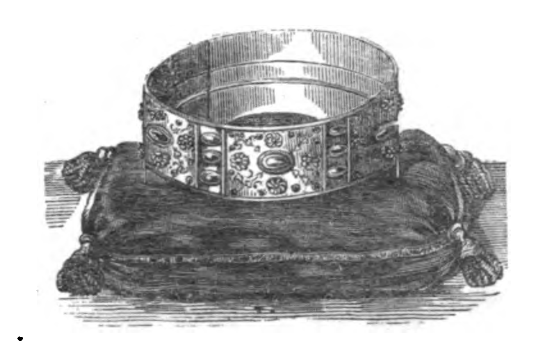
B. Marie-Cécile-Anne Huot de Grandcourt.

(1) La famille Huot de Grandcourt est de très-ancienne noblesse et originaire de la Champagne; — Armes : *d'or, à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'or, et accompagnée de trois coquilles de sable.*



XIV. Mathurin-Joseph-Marie-Théophile Le Provost de la Roche, né à Sarzeau (Morbihan), le 23 février 1809, s'est marié avec mademoiselle Madeleine Etiennette-Jeanne Chœsnet, fille de Joseph-Pierre-Anne-Thomas Chœsnet, Président du Tribunal de première Instance de Saint-Malo, et de Dame Victoire de Lastelle. Il est mort à Rennes, le 8 juin 1874, ayant eu de son union le fils qui suit :

XV. Albert-Jean-Louis-Marie Le Provost de la Roche, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 23 janvier 1843.



DE REUL

BELGIQUE ET FRANCE

SEIGNEURS D'ASTENET, DE NIEUBERG, DE NERETH, DE BONNEVILLE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *de sable, à la croix engrêlée d'argent. L'écu timbré d'un casque de Chevalier orné de ses lambrequins.* — CIMIER : *un buste d'homme habillé de sable au rabat d'argent, le visage de carnation, coiffé d'un chapeau de sable.*



A famille DE REUL est originaire du Limbourg, l'une des dix-sept provinces des anciens Pays-Bas. On sait les vicissitudes de ces contrées et en particulier des pays de Liége et de Juliers, tour à tour passés sous la domination de l'Espagne, de la Hollande, de la France et de l'Empereur d'Allemagne; c'est ainsi que les Archives locales, enlevées, détruites ou incen-

diées ont rendu impossible de fixer l'état certain d'un grand nombre de familles décimées ou fugitives. Si la famille DE REUL est dans ce cas, on ne peut toutefois méconnaitre que l'éclat de la plupart de ses alliances est un indice certain de sa splendeur dans le passé, malgré que son auteur ait été l'objet de la faveur du Roi Philippe IV d'Espagne, qui lui accorda, en 1660, des lettres de noblesse, ou plutôt, de confirmation de noblesse.

La filiation prouvée par titres originaux et actes de l'état civil commence à Renier REUL mentionné ci-après.

FILIATION

I. Renier REUL, Seigneur d'Astenet, vivant en 1590, eut d'une femme dont le nom est resté inconnu :

1° Hubert, qui suit;
2° Théodore DE REUL, auteur de la PREMIÈRE BRANCHE dont la filiation sera rapportée plus loin;
3° Catherine DE REUL, mariée le 13 juillet 1652, à Jean BELLEN DE BERTHOLFF, receveur général du duché de Limbourg.

II. Hubert RÈUL, Seigneur d'Astenet, reçut du Roi Philippe IV, des lettres patentes de confirmation de noblesse expédiées de Madrid le 13 janvier 1660. (*J. Le Roux*, Recueil de la noblesse de Bourgogne, Limbourg, etc., page 120, *Dom Viziano*, Nobiliaire des Pays-Bas, 2me partie, page 394 et *Archives du royaume de Belgique à Bruxelles.*)

Voici la copie textuelle de ces lettres patentes :

« PHILIPPE par la grâce de Dieu, Roy de Castille, de Léon, d'Aragon, des « deux Siciles, de Hierusalem, de Portugal, etc. A tous présens et à venir « qui ces présentes verront ou liront et oiront, salut. De la part de nostre cher et « bien aimé Hubert REUL, Nous a esté remonstré que *ses pères ayeul* et *aultres* « *devanciers*, auroient servy à noz prédécesseurs *en qualité d'hommes d'armes* à « leurs fraiz et dépens, sans payement ny récompense, que ceulx de la « femme, damoiselle Isabeau L'ALLEMAND, fille de feu Jacques L'Allemand, « Escuier, auroient aussy servy à noz dicts prédécesseurs en qualité de Tré-

« soriers et Secrétaires de l'Empereur Charles cinquiesme et de Madame Mar-
« guerite d'Austriche, et que le remonstrant, à leur imitation, auroit procuré
« avecq grand zèle de nous rendre pareillement des bons services comme fi-
« del vassal pour le bien de l'Estat et de la chose publicque *de Nostre pays* et
« *Duché de Limbourg, où il vivroit noblement, résidant en sa maison* et *chasteau*
« *d'Astenet;* et comme il se doibt souvent trouver ès assemblées ordinaires
« et extraordinaires, et en des conférences où il s'agit de notre service, par-
« ticulièrement lorsqu'il est question d'accorder quelques aydes ou subsides,
« afin qu'il y puisse entrer au rang et en qualité de noble dont il auroit tous-
« jours eü la réputation, mais à présent se trouveroit sans titres et enseigne-
« mens, lesquelz vraysemblablement auroient esté *perduz par les guerres,*
« hors mis ses armes, qui seroient *un escu de sable, à la croix engreslée d'argent,*
« que *ses dicts devanciers auroient porté de temps immémorial,* il nous a très hum-
« blement supplié de *confirmer* le *port des dictes armoiries* et la dicte qualité de
« Noble, et en tant que besoing *l'annoblir* de nouveau avecq sa postérité, et
« sur ce, luy faire dépescher nos lettes patentes en tel cas pertinentes. Sçavoir
« faisons que nous, ce que dessus considéré, inclinans favorablement à sa sup-
« plication et requeste, avons, de nostre certaine science, authorité souveraine
« et plaine puissance, pour Nous, nos hoirs et successeurs audict Hubert Reul,
« ses enfans et postérité masles et femelles, naiz et à naistre en léal mariage,
« accordé et octroyé, accordons et octroyons par ces présentes *le titre et degré*
« *de noblesse,* voulans et entendans qu'il, ses enfans et postérité, et chascun
« d'eulx procréez en léal mariage, comme dict est, ayent à joyr et user, joyssent
« et usent d'icy en avant et a tousjours comme gens nobles, en tous lieux, actes
« et besoignes de tous et quelzconcques honneurs, prérogatives, prééminen-
« ces, libertez, franchises, privilèges et exemptions de noblesse, dont les
« aultres nobles ont accoutumé de joyr, joyssent et joyront, et qu'ilz soient
« en tous leurs faictz et actes tenuz et réputez pour nobles en toutes places,
« en jugement et hors d'iceluy, comme les déclarons et créons telz par ces
« présentes, et que semblablement ils soient et seront capables et qualifiez
« pour estre eslevez à estatz et dignitez soit de *Chevalerie* ou aultres, et puis-
« sent et pourront en tout temps acquérir, avoir et tenir en tous Noz pays,
« signament en Nostre dict pays et duché de Limbourg, places, terres, sei-
« gneuries, rentes, revenuz, possessions, et aultres choses mouvantes de noz
« fiefs et arrier fiefz, et tous aultres nobles tenemens, et iceulx prendre et tenir
« de Nous ou d'autres Seigneurs féodaux de qui ilz seront dépendans, et si
« aucunes des choses susdictes ilz ont ja acquis, les tenir et posséder sans estre
« contrainctz, de par nous ou d'aultres, les mettre hors de leurs mains, à
« quoy nous les habilitons et rendons suffisans et idoines par ces dictes pré-
« sentes, faisans vers nous et nosdicts hoirs et successeurs les debvoirs y appar-

« tenans, selon la nature et condition d'iceulx fiefz et biens acquiz ou à acquerir et la coustume du pays où ils sont situez, et ce par certaine finance modérée que le dict Hubert Reul, à cause de ceste nostre présente grâce, sera tenu de payer à nostre prouffict sur la taxation qui en sera faicte par ceux de nostre Conseil d'Estat aux affaires des Pays-Bas et Bourgoigne, près nostre personne à ce commis. Et afin que l'estat de noblesse dudict suppliant soit tant plus notoire cognu et authorisé, lui avons aussy accordé et permis, accordons et permettons, par ces dictes présentes, que luy et sa postérité de léal mariage, comme dict est, pourront d'ores en avant et perpétuellement, en tous et quelconques leurs faicts, gestes et aultres actes licites et honnestes, continuer à avoir et porter les *armoiries* cy-dessus spécifiées, dont ses dicts devanciers ont usé de temps immémorial, ainsy qu'elles sont peinctes au milieu de ces présentes. Si ordonnons à nostre Lieutenant Gouverneur et Capitaine général des nosditcts Pays-Bas et Bourgoigne, et donnons en mandement à noz très-chers et féaulx les gens de nostre Conseil d'Estat, chef Présidents et gens de noz privé et grand Conseilz, chef Trésorier général et Commis de nos domaines et finances, Chancelier et gens de nostre Conseil de Brabant, de Limbourg et pays d'Outremeuze, Gouverneur et Capitaine général du Duché dudict Limbourg et pays d'Outremeuze, président et gens de nostre Chambre des comptes à Bruxelles, et à tous aultres nos Justiciers Officiers présents et à venir, leurs Lieutenans et chascun d'eulx en droict soy et si comme à luy appartiendra, et à tous aultres noz subjectz, qu'estant par lesdicts de noz comptes bien et douement procédé, comme leur mandons de faire, à l'intérinement et vérification de ces dictes présentes selon leur forme et teneur, ilz façent, souffrent et laissent ledict Hubert Reul et sa postérité de léal mariage de nostre présente grâce, octroy et anoblissement et de tout le contenu en ces dictes présentes, pleinement et paisiblement et perpétuellement joyr et user, sans leur faire, mettre ou donner ny souffrir estre faict, mis ou donné à aulcun d'eulx contredict, destourbier ou empeschement quelconcque, bien entendu que le dict Hubert Reul sera tenu de les présenter à nostre dicte Chambre des Comptes, à l'effect de la dicte vérification et intérinement endéans l'an après la date d'icelles, comme aussy endéans le mesme terme, à nostre premier Roy d'Armes ou autres qu'il appartiendra en nosdicts Pays-Bas, en conformité et aux fins portez par le quinziesme article de l'Ordonnance décrétée par feu nostre bon oncle l'Ar-l'archiducq Albert, le quatorziesme de décembre seize cent seize, touchant le port des armoiries, timbres, titres et aultres marques d'honneur et de noblesse, l'un et l'aultres à peine de nullité de ceste nostre présente grâce; Et afin que soit chose ferme et stable à tous jours, nous avons signé ces présentes de nostre main et à icelles faict mectre nostre grand scel,

« sauf en aultres choses nostre droict et l'autruy en toutes. Donné en « nostre ville de Madrid, royaume de Castille, le treisiesme jour du mois « de janvier, l'an de grâce seize cent soixante, et de noz règnes le quaran- « tiesme. Paraphé : Vel[da], et signé : PHILIPPE. Sur le ply estoit escrit : « Par le Roy, et signé don Fer[do] DE FONSECA, Ruiz DE CONTRELAS. Estoit « scéllé du grand scel de Sa Majesté en cire vermeille y appendant à double « cordon de soy rouge jeusne et blanche. Sur le ply estoit encore escrit : « Ce jourd'hui 4 novembre XVI[e] soixante, ont ces présentes lettres pa- « tentes esté veues et leues au bureau de la Chambre des Comptes du Roy, « en Brabant, et illecq selon leur forme et teneur esté intérinées et en- « registrées au registre des Chartres, octroys et aultres affaires dudict « Brabant, commençant l'an seize cent soixante, n° XVII, folio LII et sequenti. « Paraphé : G. Cierm V[t], et signé : N. Grootendael.

(*Extrait d'un registre intitulé sur le plat de la couverture : « Registre des Chartes, Octrois et aultres Lettres patentes du duché de Brabant, Limbourg et pays d'Outre-Meuse, commençant l'an XVI[e] soixante, jusques le dernier de décembre de l'an XVI[e] septante-sept, Lettre N. n° XVII, » et portant le n° 147 de l'inventaire des Registres des Chambres des Comptes conservé aux Archives générales du royaume de Belgique.*)

Hubert REUL avait épousé à Bruxelles, le 4 octobre 1655, Isabelle-Catherine LALLEMAND, de la famille des Lallemand de Vayte et de Montaigny.

Il naquit de cette union deux enfants :

1° Philippe-Jacques-Joseph REUL, né en 1644, dont on ignore la destinée ;

2° Jeanne-Marie DE REUL, née en 1658, mariée le 5 novembre 1693 avec Ambroise DE QUINTANA, Commissaire des montres, mort à Bruxelles, le 17 avril 1730. Elle est décédée dans la même ville, le 11 septembre 1716.

PREMIÈRE BRANCHE

II. Théodore REUL, Greffier de la Chambre des Tonlieux du Limbourg (fils puîné de Renier REUL) prit alliance avec Marie HANNOT (Herkenrode. *Collection des tombes de la Hesbaye*); il mourut à Limbourg, le 26 décembre 1689, laissant de cette union :

1° Gaspar-Lancelot, qui suit;
2° Massin-Corneille DE REUL, auteur de la DEUXIÈME BRANCHE dont l'article viendra ci-après;
3° Antoine-François DE REUL Drossart de Bilstain, Bourgmestre de Limbourg, se maria avec Marie-Catherine, fille d'Emmanuel-François DE XHÉNEMONT, Capitaine d'infanterie, puis Conseiller, haut forestier de Sa Majesté Catholique au Duché de Limbourg, mort en 1714, et de Marie de Corswarem; ils décédèrent lui en 1714, elle en 1735. (*Herkenrode, page* 747).

III. Gaspar-Lancelot DE REUL, Ecuyer, avocat au Conseil de Brabant, Bourgmestre de Herve, épousa en 1673, Isabelle D'ARDENNE ou D'HARDENNE qui mourut le 27 août 1697. Il est décédé le 3 avril 1720, laissant pour enfants :

1° Théodore-François, qui suit;
2° Marie-Anne-Françoise-Joseph DE REUL, née en 1675, mariée à Jean-Godefroy DE MAIGRET, de la famille des Maigret, Comtes du Saint-Empire, actuellement fixés en France; il mourut en 1706, et sa veuve en 1720.

IV. Théodore-François DE REUL, Ecuyer, Seigneur de Néreth, né en 1678, fut successivement nommé Maître des forêts au pays de Limbourg, par lettres de 1712, puis Conseiller et Receveur général des aides et subsides de ladite province, en 1725. *(Archives royales de Belgique.)*

Il avait épousé en premières noces, l'an 1701, Marie-Anne-Béatrix DE GOER, fille d'Antoine de GOER et de Béatrix de Gomzé; et en secondes noces Isabelle DE ROSSIUS, fille d'Étienne de Rossius, Ecuyer, seigneur de Humain, trois fois bourgmestre de Liége. Béatrix de Goër, dame de Nereth, mourut le 29 décembre 1723 et son mari en 1747; leurs enfants furent :

1° Gaspar-Antoine-Joseph DE REUL, Maître des forêts au pays de Limbourg, par lettres de 1735 (*Archives royales de Belgique*); il épousa Marie-Anne DE LAMBERTS, fille de Léonard-Joseph de Lamberts, Bourgmestre d'Aix-La-Chapelle et d'Emérance de Surlet. De ce mariage est issue :
   A. Anne-Emerance-Joseph DE REUL, née à Bruxelles, le 20 septembre 1750, mariée à Bernard-Joseph, Baron DE HOLBERG DE BRACELEU; morte en 1774.
2° Théodore-Lambert-François-Joseph, qui suit :

V. Théodore-Lambert-François-Joseph DE REUL, Avocat, Conseiller pensionnaire des États de Limbourg, en 1739, Secrétaire du conseil privé en 1769, *(Archives royales de Belgique.)* mourut à Bruxelles, le 10 août 1790.

Il avait épousé dans la même ville, par contrat du 7 février 1741, noble Jeanne-Anne LOUYS, de laquelle il eut :

1° Théodore-Joseph-Jacques-Marie DE REUL, né à Bruxelles le 18 novembre 1741, Secrétaire du conseil privé par lettres patentes de l'année 1776, marié à Bruxelles le 29 juillet 1778, avec Marie-Julie-Françoise VAN LANGENDONCK, décédée dans ladite ville, le 31 juillet 1820, sans laisser d'enfants;
2° Augustin Gaspar-Henri, qui suit;

VI. Augustin-Gaspar-Henri DE REUL, né à Bruxelles, le 4 mars 1743, épousa dans cette ville, le 20 mai 1766, Anne-Gertrude-Marie-Josephe-Françoise de Paule HELMAN, qui mourut à Bruxelles, le 22 mars 1770. Il eut de son mariage :

A. Barbe-Marie-Thérèse DE REUL, née à Bruxelles le 14 juin 1767, mariée le 28 septembre 1783 à Dominique-Joseph-Edouard-Sébastien, Vicomte DE WALCKIEN, Receveur général des finances, mort à Paris, le 17 février 1837; elle était décédée à Bruxelles le 17 mars 1791.

DEUXIÈME BRANCHE

III bis. Massin-Corneille DE REUL, écuyer, deuxième fils de Théodore de Reul, et de Marie Hannot, né à Eupui en 1655, épousa, en 1685, Ève DE CLEBANCK, et mourut en 1712, laissant :

1° Gilles-Théodore, qui suit;
2° Emmanuel-Maximilien DE REUL, auteur de la TROISIÈME BRANCHE rapportée ci-après;
3° Gilles-Joseph-François DE REUL, né à Bilstain-lez-Limbourg, en 1709, Mayeur de la haute cour des ville et duché de Limbourg, Conseiller pensionnaire des Etats, Juge et Commissaire de la cour féodale et de la chambre des domaines et Tonlieux de Sa Majesté dans la province de Limbourg, mort sans alliance, en 1787, faisant ses héritiers les trois fils de son frère Emmanuel-Maximilien DE REUL.

IV. Gilles-Théodore DE REUL, écuyer, Seigneur de Nieuberg, licencié ès lois, Échevin de la haute cour des ville et duché de Limbourg, prit alliance en l'année 1721, avec Marie-Philippe-Thérèse DE TIGNÉE, fille de Jean-Hubert de Tignée, Jurisconsulte et Avocat, Seigneur de Sclayne, de Bonneville et de Faux, élu Bourgmestre de Liége en 1706, et de dame Catherine d'Olne.

Il est mort le 25 juillet 1765, laissant de cette union :

1° Maximilien-Corneille, qui suit;
2° Jean-Hubert-Joseph DE REUL, prêtre;

3° Ève-Josèphe-Thérèse DE REUL DE NIEUBEUG, née en 1729, mariée en 1751 à Pierre-Théodore-Henri DE CORSWAREM, seigneur de Xhénemont, Officier de hussards au service de France, sous Louis XV ;
4° Marie-Philippine-Josephe DE REUL, née en 1732, mariée en 1766 à Jérôme-Paul-Hubert-Antoine DE JAMINET, Seigneur de Bonneville.

V. Maximilien-Corneille DE REUL, Ecuyer, Seigneur de Nieuberg, né en 1722, fut nommé juge des Tonlieux de Limbourg, par lettres patentes de 1757. *(Archives royales de Belgique.)* Il devint en 1781, Échevin de la haute cour de Limbourg.

Il avait épousé en premières noces, le 10 juillet 1754, sa belle-sœur, Marie-Catherine DE JAMINET, et en secondes noces, le 27 juillet 1767, Catherine-Thérèse-Odile DE GOER DE HERVÉ, laquelle décéda à Liége, le 19 septembre 1817.

Du premier lit vinrent :

1° Gilles-Théodore-Lambert-Joseph, qui suit;
2° Maximilien-Jean-Hubert-Philippe DE REUL, rappelé après les enfants de son frère aîné;
3° Marie-Philippine-Hubertine DE REUL, née en 1755, morte à Liége en 1847;
4° Marie-Thérèse-Hubertine DE REUL, née en 1759, morte à Liége le 8 décembre 1852; elle avait été mariée en 1789 à Jean-Vincent-François PELSER, Seigneur de Lichtenberg, Conseiller au conseil souverain de Limbourg.

Du deuxième lit sont issus :

5° Philippe-Albert Joseph DE REUL, dont l'article viendra après celui de ses deux frères ;
6° Jean-Baptiste-Gérard-Joseph DE REUL, né en 1783, marié à Lambertine-Thérèse-Joseph CHAINEUX, dont :
   A. Louise-Thérèse-Gérardine DE REUL, épouse de Paul-Joseph-Victor DE BOURCIER, comte de Montureux, mort le 1er mars 1867 à l'âge de 51 ans. La comtesse de Montureux est décédée à Bilstain le 16 février 1870.
7° Louise-Françoise-Josephe DE REUL, née en 1779, femme de Guillaume-Joseph-Célestin DE BLÉRET.

VI. Gilles-Théodore-Lambert-Joseph DE REUL DE BONNEVILLE, né en 1757, épousa le 1er septembre 1791, Marie-Anne-Thérèse LEGRO, décédée le 13 décembre 1849, il est mort le 24 mars 1850, laissant :

1° Maximilien-François-Joseph DE REUL, né en 1792, mort à Liége, en 1868;
2° Henri-Guillaume-Philippe-Théodore DE REUL, né en 1796;
3° Philippine-Françoise-Marie DE REUL, mariée à Jean-François-Joseph Chevalier DE SAUVAGE-VERCOURT;
4° Marie-Anne-Antoinette-Philippine-Thérèse DE REUL, née en 1798, mariée en 1828 à Conrad-Lambert SERVAIS DE HARLEZ; elle est décédée le 28 mars 1855;

5° Marie-Françoise-Eléonore DE REUL, née en 1802, femme d'Arnold-Hyacinthe-Désiré-Joseph, Baron DE THIRIART DE FLEMALE, mort le 22 septembre 1847.

VI. *Bis*. — Maximilien-Jean-Hubert-Philippe DE REUL, né en 1764, reçu Chanoine de Selayn et de Maestricht, quitta les ordres et épousa, le 11 septembre 1806, Marie-Thérèse-Hubertine DE GHILLENGHIEN, morte à Mozet, le 1er mars 1863; de cette union vinrent :

1° Philippe-Lambert-Joseph, qui suit;
2° Maximilien-Théodore-Joseph DE REUL, né en 1811, mort en 1871.
3° Ferdinand-Henri-Joseph DE REUL, né en 1812, marié en 1844 à Félicité-Joseph DUVIVIER, décédé en 1870.

VII. — Philippe-Lambert-Joseph DE REUL, né en 1810, s'est marié à Henriette DE FERRARE, dont :

Gustave-Charles-Albert-Joseph DE REUL, né en 1847, marié en 1873, à Virginie-Marie-Anne DE REUL, sa cousine.

VI *ter*. — Philippe-Albert-Joseph DE REUL, né en 1772, s'unit à Jeanne-Élisabeth-Joseph BAILOUX; il est mort le 5 août 1849, laissant un fils :

VII. — Maximilien-Joseph DE REUL, qui de son mariage avec Caroline-Joséphine DE SCHEPPERS, a eu :

1° Ernest-Louis-Philippe-Maximilien-Joseph, DE REUL, né à Liége, le 17 mai 1849, qui a épousé, le 24 mai 1873, Renée-Adèle-Pauline-Marie WERKEN, morte, le 19 novembre 1874.
2° Virginie-Marie-Anne-Jeanne DE REUL, née à Liége, le 8 mai 1852, mariée le 24 mai 1873 à son cousin rapporté ci-dessus.

TROISIÈME BRANCHE

EN FRANCE

IV. Emmanuel-Maximilien DE REUL (fils puîné de Massin-Corneille de Reul et d'Eve Clebanck), né en 1702 à Bilstain-lez-Limbourg, épousa à Dunkerque, le 24 mai 1747, Jeanne BRINQUET, qui le rendit père de :

1° Louis-Emmanuel, qui suit;
2° Joseph DE REUL, Ecuyer;
3° Pierre DE REUL, Ecuyer.

Ces trois frères, furent institués héritiers de leur oncle paternel, Gilles-Joseph-François DE REUL, mort à Limbourg en 1787, sans avoir contracté d'alliance.

V. Louis-Emmanuel DE REUL, né le 3 mai 1752 à Buire-aux-Bois, en Artois, prit alliance avec Marie-Françoise BOISSEAU, de laquelle il eut :

1° Emmanuel-François, qui suit;
2° Jeanne DE REUL;
3° Caroline DE REUL;
4° Françoise DE REUL.

VI. Emmanuel-François DE REUL, né le 22 novembre 1787 à Buire-aux-Bois, contracta union le 16 avril 1823 avec Augustine BEZU, descendue de Jacques-Philippe DE BEZU, Ecuyer, Seigneur de Fricourt, en Picardie.

De ce mariage sont nés les trois enfants ci-après :

1° François-Emmanuel, qui suit
2° Augustine de REUL;
3° Marie DE REUL.

VII. François-Emmanuel DE REUL, né le 18 août 1828, à Hautmaisnil (Pas-de-Calais), s'est marié le 22 novembre 1854 avec Elise VICART, dont il a deux enfants :

1° François-Emile-Hippolyte DE REUL;
2° Joseph-Henri DE REUL.

DE LA ROZE

GUIENNE ET GASCOGNE



Armes : *de gueules, à trois roses d'or, posées deux et une, et un chef d'argent, chargé d'un croissant d'azur, accosté de deux étoiles du même.* (Armorial officiel général de 1696). — **Couronne de Comte.** — **Supports** : *Deux lions.*

Cette vieille maison est connue en Guienne dès le commencement du XIVme siècle; on la trouve établie à Castillon de Castets où elle possédait des fiefs nobles et des terres en roture qu'elle tenait, dès l'année 1307, du révérend père Michel de Baudrie, abbé de Rivet.

Le plus ancien personnage connu par les Chartes est Etienne DE LA ROZE, qui adressa, le 18 juin 1439, une requête à la Chambre des requêtes du Palais à Paris, à l'occasion d'un procès qu'il avait eu pour certaine redevance due à François de Marillac. (*Titre original.*)

Sa filiation est établie régulièrement à partir de :

I. Raymond DE LA ROZE qui achetait une terre, le 11 avril 1527, de Noble Jean de Piis, Seigneur de Puybarban. (*Note de M. Léo Drouyn.*)

Il paraît avoir eu pour enfants :

1° Guillaume, qui suit;
2° François DE LA ROZE, Seigneur de Soulac en 1560, qui avait épousé Geneviève DE HEGUY laquelle étant veuve fit, le 31 janvier 1563, une vente à réméré de différents biens, sis à Lesparre, devant Chartroin, Notaire royal audit lieu. (*Archives du département de la Gironde.*)

II. Guillaume DE LA ROZE, Prévôt des Maréchaux de France, habitant à Castillon en 1545, fit le 19 avril de ladite année, un contrat d'échange de terres avec Guillaume du Domerc, habitant de Puybarban (*idem*).

On voit, par des Lettres du Parlement de Bordeaux du 23 octobre 1560, adressées au Roi Charles IX, et l'informant que le nommé DE LA ROZE, prisonnier, détenu au château de la Réole pour le fait de religion, fut « ravi « osté et tiré des prisons dudit château par grande compagnie de gens qui « tirèrent ensuite cinquante ou soixante coups d'arquebuse ou faulconneau « vers ladite ville de la Réolle. (*Archives historiques de la Gironde, tome XIII* « *folio* 134.) »

Il devint Maître des requêtes de la Reine de Navarre en 1566, et accompagna en cette qualité Jacques d'Angennes, Seigneur de Rambouillet, que Charles IX avait envoyé en Languedoc pour y faire maintenir et observer l'édit de pacification. (*Histoire du Languedoc de Dom Vaissette, Tome IV, pages* 26 *et* 519.) Enfin on le trouve Commandant la place de Bayonne pour le Roi de Navarre en 1570, et il figure en cette qualité dans l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui condamna à mort, le 6 mars 1570, trois cent soixante-trois protestants. (*Archives historiques de la Gironde, Tome* 13, *folio* 430.)

Il laissa pour enfants :

1° Guillaume, qui suit;
2° Pierre DE LA ROZE, qui faisait partie, en 1571, d'une compagnie sous la charge du Capitaine de Castelnau du régiment du Duc d'Anjou, commandé par le Maréchal de Strozzi (*Titre original.*)

III. Guilhem DE LA ROZE, fut marié, vers 1555, à Jeanne DU VIGNAU, dont il eut entre autres enfants :

1° Pierre, qui suit;
2° Peyronne DE LA ROZE, mariée, par contrat du 6 février 1587, passé devant Lafiteau, Notaire, à Arnaud de Peyrusse, Écuyer, Capitaine, habitant de Savignac, dont deux filles :
  A. Marie DE PEYRUSSE, mariée, le 25 février 1613, à Noble Jean DE LA BARRIÈRE, Écuyer, Capitaine au régiment de Cintrans ;
  B. N. DE PEYRUSSE, mariée à Noble Mathieu DE TAMANHAN, Écuyer, Seigneur de Gravillas. (*Nobiliaire de Guyenne et de Gascogne ; Tome I, page* 110.)
3° Robert DE LA ROZE, homme d'armes, habitant Castillon, en 1587, figure comme témoin dans un acte de vente d'une terre située au village de Feuilha, faite à son beau-frère Arnaud DE PEYRUSSE ; (*Note de M. Léo Drouyn.*)
4° François DE LA ROZE, homme d'armes d'une compagnie du régiment de Piémont, en 1601 ; (*Titre original.*)
5° Jérôme DE LA ROZE, Capitaine des ville et portes de Melun, donna quittance de ses gages, le 12 décembre 1592; (*Titre original.*)
6° Autre Pierre DE LA ROZE, homme d'armes du régiment de Champagne, en 1598. (*Titre original.*)

IV. Pierre DE LA ROZE, Avocat en la Cour royale de la Prevôté de la Réole, en 1595, assista comme témoin à un acte d'échange passé, le 15 février 1595, dans sa maison appelée, la Roze, à Castillon, habitée par Noble Gabriel de Gascq, entre ce seigneur et Noble Armand DE PEYRUSSE, Ecuyer. (*Note de M. Léo Drouyn.*)

Il eut pour fils :

1° Bertrand, qui suit;
2° Pierre DE LA ROZE, marié à Jeanne HOUARD, dont il eut quatre enfants :
  A. Jean DE LA ROZE, né le 4 octobre 1620;
  B. André DE LA ROZE, né le 6 août 1625;
  C. Vital DE LA ROZE, né en 1626;
  D. François DE LA ROZE, né en 1627;
3° Arnaudine DE LA ROZE, fiancée à Jean DE LESCURE, en 1635;
4° Isabeau DE LA ROZE, mariée à Pierre BIRON, en 1637;
5° Jacquette DE LA ROZE, mariée vers 1645 à Pierre DU VERGIER, écuyer, seigneur de la Seguinice. (*Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, t. I, folio 136).



V. Bertrand de la Roze, Ecuyer, vendit une terre à M. de Gascq, le mai 1611.

Il a laissé pour enfants :

1° Amet, qui suit;
2° Jacques de la Roze, Procureur du Roi, en 1651, qui laissa deux filles;
A. Martiale de la Roze, née et baptisée le en 1651;
B. Marie de la Roze, en religion Sœur Marie de Sainte-Thérèse, Carmélite, née à Lesparre, en 1641, morte à Bordeaux, le 25 août 1717, en odeur de Sainteté, après avoir passé cinquante-quatre ans dans la pratique la plus austère des devoirs de la vie religieuse. (*Voir la Vie de la très-sublime contemplative Sœur Marie-Thérèse Carmélite de Bordeaux, composée par l'abbé de Brion, en* 1720.)
3° Jean de la Roze, Ecuyer, Capitaine, qui rendit hommage, le 6 décembre 1679, au Roi de France, comme Duc de Guyenne, pour sa maison noble, appelée de Fontgraves, située en la juridiction de Saint-Macaire, (*Archives de la Gironde, Registre* 2320, page 220.) Il laissa un fils :
A. Jean de la Roze, né le 17 juillet 1659.
4° François de la Roze, Capitaine dans le régiment de Gesvre, en 1652, figure comme témoin au testament de Jeanne de Rolland, femme de Noble Joseph de Gascq, fait le 15 novembre 1652.

VI. Amet de la Roze, Ecuyer, laissa d'une alliance dont le nom n'est pas connu, deux fils, savoir :

1° Robert, qui suit;
2° Guilhem de la Roze, qui fit avec son frère un échange de terre à Castillon, le 16 août 1659. Il eut pour fils :
A. Jean de la Roze, d'abord Lieutenant au régiment de Saillans, puis Capitaine, entré aux Invalides, en 1716. (*Voir sa lettre d'admission aux archives de la famille.*)

VII. Robert de la Roze, Ecuyer, épousa N., dont il eut deux fils :

1° Jean, qui suit ;
2° Léonard de la Roze, auteur de la Branche cadette rapportée ci-après.

VIII. Jean dé la Roze, Avocat au Parlement, habitant à Verdun-sur-Garonne, en 1696, requit l'enregistrement des armoiries de sa famille à l'*Armorial général* officiel créé en vertu de l'Édit royal de novembre 1696. (*Voir le Registre de Toulouse et de Montauban à la Bibliothèque Nationale de Paris.*)

Il a laissé pour fils :

1° Joseph-Sébastien, qui suit;

2° Julien DE LA ROZE, Vice-consul de France à Lisbonne, donna, le 23 janvier 1728, une procuration à Messire René de L'Escole, Chevalier du Christ, Consul général de France en Portugal, à l'effet de toucher sa pension du Trésor royal ; (*Titre original.*)

3° François DE LA ROZE, Commis à l'extraordinaire des guerres à Paris, marié à Anne-Françoise AFFORTY.

Le 17 février 1763, sa veuve donna quittance et main-levée, en la ville de Metz, au nom et comme tutrice de Marie-Rosalie, Antoinette et Julie DE LA ROZE, ses filles mineures, et Anne-Marie-Suzanne DE LA ROZE, femme de Auguste-Édouard DE LANGLE, Chevalier de Saint-Louis, Seigneur de la Barre ; (*Titre original.*)

IX. Joseph-Sébastien DE LA ROZE, Ecuyer, Conseiller du Roi en ses conseils, Président présidial, Lieutenant général en la Sénéchaussée de Guyenne et au siége Présidial de Bordeaux, Conservateur des priviléges de cette ville et Juge de la prévoté royale du palais de l'Ombrière, fut nommé Conseiller lai au Parlement de Bordeaux, et Président de la seconde Chambre des enquêtes de cette ville, par provisions des années 1748 et 1751.

Il avait épousé Mademoiselle N. DE CISSARD, dont il eut quatre enfants :

1° N. DE LA ROZE, qui suit ;

2° Demoiselle N. DE LA ROZE, mariée à M. DE RUAT, Seigneur de la Teste dont elle a eu plusieurs enfants, entre autres une fille qui était filleule de M. Gabriel DE LA ROZE ;

3° N. DE LA ROZE-FONBRUNE, mort célibataire ;

4° N. DE LAROZE, religieuse au couvent des Annonciades, à Bordeaux.

X. N. DE LA ROZE, Président au Parlement de Bordeaux, a épousé Mademoiselle DE PONTET DE PERGANSON. Il est mort pendant la Révolution et a laissé pour enfant :

XI. N. DE LA ROZE, propriétaire à Perganson, qui a épousé Demoiselle N. de SAINT-MARC, dont il a eu trois enfants :

1° N. DE LA ROZE, officier supérieur d'artillerie ;

2° N. DE LA ROZE, mariée à M. DE FAVIÈRES, habitant près de Blaye;

3° N. DE LA ROZE.

BRANCHE CADETTE

VIII. Léonard DE LA ROZE, Greffier en chef de l'Election de Bordeaux, en 1690, épousa Demoiselle Pétronille DU COING laquelle, étant veuve, requit l'enregistrement de ses armoiries personnelles à l'*Armorial général de* 1696, *Registre de Guyenne, folio* 203.

Il eut d'elle quatre enfants, savoir :

1° Jean-François, qui suit ;
2° Jean-Baptiste DE LA ROZE ;
3° Pierre DE LA ROZE, Jésuite ;
4° Marguerite DE LA ROZE.

IX. Jean-François DE LA ROZE, Conseiller du Roi, en l'Election de Guienne, fut marié deux fois : 1° A Demoiselle Pélagie RAIMOND, dont il eut :

1° Jeanne DE LA ROZE, morte sans postérité.

2° à Demoiselle Jeanne PINGANEAU, dont il eut quatre enfants, savoir :

2° Gabriel-Simon DE LA ROZE, qui remplit une charge chez le Lieutenant général DE LA ROZE, et mourut chez lui, à l'âge de soixante ans ;
3° Jacques-Philippe DE LA ROZE, propriétaire, mort à Saint-Domingue ;
4° Guillaume DE LA ROZE ;
5° Furcy-Augustin, qui suit ;

X. Furcy-Augustin DE LA ROZE, propriétaire, Capitaine au long cours, né le 14 jour 1744, a épousé Mademoiselle Marguerite DECOUD, fille de M. Decoud et de Dame Lesperon.

De ce mariage naquirent dix enfants, savoir :

1° Rose-Marguerite DE LA ROZE, née le 19 juillet 1775, mariée à M. MORIN, Officier de marine, mort sans postérité ;
2° Pierre DE LA ROZE, né le 14 mars 1799, Officier de marine, propriétaire à Castelnau (Gironde), marié à Mademoiselle Nancy D'ANGLADE, dont deux enfants :

A. Ernestine DE LA ROZE, mariée à M. MIQUEL, mort sans enfants;
B. Héloïse DE LA ROZE, mariée à M. DUTILH, Docteur médecin à Castelnau;

3° Bertrand DE LA ROZE, né le 8 mars 1778, mort sans postérité;
4° Marguerite-Sophie DE LA ROZE;
5° Autre Bertrand DE LA ROZE, né le 19 janvier 1780, mort sans postérité;
6° Pierre-Furcy, qui suit;
7° Catherine-Adélaïde DE LA ROZE, née le 19 juillet 1783, mariée à Claude-François CARDEZ, Officier, mort à Margaux (Gironde), laissant pour fils :

A. Ferdinand, Comte CARDEZ, né le 22 mars 1822, maire de la ville de Rions (Gironde), décoré du titre de COMTE héréditaire par S. S. le Pape Pie IX, par Bref du 22 décembre 1876; Officier d'Académie, Chevalier des Ordres de Saint-Grégoire le Grand et du Saint-Sépulcre de Jérusalem, honoré de la Médaille commémorative de Mentana, etc. (Voir la notice CARDEZ dans ce volume.)

8° Bertrand-Lamy DE LA ROZE, né le 1er avril 1785, marié à Mademoiselle CAMPAGNE, fille de M. Campagne, Docteur-médecin, à Margaux, dont une fille :

A. Rosa DE LA ROZE, mariée à M. MICAUX, propriétaire, à Margaux (Gironde);

9° Marguerite-Jenny DE LAROZE, née le 29 juillet 1790, morte célibataire;
10° Jean-Bonnoy DE LA ROZE, né le 29 novembre 1791, ancien Garde du corps de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, officier Commandant de place à Boulogne-sur-Mer, Chevalier de la Légion d'honneur et de l'Ordre royal et militaire de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié en premières noces à Demoiselle Aurore LETELLIER DE BEAUMARAIS; et en deuxième noces à Aglaé GRIMAUD. Il a eu deux enfants : du premier mariage, une fille morte jeune; et du deuxième une autre fille, Clotilde DE LA ROZE, mariée à M. le Vicomte Charles DE KERSAINT-GILLY.

XI. Pierre-Furcy DE LA ROZE, ancien Officier en retraite, propriétaire à Méchers, en Angoumois, a épousé Demoiselle Félicité DE LA ROCHE, dont il a eu quatre enfants, savoir :

1° Camille DE LA ROZE, Aspirant de marine, mort à Saint-Domingue;
2° Louise DE LA ROZE, veuve de M. LHUILLER, habitant Mechers;
3° Edmond DE LA ROZE, Officier de marine;
4° Alfred DE LA ROZE, Colon à l'Ile Maurice. Il est marié et a quatre enfants.

A. Marguerite DE LA ROZE;
B. Henri DE LA ROZE;
C. Marie DE LA ROZE;
D. Raoul DE LA ROZE.

DE SIMARD DE PITRAY

BOURGOGNE ET GUIENNE

SEIGNEURS ET VICOMTES DE PITRAY



ARMES : *D'azur, à un chevron d'argent, chargé de six billettes ou marcs de gueules, accompagné de trois têtes de lion d'or arrachées et couronnées du même.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*


a famille DE SIMARD, dont le nom se trouve aussi orthographié dans les vieilles chartes SIMART et SYMARD, eut pour berceau la seigneurie de Simard, située entre Mervans et Louhans, dans l'ancienne Bresse Châlonnaise; Simard faisait partie, avant 1791, des diocèse et bailliage de Châlon ; dans ses dépendances se trouvait le château de Bessandrey, depuis longtemps en ruines, et dont les anciens seigneurs avaient fait des fondations considérables dans l'église de Simard.

La branche aînée de la maison DE SIMARD, éteinte en Bourgogne à la fin du siècle dernier (*Labbey de Billy, tome II, pages* 51-52), a produit entre autres personnages marquants :

Thomas DE SIMARD, Écuyer, qui est compris dans le rôle d'une montre militaire de la compagnie de Guillaume des Prés, de l'année 1392.

Antoine DE SIMARD, Écuyer, faisait partie des gentilshommes qui accompagnèrent la Duchesse de Bourgogne dans le voyage qu'elle fit à Paris, à la fin de l'année 1411. Un autre Antoine DE SIMARD, Ecuyer, fut nommé Lieutenant général des bailliages du Comté de Bourgogne, en 1443.

Pierre DE SIMARD reçut du duc d'Orléans des lettres de Grand-Maître des Eaux et Forêts du Duché d'Orléans, en 1490. (*Archives de Joursauvault*).

François DE SIMARD, né à Vesoul vers 1490, ou, selon d'autres, à Mondon, lieu du ressort de cette ville (*Labbey de Billy*), théologien des plus savants, faisait partie du chapitre métropolitain de Besançon en 1528. Il fut fait Évêque suffragant, sous le titre de Nicopolis en 1539, et mourut en 1554. Il fut inhumé en l'église métropolitaine.

Jean DE SIMARD était Procureur général de l'Université du Comté de Bourgogne, en 1566. (*Labbey de Billy, tome II.*)

En 1610, Messire Jean DE SIMARD, du diocèse de Besançon, paraît comme tuteur de ses neveux Claude, Jacques et Jean DE SIMARD. (*Titre original.*)

La branche cadette de la maison DE SIMARD est établie en Guienne depuis le XVe siècle.

Elle s'est alliée aux familles de Berthomieu, de Calvimont, de Pasquier, de la Rue, de Ségur, de Raulin, de Sèze, de la Vincendière, de Breda, de la Borie de Campagne, d'Etchegogen, de Flavigny, etc., etc.

Jean DE SIMARD, était, en 1486, un des jurats de la ville de Saint-Emilion, dont les charges étaient considérables ; ils étaient Gouverneurs et Administrateurs des affaires et des biens de la commune, Juges criminels et civils.

Ce court exposé nous amène à la fin du XVIe siècle. Nous donnons ci-après la filiation de la famille DE SIMARD, à partir de cette époque.

FILIATION

Premier Degré

I. Noble Bernard DE SIMARD, né vers 1595, était Jurat de la ville de Saint-Emilion, en 1620. Nous le retrouvons revêtu des mêmes charges en 1625, lors des élections municipales faites conformément à la délibération de 1556 et de l'ordonnance de 1559.

Il laissa pour fils :

Deuxième Degré

II. Noble Bernard DE SIMARD, qui était Maire de Saint-Emilion en 1641. (*Souffrain, Essais historiques sur Libourne, tome I, page* 451),

Il avait épousé demoiselle Jeanne PASQUIER, dont il eut le fils qui suit.

Troisième Degré

III. Noble François DE SIMARD, Ecuyer, Conseiller Secrétaire du roi et Secrétaire des villes et juridiction de Saint-Emilion, épousa le 20 avril 1659, demoiselle Françoise de Sèze, fille de noble Pierre de Sèze, ancien Jurat de la ville de Saint-Emilion.

De cette union naquirent les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit :

2° Noble Hélie DE SIMARD, Chanoine de l'église de Saint-Emilion, mentionné dans l'Armorial général de France dressé en vertu de l'édit royal de l'année 1696. (*Registre coté : Guyenne, folio* 799, *Cabinet des titres, bibliothèque nationale.*)

3° Noble Jean DE SIMARD, Procureur du Roi à Saint-Emilion, également inscrit dans l'Armorial général précité (*idem folio* 1011.)

4° Marie DE SIMARD, mariée à noble Jean-Baptiste DE BERTHOMIEU, Conseiller du roi et Lieutenant de maire de la ville de Saint-Emilion.

Quatrième Degré

IV. Noble Jean DE SIMARD, Ecuyer, habitant le château de Simard, près de Saint-Emilion, épousa par contrat passé devant Coste, notaire à Saint-Emilion, le 3 janvier 1700, damoiselle Françoise DE BERTHOMIEU, sa belle-sœur, fille de noble Jean-Baptiste de Berthomieu, mentionné dans l'Armorial général de 1696.

De ce mariage naquirent entres autres enfants :

Cinquième Degré

V. Noble Jean-Elie DE SIMARD, Ecuyer, Seigneur de la Maison noble et Vicomté de Pitray (1), qui fut marié le 14 décembre 1731 à demoiselle Françoise-Louise DE SÉGUR, dame de Pitray, fille de messire Gabriel-Charles de Ségur, vicomte de Pitray, Chevalier, et de Louise de Jouglains.

De l'union de Jean-Elie DE SIMARD, avec mademoiselle DE SÉGUR, naquirent entre autres enfants :

1° Jean François qui suit :
2° Pierre DE SIMARD, dit le Chevalier DE SIMARD, Capitaine des vaisseaux du Roi à la promotion du 15 septembre 1782, et Chevalier de Saint-Louis. Il fut fait Contre-Amiral en 1814, et mourut en 1820.

Sixième Degré

VI. Jean-François DE SIMARD, Chevalier, Seigneur et Vicomte DE PITRAY, Capitaine des Chevaux-légers de la garde ordinaire du Roi, puis Lieutenant général pour Sa Majesté dans les Iles françaises sous le vent, fut marié le 15 février 1771, à Saint-Domingue, avec mademoiselle Geneviève DE RAULIN, fille de feu noble Nicolas, Baron de Raulin, ancien Capitaine-Commandant des milices de Saint-Domingue, dont il eut entre autres enfants, le fils qui suit :

Septième Degré

VII. Louis-Antoine-Pierre-Nicolas DE SIMARD DE PITRAY, Seigneur et Vicomte DE PITRAY, né le 19 juin 1784 épousa le 11 août 1814, demoiselle Hélène Victoire Bellumeau de la Vincendière, fille de Etienne Comte de la Vincendière et de Marguerite-Elisabeth-Pauline de Magnan. De cette union sont nés entre autres enfants :

(1) Le Château DE PITRAY est situé près de Saint-Emilion, dans le département de la Gironde.



1° Victor-Augustin Vicomte DE SIMARD DE PITRAY, non marié ;
2° Emile-Vincent, qui suit ;
3° Jean DE SIMARD DE PITRAY, marié à demoiselle Marie D'ETCHEGOYEN. De ce mariage sont nés entre autres enfants : Henri, René, Elie et Gaston ;
4° Louis-Antoine DE SIMARD DE PITRAY, Colonel du 2e chasseurs d'Afrique, marié à mademoiselle Marie-Elisabeth-Marguerite DE FLAVIGNY, dont : François et Antoine ;
5° Zoé-Pauline Comtesse DE SIMARD DE PITRAY, dame Chanoinesse du chapitre des Dames nobles de Bavière.

VIII Emile-Vincent Vicomte DE SIMARD DE PITRAY, a épousé en 1856 mademoiselle Alberte-Olga DE SÉGUR ; de ce mariage sont nés entre autres enfants :

1° Paul-Eugène DE SIMARD DE PITRAY.
2° Louis-Emmanuel DE SIMARD DE PITRAY.

DE VAULX

SOISSONNAIS, VALOIS, ILE-DE-FRANCE



ARMES : *d'argent, au chevron d'azur, accompagné en chef de deux étoiles de gueules, et en pointe d'un bélier de sable.* — L'écu timbré d'une couronne de *Comte.* (Ancien cachet).



LA famille DE VAULX, dont le nom s'est toujours écrit ainsi anciennement, et depuis DEVAULX en un seul mot, est connue de toute ancienneté à Noyon, où elle a constamment tenu une place considérable, lorsque cette ancienne cité, capitale d'un riche comté, était en même temps le siège d'un évêché important et de nombreuses paroisses, abbayes et prieurés.

Cette famille, qui d'après les recherches faites sur le Noyonnais par M. A. de la Fons, baron de Melicocq, en 1839 (*Bibliothèque Nationale LK.*, *n°* 5832), est une des trois plus anciennes de la ville de Noyon, peut être rangée également parmi les dix familles notables qui ont rempli les plus hautes fonctions, charges et offices de magistrature municipale ; elle a d'ailleurs conservé les plus amples traces de son passé depuis le XIVe siècle, et sa filiation est justifiée par titres jusqu'au milieu du XVe siècle.

Parmi les personnages marquants qu'a produits la famille DE VAULX, il faut citer particulièrement un bailli de Noyon, en 1349; un Grenetier au Grenier à sel de Compiègne, en 1510; cinq Procureurs du Roi à Noyon en 1597, 1598, 1671, 1709 et 1749; un Echevin de la ville de Soissons; plusieurs Elus de la ville de Noyon; un Avocat au Parlement de la ville de Paris, Bailli général du comté de Noyon, en 1669; deux Chapelains de l'église cathédrale; un Conseiller du Roi, Bailli du comté de Noyon, Lieutenant-général de police dudit comté (1686-1704); un Maire de Noyon, 1720; un Echevin, en 1749, etc., etc.

Parmi ces alliances, on remarque les noms des familles les plus notables de cette vieille cité, savoir, ceux de : Le Grand, de Troges, Wiart, (des Wiart du Croizet), de Saint-Massens, de Sezille, de Meniolles d'Armancourt, Waubert de Genlis, de Mory, de Masse de Beaulieu, de Theis, Le Comte, du Floz, Le Maire de l'Isle-Adam, de Caisne, de Monginot, de Chilly, du Hamel, Gillot, Le Duc, Rousseau, de Haussy, de Caudaveine, de Neufville, de la Festé de Vaucelles, de Normandie, Reneufve, familles qui, pour la plupart, ont vu leurs armoiries figurer dans l'*Armorial général de Picardie* de l'année 1696.

Le plus ancien personnage connu par chartes et documents historiques est :

Gilles DE VAULX, qui fut nommé Bailli de Noyon, en 1349, et désigné par le Maire et les Echevins de Noyon pour procéder avec la Commission instituée par Monseigneur Gilles de Loris, Evêque de Noyon, à la révision des bans et statuts des métiers. (*Manuscrits de Beaucousin, cotés* 8811, *fonds français, Bibliothèque Nationale à Paris.*)

Après lui nous trouvons Gilles DE VAULX, dame de Fresne, ainsi qu'il appert d'une quittance qu'elle donna, le 19 janvier 1408, à Simon Légier, Grenetier du château de Crespy-en-Valois, de trois septiers de blé qui lui étaient dus sur le moulin de Morginval, en héritage de Messire Garin de Loris. (*Titre original en parchemin.*)

La filiation sur titres originaux et actes de l'Etat civil a pu être établie à partir de Jehan DE VAULX, rapporté ci-après.

I. Jehan de Vaulx, Ier du nom, est compris dans un rôle des exploits, amendes et défauts venus et échus en la Cour de M. le Duc d'Orléans, à Chauny, dressé par Jehan Douley, collecteur dudit lieu de Chauny, le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1461. (*Titre original.*) Il épousa Perrine Le Roy, de laquelle il eut :

1° Raoul, qui suit;
2° Jean de Vaulx;
3° Et Robert de Vaulx. Tous trois demeuraient à Roye, en 1529, et firent vente, le 12 novembre de ladite année, d'une pièce de terre à Charles Corrart, Conseiller du Roi. (*Titre original*)

II. Raoul de Vaulx, Grenetier au grenier à sel de Compiègne, en 1510, ratifia ladite année l'acte de vente d'une pièce de terre faite par Jean Molinet, au profit de Messire Adrien de Baudour, prêtre, curé de l'église de Vitry, et de Guillaume de Saint-Massens et Pierre Ogier, marguilliers de ladite paroisse. (*Titre original en parchemin.*) Il laissa pour enfants :

1° Claude, qui suit ;
2° Antoinette de Vaulx, mariée à Jacques de Montginot, et veuve en 1571. (*Charte originale*)

III. Claude de Vaulx, tint au baptême, le 27 janvier 1568, Claude de Vaulx, fils de Salomon de Vaulx et d'Anne Le Grand, de la Ville de Chauny. (*Registre de la paroisse de Noyon.*) Ses enfants furent :

1° Benoît de Vaulx, dont la postérité s'éteignit à la deuxième génération, après avoir eu des alliances avec les familles Lucas, de Troges, Le Duc et Parent ;
2° Salomon de Vaulx, auteur d'une *Branche* qui ne forma que deux générations et prit ses alliances dans les familles Le Grand, Tuleu, Rousseau et Coupel ;
3° Jean, qui sui

IV. Jean de Vaulx, qui habitait, en 1565, la paroisse Saint-Martin à Noyon, eut de sa femme, Françoise Wiart, entre autres enfants, Nicolas de Vaulx, né à Noyon, le 21 mars 1575. (*Registres de la paroisse Saint-Martin.*) Il épousa Marguerite Le Conte, de laquelle il eut :

1° Simon qui suit ;
2° Jacques de Vaulx, mari d'Anne de Saint-Massens, fille de François de Saint-Massens, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Noyon, dont trois filles entrées dans les familles Berrier, Maitrejean et du Crocq ;

3° Pierre DE VAULX, avocat au parlement de Paris, épousa Elisabeth LEMPEREUR. Sa descendance s'allia aux famille CASSE, DE THEIS et DE SEZILLE;
4° Louis DE VAULX, Echevin de la ville de Soissons, en 1656, s'unit à Marguerite DE VILLEFROY : leur enfants contractèrent des mariages dans les familles DE NEUFVILLE, SEZILLE et DE CAUDAVEINE;
5° Isabelle DE VAULX fut mariée, le 28 novembre 1637, à M. François CASSE, Receveur de Magny, en présence de Me Pierre DE VAULX, avocat en parlement, son frère; (*Registres de Saint-Martin de Noyon.*)
6° Marguerite DE VAULX, femme de Simon DESMAY; elle mourut, étant veuve, le 1er 1675; (*Ibid.*)
7° Marie DE VAULX, unie à Nicolas LE BRUN.

V. Simon DE VAULX, Elu en l'Election de Noyon, né en 1598 et mort le 19 décembre 1684, à l'âge de quatre-vingt-six ans, fut inhumé dans l'église paroissiale de Sainte-Godeberthe, devant l'autel de Sainte-Anne, « sépulture de sa famille. » Il avait épousé : 1° Marie DARCHE, décédée le 15 décembre 1638; 2° Marie LE CLERC, morte le 5 novembre 1692, âgée de quatre-vingt-quatre ans.

Du premier lit vint :

1° Charles DE VAULX, décédé, en 1649, fut présent, le 27 juin 1646, à la rectification des conventions matrimoniales passées entre Messire Louis d'Albert d'Ailly, Chevalier, Vidame d'Amiens, etc., et dame Françoise de Neufville, fille du marquis de Villeroy. (*Titre original.*)

Du deuxième lit naquirent :

2° Simon, qui suivra;
3° Charles DE VAULX, Procureur du Roi à Noyon, se maria, le 10 août 1671, à Marie LE DUC, fille de Philippe Le Duc et d'Anne de Normandie. Leurs descendants s'allièrent aux familles DE LA FESTÉ DE VAUCELLES, DE NORMANDIE et PETIT.
4° Louis DE VAULX, né en 1649, épousa Anne BLAMPIN, famille alliée aux DE BILLY, DU CHAUFFOUR, HERSY DE VESVE, et mourut le 21 août 1694, ne laissant que trois filles.

VI. Simon DE VAULX, né le 27 avril 1642, fut élu Echevin de Noyon et prit alliance avec Jeanne COTTEL, fille de Jacques Cottel, receveur de Ribecourt, et de Jeanne Gueffrin. De ce mariage vinrent huit enfants :

1° Simon DE VAULX, né le 17 octobre 1675;
2° Jacques DE VAULX, né le 30 décembre 1676, fut élu maire de Noyon, en 1734, et fut marié à Louise PINTART, fille de Charles Pintart, d'une importante famille du Beauvaisis. Il mourut le 25 mai 1745, âgé de soixante-neuf ans et fut inhumé en présence de M. Louis DE VAULX, Procureur au bailliage de Noyon et de M. Claude DE VAULX, Chanoine de l'église cathédrale de cette ville et Bachelier en théologie de la Faculté de Paris, ses enfants, et de M. Jean DE VAULX, ancien Echevin de cette ville. (*Ibid.*) Il fut père de six enfants : Simon, Jacques-Antoine, Louis, et trois filles;

3° Jean, qui suit;
4° Autre Jean de VAULX, né en 1688, mort le 5 septembre 1694, âgé de six ans. (*Registre de Sainte-Godeberthe.*)
5°, 6°, 7° et 8° : quatre fils.

VII. Jean DE VAULX, né le 18 avril 1678, Echevin de Noyon, s'unit à damoiselle Magdeleine DE CAISNE, fille de Philippe de Caisne, ancien Echevin et ancien Capitaine de l'arquebuse de Noyon. La bénédiction nuptiale fut donnée aux époux, le 6 février 1714, en l'église de Sainte-Madeleine, en présence de MM. Jacques DE VAULX et Sezille de Puisalons. Jean DE VAULX mourut le 24 avril 1749, à l'âge de soixante-dix ans et fut inhumé en présence de : Simon-Jacques et Charles DE VAULX, ses enfants, Pierre de Caisne, Contrôleur au Grenier à sel de Noyon, M. Masse de Beaulieu, Procureur du Roi, beaux-frères du défunt, Louis DE VAULX, Procureur au bailliage royal de Noyon, Claude DE VAULX, Prêtre, Bachelier en théologie et Chanoine de Noyon, neveux dudit défunt. (*Registre de Sainte-Godeberthe.*)

Jean DE VAULX laissa de son union avec damoiselle Madeleine DE CAISNE deux enfants, savoir:

1° Jean-Jacques, qui suit;
2° Charles DE VAULX, époux de damoiselle Marie-Anne DE MORY, dont trois enfants nommés : Charles-Marie-Anne, Marie-Anne-Louise et Marie-Charlotte-Félicité DE VAULX. (*Registre de Sainte-Godeberthe.*)

VIII. Simon-Jacques DE VAULX, né en 1715, prit alliance en 1755 avec damoiselle Catherine DE MORY, fille de Charles de Mory, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Noyon, et de Marie-Anne Waubert, des Waubert de Genlis. De ce mariage sont nés trois enfants :

1° Jean-Charles DE VAULX, baptisé le 27 décembre 1756. Parrain : M. Charles de Mory, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Noyon ; Marraine dame Madeleine de Caisne, veuve de M. Jean DE VAULX. (*Registre de Sainte-Godeberthe.*)
2° Marie-Anne DE VAULX fut tenue sur les fonts, le 7 août 1758, par M. François Masse de Beaulieu, Conseiller du Roi et son Procureur au Grenier à sel de Noyon, ancien Maire de ladite ville ; et par dame Marie-Anne Waubert, épouse de M. Charles de Mory, Conseiller du Roi, Elu en l'Election de Noyon. (*Ibid.*) Elle est morte sans alliance.
3° Emmanuel-Jacques, qui suit;

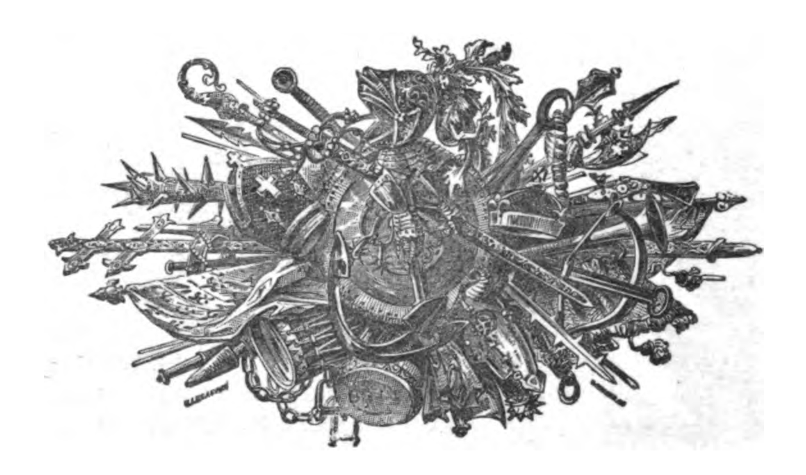
IX. Emmanuel-Jacques DE VAULX, né et baptisé le 11 avril 1763, eut pour parrain, M. Charles DE VAULX, son oncle, et pour marraine, Louise de Mory. (*Registre de Sainte-Godeberthe.*) M. DE VAULX est mort en 1834; il avait épousé, le 1er juin 1807, Anne-Alexandrine TURBAN, décédée le 16 mai 1862, laissant un fils :

X. Charles DE VAULX, né le 20 octobre 1809, propriétaire, résidant à Noyon, qui a épousé, le 4 novembre 1846, mademoiselle Camille-Claire-Emilie CARDON, fille de Emile-Victor Cardon, Officier supérieur, Officier de la Légion d'honneur, décédé en 1860, et petite-fille du général Cardon, mort à vingt-huit ans à Perpignan, lequel avait épousé mademoiselle Bibault de la Viefville. Charles DE VAULX a eu pour enfants :

1° Edgard DE VAULX, né le 21 novembre 1849, mort le 21 mars 1850;

2° Alice DE VAULX, mariée le 15 mai 1872, à Henri FOULON ingénieur, Chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, dont un fils :

A. André-Jules-Gabriel-Henri FOULON, né à Noyon, le 15 mai 1873.



VIGIER DE LATOUR

EN AUVERGNE.

SEIGNEURS DE VERNASSAL, DE PRADES, DE COUROS, DU VERDIER, DE LA TRÉMOLIÈRE, DE LATOUR ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *d'azur, au lion d'argent, posé sur un monticule d'or, accosté de deux demi-rocs, mouvants des flancs de l'écu. — L'écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.*
SUPPORTS : *Deux lions.*



Cette famille d'ancienne noblesse connue, depuis le XIII[e] siècle, a fourni ses titres de noblesse devant les commissaires du Roi de la province d'Auvergne en 1666.

Robert DE VIGIER, Chevalier, fut présent au traité intervenu entre la Maison de Mercœur et celle de Poitiers-Valentinois, en 1278.

Henri DE VIGIER, Seigneur de Vernassal, vivait en 1366, il eut pour successeurs :

Guillaume, Seigneur de Vernassal, vivant en 1380;

Jean DE VIGIER, compris à l'*Armorial* de l'an 1450;

Robert DE VIGIER, Seigneur de Vernassal, dont la veuve rendit hommage au baron de Mercœur, au nom et comme tutrice de ses enfants, en 1491;

Et enfin, Hippolyte DE VIGIER, héritière de Vernassal, qui porta cette terre en mariage à GUYOT ou GUINOT DE CHALVET DE ROCHEMONTEIX, dont elle fut la première femme, avant 1537.

Cette famille a produit deux branches principales savoir : La PREMIÈRE BRANCHE des Seigneurs de Prades, du Verdier, Couros, etc., éteinte ; et La SECONDE BRANCHE des VIGIER DE LATOUR actuellement établie à l'Ile-Maurice.

PREMIÈRE BRANCHE

I. Durand DE VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Prades, du Verdier et de Couros, près de Loupiac, a épousé, le 15 juillet 1524, Catherine DE CHALONS, d'une bonne famille de Limousin.

Il eut d'elle le fils qui suit :

II. François DE VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Prades, qui épousa, le 11 juin 1542, Françoise DE CHALVET DE ROCHEMONTEIX, dont il eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Giraud VIGIER, auteur de LA DEUXIÈME BRANCHE des VIGIER DE LATOUR, dont la filiation sera rapportée ci-après :

III. Antoine VIGIER, Ecuyer, homme d'armes de la compagnie de M. de Pestels, allié, le 25 septembre 1572, à Gilberte DE SERRES, dont un fils;

IV. Jacques-Antoine DE VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Prades, qui servit d'abord sous le maréchal d'Albret, en 1597, et puis sous M. de Bourbon-Malause.

Il fut marié, le 28 février 1593, à Anne DE ROUFFIGNAC, de laquelle naquirent :

1° Louis DE VIGIER, qui suit ;
2° Catherine DE VIGIER, mariée, en 1640, à Jean DE MONTCLAR, Seigneur de Fournols, auquel elle apporta la Seigneurie de la Tremolière, située au bourg d'Anglars.

V. Louis DE VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Prades et autres lieux, épousa, le 27 septembre 1638, Rose DE PESTELS, fille de Jean de Pestels et de Marguerite de la Roque. Il fut maintenu dans sa noblesse, en 1666, et rendit hommage au Roi, en 1669.

Il a laissé pour fils :

VI. Jacques DE VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Prades, qui rendit également hommage au Roi, en 1685, et ne vivait plus, en 1699, époque à laquelle sa femme Marguerite DE MONTAL dont il n'eut pas d'enfants, remplit la même formalité.

DEUXIÈME BRANCHE

DES VIGIER DE LATOUR,

A L'ILE MAURICE.

I. Giraud VIGIER, Ecuyer, vivant en 1583, épousa N., dont il eut trois enfants, tous nommés dans une sentence du Bailli de Salers de l'année 1587, savoir :

1° Antoine, qui a formé le degré suivant ;
2° Pierre DE VIGIER, né à Fontanges, dans la Haute-Auvergne, fut confirmé dans sa noblesse en récompense de services militaires signalés, par lettres-patentes du Roi Louis XIV, données à Compiègne, en septembre 1652. Ces lettres portent textuellement : « Que Pierre VIGIER, entré au service, en « 1634, dans les chevaux-légers du Comte d'Ayen (Henri de Noailles), fit, « dans l'espace de huit années, les campagnes d'Alsace et d'Allemagne, « sous le Duc de Rohan ; celles de Hollande et de Flandres, sous les Maré« chaux de Chatillon et de Brezé ; celle de Piémont, sous le Comte d'Har« court ; celle de Roussillon, sous les Maréchaux de Schomberg et de la « Meilleraye. Dans le cours de ces campagnes, il assista aux siéges de Bé-



« fort, de Tirlemont, de Tournay, de Corbie, de Saint-Omer, de Saint-
« Rémy, du Castelet, de Hesdin, Thionville, Turin, Coni, Perpignan,
« Bellegarde et Bordeaux. A la reprise de Saint-Denis, au siége de Paris, il
« combattit pied à terre avec les Généraux Comtes de Miossens et de Saint-
« Mégrin et fut blessé d'un coup de mousquet ; enfin, au combat du fau-
« bourg Saint-Antoine, en 1652, il se fit remarquer de toute l'armée par sa
« bravoure, après avoir eu un cheval tué sous lui, de telle sorte, que le Roi,
« *par reconnaissance de ses services*, lui donna le bâton de premier Exempt
« des gardes de son cher frère, le Comte d'Anjou, et des lettres de no-
« blesse, sans que pour cela il fût tenu à aucune finance. »

3° Jacquette VIGIER ;
4° Et Ferrenne VIGIER.

II. Arthur VIGIER, Ecuyer, vivant en 1630, épousa N... dont il eut :

1° Jean VIGIER, Conseiller du Roi au siége présidial d'Aurillac, en 1667 ;
2° Pierre, qui suit ;
3° François VIGIER, Conseiller du Roi au siége présidial de Clermont, en 1696 ; (*Armorial général de* 1696.)
4° N. VIGIER, femme de N. DURAND, Conseiller du Roi en la Cour des Aides de Clermont. (*Armorial général de* 1696.)

III. Marie-Pierre VIGIER, Ecuyer, Conseiller du Roi et Receveur à Aurillac, en 1665, épousa Philippine DE PRALLAT, dont il eut trois enfants :

1° Barthélemy, qui suit ;
2° Joseph DE VIGIER, prêtre ;
3° Marguerite DE VIGIER, mariée à Antoine SAUVAGE, avocat en Parlement ;
Tous trois comparurent en la ville de Fontanges dépendant de l'élection de Salers, le 24 mai 1717, pour recueillir la succession de Antoine SAUVAGE ;
4° Jean-Charles VIGIER, avocat au siége présidial d'Aurillac. (*Armorial général de* 1696.)

IV. Barthelemy DE VIGIER, Ecuyer, Conseiller du Roi et Receveur à Mauriac, en 1717, laissa pour fils :

V. Jacques VIGIER, Ecuyer, Seigneur de Latour, qui a épousé Angélique DU NORRIGER, nièce de M. Louis du Norriger, Chevalier, Seigneur de Saint-Aulais, Brigadier du Roi. (*Titre original.*) Il a eu entre autres enfants :

1° Jean-Philippe VIGIER ;
2° Marie VIGIER.

VI. Jean-Philippe DE VIGIER DE LATOUR, père de :

VII. Blaise-Emmanuel VIGIER DE LATOUR, né à Clermont-Ferrand en Auvergne, vers 1787, alla aux îles Seychelles vers 1815 ou 1818, et y épousa

Mademoiselle Amélie Poupinel de Valencé, d'une famille noble de Normandie, fille de Louis-François-Antoine Poupinel de Valencé, Chirurgien major de la marine, et de Demoiselle Clémentine Nageon de l'Etang.

Il passa ensuite, avec sa femme, à l'Ile Maurice et eut de son mariage le fils qui suit :

VIII. François-Antoine-Emmanuel-Théodore Vigier de Latour, propriétaire, né en 1820, à l'Ile Maurice, mort le 14 juin 1868.

Il avait épousé en premières noces, Mademoiselle Lodoïska Hubert de Vaudierre, d'une famille noble qui s'établit à Maurice de 1789 à 1790, alors que la colonie appartenait aux Français; elle était fille de M. Hubert de Vaudierre, ancien Chef de Bureau du génie et de Mademoiselle Egroignard.

Il épousa en secondes noces, en 1852, Mademoiselle Eudoxie Chaperon, fille du peintre de ce nom.

Du premier lit vinrent :

1° Louis-Théodore, qui suit ;
2° Louise-Amélie Vigier de Latour, mariée à son cousin, le docteur Charles Poupinel de Valencé, dont trois filles et un fils;
3° Louis-Edouard Vigier de Latour, propriétaire, qui a épousé Mademoiselle Alice Desmazures, dont trois enfants ;
   A. Alice Vigier de Latour;
   B. Edouard Vigier de Latour;
   C. Raoul Vigier de Latour;
4° Louise-Lodoïska Vigier de Latour, mariée à M. Alfred Boulanger, dont une fille.

Du second lit vint :

5° Laure Vigier de Latour, non mariée.

IX. Louis-Théodore Vigier de Latour, agent de change, a épousé en novembre 1872, Mademoiselle Marie de Saint-Félix de Mauremont, arrière-petite-fille de l'amiral Saint-Félix, d'une famille noble originaire de Languedoc et de Lorraine. *(Voir le Dictionnaire de la Noblesse par de Courceiles.)*

De ce mariage est née :

Marie-Thérèse Vigier de Latour, âgée de trois ans.




S. LUDOUICI. CŌITIS. FLAND. DUCIS. BRAB. CŌITIS. ARTESIEN. BURGUNDIE. NIVERNEN. ET. REGIST.

DU VIGNAUD DE VORYS

POITOU, LIMOUSIN, SAINTONGE, GASCOGNE ET NAVARRE

SEIGNEURS DE VILLEFORT, DE VORYS, DE BIZANOS, DE BROUSSES, DE LA COUTANCIÈRE, DE BOULAN, DE FAYOLLE, DE CAMPAGNE, DE VARENNES, ETC,



ARMES : *D'Azur, au chevron d'argent, accompagné de deux étoiles d'or en chef, et d'un croissant d'argent en pointe.* — COURONNE : *de Comte.*



RIGINAIRE du Poitou, cette famille s'est répandue en Limousin, en Saintonge, en Gascogne et en Navarre. Parmi les alliances qu'elle a contractées, on compte celle de Bridiers, du Plessis, de Chasteigner, Bottereau, de Déols, de Marans, d'Oradour, de Leffe, de Chamborant, du Breuil, de Charny, de La Loue, etc., etc.; et au nombre des personnages de dictinction qu'elle a fournis, on remarque un Capitaine des vaisseaux du Roi, deux Lieutenants généraux de province, un vice-sénéchal de Navarre, des Officiers de tous grades, des Chevaliers de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, etc.

Elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. d'Aguesseau, Intendant de la province du Limousin, en date du 16 août 1666, et elle a comparu aux ban et arrière-ban de 1690.

Par suite de l'extinction de la branche de Vorys, M. François-Hilaire-Alexis-Adolphe FRICHON, ancien député de la Haute-Vienne, ancien Bâtonnier de l'ordre des avocats de Limoges, a été autorisé, par décret du 5 janvier 1878, a ajouter à son nom celui de DU VIGNAUD DE VORYS, comme représentant de cette branche dont le dernier membre fut Alexandrine DU VIGNAUD DE VORYS, sa mère.

Bien que la filiation de cette famille ne commence qu'à 1510 dans le jugement précité, des documents originaux nous permettent de la remonter jnsqu'au XV[e] siècle. :

FILIATION

I. Pierre DU VIGNAUD, Ecuyer, était Garde du scel pour le Roi de France, en la châtellenie de Parthenay, en 1434 et 1439. (*Charte originale.*) Il fut père de :

1° Jean, qui suit;
2° Pierre DU VIGNAUD, Ecuyer, cité dans des revues militaires passées en Limousin, en l'année 1449. (*Chartes originales*).

II. Jean DU VIGNAUD, Ecuyer, possédait l'hébergement de la Coutancière près Saint-Maixent, en 1462. (*Charte originale.*) Il laissa deux fils :

1° Jacques, qui suit;
2° Raymond DU VIGNAUD, compris au nombre des archers chargés de la garde du vieux château de Bayonne, en 1526. (*Charte originale.*)

III. Jacques du Vignaud, Ier du nom, Ecuyer, épousa demoiselle N. du Breuil, héritière des seigneuries de Vorys, de Villefort et de Brousses (1). De cette union naquirent :

1° Jacques, qui suit;
2° Guy du Vignaud, Ecuyer, Seigneur dudit lieu du Vignaud, en la paroisse de la Jonchère, et des Egaux, paroisse de Billanges. Il épousa vers 1550, Jacquette Couraud, fille de Philippe Couraud, Seigneur de la Roche-Chevreux et d'Anne de Cognac. Il en eut :
A. Jeanne du Vignaud, dame du Chambon, paroisse de Bersac, mariée : 1° à Guy de Chastrigner; 2° à Balthazar Déols, Ecuyer, seigneur de Solignac.

IV. Jacques du Vignaud, IIe du nom, Ecuyer, seigneur de Vorys et de Villefort, épousa par contrat du 17 août 1544, Marguerite de Bridiers, qui le rendit père, entre autres enfants, de Jacques, qui suit :

V. Jacques du Vignaud, IIIe du nom, Ecuyer, seigneur de Vorys et de Villefort, né le 21 septembre 1545, prit alliance, le 7 décembre 1579, avec Marguerite de Leffe, laquelle le rendit père de :

VI. Jacques du Vignaud, IVe du nom, Ecuyer, seigneur de Vorys et de Villefort, marié par contrat du 29 septembre 1612, à demoiselle Anne du Plessis. D'eux vinrent les enfants ci-après :

1° Jacques, qui suit ;
2° Gaspard du Vignaud, Ecuyer, Seigneur de Villefort, y demeurant, paroisse de Saint-Michel de Laurière, tuteur des enfants mineurs de Jacques du Vignaud, Seigneur de Vorys, son frère, en 1667. (*Terrier de la seigneurie de Vorys, aux archives de la famille.*)

VII. Jacques du Vignaud, Ve du nom, Ecuyer, Seigneur de Vorys, et de Villefort épousa, le 26 janvier 1649, Charlotte du Plessis; il fut maintenu dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. d'Aguesseau, du 26 août 1666, et mourut la même année, laissant pour enfants :

VIII. Messire Jacques du Vignaud, Chevalier, Seigneur de Vorys et de Villefort, épousa dame Marie-Anne Bottereau, d'une vieille famille noble du Poitou.

(1) La famille du Breuil en Limousin, qui a longtemps possédé le fief de Vorys, orthographié aussi

Il est décédé, le 29 avril 1698, laissant de cette union six enfants, entre autres :

IX. François-Gaspard DU VIGNAUD, écuyer, seigneur de Vorys, épousa, le 26 juin 1719, Marie-Anne DEOLS, sœur de Marie-Françoise Déols, dame du Chambon, femme de Jean-Louis des Marais, Capitaine des gardes du duc de Lorraine, et fille de Pierre Déols (1), Seigneur du Chambon et autres lieux, et d'Anne-Renée Alamani.

De François-Gaspard DU VIGNAUD et de Marie-Anne DÉOLS naquit :

IX. Gaspard-François-Louis DU VIGNAUD, Chevalier, Seigneur de Vorys, garde du corps de Monsieur, frère du Roi, épousa Marie-Louise DE MARANS, fille de Messire Joseph de Marans et de dame Jeanne ETOURNEAU DE PINATEAU.

De ce mariage vinrent :

1° Louis-Auguste DU VIGNAUD, décédé en émigration, sans alliance;
2° Alexandrine DU VIGNAUD DE VORYS, qui suit :

X. Alexandrine DU VIGNAUD DE VORYS « née au château noble de Vorys, » fut baptisée en l'église paroissiale de Folles, le 26 février 1776; elle eut pour parrain, messire Louis-Auguste DU VIGNAUD DE VORYS et pour mar-

dans les titres *Voris*, *Vories* et *Vauries*, en la paroisse de Folles, était connue dès le XIVe siècle. Sa filiation s'établit de la manière suivante :

I. Pierre DU BREUIL, damoiseau de Limoges, épousa, en 1366, Jeanne DE RAZÈS, dame de Vorys, près Laurière, d'une maison considérable du Limousin. Il en eut :

II. Louis DU BREUIL, Ecuyer, Seigneur de Vorys et de Villefort, qui prit alliance, en 1442, avec Ahelis BRUN, dont :

III. Albert DU BREUIL, Écuyer, Seigneur de Vorys, connu par des chartes de 1454 à 1457. Il laissa :

1° Ponnet, qui suit;
2° Antoine DU BREUIL, Écuyer, Seigneur de Villefort, vivant encore en 1470. Il eut pour fils :

(*A*) Bertrand DU BREUIL, Écuyer, Seigneur de Villefort et du Breuil, en 1520 et 1528, mort sans postérité.

IV. Ponnet DU BREUIL, Écuyer, Seigneur de Vorys et de Brousses, mourut en 1508, ayant eu de son union avec Hélis DU MONTCEAU :

V. Charles DU BREUIL, Écuyer, Seigneur de Vorys et de Brousses, marié vers 1515, avec Anne DU PIN. Il fit procéder à la rédaction du terrier de Vorys, en 1520, (Ce précieux manuscrit est intact, en la possession de M. FRICHON DE VORYS.) Son fils :

VI. Charles DU BREUIL, IIe du nom, mort peu après 1537, laissa la terre de Vorys à sa sœur, femme de Jacques DU VIGNAUD.

(1) La famille DÉOLS remonte à Guillaume DÉOLS, Écuyer, Seigneur de la Roche-Nozil près Chenerailles, dans la Marche, et de Solignac près Saint-Benoit-du-Sault, vivant en 1434. Balthazar DÉOLS, son arrière-petit-fils, épousa, en 1578, Jeanne DU VIGNAUD, dame du Chambon. L'arrière-petit-fils de ce dernier, Pierre DÉOLS, fut père des dames DU MARAIS et DE VORYS. Les armes DE DÉOLS sont : d'*Azur, au chevron d'or accompagné en chef de trois besants du même.*

raine Marie Rosiers. Elle fut mariée à Magnac-Laval (Haute-Vienne), le 11 ventôse, an VI (1er mars1798), avec Léonard-Hilaire Frichon, « Capitaine de la compagnie de grenadiers à la cent-neuvième demi-brigade d'infanterie de ligne, » fils de feu Jean-Louis-Léonard Frichon et de Jeanne Jevardat. Léonard-Hilaire Frichon, après après avoir fait les campagnes de Prusse et Pologne, fut grièvement blessé en Espagne et mourut à Bayonne, à l'âge de trente-quatre ans, le 30 janvier 1809 (1). Sa veuve décéda à Limoges, le 8 mai 1845, laissant :

François-Hilaire-Alexis-Adolphe, qui suit;

XI. François-Hilaire-Alexis-Adolphe Frichon, né le 27 thermidor, an VIII, (15 août 1800) dans la commune de Magnac-Laval (Haute-Vienne), est dit : « fils de Léonard-Hilaire Frichon, officier d'état-major à l'armée française en Hollande. » De son union avec mademoiselle Fauconneau du Fresne du Tertre, il a eu le fils qui suit :

XII. François-Jules Frichon du Vignaud de Vorys, connu en littérature sous le nom de Jules de Voris, ancien éclaireur au corps Franchetti, ancien sous-préfet du Blanc, né à Thenay (Indre), le 20 novembre 1838, appelé ainsi que son père à relever les noms des du Vignaud de Vorys. Il a épousé, le 1er août 1872, mademoiselle Pauline-Géraud Lataille, de laquelle il a eu le fils qui suit :

Pierre-Albert Frichon du Vignaud de Vorys, né le 20 mai 1873, au Blanc (Indre).

(1) A la famille Frichon appartiennent les personnes ci-après

1° Charles Frichon, qui reçut commission du prince de Condé, le 8 avril 1653, pour « assembler et « mettre sur pied tel nombre de fuziliers que bon luy semblera, les commander et conduire pour courre « sus aux ennemis commandés par les partisans du cardinal Mazarin, ennemi du Roy et de l'Estat, les tail- « ler en pièces, s'il en trouve les occasions... » Ces lettres données à Bordeaux sont signées H. de Bourbon, et plus bas, par Monseigneur : Saint-Simon.

A la même époque, Lucie Frichon, petite-nièce de Pierre de Lalanne, Procureur du Roi au bureau des finances et du domaine de Bordeaux, épousait Jean du Fénieux, Seigneur de Pin-Bernard et de Saint-Prieix-le-Betoux, dans la Basse-Marche.

Charles Frichon, élu Capitaine de la seconde compagnie des Chartrons, Jurade de Saint-Remy, à Bordeaux, prêta serment en cette qualité dans la Chambre du Conseil, en l'année 1674. (*Registre de la Jurade de Bordeaux.*)

Enfin, M. Me François-Léonard Frichon de Lalanne, prêtre, (grand-oncle de M. François-Hilaire-Adolphe Frichon de Vorys) prit possession, le 10 juin 1775, du canonicat semi-prébendé de l'église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux.



TABLE
DES GÉNÉALOGIES
ET DES
NOMS DE FAMILLES
CONTENUS DANS LE XIII[e] VOLUME
DU
NOBILIAIRE UNIVERSEL

VOIR LA TABLE GÉNÉRALE DES GÉNÉALOGIES DES DOUZE PREMIERS VOLUMES A LA FIN DU TOME XII[e]



TABLE

FIN DE LA TABLE DU TREIZIÈME VOLUME

F. AUREAU. — IMPRIMERIE DE LAGNY.